

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

25 ET 26 MARS 2021

(1ERE JOURNÉE)

VISIO/PRÉSENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
25 E 26 MARZU DI U 2021
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 ET 26 MARZU 2021

SOMMAIRE DU JEUDI 25 MARS 2021

Ouverture de la séance des questions orales à 10H17

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/O1/018 - Développement économique, posée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 22

Réponses : de M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller exécutif, Président de l'ADEC 23

de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive et Présidente de l'ATC 25

Question n° 2021/O1/017 - Première année de médecine, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 26

Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive 28

Question n° 2021/O1/020 - Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse et rôle de la Collectivité de Corse, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 30

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, Président du Conseil exécutif de Corse 31

Question n° 2021/O1/021 - I Soldi Corsi, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » 35

Réponse de M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller exécutif, Président de l'ADEC 36

Question n° 2021/O1/019 - Coût des carburants, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 38

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 40

Mme Christelle COMBETTE, appel nominal des conseillers

Le Président Jean-Guy TALAMONI

Ouverture de la séance publique à 11 H 15

Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, *Président de l'Assemblée de Corse* 42

Allocution de M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 44

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

***Raportu n° 107 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2020**

***Rapport n° 107 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 45

Prise(s) de parole : 46

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport d'activité 2020 47

***Raportu n° 106 : Bicentenariu di a morte di Napuliò Bonaparte**

***Rapport n° 106 : Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 47

Prise(s) de parole : 51

Mme Christelle COMBETTE

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. François ORLANDI
 M. Petr'Antone TOMASI
 M. Pierre GHIONGA
 Mme Danielle ANTONINI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive 57

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 62

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse. Les Présidents de groupes vont donner la liste des membres du groupe qui votent et avec la position. 66

M. Hyacinthe VANNI au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre-José FILIPPOTTI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre POLI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

M. Jean-Martin MONDOLONI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Anda per Dumane » présents ou représentés : **Non Participation**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 67

12H31 M. Hyacinthe VANNI préside la séance

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, propos introductifs à la présentation des rapports 68

Présentation des différents rapports : N° 058, 060, 085, 059,

***Raportu n° 058 : Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di l'accompagnamentu di a perdita d'autunumia è di u svantaghju**

***Rapport n° 058 : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 71

***Raportu n° 060 : Messa in anda di un prugettu sperimentale « Tecnicothèque » in Corsica cù u scopu di migliurà l'assistenza à l'anziani in casa soia per via di un accessu più faciule à l'aiuti tecnici è à l'adattamentu di l'alloghju**

***Rapport n° 060** : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 73

***Raportu n° 085 : Stabilità di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021**

***Rapport n° 085** : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 74

***Raportu n° 059 : Raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a cunvenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu**

***Rapport n° 059** : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 76

Le Président Hyacinthe VANNI ouvre le débat rapport par rapport

Rapport N° 058 Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap 77

Avis favorable de la Commission Sociale

Prise de parole

77

M. Pascal CARLOTTI

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

M. Pierre GHIONGA

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive, en réponse aux interventions 81

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre POLI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **CONTRE**

M. Catherine COGNETTI-TURCHINI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « la Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés (Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA) : **CONTRE**

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**

LE RAPPORT N° 058 est ADOPTE A LA MAJORITE 83

Rapport N° 059 : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État

Prises de paroles 84

Mme Chantal PEDINIELLI

M. Michel GIRASCHI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive, en réponse aux interventions 85

VOTE :

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET, votons **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI : nous votons **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI-TURCHINI : votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Le rapport n° 059 est ADOPTE à la majorité

87

Rapport N° 060 : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement

87

M. Guy ARMANET : Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus du groupe « Per l'Avvene », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je suis obligé de préciser les votes :

Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Le rapport n° 060 est ADOPTE

88

Suspension de séance à 13H15

Reprise à 15H25

Mme Mattea CASALTA préside

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

***Raportu n° 096 : Raportu d'infurmazione nantu à l'andatura di a pulitica rilativa à l'affari eurupeï è à a cuuperazione internaziunale, per l'annu 2020**

***Rapport n° 096** : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au titre de l'année 2020

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive en charge des Affaires européennes 88

Prise(s) de parole : 93
M. Guy ARMANET

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en réponse 94

TURISIMU / TOURISME

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS pour l'explication de la transmission tardive des rapports 101 et 102 95

Vote sur l'urgence :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **CONTRE**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « la Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

L'URGENCE EST ADOPTEE

97

***Raportu n^u 102 : Sustegnu à l'investimentu è à l'accompagnamentu di l'imprese chjuce è mezane di u settore turisticu**

***Rapport n° 102 : Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse

97

Lecture du rapport (n° 2021/O1/010) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

99

Lecture de l'avis favorable de la Commission des Finances par Mme Anne TOMASI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente un amendement

99

VOTE amendement et rapport :

Mme Pascale SIMONI (groupe Corsica Libera) ne participe pas au débat et au vote du rapport n° 102

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Anda per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT, ainsi AMENDE, ADOPTE A L'UNANIMITE 100

***Raportu n° 101 : Dumanda di classificazioni à titulu di « stazioni di turisimu » dipusitata da a cumuna d'Aiacciu**

***Rapport n° 101 : Demande de classement en dénomination de « station de tourisme » émanant de la commune d'Aiacciu**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse 100

Lecture du rapport (n° 2021/O1/009) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 101

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS pour des précisions 102

VOTE : Mme Christelle COMBETTE (groupe Per l'Avvene) ne participe pas au débat ni au vote du rapport n° 101

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

Mme Christelle COMBETTE absente

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Anda per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 103

M. Hyacinthe VANNI préside

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

***Raportu n° 062 : Raportu 2020 in fattu di parità trà donne è omi**

***Rapport n° 062 : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de l'égalité femmes – hommes 104

Prise(s) de parole : 107

Mme Pascale SIMONI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. Paul MINICONI

Mme Lauda GUIDICELLI en réponse aux interventions 109

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 110

INNUVAZIONE / INNOVATION

***Raportu n° 087 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà 2020**

***Rapport n° 087 : Rapport sur le développement durable année 2020**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 110

Prise(s) de parole : 113

Mme Paola MOSCA

Mme Mattea CASALTA

M. Romain COLONNA

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 117

VOTE du rapport :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 118

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

***Raportu n° 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

***Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 119

Lecture du rapport (n° 2021/O1/009) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 125

M. François ORLANDI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Anne TOMASI
 M. Pierre GHIONGA
 M. Petr'Antone TOMASI
 M. Guy ARMANET

M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants 152

M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 156

***Raportu n^u 061 : Approvu per l'eserciziu 2021 di e tariffe, i cuefficienti è i tassi rilativi à e varie tasse fiscale chì figuranu in u bugettu primitivu 2021 di a Cullettività di Corsica**

***Rapport n^o 061** : Adoption pour l'exercice 2021 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 165

VOTE :

POUR : 38 Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC

NON-PARTICIPATION : 11 Per l'Avvene + Isabelle FELICIAGGI

ABSTENTION : 6 Andà Per Dumane

CONTRE : 4 La Corse dans la République (Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI)

Absents : 4 (Mmes Stéphanie GRIMALDI, Pascale SIMONI et Julia TIBERI et M. Pierre POLI)

Mme Pascale SIMONI ne participe pas au débat et au vote du rapport n^o 061

RAPPORT ADOPTE A LA MAJORITE 166

***DELIBERATION autorisant la prolongation des travaux de l'Assemblée de Corse**

Prise de paroles

M. Hyacinthe VANNI 166

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 166

L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE 167

***Raportu n^u 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

***Rapport n^o 090** : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021

AMENDEMENT N° 1 :

Présentation de l'amendement par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 167
 Président Gilles SIMEONI : avis défavorable du Conseil exécutif 170

VOTE amendement

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **CONTRE**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **CONTRE**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **CONTRE**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **Non-participation**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR** Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

Non-participations : Mmes Stéphanie Grimaldi et Isabelle FELICIAGGI

CONTRE : 41

POUR : 14

NPPV : 8

AMENDEMENT N° 1 REJETE

172

Suspension à 19h50

Reprise des travaux à 20h40

***Raportu n° 078 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti**

***Rapport n° 078** : Budget Primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Pumonti

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 173

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'avvene » présents ou représentés : **NPPV**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **NPPV**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

174

16 NPPV : Per l'Avvene + La Corse dans la République

***Raportu n° 079 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte**

***Rapport n° 079 : Budget primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Cismonte**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif

175

20H50 INTERRUPTION DE LA TRANSMISSION TEAMS

20H54 REPRISE

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **NPPV**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **NPPV**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

176

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

*** Raportu n° 085 : Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021**

*** Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 177

AMENDEMENT 177

AMENDEMENT ADOPTE 178

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**. (Véronique ARRIGHI ne participe pas au vote)

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité 179

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

***Raportu n° 055 : Missa in opara di a ristrutturazioni è di a prutizzioni di a Lingua rinosu liturali di u situ Natura 2000 FR9400610 « Bocca di u Taravu, marina di Tinutedda, stagni di Tanchiccia »**

***Rapport n° 055 :** Mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000. FR9400610 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia »

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de l'eau et de l'assainissement. 179

Prise(s) de parole : 180

Mme Mattea CASALTA
M. Pierre-José FILIPPETTI

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 183

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

***Rapport n° 049 :** Cunvinzioni tripartita trà a Cullittività di Corsica, a cumuna di Ziddara è a cumuna di Pitretu è Bicchisgià pà a gistioni di u situ di bagnu libaru d'Abrà

***Rapport n° 049 :** Convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Ziddara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 183

Lecture du rapport (n° 2021/O1/008) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

VOTE

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

185

***Raportu n° 051 : Avisu nantu à u prugettu di pianu d'accunciamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava**

***Rapport n° 051 : Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 185

Lecture du rapport (n° 2021/O1/007) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

Lecture du rapport (n° 2021/O1/010) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole :

188

Mme Valérie BOZZI : Absente

Mme Mattea CASALTA

M. Xavier LUCIANI en réponse

189

VOTE

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 190

***Raportu n° 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

***Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021**

Présentation des amendements n° 3 et 4 par M. Jean BIANCUCCI 191

Examen des amendements 193

POUR : 41 (FAC, CL, PNC)

ABSTENTIONS : 6 Andà per Dumane

NPPV : 16 Per l'Avvene, La Corse dans la République

Les amendements 3 et 4 sont adoptés à la majorité 195

Amendement n° 2 :

Présentation de l'amendement n° 2 par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 195

Le Président Gilles SIMEONI présente sous-amendement du Conseil exécutif 197

Demande de précisions de M. Jean-Martin MONDOLONI 198

Président Gilles SIMEONI en réponse 198

VOTE sous-amandement 200

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 2 SOUS-AMENDE ADOPTE 201

41 POUR

14 CONTRE (Per l'Avvene + 4 La Corse dans la République)

6 ABSTENTIONS (Andà per Dumane)

2 NPPV Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI)

ABSENT : M. Joseph PUCCI

VOTE amendements et rapport :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT, ainsi AMENDE, ADOPTE A L'UNANIMITE

202

SUSPENSION A 22H25

Ouverture de la séance des questions orales à 10 H 15.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer par la séance des questions orales.

Ensuite, je ferai une brève allocution, comme à l'accoutumé, Serge, nous soyons bien d'accord sur l'organisation de cette première partie de réunion.

Ensuite, on prendra les deux rapports du Président de l'Assemblée de Corse, l'un sur la présentation du rapport d'activités et l'autre sur la série de conférences dans le cadre de la commémoration de la mort de Napoléon Bonaparte.

Je demanderai ensuite à Hyacinthe VANNI d'assurer la présidence parce que je ne peux pas présider la séance à distance, ça n'est pas confortable pour l'ensemble des conseillers. Je ne pense pas que ce soit une bonne manière de procéder.

Nous sommes convenus donc, avec mon cabinet notamment qui était en relation avec vous hier, que je ne présiderai que la toute première partie de la séance d'aujourd'hui.

Je ne sais pas si Hyacinthe VANNI m'entend, mais quand j'aurais présenté les deux rapports que j'ai évoqués à l'instant, je vous demanderai de prendre la présidence de la session.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer par la série des questions orales, qui ne nécessite pas de quorum.

Première question orale va être posée par Mattea CASALTA.

Si vous m'entendez, vous pouvez poser votre question.

*** Question orale N° 2021/O1/018** déposée par Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa (PNC) » : **Développement Economique.**

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, cette question s'adresse plus particulièrement à vous, mais elle s'adresse également à Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse.

La crise économique sans précédent que nous traversons nous positionne face à des défis majeurs en termes de développement économique. Les questions et les incertitudes liées à l'avenir de notre pays sont plus que jamais d'actualité.

Notre modèle économique insulaire, peu productif dans les secteurs primaire et secondaire, et essentiellement axé sur le tertiaire, les services, pourrait trouver ses limites.

En effet, depuis des décennies nous avons pensé que le tourisme serait une voie royale, un puits sans fond, pour une vie prospère et sans souci.

Avec le bâtiment, il représente d'ailleurs plus d'un tiers du PIB de la Corse.

Si l'on peut malheureusement penser que le bâtiment ne connaîtra pas la crise, notamment eu égard à la croissance démographique insulaire annuelle alimentée largement par les flux migratoires, la crise sanitaire et économique nous démontre les limites d'une économie trop dépendante d'un secteur aussi sujet à de nombreux aléas que le tourisme. Qui plus est, la tendance des dernières années marquait un tourisme de moins en moins enclin à dépenser un budget important dédié à la consommation locale. Effectivement, les personnes qui viennent visiter la Corse dépensent de moins en moins, c'est bien regrettable.

Par ailleurs, lorsque l'on parle de crise majeure, tous les secteurs sont impactés et l'on sait, Monsieur le Président de l'ADEC, que l'agence que vous présidez a traité plus de 2 000 dossiers de demandes d'aide depuis le début de la période de pandémie et que cette situation ne va malheureusement pas s'arranger, la reprise n'étant pas au rendez-vous pour demain.

On sait aussi que l'ADEC favorise le développement de filières d'avenir comme l'Economie Sociale et Solidaire, l'économie bleue, le sport, la Silver économie, l'innovation, etc.

Ainsi, si d'aventure, le tourisme venait à marquer le pas dans l'économie de la Corse et à ne plus être un vecteur essentiel de son développement économique,

comment envisagez-vous d'accélérer le processus de mutation économique et de mettre en avant de nouvelles filières porteuses d'emplois et génératrices de richesses ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

M. le Président de l'ADEC, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Mesdames et messieurs, ma Chère collègue et amie Mattea,

La question que vous posez constitue le cœur même de notre réflexion actuelle, notamment depuis le début de la crise économique laquelle fait suite, comme vous le savez, à une crise sanitaire mondialisée aux effets incalculables.

Elle illustre également le fait la stratégie adoptée par notre majorité depuis 2016, dite du « riacquistu economicu è suciale » était effectivement la bonne et la plus pertinente.

Une stratégie, je le rappelle, basée essentiellement sur la reconquête d'une économie par trop dépendante d'un certain nombre de flux extérieurs et donc, par nature, fragilisée en cas de retournement de tendance, ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui, même si, et nous aurions tout à fait pu répondre ensemble, l'ATC, au travers de l'action menée par sa Présidente, conduit un travail colossal pour éviter que la crise, notamment du tourisme, ne soit plus forte encore.

Depuis qu'en 2016 le Président du Conseil exécutif m'a fait l'honneur de me confier la présidence de l'ADEC, je n'ai cessé avec l'ensemble du Conseil précisément, d'engager des réformes destinées à ce que la Corse puisse se réapproprié pleinement les moyens d'une véritable destinée économique.

C'est passé, comme vous le savez, par l'adoption du SRDEII, le fameux schéma adopté en 2016 qui a constitué le corps de référence de notre action pour la mandature.

Schéma, dont je dois rappeler ici qu'il aurait dû être actualisé et adapté avant que la crise ne débute mais dont nous aurons bien sûr à reparler très prochainement pour que le bilan de la mandature écoulée puisse être tiré et nous

permette surtout de tracer des perspectives plus pertinentes encore, parce que plus adaptées à l'après crise et à la trajectoire de sauvegarde et surtout de redressement que nous aurons à impulser ensemble, avec une doctrine économique plus ambitieuse encore.

Quatre directions ont été privilégiées.

Premièrement, faciliter le financement des entreprises pour sortir de la culture de la subvention et bénéficier d'une ingénierie plus souple, plus agile, plus adaptée. Nous avons divisé par 4 le nombre de dispositifs, mais multiplié par 5 les montants alloués aux instruments financiers de façon à bénéficier collectivement d'une ingénierie plus souple et plus accessible.

Deuxièmement, nous avons renforcé la diffusion et la présence de nos agences respectives et singulièrement de l'ADEC sur tout le territoire. Il est vrai, comme vous l'avez rappelé que nous traitons près de 500 DI (déclarations d'intention) en 2015 par an. Nous en traitons avant le début de la crise plus de 2 200 et donc avons également multiplié les antennes, y compris sur le territoire, de façon à être au plus près de l'écosystème et de l'ensemble des entreprises.

Nous avons enfin déployé une énergie nouvelle dans des secteurs clé tels que l'internationalisation, l'intelligence économique, l'innovation, etc., et bien sûr, et je terminerai par là puisque c'est le cœur de votre question, soutenu activement la diversification de notre économie.

Très rapidement, les filières de l'aéronautique avec Corse composites et le pôle qui s'est organisé autour d'elle ; de l'artisanat avec des actions fortes autour des domaines de l'artisanat d'art (les coutelleries, etc.) ; de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons maintenu à isopérimètre les montants alloués à l'ensemble des acteurs et même renforcé à bien des égards la présence de nos outils respectifs en termes de financements et d'accompagnement.

Des plantes aromatiques et médicinales, avec la création d'un premier cluster qui commence aujourd'hui à faire autorité et qui bénéficiera bientôt d'une zone d'activité dédiée.

Des technologies, notamment du numériques et du digital, avec notamment des actions particulières et un certain nombre de pépites et de start-up qui commencent à émerger.

Des énergies nouvelles et notamment de celles non génératrices de gaz à effet de serre avec un renforcement de la présence de la Corse dans CAP ENERGIE,

dont je veux rappeler qu'il est, d'une part, le seul pôle de compétitivité français présent sur notre territoire et, d'autre part, qu'il est un des grands pôles français et européens dédié aux énergies décarbonées.

Du nautisme et de la plaisance avec l'ATC, comme sur tant d'autres sujets, où ensemble nous avons mené également une action forte et nous allons continuer.

Dans le domaine du sport, un appel à projets est en cours conjointement avec la Conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI, de la lauze, les services à la personne, les entreprises de nettoyage, du bâtiment, du transport de voyageurs avec une action collective qui a été initiée et qui commence là aussi à porter ses fruits, de l'agroalimentaire, etc.

Terminer en vous disant que l'enjeu aujourd'hui ? A l'aune du volet « rilanciu » du plan « Salvezza », et très prochainement, dès lors que notre budget sera voté d'autres mesures et de continuer dans la même dynamique.

Mais, je veux dire ici et pour conclure qu'elle est basée sur deux idées simples : nous n'avons pas à construire contre le tourisme, mais en intégrant le fait, sous le contrôle de la Présidente de l'ATC, qu'il est le moteur de notre économie dès lors que ses externalités et ses effets ont vocation à être plus dynamiques encore à l'endroit des autres secteurs.

Et deuxièmement et enfin, ça n'interdit pas, bien au contraire, que nous continuions à diversifier les voies de développement de notre économie.

J'ai fait à la lumière de la question quelques rappels, mais beaucoup d'autres choses encore restent à dire et surtout à faire.

Je vous remercie.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, bonjour !

D'abord, j'espère que vous allez bien, ainsi que toute votre famille et votre entourage.

Simplement, pour vous signaler que ça devait être une réponse à deux voies. Avec votre autorisation, quelques dizaines de secondes pour la Présidente de l'ATC.

Je vous remercie, M. le Président.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Pour compléter la réponse de Jean Christophe ANGELINI sur la question du tourisme, je pense que Mattea CASALTA ne s'était pas adressée à moi directement parce qu'elle est administratrice de l'ATC et qu'elle connaît, au travers de sa participation aux différentes instances, tout le travail qui a été fait et réalisé en cette période de crise.

Bien évidemment, face à la vulnérabilité de notre économie en matière de tourisme au regard de la crise COVID, nous avons développé un certain nombre d'aides directes ciblées sur l'offre touristique.

D'abord, des soutiens aux Offices de Tourisimes fortement touchés par le tarissement de la taxe de séjour, le soutien aux surcoûts générés par les équipements nécessaires à la réassurance sanitaire, le soutien aux entreprises ayant subi une fermeture administrative et je pense en particulier aux restaurants, le soutien aux entreprises qui n'ont pu bénéficier du Fonds de Solidarité National dans sa première mouture. Et je n'oublie pas les actions de solidarité et de soutien avec l'opération « I nostri eroi », et la mise en place de chèques-vacances pour les plus démunis. Ce qui a permis, dans une période compliquée, de soutenir aussi le tourisme de l'intérieur.

Enfin, je n'oublie pas les sept groupes de travail auxquels vous avez participé et les 30 réunions qui vont nous permettre de signer très prochainement la Feuille territoriale de relance du tourisme corse, dans les jours qui viennent.

A ce jour, l'ATC a instruit 4 579 dossiers pour l'année 2020 et certains dispositifs sont encore en cours et seront prorogés.

Au regard de votre question, je tenais à souligner dans la lignée de ce qui a été dit par mon collègue Jean-Christophe ANGELINI, que la transition écologique de notre tourisme reste bien évidemment une priorité et le développement d'une véritable économie productive à partir du tourisme reste également une priorité. J'aurai le plaisir de le rappeler à la session prochaine.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La parole à Jean-Martin MONDOLONI.

* **Question orale N° 2021/O1/017** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **1^{ère} année de médecine.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président,

A notre tour, au nom du groupe, on souhaite à vous et à vos proches de traverser la séquence que vous vivez dans les meilleures conditions.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ma question a trait à un amendement que nous avons adopté à l'unanimité qui concerne la 1^{ère} année de médecine qui donne accès à la seconde année par voie de concours.

Nous savons que ce concours est exigeant, mais qu'il fait l'objet d'une réforme qui a profondément chamboulé, en tout cas contrarié, bon nombre d'étudiants puisque les règles du jeu ont changé en cours de parcours. Je n'y reviens pas.

Il y a une mobilisation qui a permis d'accroître le nombre de places offertes aux 1^{ères} années de médecine. Cependant et en revanche, malgré les avancées, nous considérons pour notre part que subsistent deux problèmes.

Le premier qui a trait à la gouvernance de l'université dont il s'agit, évidemment en vertu de l'autonomie qui lui est consacrée, de manifester le plus grand respect, mais en même temps, comme nous sommes parties liées, nous pouvons nous entendre en bonne intelligence. J'entends par là que le couple majeur/mineur en termes de discipline a de fait exclu un certain nombre d'étudiants.

Et le deuxième problème duquel nous ne pouvons nous soustraire tant il est vrai que notre territoire, ou en tout cas certains bassins de notre territoire, sont sinistrés en termes de couverture médicale.

Notre question touche à la façon dont il faudra sensibiliser le ministère sur la durée, de façon à accroître définitivement et chaque année le numerus clausus, qui dans les faits n'existe plus mais qui par le biais d'une sélection continue à pénaliser un certain nombre d'étudiants qui, cette année en tout cas, ont été sacrifiés puisque leurs chances n'avoisinent pas, n'approchent pas les 10 %, comme ce fût le cas pour

les 2^{ème} année qui avaient le droit de doubler, et ce n'est pas la licence qui permet d'accéder à ce concours qui peut compenser.

Notre question est simple : elle consiste à avoir votre point de vue sur ce sujet qui, nous l'avons bien compris, prend une résonance particulière dans le contexte sanitaire que nous traversons.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du groupe « Per l'Avvene ».

La réponse de l'Exécutif. Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, vous avez la parole.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Monsieur le Président,

Cher Jean-Martin, vous avez un peu réajusté votre question à l'oral, puisque la première version de votre question qui nous a été transmise à l'écrit, je vous l'avoue, je n'arrivais pas bien à saisir sur le fond et sur la forme, je ne savais pas trop comment la prendre, pour tout vous avouer, puisque celle-ci se fondait sur un certain nombre d'éléments qui avaient été réglés, soit en amont, soit sur des données qui étaient, pour certaines, erronées, puisque vous parliez et j'y reviendrai, notamment de 150 étudiants qui auraient été disqualifiés, et vous disiez déplorer le choix qui avait été fait par l'Université de ne pas neutraliser les enseignements mineurs. Alors, j'avoue que j'avais du mal à comprendre comment vous répondre à partir de données erronées.

Alors, vous avez évoqué votre amendement à la motion, bien sûr. Cet amendement s'inscrit tout de même dans une mobilisation générale, celle des étudiants et de leur famille, celle de l'Université à leur côté, celle des députés de la Corse, celle des conseillers à l'Exécutif, celle de Bianca FAZI pour le Ministre de la santé et moi-même qui avons saisi également la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique VIDAL, sur l'augmentation des quotas pour cette année et sur le numerus apertus puisqu'il s'appelle ainsi aujourd'hui, qui doit être adapté à la spécificité de notre situation.

L'Université de Corse, elle-même, s'est attelée, dès la rentrée de septembre 2020, à entamer un travail de négociations avec l'ARS afin de définir ce numerus apertus en prenant en compte les spécificités qui sont les nôtres.

Là où nous pouvons vous rejoindre, puisque vous l'aviez évoqué dans votre question orale, malgré les nombreuses alertes de l'Université, les autorités

ministérielles continuent de ne pas vouloir publier, dès la publication de Parcoursup, le nombre de places octroyées par année. Ça, effectivement, c'est quelque chose que nous pouvons déplorer.

Je reviens, vous aviez évoqué, 150 étudiants qui auraient été disqualifiés. Renseignements pris auprès de l'Université, il n'en est rien puisque la décision a été prise d'accorder une compensation à l'issue du semestre II et que cette décision a été communiquée aux étudiants dès le 9 février 2021, soit dès le lendemain de la publication des résultats. Donc, il n'y a pas d'étudiants disqualifiés. L'Université de Corse d'ailleurs tient à votre disposition les éléments.

Pour ce qui est de votre demande sur le fait que la Collectivité de Corse est-elle associée à l'évaluation prospective du nombre de places nécessaires à la Corse : alors, nous sommes associés dans le cadre d'IPI-MED... « associés » veut-il dire « entendus », ça ce sera à démontrer. Mais nos services sont évidemment associés à l'ensemble de la problématique, je le disais, dans le cadre D'IPI-MED, d'ailleurs hier une réunion dédiée a eu lieu sur la réforme de l'année universitaire qui va s'ouvrir bientôt et sur la nécessité d'augmenter le numerus apertus.

Parallèlement, là aussi, l'Université mène actuellement des négociations et c'est d'ailleurs pour cela, vous l'avez rappelé, que 58 places ont été octroyées cette année au lieu des 35 à 46 traditionnellement, hors quota kiné.

Donc, je trouve qu'il est un peu regrettable, même si vous avez reformulé votre question à l'oral, de mettre en cause les choix effectués par l'Université à l'heure où elle a à faire face, dans une concertation permanente avec les étudiants et leur famille, à une réforme qui vient bouleverser les études de médecine, à l'heure où nous travaillons avec l'Université et les Universités partenaires à la mise en œuvre d'une 2ème année de médecine à Corti, à l'heure où nous travaillons aussi à la création d'une école des cadres de santé et dans un contexte général, vous l'avez rappelé, de crise sanitaire et où, vous le savez, nous sommes aussi engagés par ailleurs pour la création d'un Centre Hospitalier Universitaire en Corse afin d'avoir une infrastructure digne de ce nom.

Monsieur le Conseiller, Cher Jean-Martin, comme le Président de l'Université, qui tient d'ailleurs à disposition de l'ensemble des conseillers territoriaux des éléments sur la problématique, je ne mets pas en cause la légitimité de votre question, mais il aurait peut-être mieux valu questionner d'abord l'Université avant de relayer auprès des élus des informations erronées, je veux le croire et j'en suis convaincue, par le souci que vous portez à notre jeunesse, mais qui peuvent faire douter des choix et de l'attention que notre Université porte à ses étudiants.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Question suivante posée par Romain COLONNA, vous avez la parole, Cher collègue.

*** Question orale N° 2021/O1/020** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Plan de transformation et d'investissement pour la Corse et rôle de la Collectivité de Corse.**

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président de l'Assemblée.

Cher Président du Conseil exécutif,

À l'aune du nouveau millénaire, la Corse accusait un important retard en termes d'infrastructures et d'équipements au service de son développement. Ce constat partagé a débouché en 2002 sur un Plan d'Investissement Exceptionnel, plus connu sous le nom « PEI » qui se termine après deux décennies de contractualisation. Dire que la Corse a rattrapé son retard pour lequel ce Plan a vu le jour serait une lourde erreur d'interprétation.

C'est dans ce contexte que le Plan de Transformation et d'Investissements en Corse, le « PTIC », s'inscrit, dans la prolongation du précédent PEI. Programmé pour la période 2022-2027, ce dispositif doit donner lieu à 500 M€ d'investissements au service de l'innovation et de grands travaux structurants.

Lors de la session du mois de janvier, vous soumettiez au vote de cette assemblée, un rapport relatif aux « Éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'État » au sujet du PTIC. Rapport adopté à la majorité à travers lequel cette Assemblée affirmait le besoin de concertation et d'équité en mettant en avant, notamment, l'impérieuse logique territoriale structurante à l'échelle de la Corse, afin de se prémunir d'un éventuel saupoudrage.

Vous rappeliez vous-même que sans cette concertation des acteurs, planait un fort risque d'absence de **cohésion d'ensemble** et d'absence de **critères lisibles et équitables qui puissent garantir que tout le monde ait accès de la même façon aux financements.**

Depuis, l'État a confirmé, par la voix du Préfet notamment, le financement de plusieurs projets auprès de différentes communes de l'île. Nous

estimons normal que telle ou telle commune ou EPCI puisse, dans la mesure où des financements sont annoncés, se positionner afin de les mobiliser.

L'objet de la question n'est pas là. Il s'agit en revanche de savoir, en termes de méthode, de quelle manière avez-vous pu dialoguer avec l'État au cours des deux mois écoulés depuis le vote du rapport précité, d'autant que le préfet Pascal LELARGE déclarait dans le quotidien *Corse-Matin* du 13 mars dernier au sujet du PTIC : « [...] il faudra ensuite s'accorder sur une vision d'ensemble comme le souhaite le Président SIMEONI pour qu'il n'y ait pas d'angle mort et de trous dans la raquette ». Nous pensons pour notre part qu'il est préférable de s'accorder « avant » et non « ensuite ».

Selon nous, au même titre qu'il devait y avoir un PEI pour la Corse où la Collectivité territoriale de Corse en était la « matrice », il ne devrait y avoir qu'un seul PTIC et non, de manière inavouée, deux avec l'un dévolu à la Collectivité de Corse et l'autre aux EPCI et communes, avec systématiquement le Préfet comme seul détenteur de ce qui est légitime d'être fait ou de ce qui constitue un « marqueur de modernité » pour reprendre ses propres propos, à l'égard d'Aiacciu ou ailleurs en Corse.

Ce n'est pas notre vision du développement de la Corse que nous voulons au contraire concertée au préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pouvez-vous, M. le Président de l'Exécutif, dans ces conditions, nous informer de l'état des discussions en cours avec le Préfet et des éléments de méthodes relatifs à la contractualisation que cette assemblée a validés ?

Merci par avance de votre réponse.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La réponse du Président du Conseil exécutif.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Monsieur le Conseiller territorial, Caru amicu, merci pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point sur un dossier déterminant et stratégique pour la Corse, les Corses et l'ensemble des collectivités.

Vous ne trouverez pas, dans ma réponse, de ressentiment ou de volonté de polémique, mais simplement une inquiétude forte que je suis obligé aujourd'hui de

manifeste également, vous vous en doutez, et de mon désaccord vis-à-vis de la méthode qui semble actuellement prévaloir du côté de l'Etat et de son représentant dans l'île.

Je voudrais vous exposer en quelques minutes, très brièvement, les motifs de ce désaccord, parce que je pense qu'au-delà des appartenances politiques, les questions qui se posent sont des questions de méthode et des questions de fond dont le traitement efficace doit nous permettre de réussir à la fois la mise en œuvre du PTIC et la relance économique et sociale, qui est encore plus indispensable à l'aune de la crise du COVID 19.

Très brièvement, vous le savez, le PTIC a été présenté comme ayant vocation à prendre la suite du PEI, à achever ce qui n'avait pas été totalement accompli par le PEI, c'est-à-dire la mise à niveau des infrastructures de la Corse.

La définition du PTIC avait été conçue comme devant, d'une part, s'appuyer sur son diagnostic de la mise en œuvre du PEI et, d'autre part, sur un diagnostic territorial permettant d'orienter de façon rationnelle les investissements organisés au titre du PTIC. Et dans un premier temps, cette méthode a été mise en œuvre parfaitement entre la Collectivité de Corse et le Préfet de Corse à titre principal, qui était à l'époque Monsieur ROBINE.

Il y a eu plusieurs dizaines de réunions du comité technique dans lesquelles sont représentées les deux administrations, celle de l'Etat et celle de la Collectivité de Corse, et il y a eu également trois comités de pilotage dont le dernier était en date de juillet 2020. A l'occasion de ce comité de pilotage, nous nous sommes accordés avec le Préfet ROBINE et sur la méthode et sur le fond.

Sur la méthode, il s'agissait de définir ensemble des critères de sélection permettant notamment d'associer, et je m'adresse plus particulièrement là encore à l'opposition puisque cette question fait débat, qu'il était acté entre nous que, concernant les leçons à tirer du PEI, il y avait la nécessité de mieux impliquer les communes et les intercommunalités, y compris dans la définition des critères de sélection des projets. Nous l'avons acté ensemble. Et nous avons également identifié, avec le Préfet ROBINE, grâce au travail mené en commun par nos services, une liste d'opérations ayant vocation à être éventuellement retenues dans le cadre du PTIC.

Ces projets étaient à 60 % prévus pour être sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et à 40% prévus pour être sous maîtrise d'ouvrage des communes et intercommunalités.

L'enveloppe de projets présélectionnés au titre de ces discussions, présentait 800 M€ d'opérations indispensables pour la mise à niveau des

infrastructures de la Corse, d'où le débat d'alors en disant « *les 500 M€ ne vont pas être suffisants, il faudra augmenter l'enveloppe* » ; 500 M€, je vous le rappelle, de coûts de travaux. L'Etat s'engageant à financer, non pas 500 M€ mais 80 % de 500 M€.

Donc, première discussion, il fallait augmenter cette enveloppe et, pour le cas où cette enveloppe serait augmentée, il faudrait de toute façon faire des arbitrages y compris sur cette première liste de 800 M€. Ça c'est la première phase.

Le Préfet ROBINE s'en va, le Préfet LELARGE prend sa place. La méthode de travail est suspendue. Je prends l'initiative, avec le Conseil exécutif de Corse, de mettre en forme des critères qui sont soumis à débat ; des critères qui visent notamment à l'équité territoriale, au caractère pertinent des projets, à l'implication des communes et intercommunalités dans les critères de sélection.

Ce rapport est voté par l'Assemblée de Corse. Je prends rendez-vous avec le Préfet pour le lui présenter. J'ai eu une réunion avec le Préfet de Corse le 5 février dernier, accompagné du SGAC et en présence notamment de la DGS et de DGA, qui m'a annoncé que cette méthode ne sera pas retenue, que la délibération de l'Assemblée de Corse ne sera pas prise en compte, que l'Etat étant le payeur, il sera également à titre principal, le décideur et que pour l'essentiel, il a été acté, de la part de l'Etat, de contractualiser en direct avec les communes et intercommunalités.

De cette situation, je n'en conçois pas d'aigreur, ni de rancœur vis-à-vis des communes et intercommunalités. Les communes et intercommunalités sont des échelons de collectivités locales qui ont toute leur légitimité et toute leur pertinence pour participer à ce débat. Mais ce qui est en train d'être fait, et je vous le dis solennellement, va nous conduire, les communes, les intercommunalités, la Collectivité de Corse, l'Etat et la Corse, dans une impasse. Dans une impasse méthodologique et dans une impasse sur le fond.

Au moment où je parle, j'ai appris par des informations parallèles, jamais officielles, de la part de maires ou de présidents d'intercommunalités que des négociations avaient avancées, que des contrats ou des précontrats allaient être signés, y compris sur des financements PTIC. Mais la Collectivité de Corse n'a jamais été impliquée dans la discussion sur les projets pré-retenus avec les communes et intercommunalités.

Et on ne nous fera pas rentrer dans une logique de concurrence avec les communes et intercommunalités ! Mais ce qui est en train de se passer, vous l'avez toutes et tous compris, et je termine, c'est qu'à travers les engagements qui sont signés avec les communes et intercommunalités... Chacun défend les intérêts de sa commune et de son territoire, et c'est normal. Les communes et intercommunalités

ont présenté des projets qu'elles considèrent être stratégiques pour les infrastructures, mais cela s'est fait sans discussions d'ensemble.

Je ne connais pas, parce que le Préfet ne me l'a jamais dit, quel est le niveau des engagements ou des pré-engagements qui ont été pris au titre du PTIC avec les communes et intercommunalités. Mais si j'en crois la presse et si j'additionne ce qui a déjà été consenti, je me rends compte que les 80 % de 500 M€ sont d'ores et déjà pratiquement et intégralement pré-consommés au titre des engagements pris avec les communes et intercommunalités. Premier problème.

Et sans que la Collectivité de Corse qui aura vocation à cofinancer aussi, y compris sur la part des 20%, ne soit impliquée ni associée dans cette discussion.

Deuxième problème : comment allons-nous financer les 800 M€ que nous avons identifiés ensemble et qui sont, eux, incontestablement des projets d'infrastructures qui ont une dimension territoriale.

L'intersection entre les deux catégories de projets est très faible. Beaucoup des projets qui ont été pré-contractualisés avec les communes et intercommunalités sont des projets qui ne figuraient pas dans la liste qui a été établie avec le Préfet ROBINE. Nous allons nous retrouver devant un problème énorme de mise en œuvre opérationnelle, de concurrence entre les projets et de déficit de financement pour l'ensemble des opérations.

Je vais vous dire très simplement, avec la méthode d'aujourd'hui du Préfet de Corse, on ne pourra pas financer les chemins de fer, on ne pourra pas financer l'intermodalité, on ne pourra pas financer le plan « Aqua Nostra », on ne pourra pas financer l'assainissement, on ne pourra pas financer l'intérieur, on ne pourra pas financer la montagne, on ne pourra pas financer les routes, y compris les entrées de villes ou les routes de montagne, et nous allons nous retrouver devant une impasse qui va être une impasse tragique pour la Corse.

Alors, merci pour votre question, elle me permet de tirer la sonnette d'alarme.

Moi, je souhaite que nous travaillions main dans la main avec les communes et intercommunalités et, si possible, et je l'espère, avec l'Etat, à condition que son représentant dans l'île revienne à une méthode qui était la méthode que nous avons actée ensemble au début, qui permet d'organiser la concertation entre les différents niveaux de collectivités et qui permet aussi de respecter la Collectivité de Corse dans les prérogatives et compétences que lui confie la loi, et qui permet surtout de garantir que nous allons ensemble identifier des projets stratégiques et nous donner les moyens de les financer et de les mettre en œuvre.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Pierre GHIONGA. Je vois Pierre GHIONGA, je crois qu'il est à la montagne...

*** Question orale N° 2021/O1/021** déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica indè a Republica » : **I soldi corsi.**

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je m'excuse, je suis cas-contact, comme vous, depuis hier et je suis obligé de limiter mes interactions sociales. Donc, je regrette de ne pas être présent à Ajaccio.

Vous savez qu'à Corte, on a quelques cas... Vous devez être au courant.

Monsieur le Président,

La crise sanitaire du COVID-19 a très fortement frappé tous les commerces de proximité de notre île et je profite de cette question pour adresser toute ma solidarité à l'ensemble de nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs, qui subissent cette crise.

Une pensée particulière pour nos étudiants, dont nombre sont dans la précarité et ne voient plus d'avenir sur le territoire.

Le plan « Rilanciu è Salvezza », que nous avons voté il y a peu, devrait peut-être améliorer la situation, mais je voudrais vous questionner sur une mesure qui avait été votée en 2014, dans le prolongement logique du PADDUC, et que vous aviez présentée en 2016 comme un outil essentiel de soutien et de dynamisation de notre économie dans le respect de notre identité, je veux parler de : **I SOLDI CORSI.**

Si l'ambition initiale que vous appeliez « révolution de l'économie locale » me semblait un peu emphatique, cette mesure aurait à mon sens permis d'apporter un plus à notre économie dans la crise exceptionnelle que nous subissons depuis un an.

Or, si une quarantaine de Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes, avec la plus connue la monnaie basque EUSKO, qui circulent depuis

2013 sont utilisées sur le territoire français, force est de constater que votre projet « i soldi corsi » semble être un échec.

En 2016, vous annonciez une expérimentation di i soldi corsi confiée à l'association Corsica Prumuzione sur le Grand Bastia, avec mise en production des billets d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Fréquentant régulièrement Bastia, en 4 ans, je n'ai jamais vu aucun de ces billets mais peut-être est-ce dû à mon âge, une défaillance de mes sens...

Donc mes questions sont simples, Monsieur le Président :

- Quel est le nombre d'utilisateurs di « I Soldi Corsi », et dans quelle commune ?

- Quelle est la somme de monnaie locale en circulation depuis son lancement ?

- Le comité de pilotage existe-t-il toujours ?

- Quelles sommes ont été dépensées pour les études concernant ce projet ?

Je vous remercie de votre réponse.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je vais donner la parole au Conseil exécutif.

M. ANGELINI, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Monsieur le Conseiller, Mon Cher Pierre,

Avant de répondre précisément à votre question, je vais au moins vous rassurer sur un point : vos sens ne sont pas atteints ou en tous les cas pas autant que vous le suggérez, et vous avez raison de dire que ladite monnaie locale n'est pas en circulation.

Plus sérieusement, merci pour cette question qui me permet de préciser un certain nombre de choses quant à « I soldi corsi ».

La monnaie locale complémentaire est en effet un marqueur important de toute politique publique en matière économique, dès lors qu'elle entend, comme celle que nous conduisons, revaloriser l'activité économique de proximité.

Il ne vous a d'ailleurs pas échappé que le principe même du recours à une monnaie locale est inscrit dans le PADDUC, vous l'avez rappelé, telle qu'exprimé à l'époque, avec une monnaie présente sur l'ensemble du territoire insulaire.

Je reconnais naturellement que, solliciter à l'époque par une association locale, nous avons envisagé et même programmé, dans les termes que vous avez pour partie rappelés, de soutenir cette initiative à titre expérimental.

Il y a eu deux phases :

- Premièrement, les conditions de sécurité technique, juridique et économique n'ont malheureusement, à l'époque, pu être réunies. Il ne nous a donc pas semblé opportun de poursuivre l'expérience. Mais je veux quand même insister sur un point qui n'est pas explicitement mentionné dans votre question, mais qui me paraît fondamental, c'est que nous n'avons pas, pour notre part, engagé un centime d'argent public dans cette initiative et nous avons même voulu privilégier une voie plus sécurisée et donc qui aurait peut-être, si elle avait été poursuivie, conduit notre Collectivité à prendre un certain nombre de risques. Cela n'a pas été le cas ni juridiquement, je le redis, ni financièrement.

Vous n'êtes pas sans savoir d'ailleurs qu'une monnaie locale, ce n'est pas simplement émettre des billets, comme vous en avez parlé, c'est aussi respecter un certain nombre de contraintes que le législateur et le gouvernement ont considérablement renforcées afin d'éviter toute dérive.

D'ailleurs, lorsque vous citez la quarantaine de monnaies locales mises en services depuis quelques années, vous omettez, Cher ami, de préciser combien d'entre elles restent encore actives. Et la réponse, malheureusement est plus proche de 4 ou 5 que des 40 de l'époque.

En application des dispositions du code monétaire et financier, seules certaines structures peuvent donc mettre en place une monnaie locale. Il s'agit, je le précise à toutes fins utiles, de personnes morales de droit privé ayant pour seul objet social la diffusion de cette unité de change, donc des associations ou des fondations régies par la loi du 1er juillet 1901 ayant inscrit la diffusion d'une telle monnaie et pouvant se lancer donc dans la création d'une unité de change locale.

Il y a eu une deuxième phase avec des entreprises, des supports de toute nature qui nous ont également proposé un certain nombre de dossiers et notamment avec des monnaies numériques et virtuelles sur le modèle, dirons-nous assez approchant, du SARDEX qui fonctionne bien chez nos homologues et voisins de Sardaigne.

Face à la multiplicité de ces initiatives que nous avons toutes considérées avec un égal intérêt, nous avons décidé, conformément au modèle mis en œuvre à l'époque du PADDUC et adopté par votre Assemblée, auquel bien sûr l'ADEC que je préside reste très attachée, de revenir à une logique simple et qui sera validée, espérons-le, avant la fin de cette mandature : celle, et je vous y rends attentifs, d'un marché public nous permettant de sélectionner un ou plusieurs candidats chargés de mettre en œuvre cette monnaie locale complémentaire.

Ce dispositif serait ainsi piloté par notre Collectivité, ce qui éviterait une non-maîtrise de la stratégie que nous entendons globalement poursuivre.

Terminer en disant donc, et je le redis car c'est fondamental, que nous n'avons pas engagé un euro d'argent public, que nous avons évité, je le crois, un certain nombre de difficultés à notre Collectivité et singulièrement à l'ADEC, que nous resterons attachés à ce principe de monnaie locale complémentaire, même si la crise étant passée par là, je vous le concède volontiers, l'ordre des priorités n'est plus tout à fait le même.

D'ailleurs sous le contrôle de Nanette MAUPERTUIS, vous dire également que lorsqu'il nous est arrivé le panel des mesures mobilisables dans le cadre du plan Salvezza, nous avons d'un commun accord rejeté la monnaie locale car considérant que la priorité n'est clairement plus à ça. Face à une économie en crise systémique et profonde, il fallait déployer d'autres niveaux de réponse que ceux que l'on peut se permettre en temps économiques un peu plus cléments.

Mais nous n'y renonçons pas pour autant et reviendrons donc sous la forme de ce marché public, de façon à en garder la maîtrise tout en faisant en sorte que chaque euro d'argent public, et là je ne parle pas de monnaie locale mais d'euro générique, soit dépensé utilement et dans l'intérêt de relocaliser de l'activité et de la production à l'échelle insulaire.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'ADEC.

La dernière question orale va être posée par notre collègue, M. POLI.

Vous avez la parole.

* **Question orale N° 2021/O1/019** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa (PNC) » : **coût des carburants**

M. Pierre POLI

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Au mois de novembre dernier, et après 18 mois d'enquête, l'Autorité de la concurrence dévoilait son rapport sur la cherté de la vie en Corse. Ce dernier analysait et rendait ainsi compte des coûts de certains secteurs, indispensables au fonctionnement et à la vie de notre île : les transports, les déchets ménagers, l'alimentation ou encore le carburant.

Ces problématiques sont régulièrement présentées et débattues au sein de notre assemblée, car elles impactent la vie des Corses au quotidien, dans une région où le taux de pauvreté est le plus fort du pays.

Aussi, comme vous avez pu le constater, le carburant a atteint ces derniers temps des prix extrêmement élevés, au même moment où la crise sociale et économique que nous connaissons ne cesse d'impacter les foyers insulaires et leur budget.

En effet, après une année 2020 marquée par la baisse des prix due au confinement et à la raréfaction de la demande, ceux-ci repartent désormais à la hausse. Depuis plusieurs mois maintenant, les consommateurs et esprits avisés constatent une augmentation significative et régulière des prix du carburant au litre.

Ainsi, selon l'observatoire économique territorial, Corsica Statistica, si le niveau des prix est toujours inférieur aux prix pratiqués avant le confinement, la variation ralentit considérablement et la valeur moyenne des coûts affiche une progression importante : + 1,2 % pour l'essence et 2,2 % pour le gasoil au mois de décembre 2020, + 2,5 % pour l'essence et + 2,4 % pour le gasoil sur le mois de janvier 2021, + 3% de manière globale sur le mois de janvier 2021.

Nous bénéficions aujourd'hui d'une fiscalité préférentielle par rapport au droit commun, 13 % de TVA contre 20 % pour le droit commun. Cependant, ce différentiel ne se répercute pas à la pompe et sur le portemonnaie du consommateur puisque, malgré ce dispositif, les carburants continuent d'être plus chers en Corse que sur le continent.

Et si les conclusions rendues par le rapport de l'Autorité de la concurrence et le cabinet ECOPA permettent d'appréhender de manière très partielle certains mécanismes liés à l'incidence des prix des carburants en Corse, la conférence sociale, conduite sous votre égide, a mis en place des ateliers de travail collaboratif afin de s'interroger sur cette thématique, et de dégager des pistes de réflexion, notamment via la fiscalité et la réduction de la TVA. Si ces possibilités se voient

pour l'instant opposer une fin de non-recevoir de la part de l'Etat, elles restent néanmoins des requêtes justes et légitimes.

Aussi, connaissant votre implication sur le sujet, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous nous dire quelles sont à ce jour, les pistes concrètes qui sont privilégiées par la Collectivité de Corse afin de pouvoir freiner cette augmentation constante des prix du carburant en Corse et ainsi améliorer financièrement la vie de nombreux Corses ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Le Président du Conseil exécutif va répondre. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial, Caru amicu, merci pour votre question qui me donne l'occasion d'aborder à nouveau, pour la préciser, la méthode que je propose à l'Assemblée de Corse pour délibérer sur les recommandations contenues dans l'avis de l'Autorité de la concurrence.

Quelle est cette méthode ?

Je rappelle d'abord que l'Autorité de la concurrence a été saisie en juin 2018 par le Ministre de l'Economie et des finances, Bruno LE MAIRE. Juin 2018. Juin 2018 !

Elle a rendu son rapport le 17 novembre 2020, soit 18 mois après.

Ce rapport s'organise autour de quatre thèmes principaux :

- Les transports maritimes,
- Les déchets,
- Le prix du carburant,
- Les prix dans le secteur de la grande distribution.

Je vous ai proposé d'aborder de façon thématique chacun des grands thèmes, avant que dans un deuxième temps l'Assemblée de Corse n'ait un débat général sur l'avis et sur les préconisations qu'il contient. Etant précisé que l'Assemblée de Corse, bien sûr, a toute légitimité et compétence pour, au-delà des

préconisations énoncées par l'Autorité de la Concurrence, faire des propositions, y compris d'évolution législative et réglementaire.

Eu égard à la densité de ce rapport et à son caractère souvent technique, il m'est apparu plus productif, plus utile et efficace, de pouvoir permettre des débats sur chacun des 4 thèmes, pour pouvoir ensuite revenir dans un deuxième temps sur la totalité de l'avis.

Dans un premier temps, nous avons eu le débat sur la question des transports maritimes et la question des déchets. Et cette discussion sur les préconisations de l'Autorité de la Concurrence était corrélée, d'une part, à notre débat sur le renouvellement de la DSP et, d'autre part, à notre débat sur l'état d'avancement du plan de gestion des déchets non dangereux. Donc, cela nous a permis d'avoir un débat complet.

Il était prévu que nous inscrivions les deux autres thématiques à la session du mois de mars.

Après réflexion et eu égard au caractère particulièrement chargé de la session d'aujourd'hui et de demain, avec notamment l'adoption du budget, il m'est apparu que nous n'aurions pas le temps d'avoir le débat approfondi que ces deux questions méritent, notamment eu égard à leur caractère technique. Et surtout, je souhaitais qu'il puisse y avoir un parallélisme des formes entre la façon dont nous avons traité ces questions, notamment au moment de la crise sociale, dite « des gilets jaunes » et la façon dont nous allons essayer de réfléchir aux réponses qu'il convient d'apporter à ces questions.

Je vous rappelle en effet que, aussi bien en ce qui concerne la question du prix du carburant qu'en ce qui concerne le prix des produits de consommation dans les grandes et moyennes surfaces, nous avons pris, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du CESEC de l'époque, Paul SCAGLIA, et moi-même, l'initiative d'une conférence sociale réunissant l'ensemble des acteurs, vous l'avez souligné dans votre question, et permettant, à l'occasion de réunions hebdomadaires, de traiter de la question du coût du carburant qui impacte le quotidien des Corses et la question du coût des produits dans les grande surfaces qui impacte également le quotidien des Corses.

Aujourd'hui, avant que nous abordions ces deux thèmes traités par l'Autorité de la Concurrence lors de la session du mois d'avril, il me semble indispensable que la commission de développement économique puisse avoir le temps utile d'étudier le rapport de présentation du Conseil exécutif de Corse et les deux thématiques.

Il me paraît indispensable aussi que la commission des évolutions législatives et réglementaires, sur la question par exemple de la fiscalité du carburant, ait le temps nécessaire d'examiner ce rapport de façon sereine.

Et enfin, il me paraît indispensable que les acteurs économiques et sociaux des deux secteurs, et notamment les représentants de collectifs, les représentants des gilets jaunes, les représentants des syndicats puissent avoir le temps de débattre sur les préconisations de l'avis de l'Autorité de la concurrence, comme ils avaient pu débattre sur le constat de la situation au moment de la crise des gilets jaunes.

Donc, ce qui vous est proposé, Monsieur le Conseiller territorial et ce qui est proposé à travers votre question à l'Assemblée de Corse, c'est d'acter ensemble l'inscription de ces deux thèmes à la session du mois d'avril et que, d'ici-là, nous aurons les débats à la fois en interne avec les commissions concernées de l'Assemblée de Corse et dans le cadre d'une relance du processus de conférence sociale qui permettra d'impliquer, en amont des travaux de notre Assemblée, l'ensemble des acteurs.

Dans un deuxième temps, après avoir eu ce débat en avril, nous aurons une session où sera abordée l'intégralité de l'avis de l'Autorité de la Concurrence, y compris pour éventuellement faire des propositions de modifications législatives et réglementaires.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons épuisé la liste des questions orales.

Nous allons donc demander à la Secrétaire de séance, Christelle COMBETTE, de procéder à l'appel, si elle le veut bien et si elle m'entend.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, je vous entends et je le veux bien, je ne sais pas... Je n'ai pas trop le choix, je crois... Mais je le fais

Mme Christelle COMBETTE, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 11 h 15, sous la présidence du Président TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

Un annu dopu à u cunfinamentu, mi ritrovu « casu cuntattu », cum'è d'altri eletti di st'Assemblea.

L'epidemia ùn hè ancu daretu à noi. Avemu assai casi in e scole. Vogliu pensà quì à i malati, à e so famiglie, è à quelli chì piglianu sempre risichi in u quadru di e so missione. Vogliu invità dinù i Corsi à fà casu, à rispettà quant'ellu si pò, e distanze, senza alluntanà si da i soi.

Puru casi cuntatti, cuntinuemu à travaglià.

U ministru francese di a salute dinù. Olivier Veran hà annunziatu cù u ministru di l'oltri mare a creazione d'un CHU, un Centru Uspidaleru Universitariu, in Guiana. Ci ne rallegremu.

Olivier Veran hà annunziatu dinù un finanziamentu di 420 milioni per u CHRU di Nancy, u mantenimentu di 300 posti, l'annulazione d'un debbitu di 128 milioni è l'apertura di letti novi. Ci ne rallegremu dinù.

Per contu meiu, mi feliceghju di st'annunzii. In Lurena cum'è in Guiana, a ghjente hà u dirittu à a salute. Hè un dirittu di l'omu, hè un duvere di l'istituzione di dà tutti i mezi per curà i soi. Educazione, salute, securità, sicura chè no simu à favore.

À l'Assemblea di Corsica guardemu ciò ch'elli facenu l'altri, ma pensemu soprattutto à fà per a Corsica. Mancu à dilla. A nostra Assemblea avia dumandatu a creazione d'un CHU in Corsica u 31 di lugliu scorsu. L'aviamu ancu dumandata in a nostra cuntribuzione à u Ségur di a salute.

L'aviamu detta digià quandu ella hè ghjunta in Corsica l'Ispezzione Generale di a Salute in u 2018. U cunsigniere è duttore Fanfan Benedetti hà purtatu una petizione è cunducce un cullettivu à prò di stu prugettu di strutturazione è di trasfurmazione di a Corsica. A cummissione di a salute presidata da u duttore Dany Antonini travaglia dinù nant'à stu prugettu.

A salute hè una cumpetenza di Statu.

In u frattempu, malgratu u silenziu di u ministru è di u Statu, s'hè mossu u prefettu per rilancià a nostra ecunomia. U prefettu capipartitu hà pigliatu decisione chì ingaggianu a Corsica senza sparte a scelta di l'operazione di strutturazione cù l'eletti di a Corsica. A face senza cunsultà i Corsi. Ùn face mancu nice. Ùn face nunda à l'appiattu.

U so turisimu, d'Aiacciu à Bunifaziu ci costa caru. Quandu avete nant'à un tavulinu un CHU è un telefericu, cosa sceglieriate voi per entre in a mudernità ? Per contu meiu, ferebbi a scelta di u CHU. Ci hè assai peghju chè a prucrastinazione. Ci hè u sbagliu è peghju chè u sbagliu, ci hè l'ingannu. Quessu u prefettu, ci vole ingannà.

40 anni fà, di marzu 1981, nimu pudia crede in l'apertura d'un Università di Corsica sei mesi dopu. Eppure l'avemu fatta, sò 40 anni. Quale hè chì puderebbe rimette in causa u bisognu fundivu di ricerca è di sviluppu per a Corsica ? U CHU hè una lotta para à quella per a riapertura di l'Università. Si tratta d'adattamento di e nostre strutture à i nostri bisogni. Si tratta di rispettu di e nostre deliberazione. Si tratta di ghjustizia, di demucrazia è di salute. Ma si tratta ancu di sviluppu o di scelta di u sottu sviluppu.

In a Francia sana, ùn c'hè cullettività senza CHU. In a Francia sana, ùn ci hè cullettività duve l'investimenti di u Statu in ricirca sò cusì debbuli chè ind'è noi. È quandu guardu altrò, quandu guardu l'Antille, quandu guardu a Sardegna, quandu guardu e Baleare, ogni volta vecu un CHU.

40 anni fà, l'isule Baleare eranu l'anti-mudellu di a Corsica. Ch'ellu sappia u prefettu ch'ellu pò girà a Corsica quant'ellu vole, ùn lu lasceremu micca fà di u nostru paese un anti-mudellu per i nostri amichi isulani di u Mediterraniu è d'altrò.

Seremu sempre qui.

A ringrazià vi.

U presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

Simplement, on aura l'occasion de revenir sur ces questions, bien sûr...

Je voulais évoquer la mémoire de Ghjuliù GIAMARCHI, militante naziunalistu di e prime ore, anzianu prigiuneru puliticu cundannatu davanti à a corta di sicurezza in u 79, militante sempre statu di tutte e lotte, di tutte e mosse, di tutte e manifestazione è cunnisciuti o scunnisciuti, face parte d'isse generazione

d'omi è di donne chì si sò battuti ognunu incù i so mezi pè fà chì u populu corsu possi campà, possi campà arrittu, possi campà degnu, è possi campà liberu.

Dunque, vulia oghje ramintà a so mimoria, ramintà à tempu à a soia quella di tutti l'altri. Assicurà a so famiglia di e nostre pinsate, di u nostru sustegnu è di chì pè contu nostru, cuntinuaremu à esse indè u filu di a lotta d'issu populu pè u so dirittu à u campà.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Bien entendu, au nom de l'Assemblée de Corse, nous nous joignons aux mots du Président du Conseil exécutif. Jules GIAMARCHI a été un militant de la Corse, un militant de la justice sociale aussi. Nous adressons à sa famille ces mots pour lui dire que nous pensons à eux en ce moment.

Nous allons commencer notre ordre du jour.

Je crois que nous avons la présentation du rapport d'activité. Quelques mots sur ce rapport et puis ensuite, on prendra acte de façon informelle de ce rapport d'activité.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

* **Raportu n° 107** : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2020.

* **Rapport n°107** : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020.

Le Président TALAMONI

Comme chaque année, depuis 2016, l'Assemblée de Corse publie son rapport d'activité.

Un moment important puisqu'il permet de faire un pas de côté et de porter le regard vers l'année écoulée. Au fil des pages, nous rendons compte, comme habituellement, des moments forts de l'année, des travaux parlementaires menés lors des séances publiques, des commissions ou bien des conférences des présidents. Nous revenons aussi sur l'état d'avancement des dossiers portés par la Présidence de l'Assemblée de Corse et sur l'activité du secrétariat général.

L'année 2020 a été particulière, cela ne vous a pas échappé, et, à bien des égards, unique en son genre. L'activité de notre Assemblée, bien que lourdement impactée par la crise sanitaire n'a jamais cessé. Pour assurer la continuité du débat démocratique, les agents et les élus - que je remercie à nouveau pour leur engagement sans faille - ont su s'adapter et réinventer le mode de fonctionnement de l'institution comme le soulignent quelques chiffres clés que vous trouverez dans le rapport : 300 heures de réunions en mode distanciel, 13 séances publiques et 458 délibérations adoptées.

Retour aussi sur la mobilisation de la conférence des présidents réunie, au plus fort du premier confinement, à neuf reprises en quelques semaines, pour concerter, échanger et être force de proposition. Je pense notamment à la demande de certificat sanitaire intervenue dès le mois de février. On sait comment cette demande a été accueillie par les services de l'Etat.

En 2020, le visage de notre institution a également changé : avec le repositionnement de la commission permanente, tout d'abord : habilitée depuis le 24 avril 2020 à délibérer, ce qui est une chose importante. Une modernisation de notre institution qui est aussi passée par la mise en place de trois nouveaux organes : un nouveau comité d'évaluation des politiques publiques ouvert pour la première fois aux citoyens, une questure et une commission de déontologie. Ces trois institutions nouvelles ont été installées ces derniers mois.

Tout au long de l'année 2020, le travail s'est par ailleurs poursuivi à la Présidence sur des sujets importants, tels que l'innovation sociale, la prospective, l'environnement et la solidarité envers les plus vulnérables.

Un mot enfin pour ces élus de l'Assemblée qui nous ont malheureusement quittés en 2020 et pour qui nous avons une pensée dans ce rapport.

Le rapport est accessible sur le site Internet de l'Assemblée de Corse, des exemplaires ont été également distribués aux élus.

Nous prenons acte, si vous le voulez bien, de façon informelle, du dépôt de ce rapport d'activité.

La parole est à qui la demande, s'il y avait de la part de certains de nos collègues ou de l'Exécutif la volonté d'intervenir sur ce rapport.

Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Quelques mots pour rendre hommage officiellement au travail qui a été mené par l'Assemblée de Corse, une instance délibérante de la Collectivité de Corse, un travail, vous l'avez souligné, quantitativement et qualitativement extrêmement important, extrêmement dense qui montre toute l'importance fondamentale qu'a cette institution, la Collectivité de Corse et ses organes dans la vie démocratique de notre île.

Un mot également pour saluer le renforcement d'un certain nombre de démarches ou la création de certains organes, souvent à votre initiative, M. le Président de l'Assemblée de Corse ; renforcement ou création qui concourent de façon significative à améliorer le fonctionnement démocratique global de nos institutions, et bien sûr, je ne peux que m'en réjouir.

Dire enfin, notamment au visa de ce qui s'est passé hier au Palais Bourbon, je ne sais pas si vous avez pu le voir, où le Ministre de la santé est venu rendre compte des décisions de l'Exécutif devant l'Assemblée nationale, dans un climat d'irritation partagée, de défiance et aussi avec une très faible participation puisque, malgré le caractère essentiel de la question de la crise sanitaire, économique et sociale induite par le COVID, il n'y avait pour cette séance nocturne, d'après l'article qui l'a restitué, qu'une vingtaine de députés. Cela montre bien que nous avons raison quelquefois de nous interroger pour essayer d'améliorer le fonctionnement de nos institutions. Nous avons raison de porter des critiques lorsqu'elles sont fondées sur le fonctionnement de nos institutions, mais nous pouvons aussi dire que, notamment dans le fonctionnement global, dans la recherche d'un équilibre entre les pouvoirs, entre un Conseil exécutif qui prépare en amont et qui exécute en aval et une Assemblée de Corse qui débat, vote et délibère, au-delà de ce dialogue permanent et fécond entre l'Assemblée et le Conseil exécutif de Corse, l'implication des instances consultatives, le CESEC bien sûr mais également l'Assemblea di a giuventù et la Chambre des territoires, des organes qui visent à mieux impliquer les citoyens dans l'élaboration et le contrôle de la mise en œuvre de la décision publique, globalement, il me semble que nous sommes dans un schéma institutionnel qui mérite certainement d'être simplifié, certainement amélioré, mais en tout cas, dans un schéma institutionnel qui montre que la vitalité démocratique de la société corse est en train progressivement, lentement mais sûrement, de se renforcer. De cela, nous ne pouvons tous ensemble qu'en être extrêmement heureux.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport d'activité 2020.¹

¹ Délibération N° 21/039 AC

Nous allons passer à un deuxième dossier que je présente : un rapport concernant la commémoration de la mort de Napoléon Bonaparte.

* **Raportu n° 106 : Bicentenariu di a morte di Napuliò Bonaparte.**

* **Rapport n° 106** : Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

Le Président TALAMONI

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur cette question à l'Assemblée de Corse. Je n'étais d'ailleurs pas présent au moment où ce débat a eu lieu, je crois savoir qu'il n'était pas toujours parfaitement serein. Pourtant, c'est une question qui n'a pas à avoir des polémiques, ce sont quand même des affaires qui ne sont plus vives depuis quelques siècles. Par conséquent, je crois que nous pouvons nous tourner avec sérénité vers cette part de notre histoire. En ce qui me concerne, c'est ce que j'ai voulu faire à travers les propositions qui sont les miennes et que je formule aujourd'hui officiellement devant l'Assemblée de Corse.

Je voudrais simplement dire 2 aux 3 choses auxquelles je tiens et qui me paraissent assez simples et, je pense, partagées largement.

Commémoration et célébration. Ce sont 2 notions tout à fait différentes.

Il y a un certain nombre de personnages historiques qui, en Corse, font l'objet d'un consensus :

Je pense aux chefs de la résistance. Nous commémorons leur sacrifice régulièrement ensemble, de façon tout à fait commune et sans la moindre polémique.

Je pense également à Pasquale PAOLI, puisque nous avons pu vérifier en 2007, à l'occasion du bicentenaire de sa mort, que sa mémoire faisait l'objet d'un consensus à peu près parfait, notamment s'agissant des élus de la Corse, puisque tous les élus de notre Assemblée ont fait le voyage à Morosaglia. C'était un moment de communion parfaite de notre institution corse.

S'agissant de Napoléon Bonaparte, les choses sont un peu plus complexes puisqu'il y a différentes manières de voir son parcours et son rapport à la Corse. Ce parcours, de façon général est très contesté, mais très défendu aussi de l'autre côté de la mer. Il y avait encore une émission hier (émission intéressante d'ailleurs) où on a vu, non pas une polémique, mais un dialogue assez ferme sur certains aspects de son parcours, sur le rétablissement de l'esclavage. C'est vrai qu'il y a des points sur lesquels il est difficilement défendable. Faut-il réduire son parcours à ces événements ? C'est évidemment à chacun de se faire son idée de la question.

S'agissant de la Corse, il y a des choses extrêmement graves qui se sont passées durant son mandat de chef d'État et notamment, lorsqu'il nous a envoyé le général MORAND, particulièrement sanguinaire, un tortionnaire qui a laissé des traces dans notre mémoire collective.

Il y a des Corses qui, eux, veulent voir l'aspect plus lumineux de son parcours, la gloire attachée à son nom.

Donc, je crois que ça serait assez malvenu de la part de nos institutions d'engager le dialogue de telle sorte y qu'il aggraverait des tensions entre ceux qui pensent d'une manière et ceux qui pensent de l'autre. Encore une fois, ce sont choses qui sont passées depuis fort longtemps.

En ce qui me concerne, je crois qu'il appartient à chaque Corse de célébrer ou pas, selon sa sensibilité Napoléon Bonaparte. Certains voudront le faire, y compris certains élus ; d'autres s'y refusent résolument. C'est le droit des uns et des autres de faire en conscience ce qu'ils estiment bon et juste.

La commémoration, c'est autre chose. La commémoration, ça n'est pas comme la célébration qui est insistée sur le caractère lumineux, exemplaire d'un personnage ou d'un événement. La commémoration, ça n'est pas cela, la commémoration, c'est se souvenir ensemble de quelque chose ou de quelqu'un d'important pour notre histoire et également, pour ce nous sommes aujourd'hui, parce que nous sommes le produit de cette histoire. Se souvenir ensemble d'un fait positif, oui, d'une victoire. On commémore aussi les défaites, on commémore les catastrophes, malheureusement, nous en avons quelques-unes à commémorer et vous le savez.

Donc, la commémoration, de s'y refuser, c'est quelque chose qui est très contestable et assez inexplicable. Non, il faut, je crois, commémorer parce que le passage de Napoléon Bonaparte sur terre a eu des conséquences pour l'Europe et pour la Corse. Donc, se souvenir ensemble de ce que ça a été, il me semble que c'est important.

Par ailleurs, en Corse, et c'est le deuxième point que je voulais aborder, il y a des imaginaires, il y a des mémoires concurrentes.

Une mémoire, c'est quoi ? C'est une interprétation de l'histoire. L'histoire appartient aux historiens. C'est une science, pas toujours une science exacte, mais c'est une science qui progresse notamment avec le dépouillement des archives. Et il y a des professionnels qui font cela très bien, ce sont les historiens.

L'interprétation historique, c'est autre chose et la mémoire liée à l'interprétation historique, c'est autre chose. En général, ce sont plutôt les politiques

qui dirigent les politiques de mémoire dans les différents pays. S'il faut prendre l'exemple de la France, c'est bien le président de la République française qui décide de « panthéoniser », comme on dit, un personnage. C'est une décision politique.

En Corse même, il y a des décisions qui ont été prises avant la mandature nationaliste. Il y a des bustes qui ont été installés dans les locaux, notamment au palais Lantivy, parmi lesquels le buste de Sampiero. Sampiero, un personnage important de notre histoire, mais dont le parcours a été sans doute un peu terni par le fait qu'il a quand même étranglé son épouse. Dans les moments que nous vivons aujourd'hui, cela n'est pas tellement en phase, moins que jamais, avec les aspirations de nos sociétés. Mais il y a le buste de Sampiero au Palais Lantivy.

Il y a d'autres bustes qui ont été installés par les majorités précédentes, celui de Pasquale PAOLI, sans aucune difficulté. Celui de Napoléon Bonaparte a été installé également. Pour notre part, nous avons installé celui d'une jeune femme qui était beaucoup moins connue, mais qui est un personnage historique lumineux, Maria GENTILE qui est l'Antigone corse. C'était aussi le moyen de faire entrer de plain-pied la femme dans la statuaire civile corse d'où elle était quasiment absente. Je fais remarquer quand même qu'il y a juste un bas-relief à Corte, sous la statue de GAFFORY, un bas-relief pour son épouse simplement au pied de la statue de GAFFORY. Sa femme, son épouse était très connue, Faustina MATRA, épouse GAFFORY. Elle méritait sans doute mieux qu'un simple petit bas-relief au pied de la statue de son époux.

Simplement pour dire que tout ça, ce sont des décisions politiques, ce sont des signaux que l'on lance. On veut proposer à l'admiration des générations actuelles et futures certains personnages. Ça, c'est la politique de mémoire.

Mais il y a des mémoires concurrentes, je le disais, il y a des interprétations historiques différentes.

Nous nous définissons pour notre part comme paolistes, c'est un peu, je dirais, l'ADN de notre majorité, même si bien entendu notre majorité n'a aucunement le monopole de la mémoire paoliste. Aucunement et je tiens à le dire.

Il y a des mémoires qui sont un peu différentes et des interprétations historiques différentes comme certaines interprétations historiques qui valorisent particulièrement la présence française en Corse jusqu'à aujourd'hui. Cette interprétation historique a aussi droit de cité en Corse, il faut être très clair, comme toutes les autres interprétations historiques. Il y a une mémoire génoise, en particulier à Bastia, en particulier à Bunifaziu. J'ai pu le vérifier personnellement lorsque j'y ai fait certaines visites. Tout cela est tout à fait normal et tout à fait sain.

Il y a également même une mémoire matrice, MATRA qui étaient les ennemis de PAOLI, donc mémoire matrice au sein de certaines familles corses. D'ailleurs, il y a encore des descendants en ligne directe qui défendent résolument sa mémoire et on peut tout à fait le comprendre. Tout cela est très complexe et ne va pas dans le même sens.

Je ne suis pas pour qu'on écrive un roman national, comme on a pu le faire, par exemple, de l'autre côté de la mer à travers le lavis à une époque et certainement, d'autres continuent à vouloir écrire un roman national ou un récit national. C'est une idée qui a aussi sa légitimité, pourquoi pas ? Mais, pour ma part, je crois que compte tenu de la complexité de notre histoire et complexité de la présence de mémoires concurrentes, il serait plus judicieux en Corse de faire dialoguer les interprétations historiques, de faire dialogue les différentes mémoires, encore une fois dans la sérénité, et de composer ensemble, à travers un entrelacement de récits, un imaginaire historique polyphonique. Je crois que cela pourrait faciliter, favoriser et renforcer le vivre ensemble. C'est une expression un peu galvaudée qui là, prend toute sa valeur.

Voilà quel est l'état d'esprit avec lequel je vous propose, évidemment en lien avec l'Exécutif qui proposera également de son côté un certain nombre d'évènements.

C'est donc dans ce cadre-là que je vous propose une série de conférences qui auront lieu en avril, mai et ensuite, en septembre et octobre, quels que soient les élus qui présideront aux destinées de la Collectivité de Corse d'ici là. Nous préparons l'avenir et les institutions ont leur continuité.

Vous pouvez examiner sur le rapport le nom des personnalités appelées à intervenir pour ces conférences. Il y a des poids lourds, les principaux de la matière napoléonienne, des professeurs de l'Université de Corse qui vont intervenir, il y a des personnalités qui connaissent bien leur sujet. Je crois que cette série de conférences va parfaitement entrer en complément de ce que le Conseil exécutif va nous proposer dans quelques semaines, notamment Josepha GIACOMETTI.

Je pense que c'est un beau programme que nous sommes en train de composer.

Je vous propose donc de valider ce rapport et cette série de conférences qui vont commencer dans les semaines qui viennent.

Il n'y a pas de rapport de commission. En revanche, la parole est à qui la demande sur ce sujet qui est quand même un sujet important, encore une fois même s'il ne doit pas donner l'occasion à la moindre polémique.

Mme COMBETTE demande la parole, vous avez la parole, Chère collègue.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Dans votre rapport, et vous venez de le dire aussi à l'oral, vous évoquez les controverses existantes sur les honneurs à rendre ou pas à Napoléon. Vous faites également un peu de sémantique entre célébration et commémoration, comme si vous vouliez justifier l'organisation d'évènements auprès de ces détracteurs.

Nous apprécions quand même votre volonté politique de mémoire. Malheureusement, nul n'est prophète en son pays, j'aurais tendance à dire.

Il existe effectivement une part d'ombre derrière chaque grand homme de l'histoire, vous l'avez rappelé, pour chacun des Corses ayant marqué l'histoire, il s'agit d'une autre époque et d'un autre temps.

Ceci dit, plusieurs commémorations, restitutions et expositions sont prévues dans de nombreux pays. L'aura de Napoléon rayonne partout sur le continent comme à l'étranger.

La municipalité d'Ajaccio, si je dois le rappeler, ville natale de l'empereur, et la CAPA à travers son office de tourisme, ont élaboré en collaboration avec différentes associations vouées au souvenir napoléonien, un programme très riche et diversifié, notamment la reconstitution du retour des cendres de l'enfant prodige de la gloire le 5 mai, jour de sa mort.

L'Empereur est quand même un formidable vecteur de promotion. Outre l'hommage rendu au célèbre personnage historique qu'il fut et qui reste, soulignons-le, le 2^{ème} personnage le plus recherché par les internautes après Jésus Christ, la célébration du bicentenaire de sa mort serait aussi, dans le cas où la situation sanitaire nous le permet, l'occasion de promouvoir notre destination et de lancer la saison, planche de salut des acteurs économiques du tourisme.

Nous sommes donc ravis que la Collectivité de Corse ait mis en place un cycle de conférences à la hauteur de l'Ajaccien, du Corse qui fut empereur des Français et maître de l'Europe où il a diffusé la philosophie des lumières.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je vous remercie, M. le Président.

Je souhaitais intervenir sur vos propos par rapport à la motion que nous avons déposée par ma collègue Catherine RIERA et sur les problèmes qui sont survenus à la suite de cette motion.

Nous nous félicitons aujourd'hui de vos propos et nous souhaitons évoquer avec vous et surtout relever les propos que vous avez tenus. C'est vrai que les femmes ont été délaissées à tort d'une valeur mémorielle. Les hommes ont laissé peu de place aux femmes insulaires à travers l'histoire. Vous l'avez dit, on parle beaucoup de Sampiero, on en oublie Vannina, on évoque volontiers Pasquale PAOLI, mais on ne se soucie guère des femmes qui l'ont entouré.

Tout événement aura une portée, que l'on l'appelle commémoration, événement ou autres, sur la valorisation de notre identité insulaire. Elle est de nature aujourd'hui à renforcer la portée culturelle de la Corse. Il s'agit de donner à la Corse les moyens de faire valoir sa richesse et sa culture.

Je vous remercie de prendre suite de cette motion et surtout de valoriser les événements à venir.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

En fait, ma collègue Cathy COGNETTI ayant pris la parole, je vais bien sûr intervenir au nom du groupe.

Si vous me le permettez, d'abord saluer l'intervention, en tant que président, du professeur et de l'érudit que vous êtes, pour nous donner un certain nombre de détails ô combien importants et éclairants.

Cependant, permettez-nous de considérer que le cycle de conférences est peut-être insuffisant au regard de ce qu'a représenté Napoléon pour la Corse et pour le monde en règle générale. Vous appelez à la sérénité et quelque part au consensus

sur ce type de sujet, malheureusement, à la dernière session, ça n'a pas forcément été le cas, en tout cas, ça avait été interprété de manière tout à fait différente. Permettez-moi, non pas une comparaison, mais une évocation. Lorsqu'au Département de Haute-Corse, nous avons célébré la mémoire de Pascal PAOLI, ça avait pris une envergure tout à fait différente. Je crois que Napoléon mériterait également une prise en compte tout aussi importante.

Je note aussi qu'on attend la position de l'exécutif dont l'expression, pour l'instant, ne nous est pas encore parvenue sur le sujet.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Aujourd'hui, je vous demande de voter sur cette série de conférences, mais il y a l'Exécutif qui de son côté travaille sous la direction du Président de l'Exécutif et de Josepha GIACOMETTI. Donc, il ne s'agit là que d'une partie des événements de commémoration que proposera notre Collectivité.

Petr'Antone TOMASI a demandé la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Je souhaitais d'abord saluer la qualité du programme qui nous est proposé. Je ne sais pas, à la suite de François ORLANDI, si cela suffit à commémorer la figure de Napoléon. Je note quand même, à la lecture des noms qui y figurent, que vous avez sélectionné comme les historiens les meilleurs qui existent sur le marché, si l'on peut dire, même si cette expression est inappropriée. Je vois le nom de Jacques-Oliver BOUDON, Jean TULARD, David CHANTERANNE et d'autres encore qui comptent parmi les plus éminents spécialistes de cette figure historique.

D'abord, avant de revenir aux affaires corses, parce qu'il y a 2 mots à dire sur la problématique générale de la commémoration d'une figure telle que Napoléon Bonaparte et je crois qu'avant de rentrer dans le vif du sujet, il n'est pas inutile de se rappeler ce que nous avons fait en Corse et dans le monde entier, il y a 3 ans seulement, où nous avons commémoré le centenaire de la fin de la guerre de 14-18 de façon unanime. Nous l'avons commémoré. L'Assemblée de Corse avait organisé d'ailleurs un cycle de conférences à cet égard. Or, si l'on peut louer l'héroïsme, le courage des soldats de 14-18, je crois que personne, ni ici, ni ailleurs, ne défend le caractère heureux pour l'humanité ou lumineux de ce fait historique. En revanche,

nous l'avons commémoré parce qu'il a marqué durablement l'histoire de la Corse, l'histoire de l'Europe et l'histoire du monde.

Le parallèle peut être fait avec la question qui nous occupe, étant entendu que si la guerre de 1914 apparaît totalement injustifiable, il y a à la fin de la vie de Napoléon Bonaparte, un actif et un passif à évaluer. Donc, les choses sont un petit peu plus différentes. Cela ne doit donc pas empêcher la commémoration, ça ne doit pas empêcher non plus de faire la lumière sur les parts d'ombre du personnage, à la fois à l'échelle de l'empire tout entier et à l'échelle de son action en Corse, dont vous avez rappelé l'œuvre sinistre du général MORAND qui a marqué les mémoires. Je pense notamment aux mémoires dans la région du Fium'orbu qui a été particulièrement meurtrie par l'œuvre de ce responsable de l'empire.

Je crois qu'à ce stade, il est important ou utile de dire également deux mots sur ce qui s'est passé à la dernière session, sans esprit polémique. Nous avons, nous, une position claire et constante sur le sujet. Même si les choses ont pu être par ailleurs caricaturées, il ne s'agissait nullement de refuser une commémoration. D'ailleurs, notre groupe et vous-même Président avez été à la pointe de la démarche PAOLI/Napoléon qui a pour objet, non pas de célébrer comme vous l'avez rappelé cette figure, notamment celle de Bonaparte, mais en tout cas de nous interroger sur l'héritage de ces différents personnages.

Donc, il ne s'agissait de refuser la commémoration, mais simplement de dire que dès lors qu'il y avait un débat à l'Assemblée de Corse et un vote qui nous était proposé avec une interprétation historique à l'aune de la situation politique d'aujourd'hui, notamment l'idée d'un lien indéfectible entre la Corse et la France qui procéderait de la figure de Napoléon Bonaparte, il était évident que pour les nationalistes, pour les indépendantistes que nous sommes, cette question-là faisait débat. Nous avons donc proposé, non pas le retrait de la motion, non pas le refus de la commémoration, mais que nous puissions envisager un texte plus neutre dans ses considérants afin de lancer cette phase de commémoration.

J'en aurai terminé en disant que ce programme qui nous est proposé nous semble particulièrement utile et particulièrement à propos pour aller au fond de la complexité du personnage. Je parlais de cette idée de lien indéfectible entre la Corse et la France qui a été développée par nos collègues de l'opposition, j'ai eu l'occasion de dire dans un temps de parole qui était restreint et je poursuivrai cela aujourd'hui, qu'y compris du point de vue du premier concerné lui-même, les choses n'ont pas été toujours aussi simples. Je crois qu'elles n'ont pas été dans sa jeunesse, à l'époque de ses écrits qui se situent dans la droite ligne des écrits révolutionnaires au cours du XVIIIème siècle, mais même s'il faut prendre le mémorial de Ste Hélène avec toutes les précautions d'usage, parce qu'on était déjà plus tout à fait dans l'histoire et déjà un petit peu dans le mythe, y compris à Ste Hélène, l'empereur déchu dit regretter, à Las Cases, en 1814, de ne pas s'être réservé la souveraineté sur

la Corse et d'avoir choisi l'île d'Elbe, donc d'avoir été le souverain de la Corse et donc, d'une nation distincte du Royaume de France d'alors.

En tout cas Las Cases rapporte les mêmes doutes sur le fait de ne pas avoir envoyé plutôt Joseph comme gouverneur de la Corse en 1815 et Napoléon regrettant cette hésitation en disant que cela aurait pu éviter à ses compatriotes de retourner sous le joug de la monarchie française et des Bourbons. Bref.

Je crois que les débats qui alimenteront ces conférences pourront être aussi l'occasion de démontrer, sur ce point comme sur d'autres, que les choses sont parfois un petit peu plus complexes que l'on ne peut les présenter de prime abord. Je crois surtout de façon plus intéressante et plus féconde, que vis-à-vis de la Corse et de son histoire, dans le fil de la proposition qui a été faite par le projet PAOLI/Napoléon, il y a certainement encore des passerelles à attendre, des ponts à construire, et des pans de la personnalité de l'action de l'Empereur à mettre en lumière.

Jean TULARD qui interviendra, dans son « Napoléon », écrivait que Napoléon, avant la prise de la Bastille, avant Robespierre et avant Danton, il était déjà Républicain.

Évidemment, ce passage figure dans son « Napoléon », dans les premiers chapitres, ceux dédiés à la Corse puisque cet héritage républicain ne pouvait venir que de l'expérience paolienne et que des textes des révolutionnaires corses qu'ils citent d'ailleurs parfois de façon quasi littérale dans ses écrits de jeunesse et notamment ses lettres à l'abbé RAYNAL.

Je crois qu'il y a effectivement de ce point de vue-là une mise en lumière des innovations politiques et constitutionnelles corses du XVIIIème siècle à opérer en utilisant, au moment de ce bicentenaire, la figure mondialement connue de Napoléon Bonaparte. Je crois que ça peut être aussi l'un des intérêts de ce cycle de conférences et de cette commémoration.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Petru GHIONGA a demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

Président, mon modeste parcours intellectuel m'a amené à ne pas être un admirateur de Napoléon, mais je dois reconnaître que l'on doit célébrer et commémorer ce personnage parce qu'il est très connu dans le monde.

Vous avez reçu dernièrement le Consul du Japon, on avait fait de même en 2013, et la première évocation qu'il avait faite quand on avait discuté avec lui, c'était celle de Napoléon, ce grand « shogun », il avait dit. Après, on apprécie ou on n'apprécie pas.

Donc, cette relation connue dans le monde entier entre la Corse et Napoléon m'amène à dire qu'on ne peut pas faire l'impasse sur cette commémoration. Il faut faire fi de toutes les polémiques qui peuvent exister entre nous et faire un événement de taille internationale. Je pense que vous en prenez le chemin avec tous les gens que vous avez invités.

Je vous remercie de votre initiative et je pense que les polémiques doivent maintenant se taire.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Bien entendu, le Consul général du Japon, comme la plupart des personnalités étrangères que nous recevons, connaissent Napoléon et ne connaissent pas PAOLI. Le « grand shogun », je pense qu'il est allé plus loin que le « shogun » qui lui a laissé quand même, l'Empereur au moins nominativement, une part de pouvoir, lui, il est devenu empereur lui-même. C'est un peu l'idée quand même, « grand shogun » qui est allé beaucoup plus loin, oui c'est vrai...

Certains groupes ne se sont pas exprimés. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme ANTONINI, vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Même si je le répète assez souvent, mon admiration se porte plus vers le personnage de Bonaparte que Napoléon et cette commémoration de sa mort est une évidence. L'Ajaccienne que je suis ne peut que se réjouir de ce programme de conférences organisées avec notamment la venue de peintures, comme vous le disiez, comme Jean TULARD, qui est vraiment la référence historique sur Napoléon, mais également d'autres personnes comme Marie FERRANDI et Jean-Marie ROUART.

J'avoue que je serais particulièrement intéressée par l'intervention de Jean TULARD qui devrait donc nous parler des écrits de Bonaparte dans sa jeunesse sur la Corse. Je trouve ce thème effectivement très intéressant et je serais ravie d'assister à cette présentation.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Les écrits littéraires de Napoléon, lorsqu'il s'essayait à l'âge de 20 ans à la littérature, sont des écrits qui sont tout à fait passionnants effectivement, pas tellement sur le plan littéraire puisque leur valeur littéraire n'apparaît pas comme extraordinaire, mais c'est surtout pour ce qu'ils nous disent du personnage, de son parcours et de son état d'esprit.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole des groupes ? Non. Je vais donc donner la parole à l'Exécutif.

Josépha GIACOMETTI a demandé la parole et je pense que c'est la moindre des choses compte tenu du fait qu'elle est en charge de la question pour l'Exécutif et le Président du Conseil exécutif demande la parole également.

Josephha, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Effectivement, le Président du Conseil exécutif interviendra après moi.

Caru Presidente, vi ringraziau d'avè presentatu su raportu.

Pour compléter vos propos et y apporter l'éclairage de l'Exécutif, autant que pour répondre à certaines interrogations qui ont pu se faire jour lors de la dernière session et par la suite, par un communiqué en des termes moins empathiques, je tiens à apporter un certain nombre de précisions.

Je salue d'ailleurs la sérénité retrouvée aujourd'hui autour de cette question dans cet hémicycle. Je crois qu'elle est effectivement de bon augure.

2021 sera effectivement une année forte pour la mémoire historique de la Corse car il s'agit bien là, vous l'avez rappelé, M. le Président, d'une politique de

mémoire. Bien évidemment, l'évocation de la vie de Napoléon va générer sur notre île et à travers le monde, de nombreuses manifestations.

Il ne s'agit pas pour nous de célébrer, ça a été dit, mais de commémorer, de soutenir des travaux et des manifestations éclairant un parcours, une histoire, l'histoire, la nôtre également.

Comme cela a été rappelé, commémorer, c'est se souvenir ensemble, tirer les enseignements pour le présent, méditer pour l'avenir.

Nous devons le faire par la présentation d'un rapport le mois prochain, mais permettez-nous, à cette occasion d'évoquer brièvement 2 autres anniversaires, et je reviendrai à Napoléon ensuite, auxquels nous avons souhaité participer : citons tout d'abord notre illustre compositeur et chef d'orchestre Henri TOMASI disparu en 71, il y a aujourd'hui 50 ans. Des rencontres et des concerts organisés avec un certain nombre d'associations pourront ainsi démontrer le lien que ce génie a entretenu avec sa terre.

Un événement international également autour d'une figure historique des bords de la Tyrrhénienne et préparé avec engagement : les 700 ans de la mort de Dante ALIGHIERI. C'est aujourd'hui le Dantedi. Deux manifestations dans le monde entier autour de cette figure auxquelles la Corse participe, en ce moment-même d'ailleurs, par une conférence en partenariat avec l'Université de Corse. Poète majeur et acteur de la divine commedia, chef-d'œuvre de la littérature mondiale, profondément ancré dans notre héritage culturel. Ce sera d'ailleurs l'occasion d'une collaboration étroite avec la Toscane et plus spécifiquement avec la ville de Firenze. Nous aurons l'occasion revenir très prochainement.

Ajoutons que 2021 verra également le lancement de la « strada paulina », parcours patrimonial structurant les activités culturelles autour de la figure incontournable de PAOLI et de par les liens qui unissaient fut un temps les deux hommes, qui croisera la jeunesse de Bonaparte sur son île. C'est un aspect qui sera développé dans ce parcours.

Pour en revenir à Napoléon, depuis plusieurs années, des travaux, et vous le savez, M. le Président, sont menés à l'Università di Corsica à travers le projet PAOLI/Napoléon. Nous avons en partenariat, en 2018, réalisé une étude et organisé un symposium.

Ces travaux avaient ouvert des échanges riches et croisés sur l'approche scientifique, artistique et économique qui alimentent plusieurs projets aujourd'hui dont notamment des itinéraires du patrimoine, de valorisation touristique et le projet scientifique et culturel de plusieurs de nos musées.

Si j'avais eu l'occasion de répondre, lors de la dernière session, sur l'impréparation supposée de notre Collectivité, j'aurais pu rassurer ceux qui s'en inquiètent sur les opérations que nous portons et accompagnons, et ce malgré un contexte sanitaire difficile :

- la première a débuté en 2018, en partenariat avec la Ville d'Aiacciu, dans le cadre du programme européen GRITACCESS dont notre Collectivité est cheffe de file et qui verra la mise en place du parcours de valorisation du patrimoine napoléonien d'Aiacciu (budget 150 000 €) ;

- nous finançons également les différentes manifestations qui sont organisées sur l'île à hauteur de 50 %, dont la demande de la Ville de Calvi, avec laquelle nous sommes en partenariat.

Concernant la Ville d'Aiacciu, informés d'un programme de manifestations, nous y participons pour certaines d'entre elles, mais à ce jour, le dossier reçu seulement la semaine dernière à notre demande est pour l'heure incomplet, mais nous répondrons bien sûr positivement à la Ville d'Aiacciu dès que le dossier sera finalisé.

Au-delà du soutien financier indispensable à la tenue de ces événements, nous sommes associés directement à plusieurs projets par la mise à disposition du Domu, par un concert de l'Ensemble de Jean-Christophe SPINOSI, ou encore par le prêt de collections pour l'exposition du musée Fesch « Napoléon, La légende », ou la participation de la Sinemateca di Corsica « Casa di Lumi » où nous pouvons citer particulièrement la présentation en avant-première du « Napoléon » d'Abel Gance, restauré, qui est un chef d'œuvre du cinéma sur lequel la cinémathèque française travaille depuis plusieurs années avec la cinémathèque de Corse pour pouvoir proposer cet événement. Et nous présenterons lors d'une exposition, à cette occasion, une série d'affiches inédites et qui n'ont jamais encore été vues.

Enfin, la direction du patrimoine a fait appel à un spécialiste, M. Jean-Pierre COMMUN ORSATTI, ancien directeur de la Maison Bonaparte, pour définir des actions autour de la mort de l'Empereur.

Il s'agit de proposer un cycle de conférences, et vous l'avez dit M. le Président. Nous sommes d'ailleurs en coordination sur ces événements qui seront diffusés en direct sur les réseaux sociaux, si la situation sanitaire ne nous permet pas de faire autrement. Au départ, cela était organisé depuis plusieurs mois, nous avions prévu de rendre accessible la Collectivité de Corse pour ces événements, mais nous ne pouvons pour l'heure savoir si cela sera possible. Donc, une diffusion sur les réseaux sociaux a été organisée, avec certains des intervenants qui seront les mêmes, mais sur d'autres aspects, puisque nous nous sommes coordonnés sur cette question.

D'autres intervenants également ont été ajoutés à la liste qu'a présentée le Président de l'Assemblée de Corse.

Nous présenterons également une exposition photographique sur Sainte-Hélène, « Longwood, dernière demeure de Napoléon », commandée l'année dernière.

Citons enfin la projection d'un mapping, ainsi que la réalisation d'un quotidien destiné aux adolescents. Pour faire écho à Petr'Antone TOMASI qui disait que certaines passerelles nous permettraient d'éclairer le personnage de PAOLI et de mettre la lumière sur celui-ci, ce sera l'occasion, à la diffusion de ce quotidien destiné aux adolescents, de mettre en avant la figure de PAOLI au-delà de nos frontières, puisque ce quotidien réalisé a vocation à être diffusé au-delà des frontières de la Corse.

Pour ces différents projets, nous avons déjà inscrit l'an dernier, dès 2020, des autorisations sur le budget primitif 2020 de notre Collectivité et des nouvelles programmations sont inscrites au budget 2021, et s'ajouteront les montants que j'ai évoqués plus haut pour le soutien aux villes d'Aiacciu et de Calvi.

Nous ne saurions donc, je tiens à le préciser, puisque nous n'avons pu par la voix de l'Exécutif, M. ORLANDI le rappelait, nous exprimer, être accusés de procéder, comme ça a pu être écrit, je cite « à une lecture sélective et partielle des héros de la Corse », comme j'ai pu le lire il y a quelques jours. En effet, il serait contreproductif de se livrer à une opposition des mémoires, de confondre histoire et rôle de l'historien, symbole, rôle du politique et rôle de l'Institution. Opposition qui aboutirait à une instrumentalisation, où les uns, et Petr'Antone le rappelait, « consacrerait le lien indéfectible à la France », et où les autres, notre majorité, ne pourraient le partager.

D'ailleurs, si je me livrais à un peu d'ironie, je pourrais dire au vu de la complexité lui-même du personnage de Bonaparte à Napoléon, que celui-ci, selon les périodes de sa vie, il les aurait lui-même balayées. Il aurait balayé lui-même ce lien.

Mais, je ne le ferai pas car je ne basculerai pas à mon tour dans l'anachronisme et dans l'instrumentalisation.

Il ne s'agit donc pas pour nous d'écrire un roman national, mais de rendre à notre histoire la place qu'elle mérite, dans sa complexité et sa diversité.

Il a été écrit également et je tiens à le rappeler, que nous célébrons maintenant Pasquale PAOLI et Maria GENTILE, oui Maria GENTILE héroïne positive et lumineuse, et que nous commémorons Ponte-Novu.

Le Président de l'Assemblée de Corse a rappelé que Pasquale PAOLI était célébré par les institutions de la Corse depuis un moment.

Et oui, effectivement, nous commémorons Maria GENTILE, Pasquale PAOLI, , Ponte Novu, u Borgu et nous en commémorerons bien d'autres, des évènements et des personnages de notre histoire qui ont été pendant trop longtemps occultés. C'est aussi notre devoir de mémoire que de mettre la lumière, les éclairer et transmettre leur mémoire aux générations qui viendront. Nous sommes déterminés à œuvrer pour faire de la connaissance et des leçons des siècles passés un ciment pour notre avenir.

L'histoire n'est pas seulement une succession de faits, d'évènements ou de dates ; l'histoire est une vision complexe de l'évolution des sociétés qui mérite d'être étudiée et de faire l'objet de recherches scientifiques en vue de sa transmission critique aux jeunes générations. C'est le rôle des historiens.

La mémoire, par les commémorations notamment, est l'occasion, et ce sera le cas pour ce bicentenaire, d'offrir par la diversité des approches, la confrontation des points de vue des éclairages multiples.

Ainsi, pour résumer, oui, la Collectivité de Corse travaille sur ce personnage historique en s'appuyant sur le bicentenaire ; oui, un cycle de conférences et d'évènements ont été prévus de longue date, comme j'ai pu vous en faire le rappel à l'instant ; oui, des financements relatifs à ces évènements sont prévus et ce, depuis l'an dernier.

Pour notre part, nous avons, à la place qui est la nôtre, une approche sereine et je me félicite aujourd'hui qu'elle ait été retrouvée dans l'hémicycle, et éclairée de notre rapport à l'histoire, sans célébration outrancière ni polémique stérile, mais avec la volonté de décrypter l'histoire, notre histoire commune, de tisser comme cela a été dit « cet imaginaire historique complexe » pour une émancipation sans complexe.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La parole est au Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Rapidement, même si l'essentiel a été dit et fort bien dit, je ne pense pas qu'un débat de cette sorte et de cette qualité puisse se conclure sans que, effectivement, je n'aie dit quelques mots.

Au-delà des problèmes techniques ou de procédure sur la motion présentée initialement par le groupe « Andà per dumane », nous avons toutes et tous bien compris qu'il y avait en arrière-plan des enjeux qui sont à la fois des enjeux symboliques, historiques, politiques et que dès lors, il convient que le Conseil exécutif de Corse se positionne clairement par rapport à ces problématiques.

Je voudrais organiser mon propos qui sera bref autour de 3 grandes idées.

La première idée, c'est que je ne veux pas laisser penser et je ne peux pas, et nous ne pouvons pas laisser penser que la volonté de commémorer le deuxième centenaire de la mort de Napoléon ait été absente des choix faits par le Conseil exécutif de Corse. Il faut que les Corses l'entendent, il faut que nos collègues à l'origine de la motion l'entendent et le sachent.

Josepha GIACOMETTI, dans le cadre de ses attributions, à la demande du Conseil exécutif de Corse, grâce à l'engagement des services de la Collectivité de Corse, notamment de la direction du patrimoine que je salue à nouveau, en concertation avec d'autres acteurs et partenaires, notamment la Ville d'Ajaccio concernée au premier chef du fait du lieu de naissance, a prévu depuis longtemps, avant 2021, de commémorer la mémoire de Napoléon.

Josépha vous a rappelé ce qu'avait été finalement les décisions prises à l'aune, il faut le redire même si nous l'avons tous à l'esprit, d'un bouleversement radical qui nous a frappé à tous depuis un an, la crise du COVID. Cette crise du COVID a conduit toutes les collectivités et tous les États qui envisageaient des commémorations, et notamment celle-là, à revoir leur implication et leurs activités sensiblement à la baisse et selon des formats différents, y compris d'ailleurs la France et la Russie qui avaient prévu des cérémonies et des échanges d'une toute autre dimension et d'un tout autre faste que ceux qui vont probablement être organisés.

C'est dans ce cadre-là que le Conseil exécutif de Corse avait en amont de la motion, décidé d'organiser un certain nombre d'activités, de manifestations impliquant, bien sûr des historiens, impliquant les scolaires, impliquant des artistes. Et Josepha GIACOMETTI vous a rappelé la nature de ces manifestations qui sont aujourd'hui avantageusement et utilement complétées par le cycle de conférences proposé par le Président de l'Assemblée de Corse. Voilà la première chose que je voulais dire.

Le deuxième débat, et nous en avons eu un exemple hier, notamment dans une émission de télévision de haute facture, c'est que faut-il penser en tant qu'élus ou en tant que citoyens, de Napoléon, de sa contribution dans l'histoire de la Corse, de la France, de l'Europe et du monde ?

Et, je crois que s'interroger sur Napoléon, c'est s'interroger aussi, cela été dit mais je le reprends volontiers à mon compte, à la fois sur la part de lumière et la part d'ombre qui caractérisent beaucoup des grands destins. Et je crois que cette complexité ne s'accommode pas des lectures univoques ou simplificatrices.

Alors rapidement, la part de lumière : destin bien sûr exceptionnel, des actions politiques majeures, je n'y reviens pas, je citerai simplement Thierry LENTZ, directeur de la fondation Napoléon, qui participait au débat d'hier soir, et qui écrit notamment : « *Napoléon est un peu en chacun de nous par ses institutions, ses monuments, son urbanisme qui a marqué nos villes, mais aussi parce que la législation, à commencer par le code civil, nous a forgé et nous habite* ». Je pense que nous pouvons tous et toutes reprendre à notre compte cette définition, avec aussi une dimension historique qui est pratiquement sans équivalence, ça été rappelé par notre collègue, Napoléon reste la figure qui a le plus marqué l'humanité, après celle de Jésus-Christ.

Indépendamment même des commémorations, il paraît un livre par jour sur Napoléon partout dans le monde.

Et, je voudrais rappeler qu'il est aussi quelque part l'incarnation de la vision hégélienne de l'action politique et de l'histoire, et citer, même si je suis loin d'être un spécialiste comme, par exemple, le Président de l'Assemblée de Corse ou d'autres conférenciers que nous aurons la joie d'écouter dans le cadre des réunions et interventions qui sont prévues, rappeler cette rencontre entre Hegel et Napoléon à Iéna : Hegel qui marche avec son manuscrit unique de phénoménologie de l'esprit, qui marche dans les rues de Iéna et qui manque de se faire renverser par un cavalier suivi d'une armée, ce cavalier n'est donc personne d'autre que Napoléon. Et, je cite simplement ce que va écrire Hegel, donc la rencontre physique entre un des philosophes les plus importants de la pensée contemporaine et celui qui est à la fois un visionnaire, un génie et aussi un dictateur, nous y viendrons, c'est retranscrit dans un livre de Ronan de Calan, Hegel écrit : « *J'ai vu l'Empereur, cette âme du monde sortir de la ville pour aller en reconnaissance, c'est effectivement une sensation merveilleuse de voir un pareil individu qui, concentré en un point de l'espace, assis sur son cheval, s'étend sur le monde et le domine* ».

Je trouve que ces lignes écrites le soir même de la rencontre, montrent bien comment Napoléon est à la fois un homme, mais il est aussi un géant, et un géant qui écrit l'histoire du monde tout entier.

Donc ça, personne ne peut le contester, mais en même temps il y a cette part de lumière et il y a aussi cette part d'ombre qui est également fortement significative, qui fait que certains auteurs, certains scientifiques écrivent par exemple de lui : « *Il était raciste, sexiste, despotique, militariste, colonisateur, il y a une telle nostalgie autour de la grandeur passée de la France qu'on lui passe tout, il est temps d'en finir avec cet aveuglement* ». C'est Françoise Vergès, politologue, qui parle, ce n'est pas la majorité territoriale.

C'est un regard partiel, certainement partiel, ça existe, comme il y a des chantres du cancel culture qui disent « il ne faut plus parler de toutes celles et tous ceux qui ont une part d'ombre », et je ne crois pas que ce soit une vision saine de l'histoire.

Mais au-delà des scientifiques il a aussi des femmes ou des hommes politiques, Alexis CORBIERE disait en parlant de Napoléon, il y a quelque temps : « *le chantre de l'ordre policier et le fossoyeur de la République* ». Et, de la même façon, au-delà de ces critiques, et indépendamment même de ces critiques subjectives, on ne peut pas ne pas rappeler qu'il a été effectivement celui qui a choisi de rétablir l'esclavage et celui aussi qui a mené des expéditions coloniales atroces, par exemple, en Guadeloupe ou à Saint-Domingue.

Donc ça il faut pouvoir le problématiser avec sérénité, le mettre en perspective dans le cadre d'un dialogue qui est à la fois un dialogue d'historiens et un dialogue de citoyens.

Et je finirai avec la troisième considération, on sait partout dans le monde combien il est difficile pour un peuple de regarder son histoire. L'histoire n'est pas quelque chose de neutre, l'histoire est un construit, il peut y avoir, comme cela a été dit, une polyphonie à la fois de regards et d'interprétations. Et je crois que notre devoir, à nous, avec humilité, c'est de contribuer à ce que tout puisse être dit, écrit, dans le respect bien sûr de la loi, y compris lorsqu'elle pose des interdits en termes, par exemple, de racisme ou d'injure, mais tout doit pouvoir être dit et écrit.

Et le dernier mot, aujourd'hui l'heure est à l'apaisement et je crois que nous avons dépassé les polémiques qui avaient pu être engendrées, nous sommes d'accord sur l'essentiel, donc je ne vais pas chercher à les raviver inutilement, ce serait déplacer, mais c'est vrai qu'en tant que Président du Conseil exécutif de Corse, j'ai été navré et un petit peu irrité du fait que certains de nos collègues aient pu écrire que nous voulions avoir une lecture sélective, partielle de l'histoire de la Corse, dans laquelle on parlerait de Pascal PAOLI ou de Maria GENTILE et dans laquelle on oublierait, par exemple, Napoléon. Je crois que c'est un mauvais procès et c'est un procès qui n'a pas lieu d'être. L'histoire de la Corse est ce qu'elle est, elle doit être connue de toutes et de tous, à charge ensuite pour chacune et chacun, de mettre en perspective, y compris selon ses convictions.

La Corse a une histoire tellement riche et tellement complexe que, effectivement, je pense qu'il peut avoir des conflits de mémoire, mais il ne peut pas y avoir de lecture partielle ou sélective de l'histoire. Je voudrais quand même vous dire que nous venons d'une histoire, y compris récente, dans laquelle la part d'histoire qui était délibérément occultée, était quand même celle que nous avons essayé de réexhumer. Laquelle ou lequel d'entre vous a entendu parler à l'école de Pascal PAOLI ? Moi je ne suis d'une génération très ancienne, j'ai été à l'école et j'ai eu mon bac en 1984, comme d'autres, enfin d'autres ne l'ont pas eu du premier coup, je plaisante, mais entre le primaire et le secondaire, moi on ne m'a jamais parlé une fois de Pascal PAOLI, on ne m'a jamais parlé une fois de Ponte Novu, on ne m'a jamais parlé une fois de ce qu'a été la Corse pour l'Europe au 18^{ème} siècle.

Et moi je crois que, sans surinterpréter ou surinvestir cette part de notre histoire, il est normal et heureux que nous nous soyons mis collectivement en situation de la faire connaître et apprécier par toutes et par tous.

Et, en ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, fondamentalement, je crois que nous souhaitons regarder notre histoire en face dans sa complexité, y compris pour réconcilier les mémoires, parce que réconcilier les mémoires, c'est aussi se préparer à réconcilier le présent et le futur.

La mémoire c'est aussi la mémoire de 14-18. Vous savez quel attachement nous avons, par exemple, pour les associations d'anciens combattants et leur travail. J'ai plaidé personnellement pour que les anciens combattants soient institutionnellement représentés au sein du CESEC, cela a été pris en compte, vous savez le travail que l'on a fait sur la résistance, toutes et tous ensemble, vous savez le travail que nous avons fait aussi, par exemple, pour que l'engagement des tabors marocains soit connu et rappelé à sa juste valeur.

Je voudrais simplement dire que, lorsque j'ai été élu maire de Bastia, la première exposition d'importance que j'ai souhaité organiser avec la commune, avec les partenaires, c'est une exposition sur la mémoire des combattants de la liberté, par un Corse et un ami, une exposition qui est allée jusqu'au Maroc et qui a été visitée par des milliers de jeunes et moins jeunes marocains.

Donc, voilà ce qu'est l'histoire. L'histoire elle est complexe, elle est parfois douloureuse, il y a une part d'ombre, une part de lumière, je pense que nous devons les regarder ces parts d'ombre et de lumière, tous ensemble.

Et enfin, Napoléon est né en Corse, je pense que c'est une gloire pour la Corse, c'est un élément important, lorsque vous allez en Chine, la Chine c'est un exemple important par la distance entre les civilisations, par le poids économique, tous les Chinois connaissent Napoléon.

Et c'est aussi certainement un facteur, au-delà de l'histoire, au-delà du présent, un facteur d'attractivité économique et touristique et c'est pour cela que le projet Paoli-Napoléon, qui a été porté par le Président de l'Assemblée de Corse, qui a été accompagné par la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, qui est co-construit avec l'ensemble des acteurs, ce sont pour nous des choses qui sont extrêmement importantes.

Donc voilà, à mon avis, comment il faut aborder ce problème Je pense qu'aujourd'hui a été posé de façon sereine, apaisée et très largement consensuelle, et pour ma part, je ne peux bien sûr que m'en réjouir.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je crois que nous avons eu un bon débat, un débat serein, c'est très bien, en tout cas, c'est ce que j'en pense.

Je crois avoir compris que l'Exécutif n'était pas hostile au rapport que je vous propose, et donc nous allons le mettre aux voix, selon la procédure qui est maintenant habituelle, à savoir que les Présidents de groupes vont donner la liste des membres du groupe qui votent et avec la position.

Je vais interroger pour commencer le Président du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul

MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, en attente de plus d'informations : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA : votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci. **Le rapport est ADOPTE.**²

(Non-participation du groupe Andà per Dumane)

Je vais demander au Vice-président, Hyacinthe VANNI, d'assurer dorénavant la présidence de cette réunion de l'Assemblée de Corse. Vous pouvez rejoindre la place de présidence de l'Assemblée.

Je me tiendrais informé, bien sûr, de la suite des débats, ne pouvant présider à distance parce que ce n'est pas très confortable pour les élus tout spécialement. Il est difficile de présider sans avoir la coopération constante et de qualité du secrétariat général.

Merci à toutes et à tous, et Hyacinthe prend le relais.

Je vous rappelle qu'il y a une réunion de la conférence des Présidents à 14 h 30, à laquelle je participerai, elle est relative à la proposition qui avait été faite de nous rendre en délégation à Paris pour défendre notre motion relative à la levée du statut DPS pour MM. FERRANDI et ALESSANDRI, nous allons recevoir les associations qui soutiennent ces prisonniers. Et donc, nous nous retrouvons à 14 h 30, moi je serai toujours évidemment en distanciel.

² Délibération N°21/040 AC

Merci, à tout à l'heure !

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Donc, je prends le relais et nous allons passer aux rapports « social et santé.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

M. Hyacinthe VANNI

La parole est à Bianca FAZI.

M. Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Avant de présenter les rapports, quelques propos liminaires pour vous présenter ces trois rapports.

En l'espèce, rendre compte de la première étape franchie pour l'élaboration du schéma directeur de l'autonomie, pour les 5 prochaines années.

Lancer un projet innovant, celui de la Technicothèque et enfin fixer l'évolution des dépenses des établissements médicosociaux pour 2021.

Trois rapports donc qui concernent les politiques de l'autonomie, qui sont d'apparence différentes, mais d'égale importance. Avant de les évoquer, chacun individuellement, il me semble essentiel de vous livrer une vision d'ensemble.

Derrière les mots, il y a une dynamique forte, celle que nous avons engendrée à travers un Prughjettu d'azione suciale. Nous avons fait des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, un des axes fondamentaux de notre action au cours de ces trois dernières années.

Les efforts que nous avons produits, non ne sont pas vains, oui nous devons persévérer, continuer et même redoubler d'efforts car l'autonomie des personnes suscite d'énormes attentes dans notre population.

D'énormes attentes surtout chez nous où l'évolution de la démographie est marquée par le vieillissement, un vieillissement qui s'accélère. D'après les prévisions, d'ici 10 ans, nous pourrions compter 5 000 nouveaux bénéficiaires de l'APA, soit 50 % de plus qu'en 2021.

Cette évolution de la démographie multiplie naturellement les besoins, amplifie mécaniquement les charges, exige toujours plus d'humanité.

D'emblée, dès 2018, le défi était imposant, il appelait avant toute chose à poser les fondations d'un service public d'accompagnement des publics en perte d'autonomie dans l'ensemble de ces dimensions et en lieu et place de deux systèmes disparates auxquels la Collectivité de Corse venait de succéder.

C'est pourquoi depuis 2018, avec cette consolidation, le budget que nous consacrons à l'autonomie des personnes a bondi de 6 %. Pour l'heure, il représente 120 M€, soit 10 % du budget total de la Collectivité.

Il s'est agi d'harmoniser le dispositif existant dans une logique d'amélioration et d'équité, il s'est agi d'aller plus loin, de proposer des modalités d'accompagnement renouvelées, expérimentales lorsque cela était possible, et renforcer l'offre. C'est à quoi nous nous sommes efforcés avec pas moins de 31 rapports qui ont été approuvés et même enrichis par votre Assemblée.

La tâche loin d'être achevée, je le répète, notre travail se poursuit avec les trois rapports que je vais vous présenter, qui traduisent, au-delà de leur objectif propre, les stratégies que nous mettons en œuvre en faveur de « l'invechja bè ».

A l'horizon 2030, le défi est d'affronter la lame dans les meilleures conditions, il nous faut anticiper pour cela et remplir une double exigence, s'assurer de remplir son devoir de solidarité et agir pour obtenir de nouveaux moyens.

Sur cette deuxième exigence, nous sommes sur le sujet du financement du modèle dans sa globalité et sa soutenabilité. Il s'agit de l'enjeu principal dans les années à venir, des évolutions législatives majeures sont d'ailleurs attendues, et on ne peut que regretter qu'elles aient été reportées à plusieurs reprises ces derniers mois.

Une chose est certaine, nous devons rester vigilants à ce que les particularités de notre île puissent être reconnues. L'enjeu porte sur le financement de cette solidarité, appelée désormais « cinquième branche de la Sécurité sociale ».

Nous avons tracé un cap structuré autour de trois leviers sur lesquels je veux insister aujourd'hui.

Le premier, c'est d'améliorer davantage les conditions du maintien à domicile des personnes âgées, une priorité assumée. Ce que nous voulons, c'est offrir véritablement la possibilité de rester vivre à domicile pour toutes les personnes âgées qui le désire, cela dans les meilleures conditions qu'il soit au regard du niveau de dépendance et des besoins d'accompagnement subséquents.

La Collectivité de Corse s'y est attelée avec force en conduisant des expérimentations, je pense notamment à la généralisation de l'expérimentation du Paerpa pour la coordination des parcours complexes. Mais également je pense à la structuration de l'offre du secteur de l'aide à domicile et la préfiguration du nouveau modèle de financement de nature à mieux intervenir, mieux valoriser, mieux former et mieux rémunérer.

Je pense également à la politique de prévention, elle est essentielle, incarner parfaitement à travers le dispositif « Invechja bè » qui, concrètement, représente plus de 6 000 ateliers collectifs de prévention chaque année, et couvre plus de 100 communes différentes.

Je pense aussi aux actions de soutien aux aidants familiaux que nous avons mis en place. Et maintenant, aujourd'hui, dans cette lignée d'innovation, au projet de Technicothèque que je sou mets à votre examen et qui doit venir participer à cet objectif de soutien à la vie à domicile.

Le deuxième levier : renforcer et adapter l'offre dans une logique de graduation au regard de l'évolution des besoins.

Concrètement, il s'agit de développer une offre que l'on qualifie d'intermédiaire, qui a une vocation sociale, qui se situe entre le domicile et l'EHPAD, par exemple les familles d'accueil, l'habitat inclusif, mais aussi les résidences autonomie, je vous rappelle qu'il n'y en avait pas, avec la création récemment de 50 places.

S'agissant des EHPAD leur modèle doit évoluer, il ne s'agit pas pour nous de prévoir une augmentation des capacités dans les années à venir, mais plutôt de les stabiliser, surtout de les spécialiser autour de prises en charges davantage médicalisées.

Bref, face au choc démographique que va connaître la Corse, notamment en volume, en évolution des profils des personnes dépendantes, nous sommes convaincus qu'il est essentiel pour notre territoire de disposer d'une offre graduée et diversifiée.

Le troisième levier, pour conclure, c'est celui de garantir aux Corses une accessibilité à l'offre, tant sur le plan territorial que sur le plan financier. Ce principe

impose un certain niveau d'exigence, tant pour la Collectivité que pour les établissements, afin de ne pas accroître les restes à charge pour les usagers.

Le rapport sur l'objectif d'évolution des dépenses des établissements médicosociaux matérialise ce levier. Il porte en lui une nécessaire maîtrise de l'évolution des tarifs, mais une maîtrise vertueuse en conciliant accessibilité, qualité du service et bonne administration des structures.

Eccu Signore e Sgiò cunsigliari di l'Assemblea di Corsica, un messaggiu d'ambizione chè u Cunsigliu executivu vulia fà passà oghje, per fà cresce l'autunumia di nostri anziani è a sulidarità di a nostra cullettività.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Voulez-vous présenter les 3 rapports ?

D'accord, je n'y vois pas d'inconvénients. Allez-y et après il y aura un vote séparé par rapport.

* **Raportu n° 058** : **Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di l'accompagnamentu di a perdita d'autunumia è di u svantaghju**

* **Rapport n° 058** : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap.

Mme Bianca FAZI

Donc, le rapport 58 ? Qui est la présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap. Depuis le premier semestre 2020, nous avons engagé les travaux en vue de l'élaboration de ces schémas, que ce soit dans le secteur de l'enfance et dans le secteur de l'autonomie, donc pour la période 2021-2026.

Concernant la méthode, l'Assemblée a fait le choix d'élaborer des schémas sectoriels, dont un schéma unique afin de s'engager dans une démarche très opérationnelle et lisible en privilégiant l'élaboration des deux schémas distincts.

Avec ce rapport, je souhaite vous restituer un point d'étape, ce n'est pas le rapport final, tant sur la méthode que l'avancée des réflexions sur le schéma directeur de la perte d'autonomie et du handicap.

La première phase d'élaboration, relative à la réalisation d'un état des lieux ainsi qu'aux orientations stratégiques déterminées suite à ces travaux, est aujourd'hui finalisée.

Ainsi, le diagnostic territorial joint en annexe a été présenté lors du comité de pilotage en date du 10 février 2021.

Il s'agit de présenter les principaux constats issus de l'état des lieux, ainsi que les orientations stratégiques pressenties pour le futur schéma.

Le format retenu pour la composition a permis une représentation de l'ensemble des partenaires acteurs des politiques de l'autonomie de Corse, tant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées que dans le domaine du handicap.

Les principaux éléments du diagnostic présentent ainsi le contexte socio démographique de notre territoire, les bénéficiaires et l'offre à domicile, l'offre en établissement pour personnes âgées, ainsi que l'offre en établissement pour les personnes en situation de handicap.

Le comité de pilotage va valider quatre axes de réflexion qui constitueront le périmètre d'intervention des groupes de travail. Le premier c'est celui de la prévention de la perte d'autonomie et la Silver économie Le deuxième concerne l'autodétermination, l'accès aux droits, le pouvoir d'agir et l'inclusion dans la société. Le troisième, c'est celui du maintien à domicile et la coordination des parcours complexes. Et enfin le dernier axe concerne l'évolution de l'offre.

Une fois ce périmètre défini, nous voulons engager la phase d'élaboration du plan opérationnel incluant des fiches-actions en vue d'une identification des priorités à travers la création de groupes de travail thématiques. Huit groupes rassemblant tous les partenaires ont déjà eu lieu, une nouvelle session est programmée début avril.

La finalité de cette seconde phase sera d'établir un rapport de présentation.

La finalisation du schéma d'autonomie interviendra au cours du début du deuxième semestre 2021.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Vous pouvez présenter le rapport suivant :

* **Raportu n° 060 : Messa in anda di un prugettu sperimentale « Tecnicothèque » in Corsica cù u scopu di migliurà l'assistenza à l'anziani in**

casa soia per via di un accessu più faciule à l'aiuti tecnici è à l'adattamentu di l'alloghju.

* **Rapport n° 060** : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement.

Mme Bianca FAZI

Le rapport dont il est question ici s'inscrit dans le cadre de notre dispositif en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le projet expérimental de technicothèque qu'il est proposé de mener est un nouvel outil au service d'une amélioration de l'accompagnement au domicile des seniors.

Qu'est-ce qu'une technicothèque ? Au-delà de cette appellation, il s'agit concrètement d'une plateforme opérationnelle, qui propose un accompagnement global et coordonné des personnes âgées dans l'obtention des aides techniques en matière d'aménagement et d'adaptation du logement.

L'évaluation du besoin à domicile s'effectuera par un ergothérapeute qui préconisera l'aide technique la plus adaptée et qui aidera à la prise en main de l'aide technique au domicile. En parallèle, l'utilisateur sera accompagné administrativement dans la recherche du financement de l'aide technique.

Enfin, nous avons retenu une logique de réemploi à titre gratuit des aides techniques lorsque l'utilisateur n'en a plus besoin. Exemple : si vous avez un fauteuil pour aide aux personnes en situation de handicap très perfectionné, il sera réutilisé.

La plateforme Technicothèque permettra in fine une amélioration du service rendu, une réduction des délais, une simplification de la procédure pour l'utilisateur. Un tiers-payant sera également mis en place.

Ce dernier point répond également à la problématique de précarité et de renoncement liée au reste à charge, souvent rencontrée dans le recours aux aides techniques, par une solution d'avancement du reste à charge auprès du bénéficiaire.

Il est ainsi proposé de lancer, dès le 1^{er} avril prochain un appel à projets, afin de sélectionner un porteur de projet qui portera ce projet de Technicothèque.

L'expérimentation s'étalera sur dix-huit mois à compter du 1^{er} juin 2021. Elle portera dans un premier temps sur un panel de 150 usagers.

Le financement prévisionnel de l'expérimentation est fixé à un montant maximum de 90 000 € sur la période.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le lancement de ce dispositif expérimental.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il reste un rapport, Mme la Conseillère exécutive.

*** Rapport n° 085 : Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii sociali è medicusociali (ESSMS) per l'annu 2021.**

*** Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021.**

Mme Bianca FAZI

Pour ce rapport, il s'agit de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Comme chaque année la Collectivité de Corse se doit, d'un point de vue réglementaire, de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements des services médico-sociaux qui relèvent de sa compétence. C'est ensuite à partir de cet OED que la campagne de tarification annuelle est mise en œuvre et que les dialogues de gestion avec les établissements sont menés.

Ce rapport de cadrage de la campagne budgétaire n'exclut pas l'intégration d'évolution liée à des travaux issus de l'évolution législative ou des travaux en cours au niveau territorial.

Je vais ici évoquer les travaux actuellement menés par la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse et ceux du CESEC sur le secteur de l'aide à domicile, son financement l'attractivité des métiers.

Les impacts de ces travaux pourront être intégrés à l'issu des conclusions de la commission après analyse des impacts techniques et financiers.

La campagne de tarification 2021 s'inscrit dans la continuité de stratégies politiques arrêtées par notre Assemblée depuis 2018 dans les secteurs de l'enfance et de l'autonomie. Ces trois dernières années nous nous sommes attachés à réduire les iniquités de financements et les écarts historiques observés entre les ESSMS des deux anciens territoires départementaux et à concilier des enjeux d'équilibre financier, ainsi que d'accessibilité et d'égalité pour les usagers.

Sur le plan socio-économique, le secteur médico-social fait face à une évolution des besoins des publics accompagnés, à des attentes fortes des personnels sur les revalorisations salariales.

Cette situation implique la nécessité de projection et de modernisation de bon nombre d'établissements, suscite des questionnements légitimes sur les évolutions législatives annoncées et toujours en attente : revalorisation salariale des personnels de l'aide à domicile et leur financement, modèle de financement de la dépendance, modèle de financement des EHPAD ou encore soutien à l'investissement.

Au titre de l'exercice 2021, ce sont 85 structures qui sont concernées par cet OED.

Compte tenu de nos orientations, que l'on a rappelées, et la conciliation des différents enjeux, il est proposé de fixer le taux moyen d'évolution des tarifs des ESSMS à hauteur de 0,80 % en 2021. Ce taux moyen sera ensuite individualisé pour chaque établissement dans le cadre de la procédure budgétaire.

Les mesures nouvelles seront quant à elles financées au-delà du taux d'évolution.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Il reste encore un rapport.

*** Raportu n° 059 : Raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a cunvenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu.**

*** Rapport n° 059 : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État.**

Mme Bianca FAZI

Il s'agit donc de l'exécution pour l'exercice 2020-2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

La Collectivité et l'État se sont engagés se sont engagés à renforcer leur intervention en matière de lutte contre la pauvreté. A cet effet, une convention décline, pour la Corse, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Au titre des engagements financiers, il est prévu que la Collectivité finance principalement et assure la mise en œuvre opérationnelle de 6 actions concourant à la lutte contre la pauvreté ; l'État apportera un financement complémentaire.

En raison de ce financement complémentaire, à l'issue des trois exercices de la convention, la Collectivité doit faire état de l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle des 6 actions retenues.

Le bilan d'étape présenté et versé au dossier décrit ce qui a été entrepris et les ressources mobilisées à cet effet.

Ce rapport doit être transmis à l'Etat avant le 31 mars suivant l'exercice échu et faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée.

Il est à noter que si l'exercice a été marqué par des contraintes procédant de la gestion de la crise sanitaire, la Collectivité affiche un niveau de mobilisation de ressources nettement supérieur à ce qui avait été prévu, près de 1,051 M€ au lieu de 0,760 M€.

Pour en revenir aux actions définies, il faut noter le renforcement et la diversification des dispositifs d'aide alimentaire ; le développement du portail de ressources sociales, permettant à tout usager d'avoir un point d'accueil social à moins de 30 minutes de son domicile ; la finalisation et l'harmonisation de la gestion du RSA avec l'objectif d'une meilleure prise en charge et un suivi statistique fiable ; l'offre de remobilisation des bénéficiaires du RSA en facilitant l'identification des freins à leur insertion et la mise en œuvre des mesures adaptées ; la démarche de référent-parcours destinée à répondre aux situations complexes ; l'établissement d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'accompagnement socio-économique des jeunes majeurs, afin qu'ils puissent disposer des mêmes chances d'accès au logement et à l'emploi que les autres.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Par contre, on ouvre le débat rapport par rapport, si vous en êtes d'accord.

Donc, on ouvre le débat sur **le rapport 58** : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap.

Il y a un avis favorable on le vote de la commission sociale.

Donc, c'est Pascal CARLOTTI qui avait demandé la parole, il l'a.

M. Pascal CARLOTTI

Merci, M. le Président.

Le point d'étape qui nous est proposé aujourd'hui, sur le schéma définissant les orientations politiques de l'autonomie Corse et le plan d'action en lien avec les besoins directs du territoire, nous permet d'appréhender et de saisir le travail effectué par les services de la Collectivité et de la Conseillère exécutive en charge de la santé et du social.

En effet, dans une région où la population est la plus âgée de France et où 29 % des personnes ont plus de 60 ans, avec un taux de personnes fortement dépendantes, notre Collectivité se doit d'anticiper les besoins en matière de perte d'autonomie et de handicap pour éviter des contextes de rupture brutale, sur un territoire où la ruralité complique bien souvent les situations.

Ce schéma, conçu à partir des besoins du territoire, s'inscrit dans une logique de renforcement de l'offre d'établissements médicalisés avec un développement du nombre de places dédiées à l'autisme et à l'accueil des personnes âgées.

Ceci constitue un point important, nous nous en félicitons et nous devons également souligner le fait que tous les axes identifiés et développés dans ce schéma apportent une vraie réponse aux problématiques de notre territoire, valorisent la profession d'aide à domicile concernée par ce rapport et surtout soulagent les familles qui, souvent démunies, ont besoin d'accompagnement.

Tous les maillons essentiels de cette chaîne permettant de lutter contre la perte d'autonomie et le handicap sont donc pris en compte.

Ainsi, les perspectives mises en valeur par ce schéma constituent une feuille de route sur le court, moyen et long terme qui permet et permettra de prendre en compte les problématiques en matière de prévention de perte d'autonomie, de

soutien à domicile en matière d'offre générale pour les personnes âgées, ou encore celles en situation de handicap.

Ce point d'étape apporte des réponses adaptées à notre territoire et nous engage collectivement à continuer ce travail nécessaire au service des populations vulnérables.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois que c'était Vannina sur le rapport 58.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Ùn sapia micca chì tutti i raporti avianu da esse prisintati d'un colpu, dunque duvia intervene nant'à u 58 è u 60, mà a faraghju avà, soprattutu chì sò quantunqua 2 raporti chì si raghjunghanu è si cumplettenu, diceraghju.

Dunque, parechji affare ch'ellu ramintatu Pasquà.

L'orientazione strategiche è pulitiche in giru à a perdita di l'autunumia in Corsica, hè di finisce un pianu d'azzione, ci si parenu esse primure maiò chì, ci hà ramintatu ind'è u raportu 58, Mma a Cunsigliera esecutiva, avemu una situazione, cum'ellu hà ramintatu Pasquà Carlotti, sucio-demografica abbastanza particolare è una popolazione invecchjandu, è spapersa in li lochi i più scantati, in certi paesi alluntanati da tuttu, in muntagna spessu, mà ancu in altrò, è ind'è a ruralità.

E l'affare, a ramintate torna ind'è su raportu, andarà di mal in peghju chì, l'avemu lettu, da quì à una decina d'anni, l'anziani chì s'aghjovenu oghje di l'APA saranu bellu più numarosi postu ch'ellu ci serà una crescità di quasgi 50 %.

Ghjè cusì che vo riflettite d'amiliurà u meiu l'aiuti da di oghje è n'aghju da prufittà per tene vi à capu d'un travagliu iniziatu trà l'ADIL et l'Agenza di l'Urbanisimu nant'à l'aiuti è l'infurmazione che no duveriamu purtà incu l'ADIL à a ghjente chì a dirittu à l'aiuti per a rinuvazione energetica, chì ùn l'ha sanu micca sempre, per ùn di quasgi mai. Ne parlate ind'è u vostru raportu di st'alloghji, è ste case chì sò spessu à caterna è chì anu un bisognu maiò di rinuvazione è soprattutu di rinuvazione energetica induve a sapemu, l'Agenza di l'urbanisimu aiuta spessu.

Ste case sò spessu sole occupate da l'anziani è ghjente in perdita d'autunumia dinò.

Fate bè di ramintà, cume ind'è su raportu chè vo prisintate, chì da quì à una stundetta, è a sapemu, soprattuttu ind'è i nostri paesi, a ghjente hè più povera ca in'altrò.

Diceraghju chè, è a videmu ind'è parecchi raporti, a Corsica ghjè un paese più poveru ca certi rughjoni di Francia è di sicuru, è l'avemu vista stamane torna ind'è u discorsu d'apertura di u nostru Presidente, u CHU chì torna u Statu ùn ci stà micca à sente nant'à, diceraghju sta rivendicazione, in termine di saluta è soprattuttu ind'è a ruralità ci sò pocu echipamenti.

E case di a saluta, n'avete parlatu ghjustu à puntu, pluriprufezionale, è a so moltiplicazione nant'à u nostru territoriu ghjè una dona è putara sustituisce, anch'ellu rimpiazzerà micca a desertificazione medica ch'elli cunniscenu certi pieve è paesi.

Mà salutemu e vostre azzione messe in piazza dà luttà contr'à sta desertificazione. Mà d'un puntu di vistu appena più largu è puliticu, sapemu ch'ellu ùn bastarà micca. Ci vulerà, da ch'ellu sia durevule è pussibile, à avè una vera riflessione nant'à u rurale in générale. Un duttore solu, senza scola ne cummerci è poca ghjente, ùn hà tantu a vulintà di stallà si. E ghjè listessa pè l'infirmieri, chì sapemu chì spessu ci sò infermiere chì ghjunghenu d'inaltrò, soprattuttu ind'è i nostri paesi.

U fenomenu culturale chì face chì l'anziani vanu menu ind'i stabulimenti specializati, ci rallegra è tutte l'azzione priviste da pudè mintene è migliurà l'aiuti è l'addattazione in casa soia per i nostri anziani fermanu di primura maiò.

Ci tocca à noi, pulitichi è cumpetenti in lu duminiu, cume voi è i vostri servizii, di riflette à ch'ellu ùn ci sia un cambiamentu à u nivellu culturale.

E ghjustu à puntu, a crisi chì ci hà toccu quist'annu ci da a cunferma à u nivellu di i risichi di u fattu chì a ghjente sia mischiata ind'i stabulimenti chì un hè micca una bona.

In fine, u mantene di i nostri vechji in casa soia pè u so murale è u so benistà, ùn c'hè nulla di miu.

Par u raportu 60, aghjusteraghju ghjustu chì, ancu si l'anziani è a ghjente in perdita d'autunomia averanu un aiutu par andà nant'à sta piattaforma, pensu chì, più che un aiutu, ci hà da vulà da fà li l'azzione è u travagliu ch'elli devenu fà da pudè campà meiu in casa soia.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Dunque a parolla à Petru GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, je voudrais une simple précision sur les résidences d'autonomie, sur lesquelles j'ai une grande réserve, vous le savez, je vous ai déjà posé une question orale il y a quelque temps.

Donc, 50 lits, il y a deux projets de 25 lits, je pense, quelle est la rentabilité et quel est leur financement ?

Et, dernière question : est-ce vrai que vous avez autorisé la création à Corte d'une résidence autonomie de 25 lits, alors qu'ils n'ont pas signé de partenariat avec aucun des deux EHPAD, et je pense qu'ils sont tenus de l'avoir ?

Merci de me donner ces précisions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Je vous remercie pour la présentation de ce diagnostic qui constitue une feuille de route.

Je ne reviendrai pas, comme l'ont soulevé mes collègues, sur les difficultés médicales que nous connaissons dans le monde rural. Je voudrais simplement différencier l'autonomie du handicap, parce que même si l'Etat les regroupe dans le même secteur, je pense qu'il faudrait séparer la dépendance des personnes âgées et la dépendance des personnes handicapées, car on ne peut pas traiter la dépendance d'un enfant de 4 ans comme celle d'une personne âgée.

Je pense que prendre acte de ce diagnostic est important, mais il faut surtout raisonner en parcours de vie.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Mme Chantal PEDINIELLI

J'ai une interrogation sur le rapport 59, je la fais maintenant ou après ?
Après. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

On va donner la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Quelques réponses.

Concernant l'interrogation, notamment sur les problèmes de déserts médicaux, c'est vrai que nous nous sommes attelés, nous avons enrichi les travaux, vous savez que l'ARS avait un projet.

Nous avons, nous, participé en apportant ce que l'on appelle « un nouveau zonage ». Nous apportons de l'aide aux jeunes qui veulent s'installer. Nous avons également pour les médecins qui étaient déjà installés et qui sont pour certains proches de la retraite, proposé des aides, puisqu'il faut aussi reconnaître leur travail, puisque vous savez que certaines fois quand les jeunes s'installent dans les territoires dits de désert médical, ils bénéficient d'une réduction d'impôts pendant 5 ans, ce qui n'est pas le cas pour le médecin qui était déjà installé sur le territoire, ce qui est quand même une anomalie.

Donc, nous avons quand même fait pas mal sur les déserts médicaux : aider à l'installation de maisons pluridisciplinaires, et moi, pour ma part, je me félicite de l'engagement des jeunes qui sont issus de la faculté de la 1ère année de médecine à Corti et qui reviennent, pour la plupart, sur notre île, que ce soit sur la médecine générale ou sur des spécialités.

Donc ça, c'est la première des choses.

Pour répondre à Vannina, je dirai qu'effectivement, il faut les travaux se poursuivent, vous l'avez bien compris, et nous essayerons d'être surtout dans la prévention concernant cette échéance des 10 ans à venir, avec une augmentation des personnes âgées.

Donc effectivement, nous essayons de faire au mieux et de les accompagner au mieux, c'est ce qui est un peu décliné dans le projet, notamment de

technicothèque où nous allons les aider à monter leur dossier, parce que, bien évidemment, pour certains c'est très difficile, surtout à l'heure d'Internet.

Pour la résidence autonomie, pour répondre à Pierre GHIONGA, alors il y a deux choses différentes : il y en a une sur Corti, il y en aura une sur la Balagna à Santa-Reparata. La résidence autonomie, et vous le savez Cher Pierre, n'a rien à voir ni avec l'EHPAD, ni avec le maintien à domicile. Donc, ce sont des gens qui pour la plupart sont des usagers qui ne sont pas en situation de dépendance, comme on peut les voir dans un EHPAD, qui mettent en commun des personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, donc on parle de deux choses différentes.

Alors, je pense que ça avait été validé en commission d'appel, on pourra en reparler, Cher Pierre, si vous le désirez, mais je ne crois pas que l'on puisse opposer l'EHPAD tel qu'il est actuellement et la résidence autonomie, ce sont vraiment deux choses différentes. D'ailleurs, si vous voyez les deux projets, il y en avait quatre et on en a retenu deux, ce sont de très beaux projets, avec des bâtiments, pour certains, qui ont vraiment une structure écologique et ce sont des personnes surtout qui ne sont pas dépendantes, qui pourront aller faire, si elles le désirent, c'est tout bête, leurs courses elles-mêmes.

Pour moi, on ne doit pas opposer et l'EHPAD et ces résidences autonomie, c'est un choix. Il y a eu des résidences séniors qui relèvent du privé, là c'est quelque chose qui part du public et pour lesquels il y a surtout une attractivité des tarifs, c'est pour ça qu'on tenait à le faire. Ce sont des personnes qui pourront bénéficier, si elles y ont droit, à l'APA, à l'AAH ou à la PCH, mais en aucun cas, il ne s'agit de personnes en situation de dépendance. C'est le libre choix, pour moi, de ces personnes de choisir leur choix de résidence.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport 58.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET, votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI : nous votons **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI-TURCHINI : votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **CONTRE**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 058 est ADOPTE à la majorité.³

Nous ouvrons le débat sur le **rapport n° 059**. Qui demande la parole ? Chantal PEDINIELLI, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Mme la Conseillère exécutive, en effet j'ai une interrogation sur un point qui concerne la convention Etat/Collectivité d'appui à la lutte contre la pauvreté pour la période, vous l'avez rappelé, 2019-2021.

³ Délibération N°21/041 AC

On observe un dépassement des sommes engagées ; sommes bien sûr qui sont justifiées par la précarité grandissante et une crise sanitaire qui touche les plus fragiles. Néanmoins, il était prévu 760 000 € avec une participation de l'Etat de 280 000 € et 480 000 € pour notre Collectivité et nous en sommes à 1 M€.

En fait ma question est simple, je voulais savoir comment est compensée cette différence ? Est-ce que la Collectivité de Corse va assumer le surcoût ou est-ce que l'Etat va participer lui-aussi ?

Donc, le rapport parle d'une convention amendée, peut-être que cet amendement intègre ce surcoût. Je voulais le savoir.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui demandent la parole ?
M. GIRASCHI.

M. Michel GIRASCHI

Merci Président.

Simplement sur ce rapport d'exécution, je trouve que d'un côté on peut se féliciter d'avoir consommé plus de crédits, mais d'un autre côté ça veut dire que la situation en Corse s'est encore dégradée et que notre action est toujours aussi importante.

La situation est préoccupante et de nombreux Corses vivent dans une situation de précarité, d'urgence et de pauvreté.

Les actions mises en place dans les domaines que je viens de citer, sont toujours plus importantes, sont toujours au cœur de notre action dans cet hémicycle et à la Collectivité. Et moi, je voudrais simplement prendre l'occasion de ce rapport pour dire qu'il faut continuer toujours un peu plus fort, avec un peu plus d'investissements et notamment dans les travaux que l'on a déjà initiés, qu'il s'agisse du « territoire zéro chômeur longue durée », qu'il s'agisse du revenu universel, qu'il s'agisse du micro-crédit, on ne peut pas se contenter de voter, il faut aujourd'hui qu'on intensifie notre action et les Corses en ont besoin.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Concernant ce rapport, nous avons au sein de cette Collectivité apporté différentes aides et différentes mesures, notamment des aides d'urgence avec « Prima necessità », mais comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, nous devons rester mobilisés car la précarité touche toutes les couches de notre population et le monde rural est touché de plein-fouet, les entreprises, les jeunes méritent d'être accompagnés.

E per a nostra ghjente ind'è i nostri paesi, e difficoltà finanziare anche di l'intriprese, per sta crisa chè no traversemu, duvemu ripiglià u filu è in pui mette d'altri forme aiutù in piazza.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole ? Je n'en vois pas, donc Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole pour répondre.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Donc, concernant la question de Chantal PEDINIELLI, il n'y aura pas de surcoût puisqu'en principe, vous avez vu que c'était 2019-2021, donc en fait on sera à 50/50 avec l'Etat sur l'enveloppe, ce qui est logique. Il y a uniquement, je vous ai cité un point, sur le problème du RSA, nous savons que nous allons avoir, mais ça c'est vraiment lié à la crise sanitaire, une augmentation des dépenses. Là, pour l'instant, il y a des négociations qui sont engagées et pas que par nous, par d'autres collectivités, avec l'Etat.

Donc là, pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponse. Mais sur ce qui est renforcement, diversification des dispositifs d'aide alimentaire, sur les jeunes, etc., là nous serons sur un 50/50 avec l'Etat.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On va mettre aux voix le rapport 59.

VOTE :

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain

COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET, votons **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI : nous votons **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI-TURCHINI : votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 059 est ADOPTE à la majorité⁴.

On peut ouvrir le débat sur **le rapport n ° 060**. Qui demande la parole ? S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, on met aux voix, on indique juste la position du groupe, ce n'est plus la peine de rappeler les noms pour ces rapports.

⁴ Délibération N°21/042 AC

M. Guy ARMANET : Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus du groupe « Per l'Avvene », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je suis obligé de préciser les votes :

Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n ° 060 est ADOPTE⁵.

Le rapport 085, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Mme Marie SIMEONI

Pour le rapport n° 85, il y a un amendement prévu et il sera déposé conjointement avec le Conseil exécutif, après la pause déjeuner, me dit-on.

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Je suis d'accord.

M. Hyacinthe VANNI

⁵ Délibération N°21/043 AC

On est d'accord, donc on peut suspendre et aller déjeuner.

Juste une petite précision, comme il y a une conférence des présidents, les présidents de groupes iront bien entendu à la conférence, mais nous revenons continuer les travaux sur les dossiers « tourisme ». On finira le social et on continuera sur le tourisme.

La conférence des présidents se tiendra dans le salon vert.

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 25.

Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la session.

Mme Mattea CASALTA

Nous envisageons de faire passer 2 rapports tout de suite.

Mme la conseillère exécutive, si vous voulez commencer, je pense que nous allons vous écouter sur le rapport n° 96.

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

* **Rapport n° 096** : Rapport d'information nantú à l'andatura di a pulitica rilativa à l'affari europei è à a cuuperazione internaziunale, per l'annu 2020

* **Rapport n° 096** : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au titre de l'année 2020

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. Je veux juste comprendre, sur un plan technique, où cela va être projeté parce qu'il y a un PowerPoint.

Mme Marie SIMEONI

Excusez-moi, Mme la Présidente, d'interrompre le débat, mais nous nous étions arrêtés au rapport n° 85.

Mme Mattea CASALTA

Tout à fait, Chère collègue. Vous aviez déposé un amendement qui n'est toujours pas arrivé au secrétariat général. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de perdre du temps, nous envisagions de faire passer deux rapports, l'un sur l'Europe et l'autre sur le tourisme et que, tout de suite après, nous reprendrions le rapport n° 85 et son amendement.

Mme Marie SIMEONI

Très bien. Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Je vous en prie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que les gens qui sont en distanciel voient le PowerPoint ? Parfait.

Je vais vous proposer, comme à l'accoutumée, un bilan de notre activité en matière d'affaires européennes et internationales. C'est une reprise de ce que nous avons fait courant 2020 qui portera sur 3 aspects principaux. D'abord, la mise en oeuvre des programmes européens, ensuite les activités que nous menons au sein du comité des régions et l'aspect international et la défense de l'insularité.

Concernant le premier point, je vais vous dire où on en est de l'actuelle programmation qui a été décalée à cause de la crise du COVID-19. La préparation du prochain programme opérationnel, la stratégie de communication que nous mettons en oeuvre et le compte rendu concernant la coopération territoriale européenne et le programme « *Marittimo* ».

L'actuelle programmation officiellement devait s'achever au mois de décembre dernier puisqu'elle couvrait la période 2014/2020. Avec la crise COVID, la Commission européenne a procédé à des réajustements dans les programmations parce que bien évidemment, les régions étaient en retard et beaucoup de projets en souffrance. Nous aurons donc jusqu'à 2023 pour pouvoir engager et certifier les projets.

L'actuelle programmation a couvert 206 projets au total. Vous voyez là quelques exemples. Sur Bastia, *le Mantinum*, *le Spassimare* financés avec des fonds FEDER, *l'Aldilonda* ; la citadelle de Bunifaziu, tout le pavement, mais aussi, je n'oublie pas la voie verte sur la route des Sanguinaires, *Smart Paesi* à l'intérieur de l'île et puis également, dans l'Alta Rocca, la valorisation touristique du patrimoine.

Ce ne sont que des exemples. Il y en a 206 aujourd'hui qui ont été financés et il y en a encore 77 qui sont en stock et qui feront l'objet d'une instruction dans l'année.

Vous avez également la numérisation des écoles, vous avez la liste sur le tableau de toutes les écoles dans les communes qui ont pu bénéficier de financements européens.

Vous également dans le domaine de l'entreprise et de l'économie, des entreprises corses qui ont été soutenues, notamment pour les exportations à l'international. Et puis, l'école de la deuxième chance avec le fonds social européen, le FSE, qui a permis de financer l'école de la deuxième chance.

Aujourd'hui, sur le FEDER-FSE, nous sommes à un taux de programmation de 72 % mais qui est un peu plus élevé depuis le moment où nous avons fait le rapport, qui est à 74 %. Il nous reste 34 M€ à programmer. On a un taux de certification de 35 %. Je le disais tout à l'heure, 77 projets sont actuellement dans les tuyaux.

Concernant le FEAMP, le programme pour la pêche, l'enveloppe était de 3,2 M€, le taux de programmation est de plus de 50 %.

Pour le FEADER, l'enveloppe était de plus de 148 M€ et le taux de programmation s'établit à plus de 84 %, un taux de paiement de 67 %.

L'actuelle programmation, par ailleurs, va être abondée par un instrument monté par la Commission européenne qui s'appelle « REACT-EU » qui est prévu dans le plan de relance européen « *Next generation EU* ». Pour la Corse, c'est une enveloppe que nous avons obtenue après de multiples échanges, navettes et négociations, de 33 M€ supplémentaires qui viendront abonder le programme FEDER-FSE actuel. Ces fonds seront mobilisables sur 3 ans, c'est-à-dire qu'on peut les engager et on doit payer avant la fin 2023. L'objectif, c'est de réinjecter des fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin au regard de la crise COVID, notamment le tourisme, la santé, la culture, l'aide aux entreprises, l'emploi mais aussi la transition écologique et digitale.

Nous avons convenu de flécher ces fonds supplémentaires, 33 M€, sur le plan « *Salvezza è Rilanciu* » avec une modification de notre maquette FEDER, en rajoutant un objectif thématique transversal : favoriser la réparation de la crise dans le contexte de pandémie COVID-19.

La prochaine programmation, je ne m'étends pas parce qu'au mois de juillet dernier, je vous avais fait un exposé avec toutes les thématiques et les grandes orientations que nous avons prises, mais d'ores et déjà, je vous informe que la négociation a conduit à ce que nous obtenions la même somme pour le FEDER-FSE

que lors de la période antérieure, ce qui n'était pas gagné d'avance, loin de là. Je vous l'ai déjà dit, avec la sortie de la Grande Bretagne, avec le Brexit, le budget européen était en forte diminution. Donc, nous avons réussi en travaillant tous ensemble, y compris avec les élus de l'intérieur, à obtenir un peu plus de 115 M€.

Tout ceci doit faire l'objet d'une communication non pas simplement pour dire ce qu'on a fait, mais pour que les acteurs du territoire puissent s'approprier les opportunités offertes par les fonds européens.

Cette communication va d'abord consister à mettre en place un nouveau site web qui est en cours de conception, mais également une application directement sur les smartphones qui permettra une information directe de tous les citoyens.

J'ai le plaisir aussi de vous annoncer que nous avons candidaté pour devenir un Centre Europe Direct avec une labellisation de la commission européenne. La décision est imminente, mais apparemment notre dossier a de bonnes chances d'aboutir. Ce centre d'information directe doit permettre d'informer et de dialoguer avec les citoyens, d'entretenir des relations avec les médias ; les médias pourront avoir accès également à ce centre et l'ensemble des relais d'opinion à l'échelle locale, la sensibilisation au sujet de l'Union européenne et également le lien avec le milieu scolaire qui est très important pour faire comprendre ce qu'est l'Europe aux plus jeunes.

Concernant la coopération territoriale européenne et *Francia-Italia Marittimo*, nous avons été très bons là-dessus. Nous avons 124 projets qui ont été mis en œuvre, dont 99 comportent un partenariat corse, que nous soyons porteurs du projet ou simples partenaires, et nous avons ainsi récupéré plus de 26 M€ de fonds européens. Plusieurs institutions, des privés bien sûr, mais également des institutions qui sont impliquées dans ces projets, des communes, des intercommunalités et la Collectivité de Corse elle-même.

Evidemment, avec la crise COVID, les choses ont fortement évolué. Toutes les réunions que nous avons eues se sont tenues en distanciel, malheureusement j'ai envie de dire. Mais néanmoins, nous avons réussi à limiter l'impact de la pandémie sur la mise en oeuvre des projets.

Un cinquième appel à projets est ouvert jusqu'au 30 janvier 2023. Il nous permet de « recycler » l'ensemble des reliquats de financements que nous avons avec les autres régions du partenariat. Je vous rappelle les régions : la Toscane, la Sardaigne, la Ligurie et puis pour la région sud, c'est le département du Var qui est impliqué, ainsi que celui des Alpes maritimes.

Nous sommes en train de préparer la prochaine programmation dans le cadre d'une task force qui travaille en distanciel. La Ministre GOURAULT vient de

nous confirmer que pour la France, le périmètre de la zone de coopération est conservé à l'identique, c'est-à-dire la Corse et les 2 départements que j'ai évoqués il y a un instant.

Les activités au sein du comité des régions se font en distanciel. Les services ont pris une photo lors d'une réunion qui s'est tenue, hémicycle vide, moi enfermée dans ma tanière bien sûr. La Corse défend au sein du comité des régions en particulier les dossiers sur l'insularité et sur la coopération territoriale européenne. Je voulais vous informer que tous les amendements et toutes les propositions que nous avons faits au règlement de la commission relatif à la coopération territoriale ont été repris par le Parlement et intégré quasiment in extenso par le Conseil de l'Europe.

J'ai le plaisir aujourd'hui et l'honneur d'être vice-présidente de la commission de la cohésion territoriale au comité des régions. J'ai présidé la commission il y a 15 jours. Nous venons d'entrer dans le réseau *Reg Hub* (c'est un observatoire de la mise en oeuvre des politiques publiques européennes à l'échelle des régions). Il y a une vingtaine de régions qui ont été sélectionnées. En France, il n'y a que la Bretagne et je crois les Hauts-de-France. Nous ne sommes que trois. Peut-être que je me trompe sur les Hauts-de-France, mais en tout cas, la Bretagne y est et nous en faisons partie. Le 3 mars dernier, nous avons lancé ce magnifique réseau qui nous permet de faire remonter du terrain toutes les difficultés que nous rencontrons dans la mise en oeuvre des règlements. Nous plaidons donc pour une démocratie véritablement participative et une fabrique concertée de la réglementation européenne.

Concernant l'international et la défense de l'insularité, cette année 2020, évidemment sous le sceau de la COVID et du distanciel, ne nous a pas permis de développer les grandes stratégies à l'international et de déplacement parce que l'international, c'est quand même du contact. Un rapport en ce sens vous sera présenté sur la stratégie internationale à la fin du mois d'avril, sur la base d'un travail de fond qui a été réalisé sur l'ensemble du territoire. Nous avons quand même voulu que les jeunes, les étudiants restent connectés sur l'international. En collaboration avec Lauda GUIDICELLI et les assises di a Giuventù, nous avons relancé *Mobighjovani*, l'application pour les jeunes et le portail afférent. Il est très important que les jeunes Corses continuent à être impliqués dans ce type de dispositif. Nous avons rejoint également l'AJCM (Assemblée des jeunes citoyens de la Méditerranée). Et nous demandons notre intégration, le dossier a été déposé à l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (l'AVITEM).

Au sein de la commission des îles qui est présidée par le Président de l'Exécutif et qui regroupe 21 îles européennes, nous avons un message très clair. D'abord, la revendication de l'application de l'article 174 du traité de

fonctionnement de l'Union européenne et toujours la volonté de faire intégrer une clause d'insularité dans les politiques de l'Union.

Nous ne pouvons pas travailler sur toutes les thématiques évidemment. Nous avons privilégié trois thématiques : les énergies renouvelables au sein de la CRPM et de la commission méditerranéenne, l'économie circulaire et le tourisme durable. Là-dessus, nous faisons participer les agences, les offices concernés et les opérateurs concernés sur le territoire. Le Président également a participé au « *One planet summit* », comme vous devez le savoir, il y a peu de temps, qui nous a permis de rendre visibles notre territoire et notre action en faveur des îles et du développement durable.

Concernant le partenariat *Med insulae* avec les Baléares, l'île de Gozo qui dépend de Malte et la Sardaigne, nous avons continué à travailler sur la question de la clause d'insularité et nous avons monté plusieurs réunions. C'était encore du présentiel, mais plusieurs webinaires. Nous travaillons en lien direct avec la Commission régie du Parlement européen et en particulier avec François ALFONSI, Député européen de la Corse.

Voilà ce que je voulais vous présenter.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère exécutive pour ce point d'information très important. Je pense que nous aurons des interventions là-dessus.

Qui demande la parole ? M. ARMANET. Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

Juste quelques mots pour vous dire combien il est important d'être au courant de ces programmations européennes qui ont un attrait tout particulier. Je rappelle que le Service d'incendie de Haute-Corse est très attentif à tous les différents projets qui peuvent sortir. On se rend bien compte que la manne financière est là et qu'il nous reste effectivement à aller la récupérer.

J'avais par ailleurs une petite question à vous poser, à savoir sur l'enveloppe des 33 M€ supplémentaires. Vous nous avez expliqué que le fléchage avait été fait en priorité sur le plan « Salvezza è Rilanciu ». Est-ce que ça veut dire

qu'on a déjà comblé au niveau des projets ces 33 M€ ou est-ce qu'il peut encore arriver d'autres programmations dans cette enveloppe budgétaire ?

Mme Mattea CASALTA

Je ne sais pas si vous voulez répondre maintenant ou à la fin des interventions... Y a-t-il d'autres prises de parole ? Visiblement non. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci de votre intérêt et de votre question.

Concernant REACT-EU, il s'agit d'une enveloppe dédiée, comme son nom l'indique, à une réaction par rapport à la crise. La priorité, c'est véritablement les secteurs économiques qui ont été le plus touchés et le domaine de la santé, sachant que les 33 M€ vont être phasés en 2 parties, d'abord 27 à engager d'ici 2022 et ensuite, encore une petite enveloppe supplémentaire qui nous permet de monter jusqu'à 33.

Par contre, là où je veux vous rassurer c'est que d'une part, nous avons encore un peu de reliquat concernant le FEDER qui se termine, et que par ailleurs, il y a le prochain PO avec encore l'enveloppe de 115 M€. Là-dessus, évidemment les projets sont attendus, je vous rassure.

Mais REACT-EU, comme son nom l'indique, c'est pour une réaction à la crise et aux effets pervers sur le plan économique et social.

Pour vous montrer l'importance de ces 33 M€, la région sud, qui pourtant est beaucoup plus peuplée que la nôtre, vous vous en doutez, n'a eu que 117 M€. Globalement donc, on a une dotation par tête quand même qui est très élevée, si vous comparez 340 000 habitants à à peu près 6 millions pour la région sud : faites les divisions, nous sommes vraiment très bien dotés. Mais ce n'est qu'un juste retour au regard de l'ampleur de la crise qui nous touche et nous les avons fléchés d'ailleurs sur des actions dans le cadre de « Salvezza » et de « Rilanciu » à venir, bien sûr.

TURISIMU / TOURISME

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il s'agissait là d'un point d'information, il n'y aura donc pas de vote.

Par contre pour les deux rapports qui suivent, nous allons devoir voter l'urgence, puisque ce sont des rapports que nous avons eus un peu tard, puisque vous ne les aviez pas vous-même, je pense.

Il s'agit des rapports n° 101 et n° 102. Peut-être que vous allez expliquer l'urgence ? Ça mérite effectivement d'expliquer l'urgence.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Concernant le rapport relatif à l'appel à projets pour les investissements dans les TPE et pour les PME, nous attendions un retour du SGAC pour pouvoir vous le présenter, puisqu'il s'agira d'un appel à projets financé sur du PEI et un redéploiement de reliquats PEI entre l'ADEC et l'ATC. Voilà pourquoi ce rapport est en retard.

Pour le second qui concerne, et qui est important aussi, le classement en station de la ville d'Ajaccio, nous avons réussi à boucler à l'ATC le sujet après enquête publique et on a préféré le présenter à cette session. Si vous voulez qu'on le décale, on le décale. Mais bien évidemment, on préférerait que ça passe. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez bien voter par groupe.

Mme Pascale SIMONI

Mme la Présidente, excusez-moi, je ne participerai pas au vote et au débat sur le dossier sur les TPE dans le tourisme, car je suis gérante d'une TPE dans le tourisme. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Le secrétariat général prend bonne note de cette non-participation de Mme SIMEONI. Je pense que sur un rapport concernant l'office du tourisme et la ville d'Ajaccio, Mme COMBETTE ne pourra pas voter non plus.

Mme Christelle COMBETTE

Apparemment en commission, les services avaient dit qu'il n'y avait pas de soucis puisque justement je m'étais exprimée à ce sujet, que je pourrais voter.

Mme Mattea CASALTA

Je me souviens effectivement de la remarque que vous aviez faite en commission. Il ne s'agissait que de la commission, mais là, le secrétariat général vient de me demander de vous faire part de cette remarque.

M. Francis GIUDICI

Je crois que je suis dans le même cas, je suis président de l'OTI du Fium'orbu-Castellu.

Mme Mattea CASALTA

Non, mais là, il s'agit de la Ville d'Ajaccio, vous pouvez voter. Je vais appeler les groupes pour voter l'urgence.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

M. Paul MINICONI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, conformément à nos principes, votons **CONTRE l'urgence**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA : votons **POUR**.

Mme Mattea CASALTA

Merci. L'urgence est adoptée.

Mme la Conseillère, si vous voulez bien nous présenter le premier rapport.

*** Raportu n° 102 : Sustegnu à l'investimentu è à l'accompagnamentu di l'imprese chjuce è mezane di u settore turisticu**

*** Rapport n° 102 : Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique**

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Il s'agit d'un appel à projets qui concerne la première mesure de la feuille territoriale de relance du tourisme qui s'inscrit dans le plan « Salvezza è Rilanciu. Dans la partie « Salvezza », ça avait été voté le 27 novembre dernier.

Il s'agit donc d'une aide directe aux entreprises du tourisme au-delà du fonds de solidarité national ou de toute autre aide. Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les TPE des filières touristiques. Vous savez qu'on a un tissu économique fortement atomisé dans le secteur, très très petites entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 M€ et des petites entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 8 M€.

Nous avons aussi, parce que nous avons réalisé beaucoup de réunions avec les socioprofessionnels, également avec la DIRECCTE, nous avons décidé d'y associer les associations parce que souvent, dans le domaine des activités de pleine nature, les guides interprètes et d'autres, nous avons des associations qui ne peuvent pas accéder aux financements habituels qui ont été mis en place depuis le début de la crise.

Dans le rapport, il est précisé que les filières concernées sont les hôtels, les hébergements, les terrains de camping, la restauration, les services de promotion touristique, notamment les guides touristiques, les agences de voyage, les voyagistes, les activités des guides de montagne, les parcs d'attraction, les parcs à thèmes. On n'a pas de grands parcs d'attraction mais on a des accrobranches, par exemple, et puis les activités de clubs de sport qui justifient d'une activité touristique. Sont exclues les SCI immobilières, les sociétés financières, etc.

Les dépenses éligibles sont l'adaptation des entreprises en question aux besoins et aux attentes des nouveaux comportements du consommateur, le développement de nouveaux modes de commercialisation, la modernisation, les innovations dans le domaine touristique, la sécurisation en crise sanitaire des locaux et puis des actions collectives qui peuvent être menées par un groupe hôtelier ou un groupe d'entreprises de loisirs. Nous pourrions financer également des études, des achats de matériels ou de l'ingénierie.

Les critères qui sont retenus : un prévisionnel à 3 ans, des choix d'investissement pertinents en termes d'efficacité du projet. On souhaiterait que les entreprises s'inscrivent dans une logique de transition et puis également que ces entreprises maintiennent leurs emplois, il ne s'agit pas de bénéficier de l'aide et de mettre les gens au chômage.

Les modalités de financement : les projets seront financés avec un taux d'intervention de 50 % pour un minimum de 5 000 € et on peut aller jusqu'à 120 000 €. Le taux d'intervention pourra être modulé en fonction du maintien de l'emploi, c'est-à-dire que les entreprises pourront bénéficier d'une majoration de 10 % si elles maintiennent leurs emplois de 1 à 3 salariés, voire de 20 % au-delà de 3 salariés maintenus ; ce qui signifie qu'on peut avoir jusqu'à 80 % de financement, ce qui n'est pas négligeable.

Voilà pour cet appel à projets. Je souligne que, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons attendu la validation de la part de l'Etat, puisque la source de financement est en partie pour 1/3 de l'Etat sur le PEI et ensuite, le reste, c'est la Collectivité qui finance pour les 2 autres tiers.

Un comité de pilotage entre l'ATC, la DIRECCTE et la Collectivité sera mis en place pour analyser l'ensemble des dossiers.

Merci de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Nous avons un avis de la commission du développement économique.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Egalement favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Il y a des demandes de prise de parole, qui veut intervenir ? Personne. Pourtant, en pleine crise économique, ça suscite quand même des réactions...

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Je voulais vous signaler un petit amendement parce que dans le document ne figure pas l'imputation budgétaire. Donc, il y a une imputation sur le budget de l'ATC au titre des interventions relevant du chapitre 204, compte 20421 et 20422. Je vous transmets l'amendement. Il faut le préciser et dans le rapport, et dans la délibération.

Mme Mattea CASALTA

Cet amendement, vous venez de le présenter à notre Assemblée. Il faudra voter cet amendement dans un premier temps et si vous en êtes d'accord, nous pourrions voter, puisque cet amendement vient de l'Exécutif, le rapport amendé, ne voter qu'une seule fois, si tout le monde en est d'accord ? Oui. Donc, nous allons donc voter une seule fois ce rapport amendé par la conseillère exécutive.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents et représentés, à l'exception de Mme SIMONI qui ne participera pas au vote, votent **POUR**.

M. Paul MINICONI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport n° 102 ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Mme la Conseillère exécutive, vous pouvez enfin présenter le rapport concernant la Ville d'Aiacciu.

* **Raportu n° 101** : **Dumanda di classificazioni à titulu di « stazioni di turisimu » dipusitata da a cumuna d'Aiacciu**

* **Rapport n° 101** : Demande de classement en dénomination de « station de tourisme » émanant de la commune d'Aiacciu

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Vous savez qu'au nombre des compétences de l'ATC et de la Collectivité de Corse figure le classement des communes en commune touristique et/ou en station touristique. Pour les communes qui souhaitent s'engager dans la voie d'une reconnaissance de la qualité de leur offre touristique, elles s'adressent à l'ATC qui instruit les dossiers.

C'est un parcours assez long parce que nous cumulons à la fois les recommandations et les obligations stipulées dans le code du tourisme, mais aussi les spécificités de notre statut. Ailleurs, c'est le préfet qui octroie ce type de labellisation et de classement ; en Corse, l'instruction relève de l'ATC, la décision finale, c'est le Conseil exécutif et la décision finale à l'Assemblée de Corse, mais dans l'intervalle, il y a le passage devant le Conseil des sites, devant le CODERST et ensuite, une enquête publique.

C'est dans ce contexte donc, que s'inscrit la demande de la commune d'Aiacciu en vue de l'obtention d'un classement en station de tourisme, en vertu de l'application de l'article L.151-3 du code du tourisme qui en fixe précisément les conditions d'attribution pour la Corse.

La demande de la commune d'Aiacciu, à l'instar du classement station de Propriano et de Bunifaziu en 2018, qui évidemment était dépassée et avait été

⁶ Délibération N°21/044 AC

validée par cette même Assemblée, revêt une importance significative. Elle nous signale que la commune s'inscrit dans une volonté de reconnaissance de la qualité de son offre touristique, que ce soit en matière d'hébergement, mais aussi d'événements ou de patrimoine et de promotion touristique.

Conformément à la réglementation, le dossier a été déposé le 1^{er} août 2019. Il a été constaté que la commune d'Aiacciu respecte les conditions de dénomination en station de tourisme. Je me permets de les rappeler, parce que c'est toujours intéressant pour les élus que vous êtes.

D'abord, il faut disposer d'un office du tourisme intercommunal classé en catégorie 1 par arrêté du Président du Conseil exécutif, ce qui avait été le cas concernant Aiacciu. La commune, ensuite, doit être classée en commune touristique d'abord par arrêté du Président du Conseil exécutif ; ce fut le cas le 27 juin 2017. La commune présente une offre d'hébergement touristique marchand avec 70 % d'unités classées, toutes catégories confondues. On a un indicateur de 84 % pour la commune demanderesse. Elle doit proposer des animations culturelles, physiques, sportives respectant les ressources patrimoniales et naturelles. La commune offre des commerces, des structures de soins, un plan local d'urbanisme. Elle organise aussi l'information des touristes et facilite l'accès au principe aux sites.

Cette demande a été présentée devant le CODERST le 14 novembre 2019 avec un avis favorable, puis devant le conseil des sites le 4 septembre 2020. En date du 10 novembre 2020, la commune a pris un arrêté pour organiser une enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} décembre 2020 au 17 décembre 2020. Une seule observation a été inscrite lors de l'enquête publique. Il n'y a aucun souci de ce point de vue-là.

La délibération que nous vous proposons, c'est le classement pour une durée de 12 ans, puisque c'est inscrit dans le code du tourisme, donc de classer en station touristique la commune d'Aiacciu pour une période de 12 ans.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Y a t-il des demandes de prise de parole ? Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Je ne vais pas participer au vote, comme vous me l'avez précisé tout à l'heure, mais est-ce que je peux quand même dire 2 mots ? Est-ce que j'ai le droit en tant que présidente de l'office du tourisme du Pays ajaccien ?

Mme Mattea CASALTA

Je ne pense pas. Le secrétariat général préfère que vous ne le fassiez pas. Vous êtes censée être absente.

Il n'y a plus de demandes de prise de parole, donc Mme la Conseillère exécutive, la parole vous appartient.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente.

Juste deux choses. Il n'y a plus beaucoup de communes qui sont classées commune touristique et il n'y a que très peu de communes qui sont classées station. Je crois que l'ATC est prête à accompagner toutes les communes qui souhaitent s'engager dans cette procédure de classement, c'est important pour la visibilité non seulement de la commune, mais aussi de l'ensemble de l'intercommunalité, de la micro-région et de la Corse. La procédure de labellisation est très importante pour qu'on puisse développer ensemble une perspective de tourisme durable et de qualité. Je souhaitais le préciser.

Je félicite, comme je l'avais fait pour Bunifaziu et Propriano, toute l'équipe qui a travaillé à l'ATC en relation avec l'OTI, parce que ce sont des procédures longues. L'ATC est prête à accompagner ceux qui veulent s'engager dans cette voie. C'est très nécessaire. Ça procure un certain nombre d'avantages, peut-être que ça sera un peu plus incitatif, je me permets de le dire aussi, y compris en termes pécunier pour la commune concernée. C'est important de le dire.

Mme Mattea CASALTA

Souhaitons que cette nouvelle notion soit reprise et qu'elle nous mette en valeur aussi bien la région d'Ajaccio que la Corse tout entière.

Nous allons passer au vote.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Paul MINICONI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**. Mme Christelle COMBETTE, ne participe pas au débat ni au vote.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Pouvez-vous demander aux services qu'ils vérifient ? J'avais demandé une prise de parole sur le rapport des affaires européennes, on ne me l'a pas donnée.

Mme Mattea CASALTA

Je suis vraiment désolée, c'est dommage, mais d'ici, même en mettant mes lunettes, je ne vois pas les petites mains qui s'affichent. Mais vous auriez pu m'interpeller, je pense que c'est préférable. Je suis vraiment désolée de cela.

Vous avez levé la main sur votre ordinateur, mais pour moi, c'est beaucoup trop loin et malheureusement, je ne le vois pas. Et je ne pense que je ne suis pas la seule dans ce cas... Ca n'est pas dû à mon grand âge...

M. Pierre GHIONGA

Moi, peut-être... Je remarque que c'est souvent à l'opposition que ça arrive...

Mme Mattea CASALTA

Nous n'allons pas pleurer, Cher Pierre, nous allons rire...

Le rapport n° 101 est ADOPTE à l'unanimité.⁷

⁷ Délibération N°21/045 AC

Je cède la place à mon collègue Hyacinthe VANNI qui va prendre le relais puisque notre Président n'est pas là.

Merci beaucoup.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais interroger la conseillère exécutive, Bianca FAZI, pour voir si les amendements sont prêts ? Non.

Nous passons au rapport n° 062. Mme GUIDICELLI, vous avez la parole.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE – ACTIVITÉS
SPORTIVES**

* **Raportu n° 062** : Raportu 2020 in fattu di parità trà donne è omi

* **Rapport n° 062** : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Ce rapport, vous en avez maintenant l'habitude, est présenté chaque année avant le vote du budget. Il reprend le travail mené par la Collectivité de Corse pour lutter contre les discriminations et s'engager en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que ce soit dans le fonctionnement interne ou dans l'ensemble des politiques publiques de la CDC.

En effet, pour être crédible et porter une politique de qualité en faveur de l'égalité femme-homme, notre institution se doit de montrer l'exemple.

Je vais reprendre un petit peu ce que vous avez bien suivi le mois dernier.

Cela s'est concrétisé le 8 mars 2019, par la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le 8 mars 2020, nous avons organisé un premier événement lors de la Journée internationale des droits de la femme, "Donne di Corsica, site l'avvene", qui a permis de mettre à l'honneur des jeunes femmes engagées, aux parcours de vie inspirants, qui ont pu témoigner et échanger avec le public présent sur leur

expérience et leur ressenti, à travers différentes thématiques au sein desquelles des inégalités subsistent.

Nous avons enfin, lors de la session du mois de février dernier, présenté le premier plan d'action égalité femme-homme de la Collectivité de Corse, avec un volet concernant le fonctionnement institutionnel interne et un volet consacré à différentes politiques publiques. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Nous avons également travaillé, et ce de manière transversale, sur le futur CPER 2021-2027 et ses différents enjeux en matière d'égalité (amélioration des prises en charge des femmes victimes de violences, renforcement de la prévention sur les violences sexistes et sexuelles, favoriser l'accès des femmes les plus éloignées de l'emploi, accompagnement de l'entrepreneuriat, mixité des métiers).

Il est important également que notre institution vise l'exemplarité en matière d'égalité professionnelle ou dans l'élaboration de ses marchés publics.

Pour ce faire, concernant l'égalité professionnelle, les directions du pôle RH ont intégré l'égalité aux cahiers des charges de leurs projets phares.

Pour être efficient en matière d'égalité, la transversalité est une condition indispensable.

A ce titre, je salue le travail de ma collègue Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, notamment au travers de son Schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante qui a pour objectif de développer de manière efficiente l'accompagnement à la réussite des étudiantes et des étudiants, ou encore le portail *Corsica Orientazione* qui permet de casser les stéréotypes et de favoriser la mixité des métiers et des filières.

Evidemment, et nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la session dernière, il est important, pour notre Collectivité de pouvoir adapter sa politique publique en faveur de l'égalité afin qu'elle puisse être au service des acteurs et actrices du territoire.

Il nous appartient donc de pouvoir sensibiliser les jeunes : des actions ont été faites en ce sens notamment, par exemple, en octobre 2020, par le CSJC (journée de sensibilisation à destination des stagiaires et des professionnels travaillant auprès des jeunes).

Aussi, et je me tourne vers ma collègue Bianca FAZI, nous savons que la manifestation la plus brutale de ces inégalités demeure les violences faites aux femmes. Que ce soit dans le cadre familial ou professionnel, les femmes continuent de subir des violences.

Ses services mènent des actions de lutte, de prise en charge des femmes victimes de violence. Elle conduit également une politique de reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur corps, ce qui contribue à la politique d'égalité femmes-hommes.

Ainsi, la Collectivité, outre un suivi social adapté, met à disposition un intervenant social, présent de façon hebdomadaire au sein du commissariat de Bastia. Cette action est à développer à Aiacciu et dans le rural.

Aussi, dans certains pôles territoriaux, existent des lieux d'accueil dédiés permettant de recevoir, ou de mettre à l'abri pendant la journée, les femmes qui le désirent.

Sans oublier également, tout le travail effectué en 2020 qui a abouti au lancement de l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes en mars 2021.

Enfin, ce rapport fait un état des lieux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité.

Voici quelques éléments qui me semblent important de porter à votre connaissance, même si le rapport en lui-même rentre beaucoup plus dans le détail :

Il est constaté une féminisation des effectifs plus faible qu'au niveau français. Sur 4 401 agents au 31 décembre 2019, 47,4 % des agents de la Collectivité sont des femmes. En effet, les compétences exercées par la Collectivité de Corse, qui emploie une forte proportion de métiers techniques, sont à l'origine de cette masculinisation des effectifs.

Dans les fonctions de direction et management, les femmes représentent 53 % de l'ensemble des encadrants, ce qui est satisfaisant en comparaison du taux de féminisation dans les emplois de direction dans les grandes collectivités locales, mais il faut noter toutefois leur sous-représentation dans les postes de direction adjointe et dans les emplois fonctionnels.

Des écarts de rémunération au détriment des femmes dans toutes les catégories, tous statuts confondus, existent. Nous pouvons relever que dans la majorité des cas, les hommes perçoivent plus de primes et indemnités que les femmes. Ces écarts devraient se réduire sur les données 2020, suite à l'harmonisation du régime indemnitaire.

Il s'agira donc de remédier aux carences que nous avons identifiées pour améliorer la situation actuelle. Pour ce faire, des fiches actions sont prévues dans le

plan d'action que vous avez voté le mois dernier. Il s'agira d'insister notamment sur la rémunération, la mixité des filières, ainsi que l'accès des femmes à la promotion.

Tamanti passi dunque, Signore è Sgiò cunsiglieri, nantu à a strada di l'ugualità !

Fermanu torna parechji da francà, mà sò persuasa chè noi i francheremu tutt'inseme per sta causa d'interessu generale chè ci tene à core.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme SIMONI.

Mme Pascale SIMONI

Je vous remercie.

Mme la Conseillère exécutive, au-delà des obligations législatives, il est normal que notre institution intègre dans sa politique de façon formelle l'égalité femmes-hommes. Il est bon de rappeler que la parité n'est pas la charité car en 2021, il existe encore une défiance de certains vis-à-vis de ce souci de parité.

Ceci étant, à travers les actions que vous avez exposées dans votre rapport, nous pouvons avoir la satisfaction de voir que notre Collectivité met l'objectif égalité femmes-hommes au cœur de la politique publique.

La diversité de la population visée par cette politique permet d'impulser un changement des mentalités de façon large et en profondeur.

Outre les actions mises en œuvre par la Collectivité, j'ai trouvé très intéressant la comparaison quantitative et qualitative que vous exposée dans la deuxième partie de votre document. Sans surprise, nous voyons une différence salariale, une différence de représentation de genres selon les secteurs, une différence d'usage de temps partiel.

Ce document nous servira donc de point de départ pour comprendre la situation actuelle mais aussi et surtout pour constater dans l'avenir les effets de notre politique sur les différences parfois criantes entre les femmes et les hommes.

Je ne peux donc que vous féliciter pour vos initiatives porteuses d'espoir pour notre société tout entière.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme COGNETTI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente, je vous félicite encore, comme je l'ai fait à la précédente session, pour ce rapport.

Je voulais préciser que les actions que vous avez menées au sein de la Collectivité de Corse sont importantes et posent le vrai problème du statut des femmes dans la société, et surtout dans la société corse.

Concernant le monde rural, elles n'ont peu ou pas d'opportunités de formation, de mode de garde décisive pour l'avenir de ces femmes, un panel d'activités professionnelles restreint. Vous le savez, le rural a un effet amplificateur sur les difficultés de retour et d'accès à l'emploi pour ces femmes.

En effet, l'éloignement de toutes les activités, l'absence d'informations sur les territoires en termes d'offres et des droits, prétendre à une aide ou autre, l'isolement et l'absence de structures, comme je l'ai précisé, freinent le développement et l'émancipation de ces femmes.

Il convient donc d'apporter des solutions aux territoires pour pouvoir gommer ces inégalités hommes-femmes. C'est ce que nous attendons.

Il convient aussi peut-être de se rapprocher des associations qui se sont senties peut-être, lors du précédent rapport, un peu éloignées alors qu'elles ouvrent au quotidien, mais vous avez déjà fait beaucoup, car vous l'avez dit, les violences et les discriminations sexistes sont aveugles. Elles n'ont ni âge, ni classe sociale, et n'appartiennent à aucun territoire.

Pour les femmes, il y a des paramètres qui relèvent notamment de l'éducation, de la culture. Il faut donc faire collectivement évoluer les mentalités.

L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance.

En tout cas, je vous félicite encore pour votre travail.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Un homme peut-être ?

M. Paul MINICONI

Merci. Juste deux paroles pour vous donner l'idée du PNC.

Nous nous félicitons pleinement de ce type de rapport qui nous convient pleinement, surtout au niveau du territoire, au niveau de l'égalité. Nous abondons pleinement dans le sens de ce rapport. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Lauda, vous pouvez répondre.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste pour rebondir sur les propos de Mme COGNETTI-TURCHINI, le but de la consultation notamment dans le rural est intégré dans le plan d'actions que vous avez voté le mois dernier, puisque le but est de pouvoir co-construire des actions avec les acteurs qui sont au plus près de cette question de légalité et notamment, des difficultés que peuvent rencontrer les femmes dans le rural. Aucun souci sur cela, ça se met en place.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut mettre ce rapport aux voix.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Paul MINICONI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents et représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 062 est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant n° 087.

INNUVAZIONE / INNOVATION

*** Rapportu n° 087 : Rapportu nantu à u sviluppu à longu andà 2020**

*** Rapport n° 087 : Rapport sur le développement durable année 2020**

M. Hyacinthe VANNI

A voi, o Sgiò Presidente.

Le Président SIMEONI

Donc, présentation du rapport annuel sur le développement durable de la Collectivité de Corse, rapport consacré à l'action et aux actions développées autour de cette thématique lors de l'année écoulée.

Je vous rappelle que ce rapport est proposé annuellement en amont des discussions budgétaires et conformément aux dispositions de l'article L.4425-2 du code général des Collectivités territoriales.

C'est un document complet, de bonne facture, intéressant sur la forme me semble-t-il, également sur le fond. Je voudrais remercier, bien sûr, l'ensemble des services placés sous l'autorité du DGA, Michel GAUDEAU-PACINI, et l'ensemble des personnes qui ont participé à la rédaction de ce document et, en amont de cette rédaction, à la mise en œuvre souvent des différentes actions qui sont consignées dans ce rapport.

Alors, quelques mots pour vous dire qu'il y a à la fois une dimension qui est une dimension récurrente et internationale et une dimension spécifique à la Corse.

⁸ Délibération N°21/046 AC

Une dimension récurrente et internationale c'est notre volonté, conformément aux termes de l'agenda 2030, d'intégrer progressivement les 17 objectifs de développement durable, 17 ODD, définis par les Nations Unies dans le cadre du programme « transformer notre monde » et les différentes cibles associées et, d'autre part, une approche qui est plus propre à la Collectivité de Corse et à la sensibilité politique que nous portons, au projet de société que nous essayons de mettre en œuvre, un projet de société dans lequel, vous le savez, les exigences du développement durable sont placées véritablement au cœur, identifiées comme des priorités et des priorités qui irriguent de façon naturelle l'ensemble des politiques publiques que nous sommes appelés à mettre en œuvre.

Alors, l'année 2020, celle qui vient de s'écouler, a été une année extrêmement particulière à travers la crise du Covid, et donc vous aurez noté que les premières pages du rapport sont consacrées à un focus sur l'impact de cette crise sur nos politiques publiques, mais également sur notre modèle global au plan économique, social.

Nous avons également présenté les différentes politiques autour de ce que nous avons identifié comme des priorités, d'abord la lutte contre l'augmentation de la précarité et les inégalités sociales. Ensuite la prise en compte des difficultés des entreprises, des artisans, des indépendants de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux. Et enfin, des objectifs plus structurants correspondants notamment aux obligations développement durable relatives à la réduction des inégalités, à la mise en œuvre d'une croissance économique résiliente et enfin, la transformation du secteur industriel, les infrastructures et la politique d'innovation.

Je ne reviens pas sur les différentes problématiques évoquées dans ce rapport. Ce que je voudrais dire en forme de synthèse, avant de laisser la place au débat, c'est qu'on entend relativement souvent dire : la Corse a besoin d'un véritable projet de société. C'est une évidence. Je crois que le projet de société dont nous sommes porteurs, le Conseil exécutif de Corse et la majorité, est aujourd'hui beaucoup plus clairement défini qu'il ne l'était il y a encore quelques années.

Ce qui nous manque certainement, c'est de mettre en cohérence l'ensemble des éléments à travers une présentation globale, synthétique d'ensemble. Mais si l'on reprend, et c'est ce que ce rapport fait, le fil des différentes politiques publiques qui sont mises en œuvre, alors quelquefois de façon incomplète, imparfaite, à l'aune de nos difficultés, des contraintes, des limites budgétaires, des engagements liés à la fusion, des retards, éventuellement de certaines de nos faiblesses ou insuffisances que nous essayons de combattre, si on remet en perspective toutes ces politiques, je trouve ce que nous sommes en train d'essayer de construire est porteur d'une vision globale qui fait sens, comme je l'ai dit tout à l'heure. Et, si on met bout à bout l'ensemble de nos politiques, qu'il s'agisse de la politique de l'énergie à travers la PPE, qu'il s'agisse de la politique du tourisme à

travers l'engagement pour la durabilité du tourisme et la feuille de route qui a été proposée, qu'il s'agisse de la politique de l'environnement, le Président François SARGENTINI est ici, qu'il s'agisse de la politique en matière sociale ou de santé, qu'il s'agisse de la politique de la jeunesse ou de la lutte contre les discriminations en faveur de l'égalité femmes-hommes ou de l'innovation ; Lauda GUIDICELLI a présenté un rapport afférent à cette problématique ; ou encore l'AUE et la logique d'aménagement du territoire ; Lionel MORTINI, avec le soutien à une économie de production, et là encore à l'agriculture durable ; Jean-Christophe ANGELINI, l'ADEC et l'Office foncier ; Josepha la culture, la formation ; Saveriu LUCIANI la politique de l'eau, à travers le schéma ambitieux dont nous nous sommes dotés ; la politique des transports dans le domaine, par exemple, maritime ou aérien ou en termes de multimodalité.

Je trouve qu'on voit très clairement où nous voulons aller dans les 10 ou 15 prochaines années. Et, c'est fondamentalement un projet de société qui est cohérent, qui est global, qui est adossé à des valeurs qui sont, pour nous, essentielles, on le sait, des valeurs de justice sociale, d'équité, d'équité entre les femmes et les hommes, entre les citoyens, d'équité entre les territoires, une logique économique qui vise à faire reculer les logiques de spéculation et de dépossession, on en a parlé et on en parlera encore, y compris lors de la journée de demain pour le projet de loi qui sera examiné à l'Assemblée nationale à l'initiative de nos députés.

La vision également de lutte contre les abus de position dominante ou les phénomènes de concentration, nous en avons parlé encore ce matin. L'engagement fort en faveur de l'intérieur et de la montagne. L'engagement contre la pauvreté et contre la précarité, par exemple une politique du logement, et notamment du logement social à propos de laquelle nous aurons, là encore, à faire des propositions très précises dans les jours et les semaines à venir, y compris à l'État.

Je parlerai aussi, et tout le monde le comprendra, de la culture, de la langue, de notre rapport à la terre, de notre ouverture à l'Europe et à la Méditerranée qui sont constitutifs de notre identité individuelle et collective et de notre identité en tant que peuple, mais un peuple, là encore, qui est un peuple qui connaît son histoire, qui veut maîtriser son présent et qui veut choisir aussi librement que possible, dans des logiques d'interdépendance nécessairement, d'inventer et de construire son avenir.

Donc, ce rapport développement durable, je vous invite bien sûr à le lire à tête reposée, je crois qu'il porte à la fois d'une vision globale, je l'ai dit, mais aussi d'un espoir à un moment où nous aurons tout à l'heure à parler, y compris des contraintes budgétaires fortes, des difficultés auxquelles nous devons continuer à faire face dans le domaine sanitaire, économique et social, il y a tout ce qui fait le lot quotidien de la vie d'un territoire, d'un pays, d'une institution, avec souvent des contraintes, des difficultés, des frustrations.

Et puis, il y a aussi la vision et la tendance globale. Moi je crois que la tendance globale aujourd'hui, notamment dans la période contemporaine, elle tend à amener la Corse, au-delà des appartenances politiques et des alternances ou des alternatives, elle tend globalement à faire que la Corse va de plus en plus fortement, de plus en plus résolument, vers une logique d'émancipation politique, économique, sociale, culturelle et vers la mise en œuvre, progressive certes, mais à mon sens inéluctable, d'un projet de société qui soit celui de la justice sociale, du développement économique, de l'ouverture sur la Méditerranée et sur l'Europe. Et enfin et nécessairement, du développement durable parce que nous le savons parmi nos premières richesses, les richesses environnementales, écologiques, biodiversité, marines, terrestres, forêts, etc., sont nos atouts parmi les plus sûrs, avec également le capital humain, les Corses d'ici et les Corses de la diaspora, nous aurons également l'occasion d'en parler parce que, quoi qu'ait pu en dire en 1991 le Conseil constitutionnel, il y a des résidents corses, il y a une diaspora corse et il y a un peuple corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme Paola MOSCA

Merci, M. le Président.

M. le Président, vous nous présentez aujourd'hui le rapport annuel sur le développement durable 2020 qui nous réjouit, tant sur le fond que sur la forme.

Si l'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent, elle a eu le mérite de faire réfléchir au modèle de société dans lequel nous voulons nous inscrire et nous conforte dans les objectifs que nous nous étions précédemment fixés.

En 1973, le mouvement national organisait des mobilisations populaires pour faire cesser les rejets toxiques massifs en mer de boues rouges par une société multinationale.

Autant dire que depuis, nous n'avons cessé de militer pour que le développement durable soit au centre des politiques publiques que nous mettons en œuvre. Écologie, social, économie, l'équilibre entre ces trois axes résume parfaitement la vision du mouvement national depuis des années.

La Corse est un lieu qui exprime et concentre le mieux à la fois les enjeux, les risques mais aussi les espoirs dans le domaine du développement durable.

L'insularité peut-être un facteur d'innovation, une opportunité et un atout au moment où nous sommes appelés à concevoir des politiques publiques innovantes et résilientes.

Cependant, les nombreux appels à l'application de l'article 174 du traité de l'Union européenne prévoyant les politiques spécifiques à l'insularité sont restés sans réponse.

Si nous voulons réussir à relever les immenses défis qui nous attendent, nous devons à l'évidence mettre en œuvre une véritable révolution dans notre façon d'aborder et de traiter les questions centrales liées au développement durable, à savoir repenser notre rapport à la production, au milieu naturel, au travail, les rapports entre les hommes, les sociétés et les institutions.

L'année 2021, et celles qui suivront, seront des années décisives. Elles doivent nous permettre d'apporter des réponses à la hauteur des défis majeurs qui se posent devant nous, et d'impulser, dans le cadre d'une relance verte, le développement vertueux dont notre île a besoin.

C'est par cet engagement et cette volonté de transformation profonde de notre modèle de société que nous pourrons, ensemble, faire naître de la tourmente que nous vivons actuellement, une nouvelle page, sereine et apaisée, de l'histoire de la Corse et de son peuple.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Mme Mattea CASALTA

Deux mots, oui, parce que finalement ce rapport peut sembler normal finalement, fin de mandature, on fait un rapport, on fait un état des lieux... Moi, je pense que ça va beaucoup plus loin parce que, effectivement, cette crise sanitaire et économique met en avant tout ce qui est l'essentiel, ça n'est pas ce que l'on dit être l'essentiel, mais ce qui est réellement l'essentiel : l'essentiel, pour notre peuple, pour notre pays, vous l'avez dit M. le Président, « notre peuple » effectivement, u nostru populu aspetta assai, u nostru populu spera assai.

Et donc, notre peuple a mis tout l'espoir en nous et je pense que même si c'est une étape en fin de mandature, ça n'est pas en 5 ou 6 ans que les choses peuvent changer. Et là, il y a quand même plusieurs pas de faits, dans tous les domaines. Et moi, ce que j'ai noté, c'est la volonté d'harmoniser, de faire en sorte

que les actions soient transversales au sein du Conseil exécutif et c'est d'une nécessité absolue, on s'en rend bien compte, puisque justement, là aussi, la crise nous a obligés à travailler vraiment fortement tous ensemble.

Donc, transversalité de façon à mutualiser les actions pour qu'elles soient plus performantes, plus brillantes et pour que cet espoir qui est attendu se réalise enfin, se concrétise. Trop de personnes attendent beaucoup, à juste raison, trop de personnes souffrent et forse, à longu andà, a somma s'hà da accuncià.

Je pense que vous avez abordé tous les domaines, donc je ne vais pas revenir là-dessus parce vous l'avez fait de façon très précise et, je dirai même, très méticuleuse, mais c'est vrai que le peuple attend peu de choses, finalement, il attend de vivre sereinement, avec du travail, avec un logement, je ne dirai pas social, mais un logement décent.

Et, je pense que tout le Conseil exécutif s'est vraiment donné comme feuille de route de réussir à faire en sorte que ce pays sorte de cette crise, mais de cet état qui est très lourd à porter depuis des décennies, et je pense que la route est encore longue, c'est vrai, mais nous sommes sur le bon chemin.

Donc, je vous remercie pour ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Même si l'essentiel a été dit, je serai très bref.

Insister deux secondes, tout de même, sur la forme avant le fond puisqu'on a l'habitude souvent, et cela n'est imputable à personne, d'avoir des rapports dont la présentation est un peu plus austère ; là il faut souligner que ce rapport est extrêmement bien présenté, tout à fait lisible pour une matière qui n'en demeure pas moins compliquée. Et, je voulais commencer par là et remercier et féliciter les services pour la qualité de cette présentation à la fois sur la forme, mais bien évidemment sur le fond.

On peut dire du développement durable, et notre collègue Mattea vient de le dire, que ce rapport pouvait presque passer, j'ai envie de dire, parmi d'autres rapports a priori plus importants, comme quelque chose un petit peu d'inaperçu et d'autant plus que la notion de développement durable depuis plusieurs années, ce

type de notion consensuelle, un peu ce mot-valise, mais le développement durable que l'on risque de retrouver dans l'ensemble des programmes politiques et que l'on retrouve déjà depuis plusieurs années dans l'ensemble des programmes politiques, quels que soient les familles politiques où les endroits où se fait la politique, c'est quoi le développement durable ?

Le développement durable ce sont les choix qu'une société, des hommes et des femmes font, sans condamner les ressources et les conditions qui permettent à cette société de se reproduire et de s'inscrire dans le temps.

Est-ce qu'aujourd'hui en Corse, collectivement, nous faisons des choix qui nous permettent de nous inscrire durablement dans le temps ? Non ! Pas partout et pas tout le temps, et depuis plusieurs années. Et ce rapport vient finalement s'opposer à ce fatalisme-là pour nous présenter tout un certain nombre d'actions. Alors, on entend souvent que l'action du Conseil exécutif ou de la majorité ne va pas assez loin, mais lorsque l'on lit ce rapport, on s'aperçoit que tous les domaines, dans tous les domaines, des actions ont été faites et ont un sens et le Président de l'Exécutif le rappelait.

Moi, je vous le dis en toute franchise, j'ai eu un grand plaisir à lire ce rapport puisqu'il nous rappelle, quel que soit le sujet, puisqu'on a trop tendance à circonscrire le développement durable à l'écologie ou à l'environnement, mais là, que ça soit en termes sociaux, en termes de culture, en termes de transports, en termes d'énergie, on a des actions un petit peu sur tous les sujets.

Alors, il y a quelque chose qui est regrettable, mais qui est dû à la contrainte législative, j'ai envie de dire, dans la présentation de ce rapport, c'est qu'il concerne l'année 2020, or le développement durable ne peut être appréhendé que comme un processus qui démarre avant l'année 2020 et s'inscrit plus loin, sans pour autant que ça fasse catalogue d'actions. Et là, c'est très clairement ce que l'on a, on a un processus lié au développement durable, et vous l'avez dit, M. le Président de l'Exécutif, vous commencez votre rapport en rappelant le PADDUC qui est une voie politique qui a été tracée, une voie de développement qui va vers 5 objectifs plus précis qui sont déclinés vers 17 objectifs liés aux Nations Unies, et je crois que du PADDUC jusqu'à l'atteinte de ces 17 objectifs, on a politiquement pour la société corse une voie d'espoir qui est tracée.

Donc, bien évidemment, nous prenons acte très favorablement de ce rapport et nous l'accompagnerons politiquement le plus loin possible.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, si l'Exécutif veut dire un mot ?

Le Président SIMEONI

Merci pour ces mots gentils. Je prends le silence des autres collègues, majorité et opposition, comme une approbation également, en tout cas, comme une invitation à continuer... Au moins pour deux mois du côté de l'opposition...

Ce que je voudrais dire, réfléchissant également à ce qui vient d'être dit, je crois effectivement que la crise Covid, dans toutes ses dimensions, notamment économiques, sociales et sociétales, doit nous conduire à accélérer le phénomène et la volonté de rupture avec ce qui a été le système dominant jusqu'à aujourd'hui. Et, cette rupture est une rupture essentielle et salvatrice parce qu'aujourd'hui, il est démontré, me semble-t-il, que si l'on continue sur les trajectoires qui ont été majoritairement empruntées jusqu'à aujourd'hui, je ne parle pas de la Corse, je parle de façon générale, mais la Corse s'inscrit bien sûr dans un écosystème et un environnement globaux, si l'on continue sur ces trajectoires-là, la reproduction, la survie, ne sont pas assurées.

Donc il faut repenser le rapport aux ressources, à l'environnement, au travail, aux territoires, aux générations, à l'éducation, à la formation, et sans doute le faire beaucoup plus fortement et plus efficacement que ne nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui.

À mon avis, ça peut être un bon sujet de réflexion, y compris sur la façon dont les uns et les autres, peut-être y compris avec des différences qui sont normales et légitimes en démocratie, nous verrions les priorités et les axes d'actions, par exemple, pour les 6 ou 7 années à venir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je ne sais pas si Pierre GHIONGA avait demandé la parole ou si c'est la main levée de tout à l'heure...

M. Pierre GHIONGA

Je n'ai pas demandé la parole, c'est celle de tout à l'heure, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne voulais pas faire d'impairs. Très bien, donc on met le rapport aux voix, si vous en êtes d'accord.

Pour le groupe Femu a Corsica ?

M. Guy ARMANET : Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

Mme Rosa PROSPERI : « Corsica Libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI : PNC : **POUR.**

Mme Chantal PEDINIELLI : Per l'Avvene : nous sommes **POUR.**

M. François ORLANDI : Andà per Dumane : **POUR.**

Mme Valérie BOZZI : A Corsica ind'è a Republica : **POUR.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 087 est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Nous pouvons passer au rapport suivant.

M. BIANCUCCI va nous indiquer par quel budget il veut commencer, budget principal ou budgets annexes, à sa convenance.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

* **Raportu n° 090** : **Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021.**

* **Rapport n° 090** : **Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.**

M. Jean BIANCUCCI

M. le Président, je peux ôter mon masque ?

M. Hyacinthe VANNI

Je suppose que vous êtes vacciné, vous pouvez l'ôter.

⁹ Délibération N°21/047 AC

M. Jean BIANCUCCI

Sinon je vais parler du pupitre.

M. Hyacinthe VANNI

Vous n'avez personne devant vous, M. BIANCUCCI, vous pouvez sortir votre masque. Ne vous tournez pas, par contre.

M. Jean BIANCUCCI

Avant d'en venir précisément au budget, aux explications que l'on vous doit au niveau comptable et financier, mais aussi pour aborder les questions relatives aux politiques publiques, il me semble important, puisque ce budget s'inscrit dans une situation quand même, il faut bien le dire, inédite, de parler ensemble du contexte, et peut-être de vous dire que nous sommes à un tournant. J'essaye, bien entendu, de ne pas exagérer, mais quand même.

La situation que nous connaissons du point de vue sanitaire, bien entendu, mais au plan économique et social, nous invite, Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers, à laisser de côté tout ce qui peut relever des dissensions habituelles en matière politique et à prendre de la hauteur. Ce n'est pas parce que nous sommes en période électorale ou préélectorale, qu'on doit se laisser-aller, je pense, mais je ne suis le seul à penser, qu'aujourd'hui il s'agit, et je le dis avec une certaine gravité, de l'intérêt supérieur de la Corse.

C'est d'ailleurs, selon moi, le sens qu'a voulu donner le CESEC au vote suite à la présentation qui leur a été faite lundi 19, et on ne peut que les en remercier puisqu'il y a eu une validation par 44 voix.

Mà vularia aghjustà duie parolle in corsu. Aghju imparatu chì ùn ci vole micca fà u passu più maiò chè u so pede, cum'eddu si dice ind'è noi in Pumonti è, com'eddu si dice in Cismonte, più maiò che l'infurcatura.

Je crois que cela doit nous guider. Ces préceptes, cette philosophie qui s'en dégage aujourd'hui sont plus que d'actualité, plus que jamais. C'est donc la sagesse qui commande.

Mais pour autant, tenant compte du sens qui est donné par nos anciens à ces préceptes, il est aussi de notre devoir de donner une réponse forte à la situation.

C'est pour cela que nous vous proposons, à travers ce budget primitif, un certain nombre de choix.

Déjà à la dernière session de fin janvier, nous avons, dans le cadre du document d'orientations budgétaires, en toute clarté et transparence, mais aussi en responsabilité, nous, le Conseil exécutif, nous vous avons indiqué les marges de manœuvres possibles. Marges de manœuvres, bien entendu, avec un risque fort, tenant compte de l'augmentation mécanique des dépenses et de la faiblesse des recettes.

Tout cela, bien entendu, nous interpelle, mais je ne voudrais pas m'y attarder outre mesure.

Avant d'en venir aux explications comptables et financières, puisque le budget, il y a aussi cet aspect, de même qu'il faudra insister sur les politiques publiques mises en œuvre, je voudrais insister sur le fait que, y compris sur le plan budgétaire, les certitudes acquises et les logiques de pensées que nous avons sont singulièrement bouleversées, voire remises cause.

Alors que la maîtrise du déficit budgétaire était une prescription impérative, on assiste à une évolution contraire aujourd'hui, c'est le cas à la fois au plan européen, mais aussi étatique, pour répondre à la situation créée par le Covid, afin d'assurer la relance.

Quant à nous, nous sommes mis en demeure d'accompagner ces politiques publiques de relance, sans en avoir forcément les moyens, en tout cas pas par le déficit. Nous sommes, bien entendu, dans un cadre qui est le nôtre : de présenter un budget en équilibre. Et, bien entendu, ce budget est fondé sur nos propres ressources.

Ceci étant dit, malgré la complexité de l'équation qui nous était imposée, le Conseil exécutif vous propose un budget conforme aux attentes et parfaitement en adéquation avec la stratégie financière choisie dès 2016 et confortée par l'action de la Collectivité, notamment en 2018. De ce point de vue, on pourra y revenir, je suppose qu'il y aura des questions là-dessus.

Je vais en venir immédiatement, Président, à la partie financière et comptable, on parlera aussi des politiques publiques mises en œuvre. Notre budget est d'un montant de 1 312 M€ au niveau des dépenses réelles et avec une évolution de 1,7 %.

On va aborder, avant d'aborder les dépenses, les ressources de la Collectivité, le montant du budget je vous l'ai donné.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 084 M€, soit - 1,32 par rapport à 2020, avec un delta de 14,5 M€.

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de provisions, s'établissent à 1 084 M€, on l'a dit.

Les recettes d'investissement proposées sont à hauteur 93,7 M€, hors emprunts d'équilibre, avec une augmentation de 1,2 M€ par rapport à l'année précédente. Bien entendu, on pourra y revenir.

L'évolution de ces recettes montre une baisse au niveau des recettes de fonctionnement et, je vous le dis d'emblée, la dynamique qui a été perdue du fait de la crise ne sera, à mon sens, jamais plus de rattrapée.

Pour ce qui concerne l'épargne brute, je vais y venir aussi, je sais qu'il y aurait éventuellement une question, et c'est normal. Je vais en venir aussi à l'épargne nette, ne vous inquiétez pas.

Donc l'épargne brute s'établit à 130,8 M€ contre 164,3 M€ en 2020, soit un taux d'épargne prévisionnel de 12,16 %. Voyez, on est encore dans des limites qui sont extrêmement positives.

La capacité de désendettement prévisionnelle au 1^{er} janvier 2021 est de 6,72 années, et là-aussi on est très loin du seuil d'alerte qui est fixé à 9 ans pour le type de collectivité comme la Collectivité de Corse.

Pour l'épargne nette, on est à 88,3 M€.

Donc vous le voyez, malgré cette légère dégradation, la Collectivité de Corse a choisi de contribuer à la relance économique et sociale en maintenant les niveaux de dépenses élevés.

Concernant la dette, mais on y pourra y revenir, l'encours de la dette au 1^{er} janvier dernier était de 879,9 M€. Sur la période 2016-2017 avant la fusion, la dette se situait à un niveau avec un delta de 207,3 M€.

On y reviendra tout à l'heure parce que je pense qu'il y aura questions. On verra tout à l'heure le cumul, en fait, de tous les arriérés et dettes, les emprunts toxiques, etc., qui ont pesé sur la Collectivité de Corse, il y a des chiffres qui sont indiscutables, des chiffres qui pèsent au jourd'hui.

La programmation financière : dans ce BP vous pouvez voir qu'il y a une optimisation de la gestion pluriannuelle. Il y a aussi une maîtrise des AP, je sais que c'est une question qui revient souvent à la fois de la part de l'opposition mais aussi de la majorité, ça n'est pas simple, mais je pense qu'il y a un effort qui doit être souligné et, bien entendu, ça ne nous exonère pas d'autres opérations de toilette budgétaire afin que l'on conserve les marges de manœuvre que l'on a.

Le montant des AP nouvelles proposées à ce budget s'établit à 883,8 M€. C'est à moins 2,5 % par rapport au BP 2020 et, on pourra y revenir.

En section de fonctionnement, on a un montant d'autorisations d'engagement de 513,9 M€ et ce montant est en hausse de 3,7 % par rapport à l'année 2020.

La ventilation des autorisations d'engagement par secteur répond aux objectifs du Conseil exécutif, elle porte à la fois sur les transports, qui couvrent la moitié des demandes d'autorisations d'engagement. La DSP ferroviaire avec 24 M€ pour les transports, il s'agissait de 186 M€, les transports scolaires de voyageurs, les personnes handicapées 26,6 M€, la politique d'enseignement avec 25 M€, le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire avec près de 9 M€, 1,750 M€ pour la langue Corse, la politique de sécurité avec les deux SIS à hauteur de 45,9 M€, les services généraux avec 35,407 M€. Les politiques environnementales à hauteur d'un peu plus de 34 M€ et l'action économique, bien entendu à 34,6 M€. La culture, le patrimoine, l'aménagement du territoire, etc.

On va passer maintenant à l'investissement.

Donc, le montant des autorisations de programme qui concernent directement l'investissement, est de 369,8 M€, légèrement en baisse par rapport à l'année antérieure. Cela touche à la fois le secteur des transports qui bénéficie de 26 % des AP, la politique d'aménagement du territoire, le soutien des communes et intercos, ainsi que le secteur associatif, c'est vous le savez un pilier fort de l'investissement, à hauteur de 76 M€, Mais, bien entendu, il y a une ventilation et notamment en la priorité qui est donnée aux subventions versées aux communes pour une trentaine de millions d'euros, à l'habitat pour 16 M€, à l'office foncier 7 M€, à la fibre pour près de 5 M€, 4,7 M€ pour être précis, le comité de massifs 9 M€ et les syndicats départementaux des énergies, on y reviendra puisqu'il y a une question qui a été posée en commission des finances, 5,4 M€.

J'en arrive au secteur économique avec les plans « Salvezza è Rilanciu » qui concernent à la fois l'ADEC et l'ODARC, et il y a une proposition de 20,5 M€ et de l'ATC de 8 M€.

La politique environnementale aussi avec la poursuite des aménagements en matière d'assainissement. La politique de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et des sports avec 25,7 M€. Les fonds européens avec un montant de 25 M€ d'AP. L'enseignement 20,8 M€, je vous donnerai tout à l'heure si vous le souhaitez, si vous avez des questions, la ventilation. Les services généraux à un niveau de 19,4 M€.

Vous voyez on a à la fois été à la hauteur de la situation mais, bien entendu, cela concernait les ressources et l'adéquation qu'il peut y avoir entre les moyens qui nous sont donnés et les politiques à mettre en œuvre.

En matière de dépenses :

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, on en est 953,8 M€, soit une variation, on l'a dit, de 1,73 % par rapport au BP 2020.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées de cette manière : 47 % sous maîtrise d'ouvrage direct ; 50 % les subventions d'équipement et 3 % les immobilisations financières.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante : pour ce qui concerne les transports 27 %, je crois que c'est un effort qui est très important, il s'agit à la fois des transports sur route, 26 M€ ; transports ferroviaires, 23 M€ ; des infrastructures routières, 7,195 M€ ; des réseaux portuaires et aéroportuaires pour 800 000 € ; des services généraux à hauteur de 24 % avec un montant de crédit de 224 M€, en augmentation par rapport à l'année dernière de 1,62 %.

Cela concerne notamment les frais de personnel de la Collectivité pour 185 M€, 83 % hors APA, RSA et ATE ; les frais de structures représentent 32,2 M€, avec un pourcentage de 14 % ; les dépenses d'administration générale 19,3 % ; l'informatique 8,7 M€, etc.

La santé, bien entendu, et l'action sociale donc, hors APA et RSA, pour un montant de crédit de 92,5 M€ et concerne bien entendu principalement l'action sociale orientée vers les personnes en situation de handicap, les politiques d'hébergement et d'insertion sociale, l'enfance, l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté financière et les personnes âgées.

On va passer à l'enseignement et à la formation professionnelle et à l'apprentissage, pour un montant de 9 %, cela touche à la fois l'enseignement secondaire pour près de 40 % des crédits, cela touche la formation professionnelle pour 29 % et, bien entendu, pour l'enseignement supérieur, mais éventuellement on pourra y revenir.

L'APA et le RSA respectivement 6,92 % et 5,67 %. Donc, les crédits sont inscrits, ils représentent respectivement 63,5 M€ et 52,1 M€ en évolution de 3,59 % et 16,1 % par rapport à 2020, soit en volume financier une augmentation de 9,5 M€.

Il s'agit aussi de la sécurité, à hauteur de 5,21 %. Il s'agit de la culture, de la vie sociale, de la jeunesse, des sports et des loisirs à 2,76 %. De l'aménagement des territoires, de l'action économique, de l'environnement.

Voilà un peu le détail des dépenses et des secteurs dans lesquels les dépenses vont se faire.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles représentent 315,4 M€, elles sont en augmentation de 1,33 % par rapport à l'année précédente.

Cela touche les transports au niveau de 31 %, infrastructures routières 73,5 M€ ; réseaux portuaires et aéroportuaires 14 M€ ; transports ferroviaires, M. le Président, 8,5 M€ ; transports sur routes 500 000 €. Et puis, il y a aussi l'aménagement des territoires et l'habitat à hauteur de 21 %.

Les crédits globaux sur ce chapitre représentent : 65,6 M€.

L'action économique, M. le Président, 15 % avec des crédits qui s'établissent à hauteur de 48,9 M€, en augmentation de 52 % par rapport à 2020, on était à une hauteur de 32,1 M€.

Ces crédits, vous l'avez compris, permettront la conduite des mesures d'aide économique, touristique mais aussi au niveau agricole, mises en œuvre à la fois par l'ADEC 24,5 M€, l'ODARC 19,6 M€, l'ATC 4,2 M€. Donc vous voyez, tous les secteurs sont concernés.

Et puis, il s'agit aussi de crédits affectés à l'environnement à hauteur de 8 %. Le montant de ces crédits est de 26,5 M€.

Je passe sur le détail, je risque d'être trop long, je le suis peut-être déjà, Président.

Il s'agit aussi de l'enseignement et la formation professionnelle, comme tout à l'heure en matière de fonctionnement, et le niveau est de 7 %.

12,1 M€ sont destinées aux financements des opérations de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration de la performance énergétique, de mise aux normes des cuisines scolaires et d'équipement sportif des collèges et lycées.

L'enveloppe réservée à la compétence, enseignement supérieur est de 8,4 M€. Elle est destinée au financement des actions conduites dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Et puis, il y aussi 6 % des crédits concernant la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport, les loisirs, les services généraux, la gestion des fonds européens et la sécurité.

J'ai essayé de présenter le budget, peut-être d'une manière inhabituelle, en insistant surtout sur les politiques mises en œuvre, avec les moyens financiers et les pourcentages, qui sont indiscutables, qu'on y consacre. C'était une manière aussi de montrer la volonté politique de notre majorité, d'essayer d'inscrire cet effort financier à la fois sur la conjoncture mais aussi, de manière déterminée, sur une trajectoire financière sur laquelle on ne peut pas revenir parce que l'analyse qui a été faite, elle repose sur les fondamentaux financiers de notre Collectivité.

Donc, malgré la situation, malgré le fait qu'on ait une trajectoire financière et qu'il faut absolument rester dans les clous, on vous présente un budget offensif, un budget qui répond à la situation, mais c'est aussi un budget qui doit vous interpeller.

On a dit tout à l'heure, à propos du développement durable, que la crise Covid doit nous permettre de réfléchir. Je connais un certain nombre d'entre vous, pour ne pas dire tous, extrêmement sensibles à cette évolution. Nous nous posons aujourd'hui beaucoup de questions, tous, quelle que soit la sensibilité politique à laquelle on appartient, je pense qu'il faudra peut-être, tous ensemble, y apporter des réponses.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

On va prendre les demandes d'intervention, je vous demande de respecter le temps de parole de 15 minutes par groupe, avec une petite tolérance. M. ORLANDI, vous avez la parole.

Mme Stéphanie GRIMALDI

M. le Président, excusez-moi, je ne peux pas participer au vote, donc il faut me noter absente au débat, puisque sur le rapport sur les taxes, il y a la taxe d'aménagement qui finance le CAUE.

M. Hyacinthe VANNI

Je demande au secrétariat général de vérifier la compatibilité quand même. Très bien, on vous signalera comme absente, mais on n'en est pas encore au vote.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Mais je suis absente au débat.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. M. ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers exécutifs, Chers collègues, nous voilà donc on au dernier budget primitif de la mandature en principe. Trois ans de gestion sous votre haute autorité, M. le Président, cinq ans de gestion au total avec votre majorité.

Le budget primitif est un document qui trace une prospective, mais aujourd'hui il est aussi le reflet d'une gestion passée et d'une stratégie globale qui nous ont engagés et nous engageront pour l'avenir.

Le débat sur le DOB préfigurait déjà les craintes d'une situation particulièrement difficile. La situation économique, la crise Covid, tout cela est vrai, mais nettement insuffisant pour circonscrire les craintes que l'on peut nourrir.

Alors, vous avez pris les devants et convoqué encore une fois, la gestion passée, l'Etat qui n'a de cesse d'entraver l'action de la Collectivité, l'opposition qui, dans une démarche purement électoraliste, pourrait ne pas répondre à vos appels à l'union pour défendre ce budget.

Au-delà des chiffres, le décor est planté, c'est souvent la faute des autres et ces autres, dont les points de vue peuvent parfois diverger de ceux de la majorité territoriale, peuvent être considérés comme de mauvais gestionnaires, contre le peuple corse, ne sachant pas défendre notre langue, notre environnement, notre terre ; il y aurait d'un côté les bons et de l'autre, ceux qui ne le sont pas.

Cette approche manichéenne est inquiétante, la division qu'elle engendre ne sert pas la Corse, la stigmatisation constitue le ferment d'une société déstabilisée. Si vous vous prétendez humanistes, ne laissez pas cette forme de populisme, avec une victimisation aidant en cela, s'installer.

Pourtant nous le constatons, que de leçons de moral mal placées.

Alors oui, Chers collègues, je ne vois sur les bancs de cette Assemblée que des femmes et hommes qui aiment leur terre, qui veulent défendre ses faveurs.

Vulemu una sucietà corsa appaciata. Les Corses ont besoin de paix, de sérénité, d'optimisme et personne n'a le monopole de toutes les vertus. Et nous, nous le revendiquons autant que vous, autant que d'autres.

Symboliquement, pour le souligner et dire que d'autres encore ont eu cet engagement, je veux rendre un hommage un peu particulier à celles et ceux qui m'ont accompagné dans la gestion saluée comme rigoureuse, dans les responsabilités qui nous avaient été confiées naguère. Je ne vais pas faire l'ancien combattant, mais simplement peut-être que leurs noms ne rappellera pas grand-chose ou ne parlera pas à tout le monde, mais lorsqu'on convoque le passif, comme on le fait souvent, je veux penser à Marie-Xavière PERFETTINI, Marie-Ange PERGOLA, Sylvie RETALI, à Charlotte TERRIGHI, Antoinette SALDUCCI, Elisabeth SANTELLI, Michèle VINCENTELLI, à Cathy COGNETTI, pour ne citer que certaines des personnes qui nous ont accompagnés et qui symbolisent et représentent tous ceux que je n'ai pas cités qui ont travaillé sans relâche. Donc, la population sait combien leur implication était exemplaire. Vous voyez, on peut tous défendre la Corse avec des convictions profondes.

Oui, M. le Président, pour revenir au budget primitif, ce dernier, celui forcément d'un bilan que l'on doit tirer à travers les données comptables et financières.

Ce document dont la présentation pédagogique de Jean BIANCUCCI n'aura échappé à personne, notre ami, conseiller exécutif, essaye toujours de rendre accessible des données indigestes que même sa sagacité ne parvient pas toujours à éclairer.

Avec beaucoup de finesse, notre conseiller exécutif a donné le ton de son intervention : appel à l'union sur le BP, scories du passé, objectifs dont au passage, je regrette ce qui est un peu un préambule, on n'évoque même pas le tourisme, il me semble pourtant un pan important de l'activité économique. Mais tout n'est pas aussi simple.

Faut-il rappeler qu'au 31 décembre 2017, les conseils départementaux, le CD 2A laissait un excédent de clôture de 21 M€, un report à nouveau de 35 M€ ; le CD 2B laissait un excédent de 3 M€ sans aucune neutralisation, souvenez-vous de l'importance que cela peut avoir. Pour les deux, plus de 15 M€ de trésorerie, près de 2 M€ d'actif immobilier. Egalement des compétences professionnelles remarquables, mais bien souvent injustement considérées. Cela aura aussi une conséquence financière lorsqu'il s'agit de recruter pour remplacer les personnes compétentes traitées parfois avec une certaine forme de défiance.

Je me souviens m'être appuyé sur des personnes dont je connaissais les divergences politiques qui nous séparaient, elles ont gardé ma confiance et ont eu encore plus de responsabilités, de reconnaissance et je m'en suis toujours réjoui.

Ces considérations étant faites, je ne me livrerai pas à un commentaire exhaustif, mais je m'arrêterai sur ce qui me semble être quelques points saillants.

La dette bien sûr, vous l'avez dit, vous l'avez engagée. En 2020, elle passe de 791 M€ à 880 M€. Vous rappelez les emprunts dits toxiques du CD 2B. Ils étaient bien là, j'en ai hérité comme vous. Mais la dette globale du CD 2B s'élevait au 31 décembre 2017 à 109 M€, emprunts toxiques inclus, et celle du CD 2A à 84 M€. Je vous renvoie aux actifs immobiliers de ces deux collectivités, ce qui représente peu de chose en comparaison.

Or, en 2020, au budget primitif, le capital de ces emprunts structurés était intégré pour 38 M€ en capital, 73 M€ pour les indemnités de remboursement. Vous omettez de rappeler que les échéances annuelles étaient consignées et donc versées à la caisse des dépôts et consignations. D'ailleurs, la difficile négociation que vous avez menée, et je salue la sortie favorable obtenue, tout en regrettant que l'Etat n'ait pas tenu tous ses engagements de départ, mais il s'est largement rattrapé me semble-t-il avec une offre très avantageuse qui rend l'opération globale plutôt favorable, avec un emprunt à taux fixe aux alentours de 0,30 % et un lissage long qui n'alourdira pas l'échéance annuelle.

Vous avez profité de cette offre pour emprunter en plus du lissage des emprunts toxiques 120 M€ supplémentaire sur 3 ans. 113 M€ pour les emprunts toxiques, dont 42 M€ en capital, je ne reparle pas des sommes qui ont été consignées, et 120 M€ en emprunts complémentaire.

L'impact réel des emprunts toxiques sera de 7,45 % sur la durée de l'encours et 120 M€ à taux très avantageux ont aussi leur importance. La clarté du débat gagne des explications complètes, même sur les exercices antérieurs.

On n'a pas parlé des 105 M€, en tout cas on les passe sous silence, obtenus sous la mandature 2010/2015 par la négociation d'autres emprunts structurés, à travers le fonds de pension qui permettait de récupérer cette somme.

Ceci étant rappelé, nous en venons aux marqueurs et choix politiques retenus en 2021.

Un programme, « Salvezza è Rilanciu », dont la CDC est partenaire directe, mais avec la patte évidente des CCI. Les autres programmes sont fortement, pardonnez l'euphémisme, accompagnés par l'Etat, PTIC, CPER, Union européenne, mais nous ne sommes pas maltraités, même si nous devons être vigilants et

respectés dans nos prérogatives. D'autres collectivités et pas des moindres, ont contractualisé sans problème avec l'Etat. Si mon ami et collègue Jean-Charles ORSUCCI était ici, je me retournerai vers lui.

Majorité absolue oblige peut-être, vous nous entendez rarement.

Pour atteindre ces objectifs de politique publique, ces dimensions de développement durable, d'innovation économique et sociale, vous mobiliserez, dites-vous, des moyens financiers nouveaux (CPER, PTIC, plan de relance, fonds européens). Mais votre gestion permet-elle de dégager l'autofinancement nécessaire ?

3 816 € par habitant, voilà ce que représentent les dépenses de fonctionnement, à ramener aussi au nombre d'habitants actifs. Pensez-vous vraiment que l'augmentation de la population puisse être un facteur de surcoût, de régression ? Il faut bien sûr créer les conditions d'accueil qui créent elles-mêmes les conditions de (inaudible) et notre peuple ne doit pas y perdre son âme.

Alors, attention aux ratios. Ils sont des indicateurs sérieux. Une épargne brute de 130 M€ pour une annuité de dettes de plus de 65 M€ peut interpeller.

Un budget de 1,312 M€ pour 315 M€ en investissement, soit une baisse de 24 % par rapport à l'année antérieure. Une épargne brute qui diminue de 20,36 %, une épargne nette qui diminue de 31,83 % et notre capacité de désendettement qui se dégrade passant de 4,8 années à 6,7.

Plus inquiétant pour financer 228 M€ d'investissement, hors dettes à hauteur de 42,5 M€, vous ne dégarez que 88 M€ d'épargne nette. Cela vous contraint à un emprunt de 130 M€. On arrive au milliard. Je crois que la région PACA enregistre 2,5 M€ d'encours de dette.

Observation au passage et sauf erreur, ne sont pas inscrites en restes à réaliser les marchés déjà engagés, donc commencés, pour lesquels des AE et des AP ont été inscrites, en partie payées. Je pense que c'est obligatoire.

Idem pour l'évaluation des mandats émis avant le 31 décembre 2020 et rattachés à l'exercice, quel est le montant ?

Ces observations valent aussi pour le fonctionnement, ce sont des techniques comptables que vous critiquiez, mais elles sont reprises et la difficulté de gestion se frotte au principe de réalité, vous vous en rendez compte.

Vous regrettez, et nous aussi, la baisse de 1,17 % des recettes de fonctionnement. Peut-être pourriez-vous aussi nous éclairer sur la faiblesse des

provisions pour risques de fonctionnement courant, 640 000 € contre 3,377 M€ en 2020. En recette, vous reprenez un montant important de 3,677 M€ contre 2,039 M€ en 2020.

Rassurez-nous, lorsque l'article 4321-2 du CGCT prévoit la constitution obligatoire pour risques d'une provision à hauteur de la valeur constatée, vous inscrivez 20 M€ alors que le seul contentieux de la Corsica Ferries est estimé à 91 M€. Il ne vous incombe pas certes, mais pour la sincérité du budget, il aurait fallu l'inscrire en totalité.

Cela permet bien sûr d'afficher d'autres financements, mais le risque semble bien réel : au-delà d'un éventuel sentiment d'acharnement, il y a le risque d'un recours administratif.

La balance générale en fonctionnement fait apparaître une augmentation de 1,73 %. Mais malgré un GVT qui évolue de 1,4 %, les dépenses de personnels ont augmenté de 5,217 M€, soit 2,45 %. Rappelons que le nombre de contractuels, au salaire en règle générale supérieur à celui des fonctionnaires, est passé à + 288, 800 % en 3 ans.

Comme j'avais eu l'audace ou la témérité d'effectuer un moratoire, en tout cas de tenter un moratoire dans des fonctions anciennes, ce qui relève probablement d'une autre stratégie, peut-être que c'eut été intéressant dans le cadre de l'optimisation de la création de la Collectivité unique.

Ce défaut de rigueur précipitera, notamment en termes d'emplois, à un inéluctable effet ciseaux sur les 12,8 M€ d'augmentation de recettes réelles, 41 % sont absorbés par la masse salariale.

Avec une absence d'augmentation en valeur absolue de nos recettes réelle et une augmentation des charges à caractère général, le taux de rigidité de nos dépenses devient de plus en plus insupportable, plus encore si on intègre les dépenses APA et RSA, et je connais les difficultés de gestion de ces 2 postes.

En investissement, les dépenses des comptes 20, 21 et 23 sont à 228 M€. En recettes, hors emprunts, 83 M€, dont 20 M€ de fonds de réserve, c'est-à-dire, je ne dirai pas du vent, mais en tout cas pas du tangible, et 10 M€ de reversement type CADEC.

On comprend bien là encore l'énorme recours à l'emprunt, 130 M€, et les conséquences qu'il aura sur l'encours global et les annuités.

Si les fameux 100 M€ du passé qui sont si souvent rappelés qui étaient peut-être 85 M€, dont 40 ou 45 d'impasse de fin d'année, avaient été accompagnés

ne serait-ce que de ce que vous empruntez chaque année, hors explosion de 2021, et non limités à 30 ou 35 M€, l'argument n'aurait pas pu porter. Mais ce qui me semble moins important, c'est l'inclinaison dangereuse d'aujourd'hui qui est plus préoccupante que l'argumentation qui avait été utilisée.

Sommes-nous en capacité d'assumer plus encore les besoins des services d'incendie et de secours, près de 48 M€ ? Doit-on s'interroger sur l'enseignement et la formation professionnelle avec une forte augmentation notamment sur les postes de ressources humaines, alors que les dépenses de formation diminuent ?

Des efforts sont consentis pour la culture avec une augmentation de 10,86 %, on doit s'en réjouir, mais va-t-on pouvoir consommer ces 25 M€ ?

Le même effort semble être utile dans le domaine des crédits dévolus à la santé et à l'action sociale, surtout en période de pandémie.

En fonctionnement, on remarque une forte augmentation en faveur de l'intérieur et de la montagne, + 94 %. On s'en réjouit, sauf si cela se fait par un ponctionnement sur l'aide aux communes et aux intercos, le logement en particulier.

En investissement, soutien toujours très fort pour l'intérieur, on s'en réjouit toujours autant, mais là encore semble-t-il compensé par une baisse des aides sur les communes et les intercos.

On insiste beaucoup sur l'importance et les besoins en termes d'aménagement et de transformation numériques, mais il me semble que les ressources diminuent de 20 %.

En matière d'action économique, les trois-quarts des crédits, 33,6 M€ sont consacrés au fonctionnement malgré des observations de la Chambre régionale des comptes. Mais c'est bien connu, ils se trompent !...

Saluons l'investissement, le soutien au tourisme et aux entreprises, interrogeons-nous sur l'augmentation de 28 % des ressources dévolues à l'Office de l'environnement de la Corse, avec 8,5 % d'augmentation de dépenses et une baisse d'investissement de 1,83 %.

Saluons la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'OTC, avec une dotation de continuité territoriale qui reste constante. On peut s'inquiéter de la forte baisse des crédits sur les ex-réseaux routiers départementaux, - 7,75 % qui représentent 4 800 km, donc 43 M€ pour les RD, 28,7 M€ pour les ex-RT qui représentent elles 500 km.

Outil important de nos moyens de communication, le réseau ferroviaire voit ses crédits diminués de 30 %. Est-ce un effet du rapport de la CRC ou tout simplement une mise à niveau en grande partie réalisée des infrastructures, en tout cas des besoins ?

En conclusion, M. le Président, nous ne donnerons pas d'avis favorable eu égard aux incertitudes budgétaires mettant en cause la sincérité du document, eu égard à l'inclinaison dangereuse en matière de dépenses de personnels, 71 offres d'emplois en 2021, une cinquantaine qui sont apparues hier ; l'absence d'incidence, donc de réalité, du plan « Salvezza » ; une dégradation de la dette qui arrive maintenant au milliard. Nous avons tout au long de ces 3 années attirer votre attention sur ces orientations, vous n'en avez pas tenu compte et avec un positionnement sans effet sur la décision finale, c'est-à-dire sur le vote, après une longue discussion dans le groupe, nous ne céderons pas à un électoralisme opportuniste en ne vous donnant pas notre soutien, mais en nous abstenant.

Je vous remercie et j'espère avoir respecté les délais impartis.

M. Hyacinthe VANNI

Je vous avoue qu'on n'a pas chronométré, mais je pense que vous avez bien dépassé, mais nous ne vous en tenons pas rigueur.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Martin, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Je précise que Mme MARIOTTI, aux termes de mon propos ou du débat, aura la responsabilité de présenter 2 amendements.

M. le Président, vous avez dit ce matin qu'il s'agit de regarder notre histoire en face. On va essayer, au terme probable de cette mandature, d'avoir une vue rétrospective et panoramique de ce document qui dit tant de choses, ou en tout cas qui devrait, à travers des chiffres, dire tant de choses, en partant du point initial, le point initial fixant les engagements que vous avez pris devant le peuple il y a, non pas 3 ans, mais 5 ans.

Acte 1, le serment : « facciu ghjumentu di travaglià ind'u quadru di e mo funzione cù a vulintà cuntinua di a trasparenza ».

La Maison de cristal. Des efforts ont-ils été faits en ce domaine ? Certainement. Des efforts restent-ils à faire ? Nous le pensons.

Je vais rendre un témoignage d'une expérience professionnelle qui m'a conduit dans les mêmes fonctions à traverser trois mandatures.

Les personnels agents des lycées et collèges sont gérés par la Collectivité de Corse. Il fut un temps que vous considériez blâmable où, lorsqu'on appelait les services, de service à service évidemment, on nous disait « il faut voir avec le cabinet ». L'honnêteté intellectuelle me commande de dire que c'était le cas entre 2004 et 2010. J'ai même manqué de le blâmer.

Plus tard de 2010 à 2015, sensiblement, la même réponse.

En 2015, on nous a dit « non, désormais ce n'est plus le cabinet qui traite ces affaires, ce sont les services ». Tout cela aurait mérité d'être porté à votre crédit. Mais les choses ont changé, lorsqu'on appelle maintenant les services, on nous dit « il faut voir avec le cabinet ». Donc, en matière de transparence, sur ce point comme sur tant d'autres, je pense qu'il reste une part d'effort à faire et que vous expliquiez à l'opinion comment, au cabinet, on apprécie les qualités, les compétences de celles et ceux que vous sélectionnez, vous cooptez, ou vous recrutez à ce titre.

« Cunsiderendu incu u listessu rispettu, u fattu maggiuritariu è u parè di a minorità ». Quel a été le sort réservé aux 97 amendements de notre groupe ? 3 retenus. Le sort réservé à nos 33 motions ? 32 balayées d'un revers de mains. Et à nos questions orales où souvent vous avez allié la dilution et l'ironie.

Acte 2 : les promesses, et là on va venir au coeur du document budgétaire, que vous avez distillées et qui vous ont valu le succès que l'histoire retiendra sûrement.

Beaucoup de corsisation de politiques sectorielles ont vu le jour. Nous en parlions ce matin, il est temps maintenant de mettre des réalités chiffrées devant ces politiques sectorielles.

Le « Riacquistu economicu ». Belle formule percutante.

Demandeurs d'emplois, indice 100 en 2010. Donc, on part de 0, indice 100. 2015, 152 ; 2019, 154.

Evidemment, vous aurez beau jeu de nous dire et de nous répondre que vous n'avez pas toute la maîtrise de l'emploi. Outre des politiques sectorielles, qu'on a d'ailleurs pour la plupart adoptées ensemble, quelle réalité pouvez-vous mettre dans ce que vous appelez le « Riacquistu economicu » ? On ne s'est jamais attardé d'ailleurs sur la sémantique, parce que pour qu'il y ait Riacquistu, il aurait fallu

définir les bases de l'économie dont on se prévalait de la renaissance. On parle là de vos fondamentaux.

A lingua corsa, mon Cher Xavier, il y a eu un effort considérable et nous vous avons accompagnés. Combien, aujourd'hui, en termes de contrôle de ces politiques publiques pouvons-nous compter de locuteurs dits indépendants, c'est-à-dire du niveau B1 ? Le sait-on ? En quoi le maillage notamment des « e case di a lingua », qui à Bastia prend un air polyphonique sur le thème de « e case di e lingue » et c'est heureux, combien aujourd'hui de locuteurs peuvent nous donner satisfaction ou vous donner crédit de la sauvegarde de la langue ?

Troisième vertu fondamentale de vos engagements : la terre.

Vous avez là-aussi balayé un certain nombre de dispositions qu'on mettait non pas à votre service mais au service de la Collectivité. Je pense notamment au bail réel solidaire. En quoi vos politiques sectorielles ont-elles été déterminantes, lorsque nous qualifions tous aujourd'hui de folie spéculative, en quoi ont-elles été au rendez-vous de votre histoire ?

Je passe sur les gros dossiers, tout a été dit ou presque sur les déchets, sur le chemin de fer, nous avons eu un long débat...

J'ai envie d'insister sur les angles morts, ces petites politiques, mais qui prennent sens lorsque l'on examine un budget. Vous n'en finissez plus de dire et vous aviez raison, lorsque vous étiez dans l'opposition, qu'il fallait porter l'effort, un effort considérable et je précise, j'ouvre une parenthèse que je referme aussitôt, hors contexte COVID, qui ne peut pas tout expliquer. Il y a eu une vie avant le COVID, il y a eu des inflexions, ou pas.

Vous parliez beaucoup de « recherche et de développement » qui devait être, selon les analyses fort pertinentes de Guillaume GUIDONI, un secteur qui représentait un gisement économique majeur. Les fonds consacrés qu'on lit dans le budget, dans le document que vous avez sous les yeux, ont évolué de 0,3 %. Donc, il n'y a pas eu cette volonté que vous affichiez.

Autre sujet : l'énergie. Nous n'en finissions plus, les uns et les autres, de parler du Galsi, il n'y a pas si longtemps, et de l'alimentation en gaz. Le fuel lourd représentait ce qu'il y avait de plus nocif et nous étions d'accord. Et puis nous sommes passés par palier, au fuel léger, puis au gaz. Aujourd'hui, quel est contractuellement, avec les services concernés, l'effort que nous pouvons lire dans votre document concernant cette politique sectorielle ? A-t-elle, dans la matrice qui est la vôtre, changé considérablement la donne ?

Nous avons tenu une conférence sociale avec les gilets jaunes. Il devait y avoir des pastilles jaunes dans tous les secteurs de l'agroalimentaire pour ensemble...

Je comprends, je confirme ! Très bonne interprétation de l'élève Siri qui sait reconnaître au ton manifestement ce qui est gentil de ce qui l'est moins... Mais je reste poli, M. le Président, vous me le confirmerez ! Mais méchant, utilement, je l'espère en tout cas, au débat tant il est vrai qu'il y a une opposition pour faire vivre notre démocratie. Ce n'est pas vous qui l'infirmerez.

Le panier de la ménagère, il a changé depuis ? Est-ce que vous avez, par vos efforts, par votre volontarisme, donné une inflexion dans la société corse de ce point de vue-là ? Vous devez être destinataires comme nous le sommes, de cette partie non visible de requêtes, qui arrivent de façon parfois éparse.

Nous sommes aujourd'hui le 25 mars. J'ai deux courriers sous les yeux. En quoi ces courriers seraient-ils des signaux d'alerte à charge contre l'Exécutif ? Ce sont des signaux d'alerte auxquels vous devez répondre.

Je prends connaissance du Comité régional olympique qui s'inquiète d'une baisse du budget accordé au sport en 2021 et Dieu sait si nous sommes nombreux à vanter les mérites de l'activité sportive ! Ce matin, « u Culletivu pè a furesta corsa » indique qu'il vous a rencontré le 9 février, que vous vous êtes engagé à le revoir pour débattre des propositions. Plus d'un mois après, le collectif n'a pas de retour.

Tous ces angles morts, tous ces trous dans la raquette, comme on dit maintenant, est-ce que votre politique, celle qu'on lit dans le budget qu'on a sous les yeux, est de nature à les satisfaire ?

III. La structure de ce budget, parce que lorsqu'on est responsable, on doit toujours se demander « mais qu'est-ce que qu'on aurait fait à leur place ? ».

Le toilettage tant annoncé, mon Cher Jean, cette espèce de serpents de mer qui traverse toutes les mandatures. On se dit « on va le faire », c'est vraiment du micro-toilettage au stade où nous en sommes tant il est vrai, il faut le reconnaître, vous l'avez reconnu à demi-mot, que l'effort nécessaire n'a pas été au rendez-vous.

La dette. Vous affichez 880 M€ d'encours désormais qui pèsera sur les générations futures, en tout cas sur les mandatures futures, quels que soient celles et ceux qui présideront aux destinées de cette maison.

Plusieurs éléments d'analyse. D'abord, cette courbe, avec ces petits rectangles qui montrent virtuellement une extinction de la dette. C'est habile sur le papier, mais l'on sait tous, puisque vous avez pris des responsabilités, que derrière

la dette, il y a toujours de la dette et que celles et ceux qui arriveront demain ou après-demain, ou dans 10 ans ou 15 ans, auront nécessité d'investir. On est sur une trajectoire dont nous avons à l'époque manifesté des éléments d'inquiétude qui étaient celles que vous aviez fait valider par le cabinet KLOPFER. Nous avons dit, à l'époque, que la trajectoire serait difficilement soutenable. Six ans après, nous sommes au rendez-vous de cette difficulté, hors COVID, mon Cher Jean. Hors COVID.

La dette, une fois qu'on aura cumulé l'encours, l'emprunt et les provisions, excède le milliard d'euros. Comme aurait dit mon ami Dominique BUCCHINI « ùn sò micca buchjule, sò 600 miliardi », il parlait en anciens francs.

C'est à peu près, par mimétisme, ce qui arrive à la France, qui a un niveau de dette équivalent à son PIB. Nous, on a un niveau de dette en gros maintenant qui correspond, peu ou prou, au montant de notre budget. Toute chose n'étant pas comparable par ailleurs, vous avez raison de rappeler que l'Etat peut présenter des documents budgétaires en déficit et nous devons emprunter. Donc, nous revenons à la dette.

La dette, mon Cher Jean, on peut s'endetter et s'enrichir. La question est aujourd'hui : est-ce que le fléchage de la dette, l'usage de la dette a changé de visage ? La réponse est oui ! Il y a dix ans, on s'endettait pour investir. Aujourd'hui, on s'endette pour fonctionner. Vous l'avez dit, je confirme en partie ce que vous avez dit, les chiffres ne sont pas discutables. Certains disent qu'on peut tout leur faire dire, mais la vocation de cette maison et des trois maisons cumulées a changé. Fut un temps où la vocation première de cette maison, c'était d'investir. On faisait du 60/40, c'est-à-dire que quand il y avait 100 € qui étaient dépensés, on investissait 60 et puis on faisait fonctionner la boutique pour 40. Aujourd'hui, on est sur du 75/25 en gros et c'est 75 pour fonctionner.

Oui, nous avons absorbé deux collectivités, mais lorsque vous partez du point de départ, les seuls observables, si on est honnête et si on ne tient pas compte du COVID, ce sont les CA de 2017 qui ont été révélés en 2018 et les CA de 2019 qui ont été révélés en 2020. Après, il y a le COVID.

Allons-y : 2017, les 3 collectivités réunies investissaient à peu près 300 M€. Vous investissez un peu plus aujourd'hui, en tout cas dans le document budgétaire que vous présentez. Une légère augmentation.

En fonctionnement, on ne s'est pas contenté de suivre, mon Cher Jean, l'indice du prix de la vie. On a décollé, on était sur 889, on est sur 956 aujourd'hui.

La question encore une fois, c'est pourquoi on fonctionne ? Est-ce qu'on a embauché au coeur d'une politique volontariste d'investissement, des cadres, des

ingénieurs qui dessinent la Corse de demain et qui vont nous conduire à investir ? C'est ça la vraie question de fond. Lorsqu'on lit, sauf erreur de ma part, que nous allons procéder, du moins dans la prévision qui est la vôtre, à une centaine de recrutements, dans la période que nous connaissons, laissons les soupçons de côté. Parlons de façon chiffrée pour que les Corses qui nous écoutent aient une idée de ce coût. Ce n'est pas seulement une volonté sociale qui est un rempart contre le chômage, le fait de recruter. C'est un investissement sur l'avenir.

On fait des calculs simples : lorsque vous recrutez un ETP, c'est 50 000 € chargés par an. Eh oui, mais on les embauche pour 40 ans aujourd'hui. Ça fait 2 M€. S'il y en a 100, sò 200 milioni. C'est un peu comme si vous alliez à la banque entre 2020 et 2021 et que vous demandiez à emprunter 200 M€ qui seront impactés sur les générations futures. C'est là que le bât blesse, c'est là que nous discordons parce que tout cela n'est pas seulement destiné à une politique volontariste.

En conclusion, ce que l'on peut regretter en 6 années d'exercice, mettons l'épisode COVID où l'honnêteté commande de dire que vous traversez cette séquence avec prudence, j'ai envie de dire que vous n'avez fait qu'ajuster votre dessin et vos ambitions au gré des évènements que vous plus subis qu'anticipés.

Vous laisserez, en tout cas pour les observateurs que nous sommes, la trace quelque part d'un rendez-vous manqué en rendant un peu plus contemporaine cette sanction du Comte de Lampedusa qui disait « il faut que tout change pour que rien ne change ».

M. le Président, vous me faites penser à un arbre qui a gardé ses racines, vi scurdate sempre di a filetta, ça vous ne l'avez pas perdu, mais qui a perdu ses feuilles, les feuilles de l'espérance que vous aviez suscitée il y a 5 ans maintenant... Eh oui, ma Chère Nadine !

Il y a eu des promesses qui n'ont pas été tenues, P comme promesses, M. le Président.

Il y a eu des annonces qui n'ont pas été soutenues, A comme annonces.

Et puis une flamme qui n'a pas été entretenue. Je ne résiste pas à vous retourner l'acronyme que vous m'adressiez il y a quelques semaines, P comme promesses, A comme annonces, F comme flamme !

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il n'y a plus beaucoup de temps pour Mme MARIOTTI puisque vous avez dépassé votre temps de parole. Vous êtes à 20 minutes presque. Mme

MARIOTTI, je propose que vous présentiez les amendements après, comme ça vous pourrez vous exprimer.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Comme vous voulez, M. le Président, mais vous savez que je suis très concise en règle générale.

M. Hyacinthe VANNI

Je sais très bien. Vous présenterez les amendements et vous aurez un petit temps de parole.

Anne TOMASI a demandé la parole pour le PNC.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Contrairement à mes prédécesseurs, je ne vais pas faire de mon intervention un bilan des années passées sur fond de début de campagne électorale, mais je vais me contenter de donner mon avis sur le rapport qui nous est vraiment présenté et qui n'est ni un rapport d'orientations budgétaires, ni un compte administratif. Je vais donc essayer de rester dans le sujet.

Je vais commencer par un lieu commun, quelque chose qu'on dit à chaque budget : c'est un exercice contraint. Malheureusement, j'ai l'impression que ça n'a jamais été autant d'actualité. La crise sanitaire, et la crise économique qui en découle, fait que nous sommes confrontés conjointement à une augmentation des dépenses et à une diminution conséquente des recettes.

Concernant l'augmentation des dépenses, je reviendrai plus tard dans le détail sur les orientations politiques choisies, mais je note toutefois une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, notamment et je devrais dire en premier lieu, nos dépenses propres, (les ressources humaines, les locaux et les matériels).

Concernant la baisse des recettes, je ne me victimiserai pas, M. ORLANDI, je trouve que la dotation d'État est stable, ce qui est plutôt une bonne chose. En revanche, nous sommes confrontés à une baisse très importante de fiscalité de 20 M€, que ce soit la fiscalité directe ou indirecte, ce qui nous semble logique puisque crise sanitaire donc, crise économique, donc moins de taxes.

Les principales baisses, les DMTO, les droits de mutation, le transport, les taxes de séjour, mais aussi dans une moindre mesure, les cartes grises ou la fraction habituelle de la TVA. Je ne parle pas ici de la nouvelle fraction de TVA qui vient

remplacer la taxe foncière, mais de la fraction que nous touchions déjà de TVA et qui baisse de 1,8 M€. Eh oui, les gens ont des difficultés et consomment moins.

La seule qui augmente, mais je ne sais pas si on doit s'en réjouir, c'est la taxe sur le tabac. Pour moi, il ne faut pas s'en réjouir, ni d'un point de vue idéologique, l'augmentation de la taxe tabac n'est pas une bonne chose pour la santé des Corses, mais pas non plus d'un point de vue financier parce que, qui dit augmentation du tabac, dit augmentation des dépenses liées au tabac en termes de santé.

Donc, pour faire face à cette crise tout en maintenant un niveau d'investissement satisfaisant, nous allons faire recours à l'emprunt, un emprunt de 130 M€ et donc, augmenter la dette. Mais malgré ça, il ne me semble pas que même si la situation se dégrade, puisqu'on augmente la dette, elle me semble toujours largement confortable.

Une épargne nette d'environ 90 M€ et une capacité de désendettement, certes moins bonne, mais qui reste de 6,7 années, soit très loin du seuil critique de 11 ans, mais même très loin du seuil d'alerte de 9 ans.

Il s'agit d'un véritable budget de crise qui répond aux premières étapes, étapes 1 et 2, de la gestion de crise.

L'étape 1, la partie Salvezza de notre plan, gérer l'urgence, notamment les personnes et les entreprises en difficulté immédiate.

Également l'étape 2, le début de la partie Rilanciu de notre plan, commencé à réinvestir. C'est ce que nous avons préconisé au moment du débat d'orientations budgétaires et nous sommes contents de voir que ce budget y répond.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je citerai 4 choix politiques qui nous semblent révélateurs.

Le premier, c'est l'action économique. C'était le choix évident, celui qu'on ne pouvait pas ne pas faire. Mais, même si nous ne pouvions pas ne pas le faire, nous avons plusieurs manières de le faire. Il me semble que nos choix sont largement à la hauteur des enjeux. 30 % d'augmentation du budget global par rapport à ce qui était prévu en 2020, soit 30 % pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les pourcentages, c'est presque 1/3. C'est un vrai effort qui est fait. C'est une augmentation qui est historique en soi, mais aussi parce que la majeure partie de cette augmentation se fait en investissement. Le budget d'investissement à lui seul en action économique augmente de plus de 50 %, plus de la moitié par rapport à 2020. Ce qui veut dire que l'aide que nous mettons en place aujourd'hui est une aide solide, plus stable, à plus long terme. Ces aides couvriront tout le spectre de l'action

économique de la Corse, l'économie générale via l'ADEC, le tourisme via l'ATC et l'agriculture et la sylviculture via l'ODARC. D'ailleurs, nous notons une vraie accélération appréciable et appréciée dans le domaine de la forêt.

Le deuxième choix politique qui nous semble révélateur est celui de l'action sociale. Avant de parler de ce choix, parlons de la situation de départ. Nous sommes dans une crise et donc, il y a une augmentation considérable du budget RSA. Avec une augmentation de 7 M€, nous devrions avoir besoin en 2021 de 52 M€ pour le RSA. Pourtant, pardonnez cette légère victimisation, la contribution de l'Etat baisse de presque 1 M€, 800 000 € pour être exacte, pour une somme de 34 M€ ; ce qui fait un delta de 18 M€. Même si on enlève les 4 M€ de dépenses de ressources humaines pour la gestion du RSA, il reste 14 M€ que notre Collectivité devra injecter dans le revenu de solidarité. Et, vu l'effort, nous aurions pu nous arrêter là. Mais non, nous maintenons notre action sociale, le reste du budget « action sociale » puisque nous remarquons une augmentation de 1 M€.

Le troisième choix d'orientation politique qui nous semble important, et c'est un vrai choix, ce n'était pas un choix du tout évident, c'est celui de l'action culturelle. La culture est la grande victime oubliée de cette crise sous prétexte qu'elle ne serait pas essentielle. Pourtant, nous ajoutons 3 M€ au budget « culture » de notre Collectivité, soit une hausse de 11 % par rapport à 2020. A titre personnel, je suis très fière de ce choix qui montre que nous savons, nous, que la culture est essentielle. Cette orientation devra être maintenue au BS. J'espère que la prochaine majorité aura la lucidité et le courage de faire le même choix.

Enfin, quatrième choix politique révélateur, les investissements. C'est un choix qui est rendu possible par l'emprunt, avec une augmentation importante dans le domaine économique, comme je l'ai dit, mais également un maintien à hauteur de ce qui était fait dans les autres domaines. Comme nous l'avons dit au moment du débat d'orientations budgétaires, l'investissement est important à cause de son double effet : l'effet immédiat, l'injection immédiate dans l'économie, mais également l'effet différé. Cette injection va permettre des recettes pour les entreprises et pour les salariés et donc, va permettre une augmentation des taxes directes et indirectes. Ces taxes vont être une augmentation de recettes pour les exercices à venir et donc, une augmentation de notre capacité d'investissement pour les 10 exercices.

Ce choix amorce un cercle vertueux et nous inscrit dans une dynamique positive pour l'avenir. Mais ce cercle vertueux aura besoin d'être maintenu et accéléré dans l'avenir.

Investir aujourd'hui, revient à donner du chocolat à quelqu'un qui est en hypoglycémie, des sucres rapides. Mais pour bien combattre l'hypoglycémie, il faut aussi des sucres lents, un bon plat de pâtes. Ce devra être l'étape 3 de notre gestion

de crise, la suite de la partie « Rilanciu » de notre plan, l'investissement à moyen et à long termes qui sera permis notamment par le dynamisme des recettes fiscales. Il permettra l'accès à la commande publique pour nos entreprises, notamment à travers le PTIC et la politique de grands travaux que nous avons appelée de nos vœux à la session dernière. Il devra être accompagné par une volonté de faciliter la consommation locale, à la fois par des préconisations, comme le fait régulièrement par exemple l'ODARC à travers ses actions de publicité, mais également par des mesures incitatives plus concrètes, telle que la création, par exemple, d'un marché d'intérêt régional, un Rungis corse, ou encore la motion que nous avons présentée en février visant à privilégier les entreprises locales lors des marchés publics, tout en restant conforme à la loi.

En conclusion, nous sommes très satisfaits de ce budget qui nous semble répondre aux problématiques de la crise. Nous sommes très fiers des choix opérés, nous sommes pleins d'espoir pour l'avenir et nous formons le vœu que les prochains élus sachent se hisser à la hauteur de ces espoirs.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il vous reste 5 minutes de temps de parole.

Mme Anne TOMASI

Qui ne seront pas nécessaires, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Pierre GHIONGA avait demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Je vais essayer d'être rapide.

Cinq focus sur ce BP que je trouve inquiétant et inadapté à la situation de notre île.

Premièrement, le coût du personnel. M. le Président, c'est une question que je pose régulièrement depuis que nous sommes élus.

Au BP 2020, sur l'annexe réglementaire du budget, vous affichiez un nombre de fonctionnaires de 3 992 et un nombre de contractuels de 226, soit un nombre d'agents de 4 218.

Au BP 2021, sur cette même annexe, nous trouvons 3 956 fonctionnaires et 324 contractuels, soit un nombre d'agents de 4 280, une hausse de 1,47 % sur un an.

Pourriez-vous nous expliquer le recours très important aux contractuels ?

De plus, l'annexe du BP 2021 permettant de voir les contrats de ces fonctionnaires n'est pas remplie, alors qu'elle l'était dans les exercices précédents. Y a-t-il quelque chose à cacher, M. le Président ?

Pour rester sur les personnels, nous retrouvons une augmentation des charges du personnel de 2 % qui s'élèvent à 229,370 M€. Si le nombre de fonctionnaires est en baisse et celui des contractuels en hausse, comment expliquer cette augmentation des dépenses de personnel ? Il est important pour l'opposition de connaître les statuts des contractuels recrutés depuis un an. Est-ce une surutilisation de la loi SAPIN ? C'est la question que je me pose, M. le Président.

Deuxième point, la dette.

Je remarque que l'emprunt que vous prévoyez cette année 2021 est plus important que l'emprunt prévu en 2016 pour les fameux arriérés. Dans votre rapport, vous faites un focus sur la gestion de la dette depuis votre arrivée aux responsabilités. Vous parlez des arriérés, des emprunts toxiques. Je ne reviendrai pas là-dessus, tout a déjà été dit, si ce n'est pour préciser que le fameux trou que vous attribuez à la majorité à laquelle j'appartenais, n'était pas de 100 M€, mais de 84 M€, comme le confirme la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2017. Il s'agissait de retards de paiement, certes regrettable pour l'orthodoxie budgétaire, et non pas d'un trou. Comme le dit la CRC dans son rapport de 2017, cela s'explique en grande partie par la distorsion entre les AE ou AP et les CP, qui est un phénomène récurrent à la CDC. Elle vous demandait de le corriger, mais ça n'a pas été fait.

En 2018, première année de notre Collectivité unique, le stock d'AP était de 1 226 M €. Au BP 2020, il passait à 1 408 M €. Pour les AE en 2018, nous avions des stocks de 166 M€ et en 2020 de 236 M€.

Avec les propositions de BP que vous faites et qui s'inscrivent dans un contexte économique et sanitaire compliqué, voire dégradé, il faut évidemment prendre en compte le stock des AP et des AE qui risquent de créer une explosion de ce stock et donc, une gestion intenable.

Un dernier point, vous nous attribuez toujours le trou de 84 M€, mais nous avons souscrit au fonds de compensation des emprunts toxiques et nous avons encaissé 105 M€ début 2015, mais vous n'en faites jamais état. Je pense que l'honnêteté intellectuelle le commanderait.

Sur les ratios, M. le Président, notre épargne nette au BP 2018 était de 111 M€ et en 2021, elle est de 88 M€, soit une baisse en volume de 23 M€ et en pourcentage de 21 %. Cette dégradation est forte et inquiétante. Quelles seraient les pistes pour retrouver une épargne nette plus importante et ainsi avoir des marges de manœuvre ?

Avant-dernier point, le social.

Je note une baisse de 26,86 % en investissement pour le soutien aux difficultés sociales ou en insertion, et une baisse de 11,74 % pour le modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse, ce qui me paraît en totale contradiction avec tous les discours que j'entends dans cette Assemblée en matière de soutien aux plus démunis d'entre nous, ainsi qu'à la nécessaire modernisation de notre offre de soins. Mais peut-être ai-je mal lu...

Concernant le RSA, je note une baisse des frais de personnel dont les gens qui ont une philosophie libérale pourraient se féliciter, mais que ma fibre sociale désapprouve car, avec moins de personnels, on ne peut s'occuper correctement de ce public particulièrement fragile qui demande beaucoup d'attention et dont le nombre de bénéficiaires s'accroît comme le prouve l'augmentation des crédits de soutien.

Enfin, je signale que vous avez refusé de vous porter candidat à l'expérimentation du RSA pour les 18/25 ans. Vous auriez pu faire, comme le fait la métropole lyonnaise, accorder une allocation de 400 € par mois pendant deux ans pour les jeunes de 18 à 25 ans qui ne peuvent prétendre à aucune aide, que ce soit une bourse ou une « garantie jeunes ».

Dernier point, la langue corse : -18 % en investissement, +21 % en fonctionnement, toujours noyée dans le chapitre « culture/social/sport/loisirs ». Est-ce toujours une priorité et un marqueur de votre politique ? J'en doute quand je vois qu'en cinq ans, aucun rapport bilingue n'a été présenté dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA. Il vous reste 9 minutes.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Petr' Antone.

M. Petr'Antone TOMASI

Je m'excuse de ne pas être parmi vous. Comme un certain nombre de nos collègues, je suis moi-même cas contact et donc, obligé de m'isoler. C'est vrai que les conditions de participation à la session ne sont pas les mêmes selon que nous soyons devant notre tablette ou dans l'hémicycle. J'essaierai néanmoins d'être le plus efficace possible dans ces conditions.

Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par la fin puisque ce budget est censé, sauf contrordre, être le dernier de la mandature, et notre groupe, comme il l'a fait depuis cinq ans, votera évidemment ce budget qui est un budget particulier, ça a été dit et pas seulement parce qu'il serait le dernier, mais parce que bien que certain de nos collègues semblent vouloir relativiser le contexte, il intervient dans une situation tout à fait inquiétante. Je reprends le terme de Pierre GHIONGA, mais je pense que nous ne justifierons pas le caractère de notre inquiétude de la même façon, en tout cas sur ce sujet.

Je ne citerai pas Lampedusa, bien qu'il soit un homonyme, mais pas un parent, c'était le Comte TOMASI de Lampedusa, qui était un TOMASI sicilien. Je ne sais ici qui sont les lions, qui sont les guépards ou d'autres types d'animaux un peu moins sympathiques. Je crois que pour paraphraser « le guépard », l'ouvrage, face à la situation de crise que nous connaissons, il faut regarder cette situation avec humilité et cesser, à l'inverse de cette cohorte d'animaux qui sont l'objet de ce roman, de nous considérer comme le sel de la terre.

C'est la raison pour laquelle je souhaite tacher modestement de disséquer ce document budgétaire à l'aune de ce que nous vivons, y compris en remontant dans le temps puisqu'un certain nombre de tendances ne surgissent pas ex nihilo. Vous ne serez pas surpris que je n'apporte pas les mêmes justifications que nos collègues siégeant sur les bancs de l'opposition.

Ce budget nous inquiète mais ne nous surprend pas parce que nous avons tiré la sonnette d'alarme depuis un certain nombre d'exercices budgétaires, la sonnette d'alarme non pas à l'égard de choix que nous aurions faits dans cet hémicycle au titre de la majorité, mais la sonnette d'alarme au titre d'un contexte budgétaire et de règles que nous subissons qui font se reprocher l'exercice budgétaire de la quadrature du cercle, avec un cocktail détonant et, je le redis, inquiétant.

La hausse des dépenses de fonctionnement liée à la crise sociale et économique d'abord, aggravée par la crise sanitaire. Ce n'est pas propre à la Corse, on sait que nous assumons les compétences ici de ce que sont ailleurs les départements et nous savons qu'ailleurs, ces dépenses pèsent, même si elles sont

particulièrement utiles socialement, sur les budgets départementaux parfois jusqu'à la moitié des dépenses de fonctionnement de ceux-ci.

Donc, cocktail détonant disait-je, hausse de ces dépenses de fonctionnement, baisse des recettes liées tant à la fiscalité qu'au transfert de TVA ; évanescence totale de notre pouvoir fiscal. Certaines collectivités peuvent utiliser le levier fiscal pour ajuster un budget. Quand bien même nous le voudrions (et vu le contexte social, nous ne le voulons pas), le rapport qui nous est proposé sur la fixation des taux atteste qu'aujourd'hui, l'idée d'un pouvoir fiscal de la Collectivité de Corse est devenue un mythe, y compris sur des impositions qui étaient des impositions anciennes qui relevaient des départements. Nous perdons totalement ce pouvoir de taux. Il nous resterait finalement qu'à activer la part de TICPE - Grenelle sur les carburants. Et il est évident qu'il est pour nous une position politique qu'eu égard à la crise sociale et économique que nous connaissons, eu égard au prix extrêmement élevé des carburants sur notre île qui, nous l'avons démontré, n'est pas dû à cette fiscalité, mais plutôt à une fiscalité qui relève de l'Etat et pour laquelle nous avons demandé ensemble un certain nombre d'adaptations, il est pour nous inenvisageable de toucher à ce levier fiscal. J'irai plus loin, quand bien même, certains d'entre vous souhaiteraient l'activer, étant donné la part que cela représentant à notre budget, cela ne nous exonérerait pas d'avoir recours à l'emprunt.

Niveau élevé des dépenses obligatoires, je l'ai dit, et puis, ça a été précisé, à l'inverse d'un certain nombre de collectivités, en particulier étatiques, de par le monde, nous ne pouvons pas voter un budget en déficit. Donc, tout cela nous amène sur une trajectoire qui nous contraint ou à emprunter, ou à atténuer faiblement le montant de cet emprunt en activant les rares leviers fiscaux dont nous disposons, ce que nous refusons. Si d'autres sont sur ces positions, qu'ils le disent.

Emprunter, utiliser le levier fiscal, laisser le niveau des investissements à des aides en période de crise, autant de choses auxquelles nous ne pouvons pas à cette heure nous résoudre. Ou enfin, et c'est bien la dernière solution qui s'offre à nous, vous proposez un budget insincère, ce qui a pu malheureusement être le cas par le passé et auquel nous nous refusons avec force.

Je veux quand même qu'on mette ensemble ce qui se passe là en perspective. J'entends sur bancs de l'opposition que l'on excipe le montant de l'emprunt, c'est normal, il est symbolique, il atteint le milliard pour attiser les peurs.

Je voudrais quand même inviter nos collègues de l'opposition qui, lors de la séance précédente, ont brandi des rapports de juridictions financières *cume a santa scrittura*, je voudrais les inviter, s'ils ne l'ont pas fait, à aller regarder un petit peu ce que dit la Cour des comptes dans un rapport récent qui date de décembre 2020 et qui est consacré aux finances publiques locales. Je ne suis pas, pour ma part,

un virtuose de la finance publique, ni un grand passionné de la matière, mais en tant qu'élu de cette Assemblée, en tant que responsable politique, je tâche de m'y intéresser.

Je compare le BP 2021 de la Collectivité d'une part et le rapport de la Cour des comptes d'autre part. Et concernant le recours à l'emprunt, non seulement je regarde les montants, je regarde la capacité de désendettement, j'observe les indicateurs qui doivent être corrélés à celui-ci, je pense notamment au niveau d'épargne et puis, j'essaye de regarder un petit peu ce qu'est la tendance ailleurs, puisque cette crise est mondiale, après tout elle doit aussi toucher d'autres collectivités territoriales puisqu'à notre grand regret, nous ne sommes à cette heure, qu'une collectivité territoriale.

Alors certes, on peut attiser les peurs avec ce montant d'un milliard d'euros, parce que le juge de paix se situe plutôt du côté de la capacité de désendettement.

Je note qu'en 2021 sur le document qui vous est présenté, on est à 6,72 ans à peu près, contre 4,82 qui étaient porté au BP 2020. Je note que l'épargne brute est de 130 M€, elle baisse par rapport à 2020, mais se situe à un niveau de 12,16 %.

Alors, je vous engage quand même à regarder ce qui est dit sur les dynamiques des régions parce qu'en matière politique, comprenez bien qu'on ne considère pas une collectivité comme une région, c'est l'évidence. En revanche, en matière budgétaire et comptable, ça peut avoir quelque sens, même s'il faut aller chercher un peu plus loin, si on veut être précis.

Quand on regarde ce document de la Cour des comptes, qu'est-ce qu'on nous dit ? Page 78 : une hausse de l'endettement pour les régions sur 2020. C'est important, parce qu'on va voir aussi ce qui va se passer en 2021. Et on dit que la baisse attendue en 2020, dans un contexte de hausse du besoin de financement lié à la crise, c'est notre cas aussi parce qu'on souhaite aider les entreprises, les associations, on souhaite aider la culture, on souhaite participer à une forme aussi de relance, eh bien cette baisse dégraderait mécaniquement leurs capacités d'autofinancement, et je cite en conséquence « l'ensemble des régions (inaudible) anticipe une augmentation du recours à l'emprunt ».

Un petit peu plus bas, on nous indique que la hausse de l'endettement, conjuguée à la baisse de l'épargne brute, c'est notre cas, conduiraient en 2020 à une hausse du ratio de désendettement de près de 2 ans.

Nous avons une hausse de 2 ans, effectivement à n+1, puisque là on parle de 2020.

Je veux quand même faire remarquer que le même document donne une projection moyenne de ratio de désendettement à 6,2 ans en 2020 pour les régions, 6,2 ans pour les régions de droit commun ; au BP 2020 de la Collectivité et dans l'attente du compte administratif, on est à 4,82 et au BP 2021 on est 6,72. Donc, on est dans une dynamique à peu près équivalente. Ce n'est pas la Cour des comptes qui donne ces ratios-là, c'est le rapport Cazeneuve qui est décrit par la Cour des comptes comme moins pessimiste.

La Cour des comptes dit que pour les régions ça va être 8,7 ans, 6,72 pour la Collectivité de Corse. A cela, il faut quand même rajouter que la Collectivité n'assume pas uniquement les dépenses et les compétences d'une région puisqu'elle assume aussi les dépenses et les compétences des départements, les départements qui sont les plus impactés, le terme n'est pas beau, par la crise. On nous dit que pour les départements la dégradation des finances, elle est certes moins prononcée que leurs propres estimations, mais elle est la collectivité la plus touchée, notamment du fait des dépenses supplémentaires corrélées à des compétences sociales. C'est notre cas.

Et, on nous dit surtout que c'est l'année 2021 qui sera, à cet égard, une année de tous les dangers.

Donc moi, si je compare ce qui est porté à notre document et les tendances, y compris les moins pessimistes, qui sont prévues pour des collectivités qui exercent les mêmes types de compétences, si je rajoute à cela que nous cumulons les deux contraintes et que de surcroît nous avons des compétences qui nous sont propres, il me semble que l'on est loin de l'apocalypse qui est décrite sur certains bancs de cette Assemblée.

On en est d'autant plus loin, qu'il faut aussi regarder ces chiffres dans une dynamique à plus long terme. L'épargne brute, qui est un ratio qui doit quand même nous intéresser et qui a quand même quelque incidence sur ce que nous sommes en train de faire, y compris en matière d'emprunt, cette épargne aujourd'hui, ça été soulevé par Anne TOMASI, elle se maintient à un niveau encore raisonnable. Pourquoi elle se maintient à un niveau raisonnable ? J'entendais des collègues de l'opposition, n'ayant pas de mots assez durs, sur une stratégie qui devait amener au dérapage budgétaire, j'écoutais Jean-Martin MONDOLONI, j'écoutais François ORLANDI à cet égard.

Je vais quand même rappeler, si vous reprenez les comptes administratifs des deux années passées, que si la Collectivité elle tient le choc en matière d'épargne brute, c'est parce qu'elle est partie d'assez bas en 2018... Pardon, oui on va parler deux minutes du passé, simplement en termes de mise en perspective. Elle est partie d'assez bas en 2018, je vous renvoie au document budgétaire de l'époque, parce que notamment une des collectivités qui fusionnait, le Département de Corse-du-Sud

pour ne pas le citer, était au plancher du taux d'épargne brute, il était complètement au seuil d'alerte, ce qui fait qu'au moment de la fusion on était à peu près autour de ces 12 %.

Et puis c'est vrai qu'il y a une baisse cette année. Mais, s'il y a une baisse, c'est aussi parce que sur les deux comptes administratifs que l'on a examinés, sur 2019 et sur 2020, c'est qu'il y a une hausse aussi. Cette hausse, si on avait été confrontés à une gestion catastrophique, vous savez la rengaine des mauvais gestionnaires, je crois qu'aujourd'hui on serait dans une situation qui serait une situation totalement catastrophique.

Alors est-ce que l'on peut se satisfaire de la situation ? Non, on ne peut pas se satisfaire de la situation financière, parce que s'il n'y a pas une évolution statutaire, normative, un vrai pouvoir fiscal, une vraie autonomie à la fois fiscale et budgétaire qui conditionne l'autonomie politique, et si la situation et la dégradation économique persiste, ou en tout cas stagne, effectivement que la majorité qui sortira des urnes dans quelques mois, hà da avè ancu e pene in capu pè fà su buggettu, hà da avè e pene in capu sù.

Et moi je crois que si on est honnête, de ce point de vue, ça on le prend en compte ensemble et cela doit nous conduire, en tout cas à une certaine forme de mesure, pas à un unanimité de façade, l'opposition est là pour s'opposer, c'est bien son rôle, y compris lorsque ce qu'elle avance est à tout le moins inexact et je crois qu'on aura l'occasion, dans les semaines qui viennent, Cher Jean-Martin, de prendre par le menu le bilan de la mandature, ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait, que nous regrettons. Vous savez que nous avons dit un certain nombre de choses, pour ce qui nous concerne, ces derniers mois et ces dernières années. Et puis surtout, ce que nous avons de la volonté, nous autres nationalistes, de faire ensemble dans les années qui viennent, pour remettre ce pays sur les voies de l'émancipation.

Alors comme aujourd'hui, il s'agit de voter un budget qui est à la fois un document budgétaire et un document politique, et qu'à mon habitude j'interviens plutôt sur l'aspect politique que sur l'aspect budgétaire, moi j'en resterai là à ce stade parce que je crois que la gravité de la situation budgétaire doit nous amener aujourd'hui à adapter notre situation et à tenir vis-à-vis des Corses un discours de vérité sur ce que l'on a en face, de ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire.

Evidemment, c'est de cela que découleront les choix, étant donné que nous croyons qu'en ayant recours à cet emprunt... Nous, nous ne sommes pas, vous le savez, des fanatiques de la dette, en tout cas sous le prisme de l'orthodoxie budgétaire qui a asphyxié nombre de pays et de collectivités. Donc, s'il faut emprunter, à partir du moment où cela est fait de manière raisonnée, comme c'est le cas ici, nous y sommes favorables. Nous croyons que cet emprunt, eh bien, il doit

nous permettre de maintenir un niveau d'investissement qui, et ça sera une discussion interne au fort de la majorité, doit nous permettre de dérouler politique, même si c'est dans un contexte très contraint, qui prenne en compte nos fondamentaux, ceux pour lesquels nous nous sommes toujours battus et pour lesquels nous continuerons de nous battre demain.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, vous avez un peu dépassé de 2 minutes, mais vous êtes restés dans le temps de parole à 2 minutes près.

M. Petr'Antone TOMASI

M. le Président, vous avez été le premier à nous dire qu'il y aurait une certaine latitude, vous voyez que j'ai utilisé cette latitude avec parcimonie.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne vous ai pas interrompu, vous avez vu, je vous l'ai dit juste à la fin. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Je crois que l'exercice budgétaire a été largement commenté par tout le monde, je vais essayer de synthétiser mes propos, je le ferai en 3 points : l'emprunt d'équilibre, les ratios de la Collectivité de Corse et la dette de la Collectivité de Corse.

En préambule, M. le Président, j'ai bien écouté vos propos qui étaient emprunts d'une gravité extrême, dans un contexte général fortement dégradé, un contexte sanitaire fortement dégradée, une situation inédite qui nous amène à avoir une réflexion, vous l'avez compris, avec beaucoup d'humilité quoi qu'il en soit, tout aussi bien au niveau économique et social, mais vous avez déroulé la programmation financière, je ne reviendrai pas dessus, vous avez évoqué précisément, a contrario de ce que vous faisiez habituellement, très précisément quels étaient les axes forts que la collectivité souhaitait investir et développer par rapport à cette crise que nous vivons.

En préambule, permettez-moi de remercier les services, bien évidemment, pour la régularité du travail effectué tout au long de cette mandature puisqu'il s'agit probablement du dernier exercice budgétaire auquel on devrait faire face.

Mais au-delà des remerciements, nous devons noter la parfaite tenue de la trajectoire financière initiée il y a quelques années de cela maintenant, malgré une situation sanitaire extrêmement dégradée.

D'ailleurs, cette situation sanitaire extrêmement dégradée appelle un manque de recettes fiscales qui s'élève à 30 M€ pour l'année 2020 et probablement à 20 M€ pour l'année 2021.

Alors même si, et je crois que ce vous avez employé des termes forts, vous avez parlé d'intérêt supérieur de la Corse et vous avez dit, en évoquant le Cismonte, duie parolle in corsu chì mi parenu piene di savore : un passu più grande chì l'inforcatoghju ùn si pò micca fà, ete a raggiò !

La Corse et le peuple corse ont besoin, et toutes ces composantes d'ailleurs, ont besoin que l'on soit au rendez-vous des réponses que nous avons à leur apporter pour les années qui arrivent parce que la crise, même si elle s'éternise dans le temps, elle est devant nous, elle est là et je pense qu'elle va nous occuper encore pendant un moment.

Alors, les marges de manœuvre possibles, on les a évoquées, même si, Petr'Antò l'a dit, nous sommes conscients que le fameux effet ciseaux que tout le monde peut annoncer d'ici et delà, ne nous a pas échappé. Nous sommes extrêmement attentifs à la situation et nous allons essayer d'y répondre de la manière la plus juste et la plus mesurée possible. Et, il me semble important de le dire.

Néanmoins, au moment où on se parle, et le Président de l'Exécutif l'a évoqué tout à l'heure, nous sommes véritablement dans une situation extrêmement inconfortable et notamment au niveau du PTIC. Comment peut-on ne pas nous associer dans des programmations aussi importantes que l'Etat viendrait développer sur l'île, en passant outre la Collectivité de Corse et en s'adressant directement aux intercommunalités et aux municipalités.

Bien évidemment que les municipalités et les collectivités ont un regard tout aussi attentif, et le Président l'a évoqué tout à l'heure, parce que nous sommes dans des conditions sanitaires extrêmes, avec une crise économique extrême et avec des dotations d'Etat qui ne cessent de diminuer.

Et vous avez évoqué aussi dans vos propos la dynamique sur laquelle nous étions, et je partage complètement vos propos, il me semble irresponsable d'imaginer que l'on puisse rattraper quoi que ce soit. Ce qui est passé ne se

rattrapera plus, en espérant que l'on ne sorte rapidement et que les commerçants, les entrepreneurs, tous les acteurs économiques de cette île puissent retrouver véritablement la nécessité d'une action à la hauteur de leurs ambitions, à la hauteur des ambitions de la Corse, et nous avons véritablement besoin de les y accompagner.

Sur l'emprunt d'équilibre, je souhaiterais revenir un instant en vous disant que nous sommes dans une obligation d'emprunt, il n'y a pas d'autre échappatoire. Nous sommes dans une obligation d'emprunt parce que nous avons décidé de continuer d'injecter, autant que faire se peut, l'argent nécessaire auprès de l'économie et auprès du social. Et, je crois que ce sont les 2 axes forts nous aurons à développer dans les mois à venir.

Alors, j'ai envie de vous dire aussi que ce montant d'équilibre de 130,2 M€, un emprunt qui représente 9,9 % des recettes totales par rapport à l'année précédente, un montant comme d'habitude, j'ai envie de vous dire, qui sera recalibré au BP 2021, à ne pas oublier, en fonction des réalisations et, vous l'avez reprécisé aussi dans vos propos, et de la dotation de continuité territoriale estimée, au moment où on se parle, à 15 M€, dont acte.

Cette continuité territoriale, bien évidemment, ces économies-là, permettez-moi de souligner qu'elles sont à mettre au crédit de l'Exécutif de Corse.

Nous aurons à faire bien évidemment, un fléchage tout particulier aussi bien sur les fonds européens, et tout à l'heure la Présidente de l'ATC l'a précisé puisque ce ne sont pas moins de 33 M€ qui viendront renforcer le plan « Salvezza è rilanciu », et un regard, bien évidemment, tout aussi important en matière de social.

Anne TOMASI a évoqué un RSA à 7 M€ avec 52 M€ de projection, je crois que l'on doit avoir un regard extrêmement attentif à ce qui va se passer aussi à ce sujet-là.

Si on en vient aux ratios, les ratios de la Collectivité de Corse, je crois qu'on se l'est répété, chacun peut interpréter ces propos comme bon lui semble. Petr'Antò TOMASI a pris pour exemple le rapport de Cazeneuve où il était effectivement porté une moyenne nationale à 6,2 l'année dernière, alors que nous étions à 4,32. Des ratios qui à mon sens sont contenus, eu égard à l'importance de la crise. Une épargne brute provisionnelle établie à 130,8 M€ contre 164,3 l'année dernière, soit un ratio de 12,16 %.

Une capacité de désendettement prévisionnelle au 1^{er} janvier 2021 de 6,72 %. Là aussi nous sommes loin des seuils d'alerte qui ont été, eux, fixés à 9 ans

Et enfin, une épargne nette de 88,3 M€, qui nous permet encore un petit peu d'envisager la suite avec quelque sérénité, à mon sens.

La dette de la Collectivité de Corse, Jean BIANCUCCI a eu la délicatesse de ne pas insister de trop en présentant les choses, même si c'est écrit dans le rapport, François ORLANDI est revenu dessus au même titre que Pierre GHIONGA, mais je laisserai le soin à Jean de rentrer dans le détail, mais je voudrais quand même faire quelques remarques à ce sujet.

Alors, les fameux 100 M€ se sont transformés en 85 M€ selon la Chambre des comptes. François ORLANDI est allé jusqu'à dire dans une interview la semaine dernière ou il y a quelques jours, que c'était en fait 45 M€ et que l'impasse budgétaire de fin d'année équivalait à neutraliser les 100 M€, dont acte, je n'en dirai pas plus.

73 M€ de renégociation des emprunts toxiques, ok. Presqu'on en serait à se féliciter d'avoir trouvé des voies et moyens, par le biais de ces emprunts Dexia, de nous avoir favorisés à un moment donné de pouvoir équilibrer notre dette.

Certes, on peut très bien faire le calcul suivant qui consiste à dire que les 4 fois 30 M€ de prêt d'appui ont été accordés à des taux d'intérêt variant de 0,26 % à 0,35 % sur 25 ans. Dont acte.

Certes, par comparaison avec des emprunts bancaires sur 25 ans, pour une fourchette haute à 1.20, la CdC va dégager une économie cumulée d'intérêt de 14,1 M€ non actualisés. Dont acte.

Sauf que la balance budgétaire elle doit s'écrire aussi dans l'investissement que la Collectivité de Corse a pourvu pour arriver à diminuer sa dette, et pour diminuer sa dette, il a fallu mettre en balance, avec la soulte de neutralisation, 68 M€, auxquels il a fallu ajouter les intérêts toxiques supportés en 2018, 2019 et 2020 qui sont de l'ordre de 5 M€ par an depuis la fusion.

Donc $68 + 15 = 83$ M€. Donc quid de la fameuse économie, de la fameuse opportunité qui a pu permettre à nos comptes de s'en sentir revigorer ?

Je ne reviendrais pas sur les 30,3 M€ d'emprunt d'équilibre que nous avons eus à supporter aussi et y compris les 35 M€ d'emprunt d'équilibre de l'ex-CD 2A, où on aurait pu aller jusqu'à faire un fléchage au niveau de la RH pour le CD 2A, mais je laisserai le soin au RH et au Président de l'Exécutif de répondre à ce sujet.

Sur la période 2018-2020, le montant total emprunté par la Collectivité de Corse s'élève à 174,2 M€, dont 49 M€ au titre de la renégociation des emprunts toxiques. Dont acte.

Donc, voilà la situation que je souhaitais rappeler brièvement sur les points extrêmement importants que nous avons à développer, à mon sens, qui constituent notre budget pour l'année en cours et qui se situent dans une trajectoire à mon sens viable, une trajectoire financière annoncée, qui ne varie pas, qui continue à avoir la même logique et dans laquelle, bien évidemment, nous avons intégré les différents facteurs externes qui semblaient important d'intégrer au moment où je parle.

Donc voilà, M. le Président de l'Exécutif, ce que je voulais dire brièvement sur cet exercice budgétaire.

Bien évidemment que nous allons vous accompagner par un vote positif au nom de « Femu a Corsica » sur ce budget et nous continuerons à vous accompagner pour essayer de construire a nostra Cursichella.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous êtes donc resté dans le temps de parole. S'il n'y a plus de demandes d'intervention, vu qu'il ne reste plus que du temps de parole à « A Corsica ind'è a Republicà », je vais donner la parole à l'Exécutif en précisant quand même quelque chose : l'Exécutif répond, avant d'examiner les amendements, il faut que l'on vote les taux avant de voter le budget. Donc, il faut qu'on passe passer le rapport sur les taux.

Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de répondre, mais peut-être pas à tout, parce qu'il y a eu énormément de choses qui ont été dites, qui ont été sans doute bien dites.

J'avais essayé de formuler un certain nombre de remarques, voire une recommandation générale, je dois constater que je n'ai pas été entendu, en dehors, bien entendu, de la critique qui est nécessaire dans une enceinte comme la nôtre. Mais il me semblait que la situation actuelle, devait faire abstraction d'un certain nombre de positionnements politiques, que l'on peut comprendre, mais au moins était-il possible, et c'était un peu ma demande, de faire une grande parenthèse ? Je n'ai pas été écouté, sauf par la majorité.

Je vous remercie d'abord du soutien que vous apportez à l'Exécutif, c'est normal, mais quand même, puisque beaucoup de choses ont été dites, à la fois en matière d'investissements, de fonctionnement, j'en réfère à ce qu'a dit Anne TOMASI. Vous avez considéré que ce qui était proposé était conforme aux attentes. Anne a précisé les chiffres en matière d'investissement, au niveau de l'action sociale, au niveau de la culture, elle a insisté, elle a bien fait.

Petr'Antò, on n'en attendait pas moins, il a fait un survol assez large et il a aussi pris en compte un certain nombre de références, il a eu raison. Il a dit aussi un certain nombre de choses concernant ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire, mais sachant aussi qu'au-delà du budget, c'est un choix d'une majorité, c'est un choix qui s'inscrit dans un combat historique, il a bien fait de le dire.

Si j'en viens à l'opposition, j'ai été un peu... Pourtant j'ai beaucoup d'expérience en matière politique, ça fait un moment que je fréquente cette enceinte, mais je ne m'attendais pas tout à fait à cette espèce de débat et d'interventions électoralistes qu'il y a eus.

Je laisserai, là-aussi restons sages, le côté électoraliste, je vous le laisse, vous le gardez, conservez-le bien, moi je reste à mon niveau en tant que Conseiller exécutif, continuant à défendre le budget et à vous alerter aussi sur la situation parce que les gesticulations que l'on voit aujourd'hui, et pas uniquement dans cette enceinte, il ne s'agit pas de cela, je ne veux pas m'attarder là-dessus, et puis chacun fait ce qu'il veut après tout, mais je pense que ça déphase un peu avec les nécessités de l'heure, si je peux me permettre, bien entendu, et dans le respect de vos propos.

François ORLANDI dit que l'on convoque le passé, eh oui, on s'inspire toujours du passé, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va, c'est connu, mais je pense que de temps en temps, il faut y faire référence.

Vous tenez un discours comptable, j'ai tenu un discours financier et politique, ça n'est pas tout à fait la même chose, François. On ne peut pas voir les choses de la même manière.

Vous parlez de la dette, je ne vais pas revenir sur détail qu'a donné Guy tout à l'heure, je pense que chacun a compris depuis longtemps, je crois que les choses sont établies. Je ne vais pas revenir sur l'IRA de 68 M€.

Les risques de recours, vous avez parlé des risques de recours, il faudra qu'un jour on parle aussi des risques qu'ont pris d'autres mandatures pour nous mettre dans la situation où on est aujourd'hui, parce que tout à l'heure Jean-Martin disait : vous vous rendez compte, par rapport à l'avenir, on a donc posé une situation qui va peser nécessairement et pas uniquement au plan financier. Oui, mais un jour ou l'autre, il faudra qu'on en parle dans le détail n'est-ce pas ? M. Jean-Martin

MONDOLONI, je l'ai connu comme Président de la commission des finances, donc il a eu à connaître les emprunts toxiques de 2007, comme moi d'ailleurs, j'étais dans l'opposition, à ce moment-là. Mais peu importe...

Donc, la problématique des provisions, François, c'est que l'inscription n'est pas obligatoire, tu devrais le savoir, car on est en gestion pluriannuelle, mais peu importe, on en parlera.

Je voudrais aussi rectifier un chiffre que tu nous as donné qui, à mon sens, est erroné. Tu as parlé de la dette de PACA, et tu as dit 2 M€ ; 5,5 M€, mon Cher, 5,5 M€ ! Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Jean-Martin, les angles morts, l'alimentation en gaz... Jean-Martin n'est d'accord sur rien, donc c'est simple, il m'a même titillé un peu sur l'énergie alors qu'il est censé savoir que nous avons négocié, que nous avons avancé, que dans le cadre de la CSPE, on a obtenu de nouveaux moyens, que l'on pourra à très court terme intervenir sur l'habitat, et notamment au niveau du social. Ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros que l'on pourra mettre en œuvre, il le sait, mais on le laisse de côté.

Et ensuite, il y a un autre élément, Jean-Martin, chacun sait qu'on va négocier la PPE, chacun sait que le dossier va arriver à la fin avril en discussion, il aurait pu arriver à la fin mars, mais il y a quand même un effet entonnoir qu'il comprend aussi je pense, et donc il arrive fin avril et fin avril on aura à parler de cette PPE et des grands choix qu'il faut faire.

Et, à ce moment-là, vous le verrez très bien, on pourra même, en tout cas je serai prêt à répondre à vos questions à ce moment-là concernant les avancées qu'on a pu avoir en matière d'énergie ou pas. Donc, on aura à en parler.

Mais c'est vrai que si on prend ce qui se dit dans l'opinion et puis on le transfère dans cette enceinte, à ce moment-là, évidemment on peut l'exploiter autrement. Mais, bon c'est de bonne guerre.

Le toilettage contenu, oui, sauf qu'encore une fois, ancien président de la commission des finances, c'est une question qu'on a dont a eu à parler très longuement, et quand une collectivité est tenue à investir, vous le savez, de manière pluriannuelle, il y a des AP qui courent, en matière d'aménagement du territoire ce sont des dizaines, voire des centaines de millions d'euros ; en matière de route, en référence à la période dont on parle, il y avait de gros investissements sur les routes, c'était le PEI, il fallait y aller, on avait ouvert des AP. Donc, le problème c'est qu'il faut le corréliser à l'investissement réel.

Mais Jean-Martin, il y a eu quand même, il faut le reconnaître, ce sont les chiffres, plus de 810 M€ d'investissements qui sont passés dans l'économie, dans les entreprises, dans les salaires. Donc, tout cela il faut aussi le prendre en compte. C'est vrai qu'il y a un endettement, on ne peut pas le cacher, mais il y a eu aussi la contrepartie, c'est-à-dire d'irriguer l'économie, la société corse pour qu'elle aille mieux, pour qu'elle progresse et pour qu'elle avance.

Voilà, je tenais quand même à le dire.

Je vais passer, tout en laissant une partie des réponses notamment sur les emplois, au Président.

Pierre GHIONGA, qui doit nous écouter, qui d'habitude est très calme, je l'ai trouvé particulièrement excité, je pense que c'est l'ambiance actuelle, chacun se laisse gagner par cette espèce de fièvre électorale.

Donc Pierre, les emplois : ce n'est pas 104 M€, etc., on a compris puisque l'on a répondu à François et on continuera à répondre, mais enfin, vous pouvez continuer à répéter des choses qui ne tiennent pas debout, c'est votre droit.

En fait, je ne vais pas répondre point par point, rien ne vous agrée, Pierre rien ne t'agré ! Je ne sais pas s'il m'écoute, donc il est difficile d'entamer un dialogue dans ces conditions et le dialogue, vous le savez, il est, qu'on le veuille ou non, nécessaire, que ce soit dans une période comme celle-ci ou d'autres périodes.

Il y a des éléments sur la structure financière, et c'est le Président de l'Exécutif qui va répondre, vous le verrez, ça prend le contre-pied de tout ce qui a été dit dans les interventions de l'opposition, mais je laisse le soin au Président de le faire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci Jean. Vous avez la parole, M le Président.

Le Président SIMEONI

Rapidement, je voudrais d'abord remercier la DGA en charge du budget, Alexandra FOLACCI, et ses équipes qui ont travaillé dans des conditions encore plus difficiles que les autres années, cette année. Donc merci pour la qualité du travail fourni, l'investissement constant et la qualité aussi bien sur la forme que sur le fond, la clarté, la lisibilité, l'intelligibilité des documents budgétaires sur lesquels vous nous avez donné l'heureuse occasion et habitude de travailler. Donc, merci à vous.

Merci à Jean BIANCUCCI que nous avons trouvé, le Conseil exécutif, François SARGENTINI en tête, et aussi, me semble-t-il, les collègues de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition confondues, particulièrement en verve ce soir, c'est cette fameuse ambiance à laquelle vous vous êtes référé qui, semble-t-il, vous réussit particulièrement, faut-il y voir le signe que vous êtes prêts à mener de nouveaux combats ? L'avenir nous le dira.

Je trouve globalement, et je remercie enfin les différents oratrices et orateurs, que le débat budgétaire, comme nos débats de façon habituelle, a été d'excellente tenue, et y compris du côté de l'opposition, je n'ai rien trouvé ni entendu qui m'ait choqué, ni sur la forme, ni sur le fond. Il y a des critiques, c'est normal.

Je vais simplement, enfin remercier les différents intervenants de la majorité territoriale, chacune et chacun, bien sûr, avec sa sensibilité, me semble-t-il de façon complémentaire, dans le respect des horaires impartis, à croire que c'est l'absence temporaire du Président de l'Assemblée de Corse qui conduit les uns et les autres à respecter l'horaire. Donc remercier les membres de la majorité territoriale qui sont intervenus, pour leur soutien global.

Et enfin, je voudrais répondre rapidement aux questions de l'opposition ou aux critiques, notamment celles qui peuvent faire naître le doute chez celles et ceux qui nous écoutent, et quelquefois même chez nous aussi, lorsque nous n'avons l'impression que nous n'avons pas l'intégralité des réponses. Donc, répondre au moins aux points essentiels.

François ORLANDI est revenu avec un large panorama, je ne reviens pas sur un certain nombre de points qui ont été traités par Jean BIANCUCCI, je remarque qu'in fine, même si la critique a été souvent forte, quelquefois un peu acerbe, in fine, vous laissez sa chance à ce budget puisque vous avez décidé de vous abstenir, donc laissant la chance au budget, aussi bien sur l'aspect technique que sur l'aspect politique, j'y vois en tout cas la volonté de ne pas rajouter à une situation qui objectivement est difficile, ne serait-ce que du fait de la situation du Covid.

Je voudrais, puisque Jean BIANCUCCI vous a répondu assez largement, principalement répondre à Pierre GHIONGA et Jean-Martin MONDOLONI, mais très rapidement.

Alors, en ce qui concerne Pierre GHIONGA, dont je ne sais pas s'il est encore à l'écoute, je voudrais lui dire très tranquillement, premièrement question légitime, il s'est interrogé, un peu sur le mode de la suspicion, il y a des différences entre l'annexe budgétaire de l'année dernière qui n'est pas présentée exactement comme l'annexe budgétaire de cette année, y a-t-il une volonté de dissimulation ? La question a été posée, la réponse sera claire : non, il n'y a aucune volonté de

dissimulation, sous le contrôle du DGA Matthieu VALENTINI qui est là, que je salue également, ainsi que ses équipes, pour l'engagement au quotidien, m'a fait remarquer qu'il y a un nouveau système de traitement des données au plan national, qui s'appelle Totem, ce n'est pas moi qui ai choisi le nom Jean-Martin ! Un nouveau système qui est rentré en vigueur cette année. Et donc, nous avons mis en application ce nouveau système. Mais pour que les choses soient tout à fait claires et compréhensives entre les documents budgétaires de l'année dernière et ceux de cette année, vous avez un rapport complet sur l'état des postes contractuels, CDI, etc., qui sera examiné demain et vous verrez à la lecture, et vous savez déjà puisque l'avez déjà lu, à la lecture de ce rapport, ch'un c'hè micca ghjatta, rien n'a été caché et tout est lisible.

Sur le fond, parce que les questions de Pierre GHIONGA étaient posées, là encore, avec pertinence et vivacité, et ça a d'ailleurs été repris par François ORLANDI, pourquoi autant de CDD et y a-t-il oui ou non une augmentation des postes ? Alors, je vais répondre là-aussi sous le contrôle des documents budgétaires qui vous sont communiqués. Je vais revenir un instant sur la variation des effectifs des anciennes collectivités, puisque vous avez dit, mon cher François, que les exercices devaient, pour leur analyse, s'intégrer dans une vision globale.

En 2015 : CD 2A + 88 ; CD 2B - 17 ; CTC - 43.

En 2016 : CD 2A + 84 ; CD 2B - 2 ; CTC - 42.

En 2017 : CD 2A + 5 ; CD 2B + 41 ; CTC - 23.

Il se déduit de ces chiffres, qu'au moins en ce qui concerne la CTC, dont j'étais Président du Conseil exécutif, 2015, 2016, 2017 et notamment dans la perspective de la fusion, diminution des effectifs de 108, -108 pour le CD 2B + 22 et pour le CD 2A + 177. Ca, c'est la situation en amont.

Aujourd'hui, très clairement, en 2020 par rapport à l'année n-1, donc 2019 : titulaires : 3 956, soit - 44 par rapport à l'année 2019 ; non titulaires : 464, soit + 155 contractuels, c'est un fait. Y a-t-il dans cette augmentation extrêmement forte des contractuels une volonté de précariser l'emploi ou une volonté d'avoir recours à des méthodes permettant de contourner les règles de recrutement, notamment de la Fonction publique ? La réponse est très claire, elle est non !

Comment se répartissent ces 155 postes de contractuels ? Il y a environ 100 postes de recrutements contractuels qui ont été liés à la réponse apportée aux crises du Covid, et notamment à la mise en œuvre des protocoles sanitaires et aux dispositions en matière d'éviction qui ont conduit un certain nombre d'agents et de fonctionnaires à ne plus pouvoir occuper leur poste et à ne plus pouvoir, pour certains, assumer leurs missions.

Il y a eu, par ailleurs, une cinquantaine de postes contractuels qui ont été liés à des surcroits d'activités, à des remplacements maladie, et notamment et particulièrement, vous le savez, nous en avons débattu, dans le social où par définition, les personnes qui sont recrutées, notamment dans les CDD, sont des personnes qui viennent du secteur privé, du secteur associatif et sont recrutées dans le cadre de CDD. Je précise que pour les assistantes et assistants sociaux, éducateurs et éducatrices, un concours sera organisé en 2021.

Donc, je pense que sur cette question des effectifs, mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus avant demain, je pense que les choses sont tout à fait claires.

En ce qui concerne la langue Corse, nous avions en 2016 : 2,35 M€ de CP qui avaient été effectivement investis, mobilisés au service de la langue corse ; nous avons été cette année, en 2020, à 3,5 M€ de crédits de paiement. Une augmentation donc très significative. Alors bien sûr, par rapport à ce que nous, nous voulons faire pour la langue corse, eh bien, nous considérons que nous n'en ferons jamais assez. Je ne doute pas que Pierre GHOINGA partage la même volonté et je ne doute pas non plus que dans le cadre de la préparation des prochaines élections territoriales, il parviendra à imposer à la liste sur laquelle il figurera, d'aller beaucoup plus loin que nous en matière de revendication et de mise en œuvre de bilinguisme et de la coofficialité. Je ne doute pas... Un peu quand même !

Alors, en ce qui concerne les réponses à Jean-Martin MONDOLONI, et avec la même politesse et le même sourire que ceux dont il m'a gratifié lors de son intervention, j'ai trouvé que vos exemples étaient en fait des contre-exemples.

Première référence : l'innovation, vous êtes venus nous dire : vous n'en faites pas assez pour l'innovation, vous n'êtes pas allés plus loin etc., et vous avez même cité, et je vous en remercie, Guillaume GUIDONI, qui a travaillé notamment dans le cadre d'une mission au service de l'ADEC et qui continue, vous le savez, de nous accompagner. Je suis heureux de cette référence, je ne suis pas avec assiduité Twitter, mais certaines et certains le font, je remercie Josepha GIACOMETTI, qui doit nous écouter, qui m'a transmis plusieurs tweets du 23 mars de Guillaume GUIDONI, vous avez mal choisi la citation et l'exemple, qui explique dans tous ses tweets, sur l'innovation, premier tweet, « Notez que la Collectivité de Corse fait le job, le poids de la Corse dans l'effort de financement des régions, dépasse le poids de la Corse dans la recherche et développement global, le problème est le sous-investissement de l'échelon Etat-ESR, la défaillance vient de l'Etat central ». Chiffres à l'appui.

Il va plus loin : « comment s'explique et comment s'organise cette défaillance ? C'est notamment parce qu'il n'y a pas de CHU ». Donc, on fait encore la liaison parce qu'ailleurs la recherche et développement, elle est dopée et par la

présence de CHU dans les régions, et par la présence de laboratoires publics décentralisés qui pour beaucoup n'existent pas en Corse.

Donc sur le premier exemple, celui de l'innovation, je dirai que vous êtes plutôt à contre-courant de l'analyse.

Deuxième exemple, vous êtes venus nous rappeler la crise des « gilets jaunes » en disant : oui, vous avez fait une conférence sociale, vous avez organisé des dialogues, vous avez même signé ici, mais vous y étiez, et nous nous sommes réjouis de votre présence ainsi que celles d'autres représentants de l'opposition, une charte qui était une charte innovante, qui avait vocation à engager, sinon juridiquement en tout cas moralement, les enseignes qui l'avaient signée. Et, vous nous avez dit : mais il ne s'est plus rien passé depuis et on n'a pas vu de pastilles jaunes.

Je pense que si vous n'avez pas vu de pastilles jaunes, Jean-Martin, c'est parce que vous n'allez pas souvent faire les courses, vous n'allez pas souvent faire les courses dans les quatre enseignes qui ont ratifié la charte, Casino, Leclerc, Auchan et Carrefour, on va les citer. Je vous rappelle que le dispositif qui a été mis en œuvre est un dispositif sans équivalent en France, pour ne parler que de la France. Et, qu'à travers ce dispositif pris à l'initiative du Conseil exécutif et de la Collectivité de Corse, les grandes enseignes se sont engagées sur 230 produits identifiés, des produits de consommation courante, à mettre ces produits en vente à des prix dans une fourchette de 25 % des prix les plus bas pratiqués sur le continent pour les mêmes produits, hors Ile de France.

Et vous avez eu l'air de dire qu'ensuite, nous n'avions plus rien fait. Sauf que ce dispositif fonctionne, que le suivi de sa mise en œuvre, a été confié par délibération de l'Assemblée de Corse à « Corsica Statistica » et qu'ainsi le prix des produits inclus dans le panier sont relevés mensuellement dans chaque magasin de façon indépendante par un cabinet spécialisé, le cabinet Nielsen, pour ne pas le citer, ainsi que dans les mêmes enseignes de France de comparaison depuis le mois de septembre 2019. Un tableau est livré pour chaque enseigne en détaillant le prix pratiqué pour chaque produit choisi, ainsi que le premier quartile Q1, c'est-à-dire le seuil des 25 % des prix les plus bas, la médiane M et enfin le troisième quartile Q3, le seuil des 25 % des prix les plus élevés.

Autrement dit, nous est communiqué, de façon mensuelle, l'état exact des prix qui sont pratiqués, tout en vérifiant que le respect des engagements est tenu et que ces prix se situent dans la fourchette la plus basse de 25 % de la moyenne des prix sur le continent.

Donc, dans ce domaine précis, premièrement nous avons mis en place une conférence sociale au moment de la crise des « gilets jaunes », au moment où

partout en France les élus se barricadaient pour empêcher les gilets jaunes de rentrer dans les institutions, y compris quelquefois de façon violente, ici nous leur avons ouvert les portes en leur disant que, comme tous les citoyens de Corse, ils étaient chez eux.

Deuxièmement, nous avons discuté avec l'ensemble des acteurs, y compris les représentants de la grande distribution.

Troisièmement, nous avons conclu une charte.

Quatrièmement, nous avons fait appliquer cette charte.

Cinquièmement, aujourd'hui grâce à notre action à toutes et à tous, eh bien les prix qui sont pratiqués dans les 31 magasins signataires, sont des prix qui sont sensiblement plus bas que ceux qu'ils étaient avant la crise, sur 230 produits de consommation courante.

Je crois donc que votre exemple était, là-encore, particulièrement mal choisi.

Troisième et dernière réponse, vous revenez à chaque fois avec une certaine dose d'obstination, certains diront, je n'en fais pas partie, de mauvaise foi, mais sans véritablement être convaincu, si j'en crois votre sourire lorsque vous le répétez, en disant : avant, on investissait beaucoup et maintenant la part de fonctionnement a augmenté de façon très significative, et vous nous pointez du doigt en disant : même si nous avons intégré les conseils départementaux où on sait que le poids du fonctionnement est beaucoup plus important, on est passé hier, avec vos prédécesseurs, les nôtres, c'est vous qui parlez, on est passé d'une Collectivité territoriale de Corse qui investissait, à aujourd'hui une Collectivité de Corse qui investit beaucoup moins et qui se voit majorée dans ses dépenses de fonctionnement.

Alors cet argument, on vous y avait déjà répondu, mais je n'étais pas satisfait parce qu'il n'y avait pas de chiffres. Donc, j'ai demandé à un cabinet spécialisé, le cabinet Klopfer d'analyser de façon plus approfondie cette critique, il l'a fait, et voilà le résultat de ces investigations :

Alors, un ratio investissement, c'est eux qui parlent, ce n'est pas moi, mais je m'adresse à vous, un ratio investissement/fonctionnement qui est dans la fourchette haute des grandes collectivités françaises. Il parle de la Collectivité de Corse. En 2019, dernière année dont les réalisations soient connues, les dépenses réelles d'investissement représentaient dans les départements : 14 % des dépenses réelles totales hors dette, c'est le ratio moyen, dans les départements c'est 14 % d'investissement/86 % le fonctionnement, et dans les régions : 34 % des dépenses

réelles totales hors dette. La différence tient, non pas aux politiques menées entre les uns et les autres, mais aux compétences, le poids du social dans les départements.

Pour cette raison, il est dénué de sens de comparer la Collectivité de Corse à l'ex-CTC, mais vous ne l'avez pas vraiment fait. Il faut donc rapporter la comparaison, pour qu'elle ait du sens, à la consolidation des régions et des départements, ce à quoi s'est livré ce cabinet, en faisant pour chaque région, en réintégrant, dans les grands agrégats, les dépenses des départements intégrés dans la région.

De ce que point de vue, et c'est toujours Klopfer qui parle, en 2019 la CdC continue d'apparaître comme une des grandes collectivités où l'investissement pèse le plus : 24 % des dépenses totales hors dette, niveau qu'une seule collectivité réunifiée en France dépasserait, c'est l'Ile-de-France, contre 20 % en moyenne.

Donc, la Collectivité de Corse, à toute chose égale, investit 4 % en plus que ne le font les régions et les départements lorsqu'on agrège.

Donc, à mon avis, votre comparaison n'est pas fondée, je dirai mieux, elle vient démontrer que nous sommes dans une démarche qui est une démarche qui reste extrêmement vertueuse.

Je referme la parenthèse sur les réponses sommaires mais précises sur le fond, que j'ai essayé d'apporter à vos critiques, aux critiques de l'opposition. Et, je viendrai un instant, mais ça été fait, sur le fond et sur l'essentiel.

L'essentiel, c'est qu'il y a eu un processus de fusion dont, je rappelle que mécaniquement, dans les premières années, il induit une hausse considérable des dépenses de fonctionnement et que les économies entrevues, à supposer qu'elles se réalisent, n'interviennent que de façon différée, c'est ce qui est constaté par l'ensemble des analystes et notamment des analystes financiers.

Donc, un processus qui a été lourd, en Corse particulièrement parce que nous avons dû intégrer trois collectivités de strates différentes, deux départements qui s'étaient développés selon des trajectoires elles-mêmes extrêmement hétérogènes. En fait donc, une fusion qui concernait trois collectivités.

Nous avons pris de plein-fouet le choc de la crise Covid.

Je rappelle, parce qu'on compare en permanence, ça été dit, mais là aussi, pas assez... De toute façon c'est une équation, c'est un jeu qui est fermé. On a des recettes impactées très lourdement partout, mais plus en Corse parce les quelques recettes particulières que nous avons sont liées à l'activité touristique et à l'activité économique qui a chuté de façon drastique.

Donc, nous avons un effondrement de nos recettes, nous avons une augmentation drastique des dépenses et nous avons assumé cet effort. Et dès lors que les recettes diminuent et que les dépenses augmentent, il n'y a pas 36 solutions, et vous le savez, ou on emprunte, et c'est ce que nous proposons de faire, mais dans des proportions qui restent extrêmement raisonnables, parce que même si les ratios se dégradent, nous étions à 3 ans et nous passerons à presque 6 ans alors que le ratio d'alerte c'est 9 ans.

Donc oui nous dégradons nos ratios, mais il faut le faire parce que nous assumons une politique de relance et de soutien, et j'y reviendrai.

Il n'y a pas 36 solutions, ou on emprunte, ou on crée du déficit.

Que font tous les Etats ? Que fait l'Union européenne ? Que font les Etats-Unis à travers leur plan de 2 000 milliards ? Ils génèrent un déficit énorme. Je rappelle que Bruno Lemaire, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, a indiqué que le déficit généré par la crise Covid était le plus important qu'avait eu à connaître la France dans la période contemporaine, y compris en temps de guerre ou après la guerre, puisque j'ai le chiffre, « le déficit de l'Etat a doublé passant de 93 M€ en 2019 à 178 M€ en 2020 ». Donc, un déficit qui est monstrueux.

Mais nous ne nous pouvons pas le faire parce que nous sommes tenus à la règle d'un budget qui doit être voté en équilibre.

Donc dans ce contexte-là, et si on réfléchit sur les grands agrégats, j'y reviens, nous avons maintenu un niveau d'investissement très haut, et nous avons même, y compris malgré la crise Covid, renforcer et augmenter notre investissement pendant l'année 2020. Je prends l'exemple des routes où on a augmenté, je sais que Vanina BORROMEI nous écoute, de 10 M€ malgré la crise, et on l'a fait ailleurs.

Nous, nous proposons de continuer à investir fortement, 315 M€ inscrits au budget. Nous avons fait un choix qui le choix du soutien de l'économie et du social. Moi, je vous rappelle le plan Salvezza, le plan Salvezza 100 M€ sur les grands équilibre, 27 M€ sur l'aide et l'accompagnement aux financements des entreprises, 33 M€ sur le soutien à l'activité des entreprises proprement dites, 30 M€, ça on pourrait considérer que c'est la partie économique (27 et 33 ça fait 60) ; 30 M€ sur l'aide à l'emploi, l'employabilité et la formation et 15 M€ pour l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées.

Donc on est sur une enveloppe de 100 M€. On a fait 55 M€ en gros, sur l'économie, le soutien aux entreprises, aux artisans, aux commerçants, aux indépendants, et on a fait 45 M€ sur le social, la formation, l'accompagnement des personnes en situation de difficultés ou encore les personnes précarisées.

Donc, nous pouvons être fiers ce que nous avons fait, tout en maintenant nos fondamentaux et en nous inscrivant dans la philosophie de développement durable dont nous avons parlé de matin.

Donc, je crois que ce budget qui est un budget, non pas un budget de crise, mais un budget de réponse à la crise, un budget en réponse politique forte à la crise, avec des logiques de solidarité, de soutien qui sont complètement assumés, tout en restant dans un cadre budgétaire qui est maîtrisé, puisque je vous rappelle que notre DOB avait assumé cette dégradation des ratios en disant « nous allons contenir les dépenses » ; nous les avons contenues, notamment les dépenses de fonctionnement. Nous allons continuer d'investir, nous allons soutenir et nous allons emprunter pour financer cet effort.

Une fois qu'on aura fait ça, on reste confrontés à 2 difficultés.

La première difficulté, l'inconnue sanitaire qui implique une inconnue économique et sociale. Nous devons, à partir de 2021, nous situer dans une perspective de relance. Nous ne sommes pas dans la relance, nous sommes dans l'urgence qui continue et qui s'aggrave et dans l'incertitude de ce que seront les lendemains économiques et sociaux. C'est une situation qui pèse lourdement partout dans le monde, mais notamment en Corse. Fin du mois de mars, début de la saison touristique, je pense et nous pensons tous que notre économie ne pourrait pas se relever d'une deuxième année identique à celle que nous avons connue en 2020. Ça, c'est la première inconnue, elle est liée à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

La deuxième inconnue, ça a été évoqué souvent, notamment par les intervenants successifs de la majorité territoriale, à chaque débat budgétaire, mais avec encore plus acuité lors des derniers exercices. Nous sommes aujourd'hui à l'os en matière d'économie.

Nous avons des dépenses qui augmentent de façon mécanique tous les ans : 90 % d'augmentation des dépenses liées à l'aide sociale, à l'enfance, l'ASE, avec la crise y compris sur nos personnels ; augmentation drastique, vous l'avez dit, du RSA, 1 200 personnes en plus en 2020 qui émargent au RSA et ça va continuer en 2021. Et en face de ces dépenses qui augmentent, il n'y a pas de recettes nouvelles.

Donc, aujourd'hui, nous sommes confrontés à la nécessité d'investir, nous avons peu de ressources propres, nous sommes extrêmement dépendants des transferts et des subventions, et cela il faudra le changer.

C'est la raison pour laquelle, et je termine par où j'ai commencé ce matin, nous avons besoin d'avoir une vraie discussion sur le fond avec l'Etat, sur la façon d'orienter et d'articuler les différents dispositifs au service d'une vision stratégique,

non pas portée par la seule Collectivité de Corse, ça n'aurait pas de sens, mais concertée, voulue et assumée par l'Etat, par la Collectivité de Corse, par les communes, par les intercommunalités en concertation avec les forces vives, acteurs économiques et sociaux, et également avec l'Union européenne.

Si nous ne faisons pas cela, si nous n'articulons pas le court, le moyen et le long termes, en mobilisant l'ensemble des crédits disponibles avec une vision claire de ce que sont les priorités, tout en essayant, et il faudra le faire très vite, de continuer à conserver une trajectoire vertueuse en matière de gestion des deniers publics, tout à cherchant à être moins dépendants des subventions et à augmenter nos ressources propres à travers le renforcement de l'autonomie fiscale, il ne peut pas y avoir d'autres chemins que celui-là. Et quelle que soit la majorité qui sortira des urnes en juin, en octobre ou lors des exercices prochains, ce chemin-là s'imposera à toutes et à tous.

En ce qui nous concerne, nous voulons continuer de le prendre avec le même sérieux, la même détermination, la même foi et la même volonté d'essayer de faire que nous soyons le plus nombreux possible à avancer et à travailler dans le même sens.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

En termes de méthode, je vous propose qu'on valide d'abord le rapport n° 61 sur les taux, qu'on le fasse voter en vote nominal et qu'on passe ensuite à l'examen des amendements et au vote du budget.

Mme Pascale SIMONI

Président, excusez-moi, simplement pour vous dire que je ne participerai pas au vote du rapport n° 61, en tant que présidente du CAUE, dans la mesure où il y a la taxe d'aménagement qui est prévue à l'intérieur. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Vous avez la parole, M. BIANCUCCI.

*** Raportu n° 061 : Approvu per l'eserciziù 2021 di e tariffe, i cuoefficienti è i tassi rilativi à e varie tasse fiscale chì figuranu in u bugettu primitivu 2021 di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 061** : Adoption pour l'exercice 2021 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget 2021.

Il s'agit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, du droit de francisation et de navigation, de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement, de la taxe d'aménagement, de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Il vous est proposé pour l'année 2021 les taux, tarifs et coefficients suivants : la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, 27 € par cheval fiscal et reconduction de la disposition particulière, c'est-à-dire la gratuité de la carte grise pour les véhicules à énergie propre. Il s'agit de la reconduction de l'ex-taxe dite régionale.

Deuxième point, droit de francisation et de navigation. Le taux est fixé à 70 % du tarif continental.

Troisièmement, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Pas de modulation.

La taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement, 4, 5 %.

La taxe d'aménagement, 2,5 %.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour, 10 % du montant de la taxe de séjour.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On va passer au vote nominal avec l'appel effectué par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Ont voté POUR (38) : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel

CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté CONTRE (4) : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

Se sont abstenus (6) : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA

N'ont pas pris part au vote (11) : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le rapport n° 061 est ADOPTE à la majorité.¹⁰

M. Hyacinthe VANNI

Je vais vous soumettre une proposition de dérogation au régime ordinaire du temps de travail, puisqu'on va dépasser les horaires en vigueur, et ceci est motivé par l'importance des débats. Tout le monde le comprendra. Donc, déroger jusqu'à 20 heures ou 20 h 30. Est-ce que je le mets aux voix ou il suffit de faire l'information ?

Est-ce que le Président du Conseil exécutif est d'accord ?

Le Président SIMEONI

Je rappelle, puisque c'est à ma connaissance la première fois qu'on le fait en session, que c'est la mise en oeuvre de la solution juridique que nous avons trouvée pour que le secrétariat général de l'Assemblée de Corse et les personnels qui en relèvent puissent travailler dans des conditions juridiques sécurisées, tout en bénéficiant du régime d'heures supplémentaires qui est attaché à ces dépassements d'heures.

¹⁰ Délibération N°21/048 AC

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en forme cette procédure qui nous permet d'être dans les clous au plan juridique. C'est une première et j'en suis pour ma part heureux, et du principe, et de sa mise en oeuvre.

Nous en prenons acte.¹¹

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Nous pouvons commencer l'examen des amendements. Nous allons donner la parole à Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Nous avons déposé 2 amendements, un qui porte sur l'Office hydraulique et l'autre sur le Syndicat de l'énergie de Corse-du-Sud.

C'est vrai qu'après les brillantes interventions que l'on a entendues, j'ai l'impression de jouer comptable, comme dirait Jean BIANCUCCI, ou de jouer un peu petit bras fond de cours tant les sommes, tout étant relatif, que l'on demande de réallouer à ces deux entités peuvent paraître symboliques eu égard au 1,3 M€ de budget général. Mais ces efforts, que mon groupe pense justifiés, pourraient donner un peu de respiration à ces 2 entités.

Je commence par l'amendement qui consiste à majorer la dotation de fonctionnement accordée par notre Collectivité à l'Office d'équipement hydraulique de la Corse.

Cet amendement n'arrive pas comme ça sur le tapis, nous en avons discuté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires de l'Office hydraulique, la semaine dernière.

Je vais vous rappeler rapidement l'exposé des motifs qui ont prévalu à la rédaction de cet amendement.

Nous débattons très régulièrement dans cet hémicycle de l'importance stratégique à gagner le combat de l'eau, le combat de la ressource qu'on croyait tous inépuisable il y a quelque temps et puis qui malheureusement se tarit, dans un contexte, on ne va pas revenir dessus, de réchauffement planétaire.

Nous avons tous conscience de l'urgence à relever ce défi puisque, je vous le rappelle, à l'unanimité notre Assemblée a voté en juillet 2020 le plan « Acqua

¹¹ Délibération N° 21/049 AC

Nostra » qui est le schéma d'aménagement hydraulique de la Corse qui nous a été présenté par Saveriu LUCIANI. Je vous rappelle qu'il y a d'ailleurs à l'intérieur de ce plan, qui prévoit également une augmentation des investissements de 30 % dans les 5 prochaines années.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, l'Office d'équipement hydraulique de la Corse qui était rédacteur du projet et pilote, se doit d'avoir la capacité financière de pouvoir le faire. Le problème, c'est que la structure financière actuelle de cet EPIC, qui a subi de plein fouet la crise COVID et qui, je vous le rappelle, est en pleine mutation, la structure financière actuelle donc de l'EPIC et les équilibres d'exploitation sont aujourd'hui extrêmement fragiles.

Sans rentrer dans le détail, nous avons constaté une dégradation des créances impayées malgré une politique de recouvrement renforcée qui reste préoccupante avec probablement encore des ANV et un niveau de provisionnement pour dépréciation qui vont devenir malheureusement des opérations récurrentes, ce n'est pas nouveau, elles sont récurrentes depuis plusieurs années. Cette situation fait peser de très fortes tensions sur la trésorerie de l'office qui doit recourir à des lignes de trésorerie.

Les charges exploitation, on en a longuement débattu, doivent impérativement être maîtrisées et tout le monde s'accorde à dire qu'il faudra une plus grande efficacité dans l'organisation.

Les recettes de fonctionnement, c'est important, de l'office proviennent quand même à 68 % de ressources propres à l'office hydraulique et 32 % de ces ressources proviennent de la dotation de fonctionnement qui est allouée par la Collectivité de Corse.

Donc, fort d'un déséquilibre structurel et de la crise COVID qui n'a fait qu'accentuer les problèmes, l'office se retrouve avec des marges de manœuvre assez contraintes et un résultat qui, sur les dix dernières années, oscille entre -500 k€ et +500 k€, grosso modo, on peut dire qu'on est souvent à résultat nul et qu'il est impossible pour le coup de dégager l'autofinancement nécessaire.

La section investissement de l'office, je vous l'ai dit, pour sa part est appelée à se développer avec, non seulement tout ce qui est remise à niveau des ouvrages existants, mais également programmes hydrauliques et nous l'espérons, récupération de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux à venir.

Donc, dans ce contexte, je ne vais pas faire pleurer dans les chaumières un peu plus, parce qu'il y a quand même eu beaucoup d'efforts et de restructurations entreprises au sein de l'office, dans ce contexte où la crise COVID n'a fait que contribuer à l'augmentation des factures impayées, nous pensons que l'Office

hydraulique doit pouvoir compter sur un ajustement de la dotation de fonctionnement de la Collectivité de Corse qui lui donnerait, j'aime bien le terme, la respiration nécessaire pour faire face aux enjeux de demain qui passent entre autres par la modernisation de l'office.

Le montant de la dotation qui est une dotation de fonctionnement, est budgétée à 8,290 M€ dans le BP 2021. C'est un minimum pour le financement des besoins courants. Mais il nous paraît que cet engagement financier n'est pas à la hauteur des enjeux.

Donc, nous proposons de façon très raisonnable de porter cette dotation à 9,5 M€, ce qui donnerait pour le coup le 1,3 M€ de dotation de fonctionnement supplémentaire, qui permettrait à l'office de voir les choses arriver beaucoup plus sereinement.

Il est évident que ce n'est pas un chèque en blanc qu'il faudrait accorder à l'office puisqu'il faudrait une politique de recouvrement renforcée, une action ciblée auprès des collectivités (collectivités clientes de l'office), dont je rappelle que le niveau des impayés a triplé en un an et d'une absolue maîtrise, voire diminution des charges de fonctionnement.

Donc, si je lis l'amendement de façon un peu plus technique, aux pages 64, 77 et 155 du rapport, 52 et 66 de la délibération de programme et à la page 19 de l'annexe de la M57, le montant de la dotation de fonctionnement allouée à l'office hydraulique de la Corse établie à 8,29 M€ est remplacée par le montant suivant : 9,5 M€. Nous savons qu'il y a une compensation à exercer.

En conséquence, les montants généraux des actions « objectifs et politiques » dont dépend ce programme, sont adaptés en intégrant le nouveau montant.

Nous avons pensé, mais là, tout le monde va dans ce sens, il faudra certainement réajuster l'article 3, que l'accroissement de charges est compensé à due concurrence par la réduction (nous avons parlé du chapitre 11, ça peut être également à effort similaire entre le chapitre 11 et le chapitre 12) relative aux charges à caractère général.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais demander l'avis de l'Exécutif sur cet amendement.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre, ensuite il va y avoir une suspension et on va aller en commission pour discuter sur les amendements ?

M. Hyacinthe VANNI

Non, je pense qu'on peut donner l'avis ici et on met aux voix.

Le Président SIMEONI

Quelle est la procédure exacte ? On va examiner tous les amendements maintenant ?

M. Hyacinthe VANNI

Il y a les amendements du Conseil exécutif. Mme MARIOTTI a présenté l'amendement. S'il faut une discussion de la commission, on va en commission. Si c'est un avis défavorable de l'Exécutif, on met aux voix.

Le Président SIMEONI

Je ne peux qu'être défavorable à cet amendement qui arrive au dernier moment.

Chaque agence et office ont une vision de son intervention, de son périmètre, etc. Nous avons discuté dans le cadre d'un dialogue de gestion avec chacune des agences et chacun des offices en demandant de faire un certain nombre d'arbitrages, un certain nombre de priorités qui ont été extrêmement douloureux. C'est grâce à la multiplication de ces sacrifices qui ont été faits par tous les services, par toutes les agences et par tous les offices que nous avons réussi à rentrer dans le moule qui nous était imposé, notamment pour rester dans une fourchette d'emprunt qui reste raisonnable. Je ne peux pas valider une idée qui consiste, y compris pour des explications que l'on peut entendre, à détricoter l'équilibre général d'un budget qui a été construit de façon patiente, argumentée au prix d'arbitrages extrêmement difficiles. Donc, je ne peux pas être d'accord.

Je comprends aussi le contexte dont parlaient les uns et les autres tout à l'heure, l'envie d'envoyer les messages qu'on veut bien faire et mieux faire et plus faire. Mais ce budget est le fruit d'un travail qui s'est échelonné sur plusieurs semaines, un travail d'une complexité inouïe, avec des arbitrages extrêmement douloureux qui ont été faits par un dialogue resserré entre l'ensemble des membres du Conseil exécutif, l'ensemble des agences et offices, un certain nombre de

directions, et donc je ne peux pas valider, le Conseil exécutif ne peut pas valider cet amendement, c'est une évidence.

M. Hyacinthe VANNI

Avis défavorable de l'Exécutif. On me demande la parole, mais il n'y a pas de débat sur les amendements et donc, je ne peux pas donner la parole. La personne présente les amendements, l'avis de l'Exécutif et on vote, osinò ùn ci surtimu più. On fera les débats en conseil d'administration.

Avis défavorable de l'Exécutif. Je mets l'amendement aux voix. Sur les amendements, je pense qu'on peut voter par groupe.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **CONTRE**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » votent **CONTRE**.

Mme Anne TOMASI : L'eletti di u PNC votenu à **CONTRU**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Valérie BOZZI : **NON-PARTICIPATION** : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

POUR : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Mme Valérie BOZZI.

M. Hyacinthe VANNI

On va vous donner le résultat.

On va reprendre le vote. Je demande que tout le monde suive et note.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **CONTRE**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » votent **CONTRE**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe PNC votent **CONTRE**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Valérie BOZZI : **NON-PARTICIPATION** : Mmes Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

POUR : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Mme Valérie BOZZI.

M. Hyacinthe VANNI

CONTRE : 41

POUR : 14

NPPV : 8

L'amendement n ° 1 est REJETE.

Le Président SIMEONI

Président, on peut avoir une suspension de 5 minutes, s'il vous plaît ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 h 50 et reprise à 20 h 40.

M. Hyacinthe VANNI

En attendant que le Président de l'Exécutif revienne, on va passer les budgets annexes.

M. BIANCUCCI, vous avez la parole.

*** Raportu n° 078 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti**

*** Rapport n° 078 : Budget Primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Pumonti**

M. Jean BIANCUCCI

On va commencer par le laboratoire d'analyse du Pumonti.

Je passe sur les détails. Les crédits d'investissement proposés au vote au titre du présent budget se montent à un total de 268 050 €. Les crédits de fonctionnement que l'on vous propose se montent à 4 272 036 €, ce qui donne un total de 4 540 086 €.

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes, on l'a bien compris, c'est normal, à hauteur de 4 540 086 €, en augmentation de presque 5 % (4,98 %) par rapport à 2020.

Suivent les opérations réelles concernant à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement avec les pourcentages. Je vous fais grâce de cela.

La proposition qui est faite au niveau des chiffres est celle que je vous ai donnée. Vous avez le détail aux pages 3 et 4 du budget et vous avez les informations sur les parties annexes au niveau des programmes. Si vous avez des questions, on peut rentrer un peu plus dans le détail.

Il y a effectivement des dépenses d'investissement en évolution. Il me semble qu'en commission des finances, il y avait une question qui avait été posée là-dessus.

Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix, par groupe, le rapport. Puisque c'est un budget, on énumère le nom des conseillers.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

Mme Anne TOMASI : L'eletti di « u Partitu di a nazione corsa » : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, **ne participons pas au vote.**

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR.**

Mme Valérie BOZZI : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **non-participation.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹²

16 non-participations : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République ».

M. le Conseiller exécutif, vous avez la parole.

*** Raportu n° 079 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte**

*** Rapport n° 079 : Budget primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Cismonte**

¹² Délibération N°21/050 AC

M. Jean BIANCUCCI

On va passer au budget du Cismonte. J'ai quelques explications complémentaires au dossier que vous avez sous les yeux.

Concernant les dépenses, les crédits d'investissement votés au titre du budget au total, 145 000 €. Les crédits de fonctionnement toujours pour le même budget, 2 233 455 €. Au total, 2 378 455 €.

Le budget du laboratoire Cismonte s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de la somme que je viens de vous donner. Il y a eu une question en commission des finances sur la hausse de 8,11 % par rapport à l'année précédente. Je peux éventuellement vous donner les explications. C'est un opérateur au service de la population, principalement en matière de santé publique et de protection de l'environnement. Il y a des conditions optimales à avoir tant au niveau des installations que du matériel et du personnel, il y a des exigences à formaliser.

Il y a une augmentation 2021 qui vient principalement des charges de personnels qui correspondent à la révision des régimes indemnitaires des agents et de la mise en place de nouveaux chefs de bureau, du changement de catégorie de certains agents, etc. Voilà l'explication de l'augmentation.

S'il y a des questions, on peut répondre à vos questions.

M. Hyacinthe VANNI

On me signale qu'on ne nous entend plus ? Il y a un problème technique. On va attendre qu'on se reconnecte.

On m'indique que ça va reprendre dans 2 minutes.

Je tiens à remercier le secrétariat général qui outrepassé les règles imposées. On en prend la responsabilité au cas où.

Tout fonctionne à nouveau. On va passer au vote du budget annexe du laboratoire 2B.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di

BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

Mme Anne TOMASI : L'eletti di « u partitu di a nazione corsa », présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, **ne participons pas au vote**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **non-participation**.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Même vote que précédemment.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹³

16 non-participations : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Nous passons à l'amendement au rapport n° 085, la parole est à Mme FAZI.

¹³ Délibération N°21/051 AC

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

*** Raportu n° 085 : Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021**

*** Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

C'est un amendement au rapport n° 085 qui était sur les établissements médico-sociaux.

On vous propose de remplacer : « d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ».

Par :

« D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire,

Et

« D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA, selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées) ... »

Par :

« D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs, et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures

effectuées) et après délibération de l'Assemblée de Corse sur les conclusions du groupe de travail chargé de proposer des solutions dans le secteur de l'aide à domicile. »

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut mettre aux voix cet amendement, si vous en êtes d'accord.

Mme Véronique ARRIGHI

Pouvez-vous noter que je ne prendrai pas part au vote ?

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté, Véronique ARRIGHI ne prendra pas part au vote.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR** (à l'exception de Véronique ARRIGHI qui ne prend pas part au vote).

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport n° 085 ainsi amendé.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**. (Véronique ARRIGHI ne participe pas au vote)

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

Nous avons bien avancé. J'interroge l'Exécutif, est-ce qu'il veut présenter un autre dossier ? Nous passons au rapport n° 055.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

* **Raportu n° 055** : **Missa in opara di a ristrutturazioni è di a prutizzioni di a Lingua rinosa liturali di u situ Natura 2000 FR9400610 « Bocca di u Taravu, marina di Tinutedda, stagni di Tanchiccia »**

* **Rapport n° 055** : Mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000. FR9400610 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia »

M. Xavier LUCIANI

La Collectivité de Corse est propriétaire de l'étang de Tanchiccia et gestionnaire du site. L'ensemble de la zone figure également à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 1).

Dans ces espaces-là, il y a un certain nombre de principes de restauration, de gestion et de valorisation du site. Pour cela, il y a une stratégie : valoriser pour préserver et préserver pour valoriser.

¹⁴ Délibération N°21/052 AC

Dans le cadre de ces opérations, on a deux plages dans ce secteur, celle du Taravo et celle de Tenutella sur lesquelles il y a un enjeu qui est la gestion du trait de côte, l'érosion côtière donc et sur la plage de Tenutella, c'est un enjeu qui est surtout un enjeu de gestion, de l'activité équestre, de la fréquentation touristique piétonne qui est assez anarchique. L'idée est de porter une action sur les deux.

Les actions prévues sur la plage du Taravo sont : les casiers de ganivelles pour restructurer le cordon dunaire, des couvertures végétales, des plantations, etc. des pieux hydrauliques pour casser la houle.

Sur la plage de Tenutella, d'autres actions, notamment l'élimination d'espèces invasives, des couvertures végétales, les dépôts de branchages pour éviter l'érosion de la dune elle-même puisqu'elle fait partie de la problématique du trait de côte, des brise-vent de type ganivelles, y compris l'utilisation de géotextile sur une partie de la falaise pour protéger les surfaces décapées et ralentir les écoulements superficiels et limiter l'érosion.

Il y a donc un plan triennal de gestion. L'ensemble des actions sont éligibles au fonds européen agricole pour le développement rural à hauteur d'un taux maximum de 50 %. L'opération s'élève à 108 792 € HT en crédits d'investissement et 35 470 € en crédit de fonctionnement, pour un montant global de 144 262 € avec un plan de financement décrit dans le rapport.

On vous demande d'approuver la mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia » et le plan de financement correspondant ; et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter le fonds européen agricole pour le développement rural pour un montant global de 72 131 €.

C'est une opération qui est importante, qui fait partie de l'ensemble du dispositif déjà en vigueur sur l'ensemble de la vallée du Taravo. D'autres opérations sont passées à cette Assemblée, mais celle-ci est importante car elle traite d'une zone littorale qui a besoin, au-delà des étangs de Canniccia et de Tanchiccia d'un regard et d'une protection de la part de notre Collectivité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mattea.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Très rapidement, pour revenir sur l'action vertueuse de la Collectivité et nous pouvons que nous en réjouir, d'autant que c'est en endroit magnifique qui mérite toute notre attention.

C'est vrai aussi que le Taravu, nous en avons parlé il y a longtemps, du moins dans la région, ça n'a pas toujours été un fleuve très préservé, on va dire ça comme ça, notamment par des déchets multiples et variés (déchets carnés, STEP surdimensionnées, d'autres déchets, etc.)

Je pense qu'il faut vraiment souligner le travail énorme que fait la Collectivité de Corse pour remettre en état tous ces cours d'eau, toutes ces régions qui sont souvent touristiques. Là, on le voit, c'est très fréquenté, notamment en littoral, mais pas seulement. Je crois qu'il est très important que notre Collectivité s'implique également beaucoup plus haut, en moyenne montagne, pour que nos fleuves qui irriguent jusqu'à la mer, comme chacun sait, puissent être libérés de toutes ces pollutions et retrouver ainsi une eau beaucoup plus claire. Je pense que tout le monde y trouverait son compte.

Pour cela, peut-être qu'en sollicitant davantage les services de l'Etat, la Collectivité de Corse trouverait le moyen beaucoup plus efficace d'avoir un travail plus rapide.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Pierre-Jo.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, M. le Président.

Je comptais intervenir sur le rapport suivant, mais je profite de l'intervention de Mattea sur les déchets carnés pour intervenir ici.

Il y a trois rapports qui concernent un peu les milieux aquatiques et le fleuve du Taravu, en particulier, celui-ci et le suivant, ce lot de baignade à Abrà. Jean-Jacques LUCCHINI était déjà intervenu sur ce rapport en commission et avait précisé que le SMAC travaillait sur les déchets carnés.

Au-delà, avant de parler de cela, on peut souligner le travail de la Collectivité depuis des années sur ce fleuve, à travers des DUP. On a pu travailler, plus de 65 % du linéaire du fleuve qui était interdit à la baignade a pu être récupéré sur une quinzaine de kilomètres. Tous ces rapports présentent un enjeu majeur.

En ce qui concerne le SMAC, tout le monde a évidemment en tête des photos dans les journaux de déchets jetés en bord de fleuve. Il faut aussi préciser qu'il a eu des abattoirs, des réquisitions ont été faites par les services de police afin d'avoir les quantités de porcs, puisqu'il s'agit souvent de déchets d'activité porcine, de porcs abattus pour surement remonter, diverses raisons pour comparer avec les labels de qualité déclarés, comparer aussi avec les déchets déclarés. Chacun se doit de passer à l'équarrissage pour les déchets.

Donc, le SMAC, même si ce n'est pas de sa compétence première, ça n'est pas du tout de sa compétence puisque ça ne concerne pas les déchets d'abattoir, se propose quand même d'essayer d'intervenir et de proposer une solution.

Ainsi, avec l'aide de l'Office de l'environnement, on va équiper prochainement les 5 abattoirs de zones de stockage en froid avec des chariots peseurs. Ça permettra ainsi à tous les ateliers de découpe, à chaque exploitant de venir déposer ses déchets dans ces ateliers. Le transport sera ensuite mis en place afin de procéder à leur évacuation.

Il s'agit cependant de sites classés, des installations classées pour l'environnement, des CPE, des études doivent être faites. Les dossiers sont en cours de réalisation et de finalisation avec le concours de l'ODARC.

Pour la prochaine saison porcine, sur les cinq abattoirs et au-delà de la saison porcine, toutes les espèces vont être concernées. Donc, le système sera mis en place et je vous présenterai plus en détail, lorsqu'il sera opérationnel, ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a plus, je vais mettre le rapport aux voix.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 55 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Nous passons au rapport suivant.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n° 049 : Cunvinzioni tripartita trà a Cullittività di Corsica, a cumuna di Ziddara è a cumuna di Pitretu è Bicchisgià pà a gistioni di u situ di bagnu libaru d'Abrà**

*** Rapport n° 049**: Convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Ziddara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà

M. Xavier LUCIANI

Ce rapport concerne la convention tripartite qui est proposée entre la Collectivité de Corse, la commune de Zigliara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà, qui est le pont qui enjambe le Taravu entre Grosseto-Prugna et Petreto-Bicchisgià.

Ça rejoint ce qu'évoquait tout à l'heure nos deux collègues sur la qualité des eaux du Taravu.

Pour rappel, le Taravu était le seul fleuve de Corse qui était interdit à la baignade sur près de 26 kilomètres, en gros, c'est 40 % de linéaire du fleuve, entre le pont de Pinu et Ciamanaccia jusqu'au pont d'Abrà qui sépare les communes de Zigliara et de Petreto-Bicchisgià.

Vous avez voté par le passé un certain nombre de rapports qui allaient dans le sens de la réhabilitation de cette vallée. Il y a eu des actions de restauration et de valorisation au niveau du suivi de la qualité des eaux justement pour aménager un site de baignade.

¹⁵ Délibération N°21/053 AC

La Collectivité, dans un rapport qui était passé il y a deux ou trois mois, avait proposé la réalisation d'un parcours « No-kill », il y en a même deux, si mes souvenirs sont bons. Elle avait aménagé un parcours bilingue de découvertes pour les classes. Cela va permettre, avec la mise en place de ce site de baignade au pont d'Abrà, de pouvoir tordre un peu le cou à la rumeur du fleuve pollué avec un maximum de précautions puisque la Collectivité qui a compétence en matière d'espace naturel sensible, porteur du label « site rivière sauvage » agit ici en qualité de maître d'ouvrage pour les actions de restauration, d'entretien et de valorisation du Taravu, en appui bien entendu auprès des communes.

On s'est entouré d'un certain nombre de précautions, notamment au regard du plan régional de santé/environnement pour la Corse, pour améliorer la gestion des pollutions microbiologiques des cours d'eau. Pierre-Jo, tout à l'heure, a évoqué les efforts du SMAC en la matière, puisque c'était aussi par temps de pluie notamment, il y avait des soucis à ce niveau-là.

Aujourd'hui, il y a la mise en place d'une veille et d'une gestion de l'alerte au cas où il faudrait fermer temporairement ces sites. Il y a donc une procédure avec plusieurs crans, alerte à la pollution bactériologique, une cellule de veille avec l'ARS et les laboratoires chargés des prélèvements et des analyses des eaux, etc. Je passe sur les détails.

Tout ceci permet aussi à l'ARS de valider la pluviométrie puisque nous avons des stations hydrologiques sur le Taravo, et cette qualité des eaux.

En termes d'investissement, il y a des outils de suivi de la pluviométrie, etc. Il y a une cellule de veille mise en place par la Collectivité qui assure un service volontaire et gratuit auprès des 2 communes concernées dans le cadre de son réseau de suivi de la qualité des eaux du Taravu, mais également dans le cadre de l'assistance technique apportée aux collectivités locales.

Le coût de l'astreinte est estimé à 1 400 € minimum par an, maximum, 2 000 €. Vous voyez que c'est quelque chose de relativement modeste.

Il va y avoir aussi 8 à 10 campagnes annuelles de prélèvement et de mesure de la pollution bactériologique. Ça sera donc un surcoût de 600 € par an. La commune de Zigliara avait déjà assuré cette charge financière sous le contrôle de l'ARS.

Le coût de gestion du site de baignade est extrêmement faible au regard des bénéfices, puisque c'est quand même une réhabilitation significative d'un cours d'eau qui, jusqu'à présent, était considéré comme infréquentable, passez-moi l'expression.

Ça va nous permettre de lever l'interdiction sur plus de 17 kilomètres du pont de Piconca jusqu'au pont d'Abrà. L'interdiction concernerait tout au plus 9 kilomètres, soit en gros 14 % du linéaire.

Il vous est demandé d'approuver la convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Zigliara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade d'Abrà situé sur le bassin versant du Taravu, telle que figurant en annexe ; et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Savè. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix le rapport.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant toujours présenté par Saveriu.

* **Raportu n^u 051** : Avis nantu à u prugettu di pianu d'accunciamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava

* **Rapport n° 051** : Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

¹⁶ Délibération N°21/054 AC

M. Xavier LUCIANI

Ce rapport est important, je le précise. Il concerne l'avis que nous devons porter sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

C'est un document très important. Je sais que dans cet hémicycle, il y a des gens qui y travaillent. Je suis avec la présidente de la CLE (commission locale de l'eau).

Bassin de la Gravona, du Prunelli, des golfes d'Aiacciu, de Lava, c'est quand même 830 km². En 2015, la population permanente, c'est plus de 100 000 habitants, c'est très important en termes de densité. Sur un plan administratif, le périmètre du SAGE couvre 25 communes, 3 intercommunalités, la CAPA, la communauté de communes Celavu-Prunelli et la communauté de commune de la Pieve Ornano et du Taravu.

Je passe sur l'historique puisque, dans le rapport, vous avez depuis 1997 les premières initiatives qui concernent le territoire, qui étaient beaucoup plus réduites. Derrière, il y a l'aboutissement, c'est surtout une stratégie qui est mise en place qui se concrétise pratiquement dans les années 2018-2019. En 2020 donc, la phase rédactionnelle du projet du SAGE qui a été élaborée avec une collaboration du secrétariat technique du comité de bassin, que je salue, notamment à la CdC, y compris la DREAL et l'Agence de l'eau, donc la CdC pour ce qui concerne la mission eau. Il y a donc eu un important processus de concertation, auquel nous avons participé, y compris des élus de l'Assemblée ici présents.

Donc, ce projet a été finalement adopté par la CLE à la fin de l'année, le 16 décembre dernier. Je pourrais vous énumérer très rapidement les objectifs, en tous les cas, au moins vous dire qu'il y a déjà des objectifs environnementaux. Je passe sur toutes les correspondances avec le SAGE, avec les objectifs qui regardent le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Il y a d'abord comme objectifs environnementaux : l'atteinte et le maintien durable du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau du périmètre et le respect durable des normes de qualité sanitaire pour les usages de loisirs liés à l'eau.

Je précise que la Corse, et là je parle en tant que Vice-président du comité de bassin, c'est quand même plus de 90 % des masses d'eau qui sont en bon état, c'est un record puisque la moyenne française se situe autour de 40 %. Donc, nous nous sommes plutôt dans un objectif de préservation, plutôt que dans un objectif de résilience, c'est important de le dire.

Ce SAGE donc contribue, de notre point de vue, à construire une stratégie qui est remarquable au sens où il y a quand même sept objectifs, 21 orientations et 65 dispositions.

Alors, je vous passe l'ensemble des objectifs, ils sont quand même considérables, je peux citer notamment, au hasard : protéger les réservoirs biologiques, limiter la destruction ou la dégradation des zones humides, gérer les rejets d'eaux pluviales. Plus, bien entendu, un volet marin puisqu'il y a le besoin de gérer l'ensemble du territoire, y compris la part côtière.

Rapidement, c'est un document qui est dense, qui a été validé par le comité de bassin de Corse le 3 février dernier.

Je peux vous dire que ce projet est compatible avec le SDAGE, le SDAGE qui est d'ailleurs à l'enquête, je parle du projet 2022-2027.

Très rapidement, j'en arrive à la conclusion, pour vous dire qu'il vous est proposé d'adhérer à l'avis du Comité de Bassin et de donner un avis favorable au projet de SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava, qui constitue une feuille de route cohérente et partagée pour l'ensemble des acteurs du territoire, avec un certain nombre de recommandations, d'abord appuyer le souhait de la Commission Locale de l'Eau de voir le périmètre de la SLGRI élargi à celui du SAGE, la réflexion à l'échelle de bassin versant ; consolider, avant enquête publique, l'évaluation financière et les indicateurs de suivi du projet de SAGE ; compléter, avant la finalisation du SAGE et son approbation, son évaluation environnementale, notamment en ce qui concerne ses incidences sur le volet « énergie », et je regarde mon collègue Jean BIANCUCCI parce que l'AUE avait transmis des éléments pour ce SAGE ; associer bien sûr l'AUE, ça été demandé en comité de bassin d'ailleurs, ainsi que les services concernés de la CdC au comité technique de la CLE, de la Commission Locale de l'Eau, prévu à l'article 6 de son règlement intérieur et, dès leur initiation, aux différentes réflexions menées notamment sur la stratégie de gestion des mouillages à l'échelle du golfe d'Aiacciu et le plan de prévention des risques littoraux.

J'avais des remarques faites par le CESEC, qui me semblent judicieuses, je peux vous lire la conclusion du CESEC qui salue l'importance et la qualité du travail qui a été mené pour l'élaboration du SAGE et qui émet un avis favorable à ce rapport du Président de l'Exécutif.

Il y a ensuite deux choses que je voulais dire, il y avait des questionnements dans les commissions, notamment sur le fait qu'il y avait des moyens financiers et humains générés. D'abord vous dire qu'il y a quand même pour moi un signe très fort, c'est le fait qu'il y ait une entente intercommunautaire, il y a trois intercommunalités qui travaillent ensemble, c'est significatif et

symboliquement très fort, et deux postes dédiés : un chargé de mission SAGE et un technicien de rivière. Donc, en termes de moyens humains, à l'heure où on parle, il n'y a pas forcément de moyens extraordinaires, en dehors de la logistique déjà en place.

Pour ce qui concerne les moyens financiers, les besoins spécifiques aux actions SAGE sont estimés à 14,5 M€ sur 6 ans, soit environ 2,5 M€ par an, qui seront en grande partie éligibles au dispositif financier existant, accord-cadre notamment avec l'agence de l'eau et notre Collectivité qui sera appelée à participer au financement de certaines de ces actions. Un tableau de bord va permettre de suivre et piloter cette démarche, deux communiqués sur la mise en œuvre des dispositions du SAGE et de fournir des données nécessaires à l'évaluation et d'envisager, autant que faire se peut, une révision en cas de besoin.

Voilà, l'évaluation financière et les indicateurs de suivi du projet du SAGE doivent quand même être consolidés très rapidement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Mme Valérie BOZZI

Président, juste une petite observation, je pense qu'en ma qualité de Présidente de la Commission locale de l'eau, je ne peux pas participer au débat et encore moins au vote. Voilà, simplement pour le préciser.

M. Hyacinthe VANNI

Vous voterez pour votre groupe quand même, même si vous ne participez pas. Mattea CASALTA, vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Juste deux mots parce que ça mérite quand même une petite remarque, je pense.

C'est un énorme rapport. M. le Conseiller exécutif a essayé d'être très bref, a essayé parce que c'est vraiment très long, mais c'est un rapport qui mérite toute notre attention parce que, il l'a souligné mais je veux revenir là-dessus parce que c'est très important, je me réjouis que les trois communautés de communes aient pu travailler ensemble et qu'elles travaillent, parce que je crois que tout le monde voulait réussir ce SAGE. Et, il en va de la préservation de la qualité de l'eau parce

que l'eau, effectivement M. le Conseiller exécutif, vous l'avez dit, est d'excellente qualité mais il faut maintenir cette qualité. Il faut gérer aussi bien tout le réseau sur terre, mais gérer aussi le volet marin.

Ce qui est important également, c'est la protection du milieu naturel, et vous l'avez décliné, toute cette protection, aussi bien pour les biotopes, que les zones humiques, etc. etc., le maintien des espèces locales. Mais aussi et surtout, et c'était l'objet de ma question orale lors de la dernière session, les risques d'inondation parce qu'on sait quels dégâts ça peut créer, donc changements climatiques qui évidemment produisent des effets qui quelquefois extrêmement graves.

Donc, il y a une gestion très, très large de tous ces cas de figure et je reviens à l'essentiel, c'est que quand on s'unit, on peut être effectivement très réactif et très performant.

Donc je félicite tout le monde pour la qualité de ce rapport et pour le de travail fourni, aussi bien des services que des élus, tous les élus.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Xavier LUCIANI

Un mot, Mattea a évoqué un point important, c'est le problème des inondations, pour vous dire, je parle sous le contrôle de la Présidente aussi, il y a des dispositions en matière de lutte contre les inondations qui sont à mettre en relation, notamment avec les orientations du PADDUC, c'est dans le rapport, mais je vous le dis quand même, parce que ça été évoqué, y compris en ma présence.

Bien entendu, la conciliation entre l'accueil et la sécurité publique face à des risques naturels... Je ne reviendrai pas sur l'épisode du Prunelli, sur la tempête Fabien, et sur toutes les mesures qui ont été prises déjà puisqu'il y a des actions très fortes qui sont portées sur le territoire. Je précise quand même que l'Office hydraulique, lui-même, a pu garantir avec les fermiers et EDF, l'alimentation du bassin ajaccien en pleine tempête. Alors qu'on a eu un souci énorme, il n'y a pas eu de rupture d'alimentation, et ça nous a coûté quand même, au bas mot, côté office, au moins 500 000 € sur ces deux jours.

Pour revenir sur les inondations, le territoire était en partie couvert par une SLGRI au niveau de la CAPA, aussi un PAPI et la CLE, Commission locale de l'eau, et je parle encore sous le contrôle de la Présidente, propose 6 dispositions,

donc je les énumère : identifier et préserver les zones d'expansion de crue, freiner les ruissellements lors de forts épisodes pluvieux, limiter, là j'attire votre attention sur ce point-là, limiter l'imperméabilisation des sols sur le périmètre, c'est aujourd'hui quelque chose qui est prégnant et qui revient souvent en boucle dans les épisodes pluvieux parce que l'imperméabilisation, c'est quand même à un moment donné un risque. Alors, moi je le dis parce qu'Ajaccio en a souffert notamment. Prévenir aussi, bien entendu, vous l'avez dit, les risques littoraux, et il y en a.

Donc il y a à la fois un territoire qui propose 6 dispositions et surtout une règle qui vise à encadrer les rejets d'eau pluviale sous le seuil fixé par la nomenclature. Donc, on est quelque part dans une opération qui mérite, de mon point de vue, d'être dupliquée dans d'autres zones, parce qu'il y a des zones en Corse qui ont besoin, je sais que ça a commencé notamment sur la CAB, mais les grandes agglomérations sont, de mon point de vue, aujourd'hui des zones où il faut absolument accélérer parce que, quelque part, on sait qu'on peut sauver des vies et surtout on peut éviter des catastrophes, y compris de type économique.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je vais mettre aux voix le rapport.

M. Guy ARMANET : Les élus du groupe « Femu a Corsica » : votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Les élus du groupe PNC, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus du groupe « La Corse dans la République », votent **POUR**, **sauf moi, non-participation**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 051 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

Mme Valérie BOZZI : Absente

¹⁷ Délibération N°21/055 AC

Donc, on peut, si Jean BIANCUCCI est d'accord, passer les amendements de l'Exécutif, en attendant que le Président revienne pour l'amendement de Marie-Thérèse MARIOTTI.

*** Raportu n° 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

*** Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.**

M. Jean BIANCUCCI

Je suis à votre disposition Président.

Donc, j'ai 2 amendements de l'Exécutif.

Il s'agit de l'amendement n° 3 d'abord : les inscriptions, qui avaient été prévues dans le cadre du budget dont on a débattu tout à l'heure, ont été quelque part remises en question sur quelques points, et notamment après un courrier du Préfet qui a notifié à la Collectivité l'impossibilité d'inscrire des aides exceptionnelles en section d'investissement par dérogation dans le cadre de la crise sanitaire. Elles doivent donc être traitées comme des subventions de fonctionnement en raison de leur nature et de leur objet.

La bascule de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement sur le programme 2133, mesures économiques, plan Covid-19, d'un montant de 5,5 M€, permet de modifier l'imputation comptable des dossiers relevant du fonds Salvezza.

L'amendement porte sur : En section de fonctionnement, donc en autorisation d'engagement, sur le programme 4514 « Aider le sport » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 2 735 832 € est augmentée de 500 000 €, ce qui porte son montant à 3 235 832 €. Suite à une erreur matérielle, ces 500 000 € prévus en page 13 du document budgétaire, et plus précisément à l'axe III du plan de relance, n'ont pas été intégrés à la maquette budgétaire et à la délibération de programme.

Deuxième point : l'autorisation d'engagement sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévue à hauteur de 144 000 € est augmentée de 5 500 000 €, ce qui porte son montant à 5 644 000 €.

Il s'agissait des autorisations d'engagement.

En crédit paiement maintenant, les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique du VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 80 000 € sont augmentés de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 5 580 000 €.

En section d'investissement, concernant les crédits de paiement : les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 8 500 000 € au budget 2021 sont diminués de 5 500 000 €, ce qui porte leur montant à 3 000 000 €.

Donc, on passe 8 500 000 € à 3 000 000 €. Il s'agissait de l'article I.

Article 2 : On doit procéder à l'affectation sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID-19 » des 5 500 000 € d'autorisations d'engagement au profit du fonds de soutien Salvezza.

Article 3 : Procède conformément aux modalités de la circulaire du 24 août 2020, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, à l'étalement sur une durée de cinq ans des charges de fonctionnement relatives aux crédits prévus au plan Salvezza pour un montant de 5 500 000 €.

Les ouvertures de crédits nécessaires sont les suivantes :

En section d'investissement : au niveau de la dépense au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 5 500 000 €. Deuxièmement, la recette au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 1 100 000 €, représentant la quote-part annuelle des charges liées à la crise Covid-19.

Il s'agissait de l'investissement.

En section de fonctionnement pour la dépense au chapitre 946 / compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour un montant de 1 100 000 € et de la recette au chapitre 946 / compte 791 « transfert de charges de fonctionnement » pour un montant de 5 500 000 €.

Voilà pour l'article 3.

Article 4 : Modifie le virement de section comme suit :

En section d'investissement au niveau de la recette, le virement de la section de fonctionnement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

Voilà pour l'investissement.

En section de fonctionnement, au niveau de la dépense, le virement à la section d'investissement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

J'ai été long, mais il fallait que je vous donne toutes les explications.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour ces précisions sur cet amendement très important. Donc, je vais le mettre aux voix et je pense que là, il faut un vote nominal, ou alors on peut voter les amendements de l'Exécutif en même temps que le budget ? Je demande confirmation ?

M. Jean BIANCUCCI

Je présente l'autre amendement ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, on présente l'autre et après on les votera en même temps que le budget. Il est aussi long l'autre ?...

M. Jean BIANCUCCI

C'est un amendement qui touche l'Office de l'environnement, il est proposé d'autoriser le recrutement de deux agents en charge du suivi de la fréquentation en montagne au BP 2021 de l'Office de l'environnement de la Corse.

Si vous voulez, vous pouvez aller à la page 159 du budget, je sais qu'il y en a qui suivent précisément.

Donc, il s'agit de la rédaction du paragraphe suivant : « Concernant les effectifs cibles, ils s'élevaient à 187 agents au 31 décembre 2020, 127 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C. Compte-tenu des besoins nouveaux et du nombre important de postes vacants, deux postes de catégorie A seront supprimés des effectifs de l'agence, ramenant le plafond d'emploi à 185 agents au 31 décembre 2021 (125 A, 59 B, 1 C) ».

Donc, il y a la rédaction suivante qui est substituée : « Le plafond d'emplois de l'Office de l'environnement reste inchangé à 187 agents et ne s'applique pas aux postes financés de façon complète et pérenne hors dotation de la Collectivité. Il tient compte des nouvelles missions confiées par l'Assemblée de Corse en 2020 à l'Office de l'environnement et donc des besoins de recrutement complémentaires de l'Office pour l'année 2021 au regard des orientations d'action de l'établissement pour le conservatoire botanique et la fréquentation montagne. ».

J'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je vous propose comme méthode qu'on vote sur les deux amendements, un vote nominal sur les deux amendements de l'Exécutif. Qu'on vote après sur l'amendement de Marie-Thé MARIOTTI et qu'in fine, on vote le budget ainsi amendé.

Donc, je mets aux voix les deux amendements présentés par l'Exécutif. Je pense que c'est Anne TOMASI qui doit faire l'appel.

Mme Anne TOMASI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

ONT VOTE POUR (41) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

NON-PARTICIPATION : (16) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin

MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI,

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM.

François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

M. Hyacinthe VANNI

Les amendements n° 3 et n° 4 sont adoptés.

Donc, nous attendons l'amendement de Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je peux le présenter, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Oui.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est un amendement qui aurait dû être déposé par Xavier LACOMBE qui n'a pas pu être là aujourd'hui, donc je le représente, en son nom et au nom du groupe.

Donc, c'est un amendement qui concerne la réévaluation des sommes allouées au syndicat d'énergie de Corse-du-Sud pour tenir compte des engagements contractualisés entre le syndicat et la Collectivité, maintenant la Collectivité de Corse, antérieurement le Conseil général de Corse du Sud.

Donc, je rappelle que le SDE 2A, c'est un syndicat mixte ouvert, c'est-à-dire que contrairement à celui de Haute-Corse, il regroupe les communes de Corse-du-Sud, à l'exception d'Ajaccio et de Propriano et la Collectivité de Corse qui, comme je vous l'ai dit, depuis la fusion des trois collectivités s'est substituée aux droits et aux obligations du Conseil général de Corse-du-Sud.

Il y a un article 7 des statuts du syndicat de l'énergie qui précise que les communes membres et la Collectivité de Corse participent financièrement et dans les mêmes proportions au fonctionnement et à l'investissement de la structure.

Donc, cette participation est bien d'ordre statutaire et j'insiste sur le caractère d'une dépense obligatoire pour les entités concernées.

Alors, si le problème aujourd'hui n'est pas un problème de fonctionnement puisqu'il a été correctement budgété, on me fait remonter qu'il y a problème au niveau des CP et des AP d'investissement puisqu'aujourd'hui, conformément aux engagements qui ont été pris entre le syndicat et la Collectivité de Corse, notre Collectivité devrait donc inscrire en CP 2,7 M€ et non pas les 1,2 M€ qui sont inscrits au budget.

De plus me dit-on, depuis le 1^{er} janvier 2019, notre Collectivité n'a plus versé au syndicat de l'énergie sa participation statutaire en investissement, et serait donc redevable de (3 ans x 2,7 M€) la somme de 8,1 M€.

Donc le problème, comme je vous l'ai dit, c'est que les sommes qui sont inscrites en AP et en CP au budget d'investissement, ne correspondent pas à ces engagements. On a inscrit 1,2 M€ en CP versus les 2,7 M€ requis et on a inscrit 5,4 M€ en AP versus les 8,1 M€.

D'où notre amendement qui demande ni plus ni moins que les engagements soient respectés et qu'en cas de refus de notre Assemblée, on me fait savoir que le syndicat, pour pouvoir honorer ses investissements inscrits au budget 2021, devra emprunter.

Donc, notre groupe demande donc à cette Assemblée de corriger le tir et d'inscrire 8,1 M€ en AP, 2,7 M€ en CP et aussi et surtout de préciser le calendrier d'inscription de ces crédits de paiements restant dus et rattachés aux AP dont il s'agit.

Donc, je vous rappelle également que l'action, vous le savez, de ce syndicat s'inscrit dans la politique de développement durable local au service des communes, de collectivités et de tous les usagers, qu'elle est de plus un partenaire économique, ou du moins du monde économique de Corse-du-Sud, et qu'il est impératif de procéder à ces inscriptions.

Donc, le dispositif est le suivant :

L'article I : aux pages 44, 168 et 170 du rapport, 17 de la délibération de programme, et à la page 16 de l'annexe M57, le montant des AP affectées au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, établi à 5,4 M€, est remplacé par le montant suivant : 8,1 M€.

Dans la même logique, aux mêmes pages et toujours dans le programme 3134, le montant en CP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, qui est établi à 1,2 M€, est remplacé par le montant suivant : 2,7 M€.

En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme, sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.

Alors, comme il faut une compensation, il y a eu un copier-coller de mon amendement précédent qui parlait d'une compensation à hauteur du chapitre 11, mais je pense qu'il serait plus pertinent si vous agréez et vous donnez suite à cet amendement le compenser avec un chapitre dans les dépenses d'investissement.

C'est tout, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je pense qu'il a un sous-amendement de l'Exécutif qui arrive.

Si vous voulez le présenter, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Le sous-amendement qui est ainsi rédigé : ajouter à la fin du paragraphe I : « La transformation de ces AP en CP est subordonnée à la conclusion d'une convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et le Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud incluant notamment la liste des opérations qui seront réalisées par le SDE 2A à compter de 2021 et qui pourront être financées dans le cadre de ladite convention ».

Supprimer les paragraphes II, III et IV.

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge Marie-Thérèse MARIOTTI ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vais prendre le relai car le réseau est mauvais manifestement. Est-ce que vous pourriez nous expliquer, M. le Président, quels sont les principes qui sous-tendent la suppression des paragraphes II, III et IV et cette transformation en AP/CP.

Le Président SIMEONI

En quelques mots et sans rentrer dans un débat qui serait peut-être un peu long, touffu et technique à cette heure-ci, il y a une discussion qui oppose le syndicat d'électrification et la Collectivité de Corse au plan juridique, sur la nature de la somme qui est versée par la Collectivité de Corse au titre du fonctionnement du syndicat d'électrification, cette différence d'appréciation ne va pas être versée

aujourd'hui. Il y avait un montant d'autorisation de programme de 8,1 M€ qui était sollicité par voie d'amendement et qui correspond également à la demande d'autorisation de programme que souhaite voire inscrite le Président du syndicat d'électrification, Jojo PUCCI, notre collègue qui est absent de l'hémicycle et pour cause, bien sûr, puisqu'il ne peut pas participer à nos débats.

Donc, pour sécuriser le syndicat d'électrification par rapport à cette autorisation de programme, nous portons l'inscription qui était initialement prévue, 5,4 M€ à 8,1 M€. En ce qui concerne le montant des crédits de paiement, les crédits d'investissement, nous restons à 1,2 M€, étant précisé qu'en cas d'avancement des travaux et de justification de nouveaux besoins, en cours d'année il y aura une inscription au budget supplémentaire.

Un dernier mot, concernant les autorisations de programmes, conformément à ce qui est la règle, la règle générale d'abord, la règle appliquée ensuite à l'ensemble des organismes auxquels la Collectivité de Corse verse une somme, la transformation de ces autorisations de programmes en crédits de paiements sera subordonnée à la conclusion d'une convention entre le syndicat d'électrification de Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse, une convention incluant notamment une liste d'opérations. La convention et la liste d'opérations étant, comme c'est la règle, présentées devant l'Assemblée de Corse.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Si je comprends bien, puisque vous conservez l'AP, d'une certaine façon vous avez déjà un peu tranché juridiquement la question. Si vous hissez le niveau d'AP au niveau exigé par l'amendement, d'une certaine façon vous l'actez, mais vous ne souhaitez pas, pour des raisons d'équilibre du budget, en tout cas de l'économie générale du budget que vous avez évoquée tout à l'heure, ne rien modifier pour l'heure, dans l'attente de solder l'interprétation juridique.

C'est cela dont il s'agit ?

Le Président SIMEONI

Comme je vous l'ai dit, il y a aujourd'hui une différence d'appréciation, aussi bien sur le montant des sommes qui sont dues par la Collectivité de Corse, ou qui pourraient être dues, ainsi que sur la nature de ces sommes.

Donc, ce différent ne peut pas être soldé via le débat d'aujourd'hui, ni même via l'interprétation de l'amendement.

Donc, pour être clair, le fait de porter une autorisation de programme à la hauteur qui est sollicitée, notamment par l'amendement, et qui est attendue par le

Président du syndicat d'électrification, ne vaut pas reconnaissance totale ou partielle des demandes du syndicat d'électrification lorsqu'elles sont en désaccord avec l'analyse actuelle de la Collectivité de Corse. C'est un débat que nous aurons très tranquillement, très sereinement.

Le montant n'a pas été fixé, c'est un montant qui est un point d'équilibre, qui ne vaut pas reconnaissance d'autres demandes, ça ne va pas au-delà, c'est la somme de 8,1 M€ d'autorisations de programme, ces autorisations de programme seront transformées en crédits de paiement dans le cadre de la signature de la mise en œuvre de la convention à laquelle je fais référence, et ceci à compter de l'année 2021, première année d'application de cette convention et des opérations qui seront définies par le syndicat d'électrification et contractualisées avec la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, est-ce que l'auteur de l'amendement est satisfait ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Moyennement satisfait, puisqu'on a une partie de la réponse. Nous voulions aller au bout de cette logique, donc nous on ne participera pas au sous-amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, je vais mettre aux voix le sous-amendement à l'amendement n° 2, avec un vote nominal...

Mme Anne TOMASI

M. le Président, je m'interroge, Joseph PUCCI participe-t-il au vote du sous-amendement ? De l'amendement ? S'il ne participe pas, participera-t-il au vote du budget car il a participé aux autres votes des autres amendements ?

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que les autres amendements ne le concernaient pas, il peut participer au vote du budget.

Mme Anne TOMASI

Donc pour le sous-amendement non, puisqu'on vote le sous-amendement pour l'instant.

Mme Anne TOMASI, procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

NON-PARTICIPATION : (16) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI,

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM.

François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

ABSENT (1) : M. Joseph PUCCI.

M. Hyacinthe VANNI

Le sous-amendement est adopté.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 2, ainsi sous-amendé.

Mme Anne TOMASI, procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José

FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

CONTRE : (14) : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI,

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM. : François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

NON-PARTICIPATION : (2) : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

ABSENT (1) : M. Joseph PUCCI.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2, ainsi sous-amendé est adopté.

Donc, nous pouvons passer au vote du budget ainsi amendé.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des Conseillers.

ONT VOTE POUR (41) : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

CONTRE : (14) : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI.

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM. François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

NON-PARTICIPATION : (2) : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport est ADOPTE.¹⁸

Donc, je remercie le secrétariat général d'avoir dépassé, et de beaucoup, l'heure autorisée.

Je vous donne rendez-vous demain à 10 h.

A dumane, bona notte !

La séance est suspendue à 22 h 25.

¹⁸ Délibération N°21/041 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS****FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL
D'EVOLUTION DES DEPENSES
DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
POUR L'ANNEE 2021***Rapport n° 085***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

CONSIDERANT l'existence du groupe de travail de l'Assemblée de Corse chargé de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne (délibération n°2020/152 du 5 novembre 2020) ;

CONSIDERANT que les travaux du groupe travail sont en cours ;

CONSIDERANT que se dégagent d'ores et déjà de ces travaux, des pistes d'amélioration concernant notamment les rémunérations et les conditions de travail des intervenantes des SAAD ;

CONSIDERANT que ces propositions pourraient être retenues dans les négociations avant les signatures des prochains Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Page 15 du rapport****Remplacer :**

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir

Par :

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Remplacer :

D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire,

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA, selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées)

Par :

D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire.

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs, et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées) et après délibération de l'Assemblée de Corse sur les conclusions du groupe de travail chargé de proposer des solutions dans le secteur de l'aide à domicile.

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2021

Rapport n° 090

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : MME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- I. Aux pages 64, 77 et 155 du rapport, 52 et 66 de la délibération de programme, et à la page 19 de l'annexe M57, le montant de la dotation de fonctionnement allouée à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, établi à 8,290 millions d'euros **est remplacé** par le montant suivant : 9,5 millions d'euros.
- II. En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant le nouveau montant.
- III. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

**BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2021**

Rapport n° 090

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : M. XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- I. Aux pages 44, 168 et 170 du rapport, 17 de la délibération de programme, et à la page 16 de l'annexe M57, le montant en AP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, établi à 5,4 millions d'euros, **est remplacé** par le montant suivant : 8,1 millions d'euros.
- II. Aux mêmes pages, toujours dans le programme 3134, le montant en CP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, établi à 1,2 millions d'euros, **est remplacé** par le montant suivant : 2,7 millions d'euros.
- III. En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.
- IV. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE
Sous amendé**

Sous-amendement :

Ajouter à la fin du paragraphe I. : La transformation de ces AP en CP est subordonnée à la conclusion d'une convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et le Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud incluant notamment la liste des opérations qui seront

réalisées par le SDE 2A à compter de 2021 et qui pourront être financées dans le cadre de ladite convention.

Supprimer les paragraphes II, III et IV.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 25 È 26 DI MARZU DI U 2021****1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021****BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE***Rapport n° 090***AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les inscriptions budgétaires dans le cadre du BP 2021 relatives à la mise en œuvre du fonds Salvezza ont été initialement prévues en section d'investissement (5,5 M€ en AP et en CP). Il s'avère que par courrier en date du 8 mars 2021 la Préfecture de Corse a notifié à la Collectivité de Corse l'impossibilité d'inscrire ces aides exceptionnelles en section d'investissement par dérogation dans le cadre de la crise sanitaire. Elles doivent donc être traitées comme des subventions de fonctionnement en raison de leur nature et de leur objet. Si une dérogation était effectivement prévue dans le cadre des contributions versées par les collectivités au titre du FSN rattachées exceptionnellement et à titre dérogatoire et temporaire à la section d'investissement cette dérogation n'avait pas vocation à être étendue à d'autres fonds. Ainsi le fonds Salvezza ne pouvait entraver les règles d'imputation des dépenses du secteur public local prévues au circulaire n° INTB0200059C 2002 et devait s'inscrire dans le droit commun

Aussi, la bascule de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID-19 », d'un montant de 5 500 000 euros permet de modifier l'imputation comptable des dossiers relevant du fonds Salvezza.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le présent amendement modifie la proposition du budget primitif 2021

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget primitif est modifié comme suit :

En section de fonctionnement :**Dépense :****En autorisation d'engagement :**

- L'autorisation d'engagement sur le programme 4514 « Aider le sport » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 2 735 832 € est augmentée de 500 000 €, ce qui porte son montant à 3 235 832 €. Suite à une erreur matérielle, ces 500 000 € prévus en page 13 du document budgétaire, et plus précisément à l'axe III du plan de relance, n'ont pas été intégrés à la maquette budgétaire et à la délibération de programme.
- L'autorisation d'engagement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévue à hauteur de 144 000 € est augmentée de 5 500 000 €, ce qui porte son montant à 5 644 000 €.

En crédit de paiement :

- Les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 80 000 € sont augmentés de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 5 580 000 €.

En section d'investissement :**Dépense :****En crédit de paiement :**

- Les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 8 500 000 € au BP 2021 sont diminués de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 3 000 000 €.

ARTICLE 2 :

Procède à l'affectation sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID-19 » des 5 500 000 € d'autorisation d'engagement au profit du fonds de soutien Salvezza.

ARTICLE 3 :

Procède conformément aux modalités de la circulaire du 24 août 2020 NOR : TERB2020217C relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, à l'étalement sur une durée de cinq ans des charges de fonctionnement relatives aux crédits prévus au plan Salvezza pour un montant de 5 500 000 €.

Les ouvertures de crédits nécessaires sont les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépense au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 5 500 000 € ;
- Recette au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 1 100 000 €, représentant la quote part annuelle des charges liées à la crise Covid-19.

En section de fonctionnement :

- Dépense au chapitre 946 / compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour un montant de 1 100 000 € ;
- Recette au chapitre 946 / compte 791 « transfert de charge de fonctionnement » pour un montant de 5 500 000.

ARTICLE 4 :

Modifie le virement de section comme suit :

En section d'investissement

Recette :

- Le virement de la section de fonctionnement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

En section de fonctionnement :

Dépense :

- Le virement à la section d'investissement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 25 È 26 DI MARZU DI U 2021****1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021****BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE***Rapport n° 090***AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Dans le cadre de la mission confiée par délibération de l'Assemblée de Corse prise en 2020 à l'Office de l'environnement, il est proposé d'autoriser le recrutement de deux agents en charge du suivi de la fréquentation en montagne, au BP 2021 de l'OEC.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

En page 159 du rapport la rédaction du paragraphe :

« Concernant les effectifs cibles, ils s'élevaient à 187 agents au 31/12/2020, 127 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C. Compte-tenu des besoins nouveaux et du nombre important de postes vacants, deux postes de catégorie A seront supprimés des effectifs de l'agence ramenant le plafond d'emploi à 185 agents au 31/12/2021 (125 A, 59 B, 1C) »

est substituée par la rédaction suivante :

« Le plafond d'emplois de l'OEC reste inchangé à 187 agents et ne s'applique pas aux postes financés de façon complète et pérenne hors dotation de la

Collectivité. Il tient compte des nouvelles missions confiées par l'Assemblée de Corse en 2020 à l'OEC et donc des besoins de recrutement complémentaires de l'Office pour l'année 2021 au regard des orientations d'action de l'établissement pour le conservatoire botanique et la fréquentation montagne.
».

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

25 ET 26 MARS 2021

(2EME JOURNÉE)

VISIO/PRÉSENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
25 E 26 MARZU DI U 2021
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 ET 26 MARZU 2021

SOMMAIRE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Reprise à 10H35

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 091 : Prugettu di tariffa diaspora integratu a e DSP aeree

Rapport n° 091 : Projet de tarif diaspora intégré aux DSP aériennes

Présentation de la motion de renvoi déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe Per l'Avvene 19

Prise(s) de parole :

M. Romain COLONNA 20

Mme Vanina BORROMEI avis Conseil exécutif 20

Vote sur la motion de renvoi

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **Défavorable**

M. Pierre-José FILIPPETTI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés: **Défavorable**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **Défavorable**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **Favorable**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **Non Participation**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **Favorable**

Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **NPPV**

LA MOTION DE RENVOI EST REJETEE¹ 22

40 CONTRE : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

14 POUR : « Per l'Avvene » + « La Corse dans la République » (4)

8 NON-PARTICIPATION : « Andà per dumane » + « La Corse dans la République » (2)

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 22

Lecture du rapport (n° 2021/O1/011) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 27

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Pierre GHIONGA

Mme Jeanne STROMBONI

M. Petr'Antone TOMASI

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Mme Stéphanie GRIMALDI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Vanina BORROMEI en réponse aux interventions 47

¹ Délibération N° 21/057 AC

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	50
<i>Examen et vote des amendements</i>	59
M. Jean-Martin MONDOLONI présente les 3 amendements	59
Mme Vanina BORROMEI pour le Conseil exécutif - avis amendements	60
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	61
M. Jean-Martin MONDOLONI	61
M. Pierre GHIONGA sollicite un vote nominal	62
Vote sur l'amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'Avvene »	
Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers	
13 POUR « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI	
40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »	
9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI	
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente	
AMENDEMENT N° 1 EST REJETE	62
Amendement n° 2 déposé par le groupe Per l'Avvene	63
Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers	
13 POUR « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI	
40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »	
9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI	
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente	
AMENDEMENT N° 2 EST REJETE	63
Amendement n° 3 déposé par le groupe « Per l'Avvene »	63
Avis défavorable de l'Exécutif	63

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

13 POUR « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

AMENDEMENT N° 3 EST REJETE 64

Amendement n° 4 déposé par le Conseil exécutif et présenté par Mme Vanina BORROMEI 64

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

20 NPPV « Per l'Avvene » + « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

AMENDEMENT N° 4 EST ADOPTE 64

M. Jean-Martin MONDOLONI - explication de vote rapport 65

VOTE du rapport amendé

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

1 CONTRE Pierre GHIONGA

20 NPPV Per l'Avvene + Andà per dumane + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

VOTE RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE A LA MAJORITE 65

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 057 : Bilanciu di a consultazione publica prima di u prugettu d'accunciamentu di l'anziana RT 11 - slivellata di u crucivia di Tragone

Rapport n° 057 : Bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement de l'ex. RT 11 - dénivellation du carrefour de Tragone

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 66

Lecture du rapport (n° 2021/O1/012) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + « Per l'Avvene » + « Andà per Dumane » + « La Corse dans la République

VOTE : RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 67

SUSPENSION DE SEANCE 13H20 et Reprise à 15H30

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 076 : Regulamenti di l'aiuti per a Cultura

Rapport n° 076 : Règlement des aides pour la Culture

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 67

Lecture du rapport (n° 2021/O1/004) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 75

Mme Frédérique DENSARI
 Mme Marie SIMEONI
 Mme Anne TOMASI
 Mme Vannina ANGELINI BURESI
 M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Pierre GHIONGA

Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA, en réponse 83

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**
Mme Rosa PROSPERI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**
Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**
M. Jean-Charles ORSUCCI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**
Mme Valérie BOZZI les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
 votent **POUR**

VOTE le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE 86

**Raportu n° 092 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti »
 chjama à prugetti 2021**

**Rapport n° 092 : Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » appels à
 projets 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA,
 Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 86

Lecture du rapport (n° 2021/O1/006) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la
 Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 87

Mme Marie SIMEONI
 Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA, en réponse 88

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**
Mme Rosa PROSPERI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**
M. Jean-Charles ORSUCCI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**
Mme Valérie BOZZI les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
votent **POUR**

VOTE : le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE

89

EVULZIONI ISTITUZIONALI / ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Raportu n° 086 : Pruposta di lege in quantu à l'evuluzione statutaria di a Cullettività di Corsica in u quattru di a lotta contr'à e speculazione fundiarie è immobiliare in l'isula

Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 90

Prise(s) de parole :

94

Mme Marie Anne PIERI

Mme Valérie BOZZI

M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Paul MINICONI

M. Petr'Antone TOMASI

Mme Marie Anne PIERI

M. Petr'Antone TOMASI

M. Romain COLONNA

M. Xavier LACOMBE

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Anne TOMASI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse

123

COMMISSION AMENDEMENT 18 h 22

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 075: A furmazioni prufiziunali in Corsica : imbuschi è strategia

Rapport n° 075 : La formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 128

Lecture du rapport (n° 2021/O1/005) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse* 135

Prise(s) de parole : 135

Mme Rosa PROSPERI

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Mme Christelle COMBETTE

Mme Muriel FAGNI

M. Anne TOMASI

M. Pierre GHIONGA

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Josepha GIACOMETTI en réponse aux interventions 145

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**

Mme Rosa PROSPERI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

VOTE : le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE 149

Raportu n° 077 : Chjama à prughjetti Pattu Regionale d'Investimentu in Cumpetenzze (PRIC) Corsica - Pianu Salvezza è Rilanciu

Rapport n° 077 : Appel à projets Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse - Plan Salvezza et Rilanciu

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 150

Lecture du rapport (n° 2021/O1/007) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

Lecture du rapport (n° 2021/O1/011) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 151

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Christelle COMBETTE

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en réponse aux interventions 152

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus présents et représentés du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

Mme Rosa PROSPERI les élus présents et représentés du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus présents et représentés du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus présents et représentés du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine RIERA les élus présents et représentés du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus présents et représentés du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

VOTE : le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE 153

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 080 : Raportu d'infurmazione nantu à u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 080 : Rapport d'information sur le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 154

Prise(s) de parole : 155

Mme Chantal PEDINIELLI

M. Pierre GHIONGA

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 157

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **NON PARTICIPATION**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **NON PARTICIPATION**

VOTE : RAPPORT ADOPTE 157

Rapportu n° 089 : Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi

Rapport n° 089 : Modification du tableau des effectifs

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 159

Présentation de l'amendement du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI 161

Prise(s) de parole : 161

M. Xavier LACOMBE

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 163

Examen amendement

VOTE amendement

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**
Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » **NON PARTICIPATION**
M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
Mme Stéphanie GRIMALDI et **Isabelle FELICIAGGI** votent **POUR**,
Les 4 autres : ABSTENTION

L'amendement est adopté

164

Absent le groupe « **Andà per Dumane** »

Vote rapport

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**
M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**
M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
Mme Stéphanie GRIMALDI, **Isabelle FELICIAGGI**, **Valérie BOZZI**, **Pierre-Jean LUCIANI** et **François-Xavier CECCOLI** votent **POUR**,
Pierre GHIONGA : ABSTENTION

VOTE le rapport amendé est ADOPTE à l'UNANIMITE

165

Raportu n° 088 : Raportu d'infurmazione in quantu à a situazione di a prevenzione di i risichi professionali à a Cullettività di Corsica

Rapport n° 088 : Rapport d'information relatif à la situation en matière de prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse 166

Prise(s) de parole :

170

M. Pierre GHIONGA
Mme Muriel FAGNI
M. Hyacinthe VANNI

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions

172

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 095 : Dirittu di andà in ghjustizia 21REC13**Rapport n° 095 : Droit d'agir en justice 21REC13**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 173

Vote sur l'urgence

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **CONTRE**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

L'urgence est adoptée 174

POUR : 53

CONTRE : 10

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 174

VOTE RAPPORT

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité 175

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 094 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu di cuntrollu missu in baddu da a cunvenzioni di sternalizzazioni di l'attività à carattaru culturali, spurtivu è d'asgiu à prò di l'agenti di a Cullittività di Corsica à l'associu « Cunitatu di l'opari siciali di a Cullittivà di Corsica »

Rapport n° 094 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de surveillance instauré par la convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse » (COSCdC)

M. Hyacinthe VANNI désignation un représentant par groupe 175

- « Femu a Corsica » : Hyacinthe VANNI
- « Corsica Libera » : Petr' Antone TOMASI
- « Partitu di a Nazione Corsa » : Paul MINICONI
- « Per l'Avvene »: Chantal PEDINIELLI
- “Andà per Dumane” : Catherine COGNETTI-TURCHINI
- « La Corse dans la République » : Pierre GHIONGA

DESIGNATIONS VALIDEES 176

Raportu n° 093 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à l'Usservatoriu di a prutezzioni di a zitiddina di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 093 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse

M. Hyacinthe VANNI

- « Femu a Corsica » : Véronique ARRIGHI
- « Corsica Libera » : Marie SIMEONI

DESIGNATIONS VALIDEES 176

Retour sur les amendements relatifs au rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île

Examen et vote des amendements

Présentation de l'**amendement n° 1** par **M. Petr'Antone TOMASI** pour le groupe « **Corsica Libera** » 177

Avis FAVORABLE du Conseil exécutif 177

VOTE :

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **NP**
- « Andà per Dumane » **NP**
- « La Corse dans la République » **NP**

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 178

POUR : 41 « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

NPPV : 22 « Per l'Avvene » + « Andà per dumane » + « La Corse dans la République »

Présentation de l'**amendement n° 2** par **Mme Nadine NIVAGGIONI** pour le groupe « **Femu a Corsica** » 178

Avis FAVORABLE du Conseil exécutif favorable 179

VOTE :

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **NP**
- « Andà per Dumane » **ABSENT**
- « La Corse dans la République » Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **POUR**
- - Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **NPPV**

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 179

POUR : 43 Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC + Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

NPPV : 14 Per l'Avvene + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

ABSENTS : 6 Andà per dumane

Présentation de l'amendement n° 3 par Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » 179

Avis FAVORABLE du Conseil exécutif 180

VOTE

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **NP**
- « Andà per Dumane » **ABSENT**
- « La Corse dans la République » Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **POUR** - Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **NPPV**

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 180

POUR : 43 « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

NPPV : 14 « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

ABSENTS : 6 « Andà per dumane »

Vote sur le rapport ainsi amendé

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **CONTRE**
- « Andà per Dumane » **NPPV**
- « La Corse dans la République » Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **POUR** - Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **NPPV**

RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE A LA MAJORITE 181

POUR : 43 Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC + Isabelle FELICCIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

CONTRE : 10 « Per l'Avvene »

NPPV : 10 « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

Les groupes « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI du groupe « La Corse dans la République » quittent l'hémicycle

VOTE : RAPPORT amendé est ADOPTE à la majorité 181

MUZIONE / MOTIONS

N° 2021/O1/013 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » - Baisse de la Dotation Horaire Globale : **Demande d'élaboration d'un cadre normatif spécifique**

Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA 182

Prise(s) de parole : 184

Mme Anne TOMASI amendement

M. Pierre GHIONGA

VOTE MOTION : La motion amendée est ADOPTEE à l'unanimité des présents (43 POUR) 186

N° 2021/O1/014 déposée par Mme Danielle ANTONINI du groupe « Femu a Corsica » - **Implantation d'un scanner au Centre Hospitalier de SARTÈ**

Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI 187

Corsica Libera s'associe à la motion 188

Avis favorable du Conseil exécutif 188

VOTE MOTION : La motion est ADOPTEE à l'unanimité des présents (43) 189

N° 2021/O1/015 déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Femu a Corsica »
- Reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles

Présentation de la motion par M. Jean-Jacques LUCCHINI 189

Prise(s) de parole : 191

M. Pierre-José FILIPPETTI

Avis favorable du Conseil exécutif

VOTE MOTION : La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43) 191

N° 2021/O1/016 déposée par M. Hyacinthe VANNI du groupe « Femu a Corsica » - **Pour la reconnaissance des vaccins contre la COVID-19 comme bien public mondial**

Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI 191

Prise(s) de parole : 192

Le Président Gilles SIMEONI

VOTE MOTION : La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43) 194

La séance est levée à 21h25.

JOURNÉE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Reprise de la séance à 10 h 30 sous la présidence de M Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places.

Merci aux personnes qui sont connectées, je sais que c'est pénible, mais pour le moment, on ne peut pas faire autrement.

Nous allons commencer par le rapport n°091.

Nous allons commencer par examiner **la motion de renvoi déposée par le groupe « Per l'Avvene »**. Je vous rappelle qu'il y aura un orateur pour et un orateur contre.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. le Président, juste pour vous dire que je quitte l'hémicycle et que je ne participerai pas au débat sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté, Mme la Présidente d'Air Corsica.

Je donne la parole à l'auteur de la motion pour la présenter.

TRASPORTI / TRANSPORTS

* **Raportu n° 091** : Prugettu di tariffa diaspora integratu a e DSP aeree

* **Rapport n° 091** : Projet de tarif diaspora intégré aux DSP aériennes

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Très rapidement.

Je pense que nous nous apprêtons, eu égard au sort probable qui sera réservé à

cette motion, à débattre d'un sujet très complexe qui aurait mérité, pour ne pas souffrir d'un procès en électoralisme sournois, qu'il soit traité dans un autre calendrier et sur le jeu ordinaire des commissions qui se réunissent pour aller en profondeur sur des sujets aussi techniques, à la fois juridiquement et financièrement, et aussi sensible politiquement.

Je ne vous ferai pas, pour ne pas appesantir mon propos, lecture de tous les considérants qui justifient le dépôt de cette motion de renvoi qui, dans l'esprit, nous invite, vous invite à renvoyer ce rapport en commission, à mandater une délégation constituée évidemment par nos 2 présidents, par la présidente de l'Office des transports, par des représentants de groupes, pour que nous puissions rencontrer, y compris la DGAC, sur les modalités du dit tarif tel qu'il sera probablement proposé dans les minutes qui viennent, afin que nous examinions au préalable, le champ de la faisabilité plutôt que, c'est ce que vous nous présentez a priori, d'abord prospector le champ de l'imaginaire.

Si cette délibération que vous proposez a un sens, elle n'a de sens que si elle rentre dans le champ du faisable. Or, on est là dans le champ de l'imaginaire. C'est la raison pour laquelle en termes de méthode, nous proposons, j'allais dire nous propositions, qu'il puisse être examiné dans un calendrier différé en commission avant que de revenir en délibération.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour la présentation. Un pour, un contre et l'avis de l'Exécutif après.

M. Romain COLONNA

M. le Président, nous sommes contre. Nous comprenons ce que vient de dire notre collègue Jean-Martin, mais pour autant, le dossier va être présenté et nous allons pouvoir en débattre sereinement. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de l'Exécutif ?

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, pour ce qui nous concerne, c'est un avis défavorable concernant cette motion pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'elle a été présentée en commission du développement

économique. Donc, il est intéressant de rappeler à tous les groupes de l'opposition que c'est le moment où il fallait en débattre, il fallait le faire, pour tous les autres sujets d'ailleurs aussi plutôt que de systématiquement faire des non-participations.

Sur certains sujets, le calendrier n'est absolument pas, pour ce qui nous concerne, électoral ou électoraliste puisque c'est un calendrier de travail que vous connaissez et qui a été annoncé depuis près de 2 ans.

Effectivement, c'est un sujet complexe dont nous vous présentons aujourd'hui tout le travail. C'est un travail qui a été fait en amont que nous vous présentons aujourd'hui et les modalités qui ont été travaillées et déjà en partie négociées avec les différentes instances, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs en commission, feront l'objet d'une nouvelle présentation ensuite lorsque le travail sera définitif dans les commissions concernées.

Donc, avis défavorable pour le Conseil exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente

On peut mettre aux voix et voter par groupe, à moins que quelqu'un demande un vote nominal ? Vote par groupe.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », vote **défavorable**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : Pour les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, vote **défavorable** également.

Mme Jeanne STROMBONI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés, vote **défavorable**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », vote **favorable**.

Mme Cathie COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », **non-participation**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, **non-participation**.

Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA, vote favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La motion est REJETEE

CONTRE : (40) « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

POUR : (14) « Per l'Avvene » + « La Corse dans la République » (4)

NON-PARTICIPATION : (8) « Andà per dumane » + « La Corse dans la République » (2)

ABSENT : (1) Mme CASANOVA-SERVAS

Je demande aux personnes qui n'ont pas la parole de couper le micro.

M. Romain COLONNA

M. le Président, j'ai l'impression qu'il y a quand même pas mal de problèmes techniques, ce serait dommage...

M. Hyacinthe VANNI

On va attendre 5 minutes pour que la liaison technique puisse être rétablie.

La parole est à Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Ce dossier, vous l'avez dit, porte déjà beaucoup d'interrogations avant même qu'il ne soit présenté. Je suis un peu étonnée puisque c'est un thème et une proposition que j'avais proposés dans cet hémicycle dès la présentation de la DSP 2020/2024, lorsque nous avons voté ensemble les nouveaux tarifs résident avec la baisse sur laquelle je ne reviens plus, que vous connaissez tous, et donc cette nouvelle tarification.

Je vous rappelle que le statut de résident a toujours été clair, il n'a jamais évolué depuis 1995 et avec l'évolution significative que nous avons votée ensemble, c'est le contrôle lui-même qui a été ajusté puisque la compensation que nous proposons pour ces nouveaux tarifs est de plus de 90 M€ annuels.

Je suis assez étonnée et je dois dire que je le regrette, il ne s'agit absolument pas

d'un travail ou d'une réflexion imaginaire. C'est un travail très poussé que nous vous présentons aujourd'hui, qui a été présenté en commission, avec une intervention et une aide très importante du professeur RENUCCI qui est venu lui-même nous accompagner en commission du développement économique et qui doit aujourd'hui nous suivre. Je suis donc très heureuse de pouvoir vous présenter ce travail qui est un travail que nous avons également proposé avec la présidente CASANOVA qui ne peut pas participer au débat, mais nous en avons fait état l'année dernière également, lors du lancement de la nouvelle DSP.

Aujourd'hui, c'est un aboutissement de ce travail de réflexion mais c'est aussi une nouvelle étape puisque vous l'avez compris, mes Chers collègues, nous allons vous proposer de réfléchir ensemble à cette prise en compte d'un tarif intermédiaire qui sera un nouveau tarif préférentiel, je vais le développer un petit peu plus dans le détail, et qui est aujourd'hui une extension du tarif résident actuel.

Ce travail de longue haleine est un travail qui a été initié il y a 2 ans. Il a été réalisé à plusieurs niveaux, au niveau institutionnel dans le cadre des débats également à l'Assemblée, puisqu'il y a eu une motion du Président de l'Assemblée de Corse, dans les commissions également, avec la DGAC qui nous accompagne et qui est notre interlocuteur dans le cadre des DSP aériennes et qui nous représente auprès de la Commission européenne, avec les compagnies délégataires et notamment la compagnie Air Corsica.

Il y a eu aussi un travail avec les associations très important, notamment par l'intermédiaire du CESEC, avec des débats réguliers à chaque fois qu'il y a une DSP. Et il y a eu plusieurs rapports notamment sur le maritime. Nous revenons systématiquement à ce débat sur l'aérien et la prise en compte de ce tarif intermédiaire.

Je salue M. Dal COLETTO qui doit nous écouter aujourd'hui et qui nous a accompagnés régulièrement dans notre réflexion. Je le disais en introduction, un accompagnement quasi quotidien du professeur RENUCCI, que je remercie infiniment pour ses conseils et le travail accompli.

Aujourd'hui, je vous le disais, il s'agit de vous proposer un tarif préférentiel, une extension du tarif résident. La grande inquiétude que j'ai entendue et qui a été répétée, vous avez raison puisque dans le maritime, c'est un problème récurrent, c'est bien sûr la conformité au droit européen, et notre réflexion était basée exclusivement là-dessus.

Le principe du droit européen, c'est bien sûr que le tarif préférentiel n'est pas toléré puisqu'il y aurait une rupture d'égalité.

Pour ce qui concerne le transport aérien vers la Corse, l'exception existe déjà.

Notre exception, c'est notre tarif résident. Donc aujourd'hui, c'est une extension de ce périmètre qui est envisagée, et donc un tarif préférentiel envers les personnes qui ont un lien particulièrement fort avec la Corse.

Il y a déjà une exception à l'exception, c'est le tarif étudiant. Le tarif étudiant résident est déjà une exception, nous sommes dans la même configuration. Le tarif étudiant résident n'a posé aucune difficulté lors du vote dans cet hémicycle et tout le monde sait parfaitement que les étudiants qui sont obligés de se déplacer pour poursuivre leurs études sur le continent, ne remplissent pas les mêmes critères que le résident lui-même.

Il y avait une jurisprudence européenne en ce qui concerne la Sardaigne qui était très restrictive et qui avait refusé ce tarif dit « diaspora ». Nous avons donc décortiqué cette jurisprudence pour ne pas nous engouffrer dans un système qui n'aurait pas d'issue. Mais effectivement, le système était très restrictif, ou trop large peut-être pour la Commission, puisqu'il proposait de prendre en charge les personnes qui étaient nées sur l'île. Pour la Commission européenne, cela n'était pas possible.

Notre réflexion s'est basée principalement sur un droit et un principe qui est essentiel en droit européen, c'est le droit de la famille. Nous avons porté notre réflexion, bien sûr les Corses d'origine ou d'adoption quelle que soit leur nationalité. Pour les résidents, ils doivent être sur l'île et y résider de façon permanente et effective, mais il y a aussi les Corses d'origine ou d'adoption, quelle que soit leur nationalité, qui ont des liens profonds, familiaux, culturels, voire économiques, affinitaires, mémoriels. On peut les appeler les Corses de l'extérieur, d'aucuns parleront de diaspora.

Je pense qu'aujourd'hui, le débat qui est un débat politiquement et je l'entends, qui peut être complexe. Pour ce qui nous concerne, c'est véritablement un choix politique que nous avons fait, d'intégrer ces personnes-là dans la DSP.

C'est une réflexion que nous assumons et aujourd'hui, nous sommes très heureux de vous proposer cette possibilité parce que nous considérons qu'il y a techniquement et juridiquement de véritables opportunités et donc, nous décidons avec un grand plaisir de faire le choix d'intégrer ces personnes dans le cadre d'un accompagnement avec la dotation de continuité territoriale.

Nous ne sommes pas dans le cadre d'une nouvelle exception. C'est une extension qui est limitée à l'exception déjà existante. Nous élargissons aujourd'hui ce périmètre du tarif résident vers un concept, qui inclut déjà l'étudiant, je l'ai dit, de résident et assimilé.

Il s'agirait d'un tarif intermédiaire, non pas le tarif résident que tout le monde connaît aujourd'hui, un tarif intermédiaire qui pourrait, en tout cas c'est ce qu'on vous

propose, être l'ancien tarif résident, celui sur l'ancienne DSP.

Pour les tarifs, je crois que tout le monde les a toujours en mémoire, nous sommes sur un tarif proposé à 260 € sur la destination Corse au départ de l'aéroport de Paris et de 150 € au départ des aéroports du bord-à-bord, Marseille et Nice.

Il n'y a pas, dans la réflexion que nous avons menée tous ensemble avec le professeur RENUCCI, de rupture du principe d'égalité. Nous réajustons ce principe d'égalité et nous nous efforçons de travailler sur le maintien des liens affectifs et familiaux. Donc, l'égalité est réelle, le principe de non-discrimination est parfaitement respecté aussi et le respect du droit au respect de la vie familiale est essentiel en droit européen. Je vous l'ai dit, nous nous basons là-dessus également.

Il y a eu des interrogations, ça a été les nôtres également, je vous rassure, sur : est-ce que la continuité territoriale peut financer et de quelle manière ce tarif-là ? ». Nous avons travaillé avec la DGAC. Le travail était important puisqu'on aurait pu avoir comme réponse que la continuité territoriale ne servait pas ce type de financement au départ du continent, sauf que nous l'avons déjà dans certaines hypothèses, notamment les étudiants. Je crois qu'il y a des chiffres qui sont importants à rappeler.

Je vous rappelle que la dotation de continuité territoriale sert à couvrir les dépenses qui résultent des DSP et à garantir cette continuité territoriale.

Dans notre construction juridique, il n'y a pas de nouvelles catégories tarifaires. C'est une extension d'un tarif qui est déjà éligible à certaines catégories. Nous constatons que les catégories qui sont définies et retenues dans les DSP actuelles n'ont fait l'objet d'aucune observation, aucune du contrôle de légalité Europe, aucune observation aux demandes d'adaptation tant au regard du droit interne que du droit communautaire.

Par conséquent, le financement de ce coût est éligible, la DGAC nous l'a confirmé, au financement par la DCT de cette présentation.

A ce jour, un rappel d'ordre financier, puisque j'avais été interrogée par Christelle COMBETTE à juste titre, c'est important de le rappeler.

Petit rappel : les montants de compensation alloués aux compagnies délégataires sont sur la durée des périodes contractualisées, puisque je vous rappelle que ce sont des contrats de 4 ans, de 85 M€ moyens par an en ce qui concerne les DSP maritimes et un petit peu moins, 84,5 M€ moyens pour l'aérien, pour une moyenne annuelle arrondie à 170 M€. Rajoutons à cela les charges de structure, de l'EPIC, de l'Office, 2,5 M€ par an, le montant global des charges s'établit donc à 173 M€ par an, avec un solde prévisionnel positif à

hauteur de 14 M€.

Comment nous avons pris en compte et évalué pour cette première année, puisque nous souhaitons que ce dispositif soit mis en vigueur et soit effectif pour 2022 ? Nous avons pris en considération les nouvelles accréditations des résidents, les chiffres de l'ancienne DSP, avec une marge de personnes qui ne rentrent dans aucune des 2 catégories. Donc, par extrapolation, on peut considérer avec nos différentes études qu'environ 70 000 pax, soit 45 000 sur le bord-à-bord et 25 000 sur la ligne Paris relèveraient de ce dispositif. Cela représente environ 35 000 passagers aller-retour par an, avec les montants de compensation en fonction des tarifs que nous vous avons proposés.

Le montant affecté à ce dispositif pourrait s'élever à 2 M€ par an environ.

Vous avez bien compris qu'aujourd'hui, nous vous proposons un dispositif pour une année 2022, qui sera un dispositif susceptible d'évoluer. On reviendra vers vous en fonction des conditions, pour voir si cela est réalisable, si cela correspond aux besoins des personnes que nous avons ciblées. L'objectif est bien pour la future DSP, qui débutera à partir de mars 2024, d'intégrer définitivement ce processus dans le schéma de DSP.

Nous vous avons proposé 5 critères, je pense que tout le monde en a pris connaissance :

- la naissance en Corse du demandeur, de l'un de ses ascendants au premier ou deuxième degré ;
- deuxième critère, la résidence permanente en Corse des ascendants au premier ou au deuxième degré du demandeur ou de l'un de ses enfants, ou de l'un de ses frères et sœurs ;
- troisième critère, l'inhumation en Corse du conjoint de l'un des ascendants au premier ou deuxième degré du demandeur, de l'un de ses enfants ou de l'un de ses frères et sœurs ;
- quatrième critère, la scolarité obligatoire effectuée en Corse par le demandeur, en tout ou partie, en tout cas, au moins l'équivalent d'un cycle ;
- enfin, un cinquième critère vous a été proposé, la propriété d'un bien immobilier en Corse par le demandeur en pleine propriété, usufruit ou indivision.

Nous avons, après réflexion, proposé, j'en parle dès à présent, un amendement avec le Président du Conseil exécutif, puisque nous n'avons pas intégré la nue-propriété qui coulait de source, elle est donc prévue dans ce cinquième point et également, nous vous proposerons dans l'amendement d'étendre ce dispositif aux enfants mineurs du demandeur ainsi qu'à son conjoint, conjoint tel que prévu par le code civil : mariage, concubin, PACS.

Voilà pour ces conditions.

Ces conditions, nous les avons travaillées, vous l'avez bien compris, et nous les avons approfondies au maximum pour pouvoir fixer des critères. Il faut remplir 3 critères pour bénéficier de ce tarif intermédiaire. C'est bien sûr ouvert à la discussion puisqu'aujourd'hui, l'objectif, c'est bien de travailler ensemble sur ces critères-là pour pouvoir définitivement proposer le projet à la DGAC et l'intégrer dans notre DSP.

Sachez qu'aujourd'hui, les premières discussions que nous avons eues avec la DGAC, au-delà de la validation de principe, c'est également qu'il n'y aurait pas besoin de notifier cette décision à la Commission européenne, puisque nous serions sur un avenant de la convention qui est inférieur à 10 % du contrat de DSP et également, qu'il correspond parfaitement au vu de cette présentation et juridiquement, au droit interne. Il n'y aurait donc aucune difficulté pour ce qui concerne notre interlocuteur étatique.

Voilà pour la présentation technique que je vous propose. Je vais laisser le débat se dérouler pour répondre ensuite aux différentes questions et laisser intervenir le Président du Conseil exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente.

On va laisser le débat, on vous redonne la parole et après, on examine les amendements qu'on a reçus, que tout le monde a reçus je pense.

Qui demande la parole ? M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente, sur ce sujet, je vais essayer d'être, non pas précis, mais au moins exhaustif.

D'abord, je commence par dire, ce n'est pas coutume, on a été sévères hier sur le budget, mais je le dis souvent à la Présidente et je l'assume publiquement, s'il y a bien un des domaines dans lequel je pense que, sous cette mandature, on a progressé, c'est celui des transports et en particulier, les initiatives qui ont été les vôtres sur la tarification et sur le contrôle qui en découle me paraissent être un progrès important et notable dont il faut souligner la qualité.

Vous allez dire « il commence par avoir des propos sympathiques », c'est vrai, ça mérite d'être dit pour montrer l'état d'esprit qui est le nôtre et la façon dont on voit les choses. On l'a soutenu et on le soutiendra encore.

Sur cette politique des transports, je ne vais pas dire que je suis bien placé pour en parler malgré tout, natif de Aulnay-Sous-Bois où j'ai grandi jusqu'à l'âge de 15 ans, je suis un pur produit de la diaspora. Je confirme que pendant les 15 premières années de ma vie, enfant de fonctionnaires de catégorie B, au regard du coût des transports, nous ne pouvions venir qu'un mois par an, au mois d'août, parce que cela coûtait très cher.

Mais ce sont des choix de vie aussi. Les gens ont fait le choix de rester, de vivre en Corse, malgré les difficultés. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur, il suffit de constater et la réalité de 1986, je le dis aussi, n'est pas celle de 2020. Aujourd'hui, nous avons besoin de garder notre jeunesse, nos compétences, nos savoirs ici et c'est vrai que certains d'entre nous, certains de nos enfants sont « obligés » de partir exercer ailleurs parce que quand vous êtes ingénieur en nucléaire, il y a peu de perspectives d'embauche, et on va même se le souhaiter, sur notre territoire.

Est-ce que lorsque vous êtes ingénieur en nucléaire à partir de votre cas personnel, on doit élaborer une règle générale ? Je ne le crois pas, qui plus est, je pense que quand vous avez la chance d'être ingénieur en nucléaire, vous avez un pouvoir d'achat qui vous permet de vous payer vos billets d'avion.

Est-ce que je vais m'abriter derrière une argutie juridique pour dire que je ne suis pas d'accord avec votre proposition ? Non.

Moi, que l'Europe soit favorable ou pas, ce n'est pas mon sujet.

Que la DGAC valide ou pas, ce n'est pas mon sujet.

Il faudra espérer que le droit européen et le droit français tout court puissent permettre cela. Malgré tout, je vous le dis, je me place sur, non pas la morale, je cherche le terme, sur l'opportunité, ça me paraît être plus pertinent, de mettre en place une telle action.

Je vous le dis, notre groupe dit que faire de la politique, c'est choisir et choisir, notamment d'un point de vue budgétaire, quand on prend d'un côté, c'est ce qu'on enlève de l'autre.

Vous savez, je ne serai pas de ceux qui viendront vous chercher des poux lorsque vous aurez fait la démonstration que la fongibilité de l'enveloppe de continuité territoriale, parce que c'est bien de cela dont on parle, c'est bien de puiser dans cette enveloppe de

continuité territoriale qui me pose problème. Je préfère demain qu'on réalise 2 M€ d'économie pour s'attaquer aux routes départementales, pour qu'on baisse encore davantage le tarif des gens qui vivent en Corse, qui sont touchés par la précarité.

J'estime aujourd'hui que face à l'ingénieur, face à l'avocat qui a fait un choix et peut-être a-t-il raison de siéger au barreau de Paris parce qu'il est brillant, je préfère que l'on fasse un effort en direction des clubs sportifs lorsqu'ils doivent se déplacer, qui sont en Corse, je préfère qu'on fasse un effort supplémentaire pour les gens qui sont dans la précarité.

Je vous l'ai déjà dit dans cet hémicycle, j'ai voté des fois plusieurs feuilles de route. On peut se faire plaisir et aider les grands, les petits, les moyens, mais faire de la politique, à un moment donné, c'est éviter le saupoudrage. Je pense aujourd'hui, qu'il n'y a pas de système idéal.

Je vous prends un exemple, j'ai copié la commune de Porto-Vecchio à l'époque sur la délégation de service public de l'eau. J'ai mis en place, et j'y reviendrai encore dans l'après-midi, une taxe sur les maisons secondaires. Evidemment, j'ai reçu une vingtaine de lettres de mes concitoyens bonifaciens. Certains, il y a une réalité, j'en conviens, vivent six mois à Marseille et six mois à Bonifacio et ils trouvaient anormal qu'ils aient à payer une taxe redevance de la diaspora. Je leur ai expliqué tout simplement que de système idéal dans la vie, il n'y en a pas et qu'à un moment donné, il va falloir accepter de recevoir un coup de téléphone, comme je l'ai reçu par rapport à la position qui est la mienne dans cet hémicycle, de gens qui votent pour moi sûrement, qui ne voteront peut-être plus pour moi demain, mais à qui je dis que de système idéal, il n'y en a pas.

Aujourd'hui, ma responsabilité d'homme politique, c'est de pouvoir leur dire que je dois défendre ce que l'on appelle l'intérêt général et l'intérêt supérieur. Et pour moi, l'intérêt général et l'intérêt supérieur en la matière, c'est de consacrer l'enveloppe de continuité territoriale à ceux et celles qui vivent en Corse.

Ça ne veut pas dire que je fais fi des gens de la diaspora ou, j'ai envie de vous dire, j'élargis même, à toutes celles et tous ceux qui veulent venir en Corse. Bien sûr que les prix deviennent prohibitifs pour venir en vacances et ça me pose un problème. Si j'étais un peu taquin, je vous dirais quand même que parmi cette diaspora où je me souviens de ce M. LUCCIONI, je dis « luçioni » parce que c'est, arrivé en Corse et réalisant (ami de mes parents à Paris) qu'il ne voulait pas qu'on l'appelle LUCCIONI. Mais par contre, quand il venait 15 jours en août, au départ au village et après, le village, ça n'était pas assez sexy, il fallait venir à Ajaccio ou Bastia, j'ai réalisé qu'il fait partie de la diaspora, il fait partie de la communauté de destin, mais il n'est pas pour moi une priorité, aujourd'hui. J'assume le fait qu'il doit quand même pouvoir venir en Corse.

Il faut qu'on travaille tous ensemble à une tarification qui permette quand même à des gens de venir, et c'était celle-là la digression que je voulais vous faire. Travaillons surtout pour qu'ils viennent de la Toussaint quand ils viennent sur la tombe de leurs anciens jusqu'au mois de mars. C'est là où je voudrais qu'ils peuplent nos villages, qu'ils soient présents, qu'ils participent fortement à la vie économique de l'île.

Mais je crois sincèrement qu'il serait plus intéressant pour nous de réfléchir à des tarifs qui soient des abonnements qui puissent être aidés, mais en dehors de l'enveloppe de continuité territoriale.

Vous l'avez compris, nous ne sommes pas favorables au dispositif tel que vous le présentez parce que pour nous, il porte atteinte à ce qui doit être notre rôle ici. Ceux qui vivent, qu'ils s'appellent Paulu-Santu, Dominique, Yannick, Mohamed, c'est à eux qui vivent et grandissent en Corse que nous devons penser et c'est pour eux que nous devons avoir une action forte.

Je suis aussi gêné de la temporalité, je le dis, je l'assume, on ne peut pas avoir des combats d'électoratisme à électoralisme. Je crois qu'aujourd'hui, ce que vous nous proposez n'a pas vocation à être mis en œuvre dans les jours et semaines qui arrivent. Or, au regard du timing et de cette séquence pré-électorale, je crois qu'il aurait été bon, on vous l'a conseillé et demandé, c'est d'ailleurs pour ça que nous ne participerons pas au vote sur ce rapport, nous pensons qu'on aurait dû le repousser à l'après-élection territoriale pour que cela se fasse dans un climat plus serein parce qu'on sait que ce n'est pas forcément le meilleur moment.

Voilà la position de notre groupe que nous assumons. J'entends bien, vous l'avez dit et je vous en félicite, vous avez dit « nous assumons notre choix, notre politique ». Aujourd'hui, elle est claire. Sur ce point-là, nous ne sommes pas favorables à un tarif diaspora qui viendrait grever l'enveloppe de continuité territoriale. Nous l'assumons.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. ORSUCCI. La parole est à Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

C'est un sujet ô combien complexe qu'il faut aborder avec une grande humilité,

une grande modestie comme cela a été fait par mon prédécesseur. Mais cela ne nous empêche pas pour autant d'avoir, semble-t-il, des divergences et peut-être même des divergences profondes.

Ce que je crois, même si, Mme la présidente, et vous l'avez fait d'une manière brillante, vous avez tracé un chemin qui était entre le politique et le technique, mais permettez-moi d'aller sur un terrain plus directement politique par rapport à cette question.

Je crois que lorsque l'on parle des Corses de l'extérieur, que d'aucuns appellent la diaspora, la question fondamentale qui se pose, ce n'est pas celle d'un tarif préférentiel pour les Corses de l'extérieur, c'est celle de l'existence, oui ou non, du peuple corse.

Si on décide et on dit qu'il y a un peuple corse, alors de facto, si on répond positivement à cette question, et vous connaissez notre position à cet égard, alors notre réflexion doit intégrer également les Corses de l'extérieur qui, certains par choix de vie développent leur famille ou leur activité professionnelle sur le continent, mais on peut aussi convoquer l'histoire multiséculaire qui a fait qu'en Corse, il y a une diaspora, qui a fait qu'il y a des Corses qui vivent à l'extérieur et cette diaspora ne doit pas non plus être coupable de vivre à l'extérieur, puisqu'elle est aussi le fruit d'une histoire conflictuelle, tumultueuse, économique, et qu'on ne balaie pas des décennies et des siècles d'histoire par un revers de main.

S'il y a donc l'existence du peuple corse, alors il y a aussi l'existence de Corses de la diaspora que l'on doit accompagner et qui doivent faire partie de cette communauté reconnue politiquement que nous appelons de nos vœux.

Que ce soit pour le peuple corse d'un côté ou que ce soit pour les Corses de l'extérieur, là où je crois que l'on peut tous s'accorder, c'est qu'il n'y a pas de critères objectifs.

Le peuple corse, au risque de vous étonner, n'existe pas d'un point de vue objectif. Les Corses de l'extérieur n'existent pas d'un point de vue objectif. Mais notre travail politique à nous, dans cet hémicycle notamment, pas tout seuls, et Mme le Présidente, vous l'avez rappelé, avec la collaboration de tous, c'est d'essayer de dégager sereinement, modestement un certain nombre de critères pour objectiver une situation.

Les critères, il n'y en a pas 1 000 non plus :

Il y a un critère en rapport à la territorialité du peuple corse. Est-ce que d'un point de vue territorial, oui ou non, il y a un peuple corse ?

Il y a un critère par rapport à l'historicité, est-ce que d'un point de vue de l'histoire, il y a oui ou non un peuple corse ?

Et il y a un critère par rapport à ce qu'on peut appeler l'auto-identification, est-ce qu'une communauté politique organisée s'est auto-identifiée comme existant à travers ce qu'on appelle aujourd'hui le peuple corse ?

Est-ce que d'un point de vue géographique, d'un point de vue historique, d'un point de vue politique il y a l'existence oui ou non d'un peuple corse ?

Cette Assemblée, et je crois que les plus anciens ne vont pas me contredire, a déjà répondu à cette question. Après, on peut convoquer des éléments techniques, on peut dire que la diaspora ne doit pas être privilégiée, mais je m'étonne quand même dans cet hémicycle que l'on défende parfois avec un empressement certain le tourisme, dans des situations les plus critiques parfois, et qu'on n'envisage pas l'espace d'un instant, l'apport que pourraient être les milliers de Corses de la diaspora en termes culturels, en termes de connaissance, en termes de partage du savoir, en termes économiques, en termes de richesses tout court.

Notre travail, aujourd'hui, vous avez commencé à le faire, Mme la Présidente, et si j'ai bien compris, c'est quelque chose qui demeure dévolutif, c'est de dégager un certain nombre de critères sur lesquels on pourrait s'entendre suite à un constat politique qui est l'existence du peuple corse, et par conséquent, des Corses de l'extérieur. Le problème de la diaspora, est un problème qui se pose à toutes les entités politiques et à tous les peuples à travers le monde. Certains y ont répondu, et fort heureusement bien avant nous, et ont même construit leur Etat et leur pays grâce à cette diaspora. Je ne vois donc pas en quoi il faudrait très être frileux à cet égard.

Je voudrais insister sur un point, Mme la Présidente, c'est que j'entends tout à fait les remarques précédentes de notre collègue par rapport au timing. Mais jusqu'à preuve du contraire, nous avons une session aujourd'hui qui est déconnectée du calendrier électoral, dans la mesure où elle a à traiter des dossiers fin mars. Le problème, vous l'avez posé dès votre accession aux responsabilités, et c'est l'aboutissement d'un travail ardu, long, complexe, notamment par rapport aux critères européens et qu'on ne peut pas nous faire non plus le reproche d'un travail en commission, d'un travail d'élaboration, d'un travail de réflexion qui a été annoncé il y a plusieurs mois. Il arrive aujourd'hui au mois de mars comme il aurait pu arriver à la session précédente. Il se trouve que le calendrier fait qu'il arrive aujourd'hui au mois de mars.

Je voudrais dire aussi que ce dossier, on ne peut pas non plus tordre le cou au droit européen et dire qu'on se sert du droit européen quand ça nous arrange. Il y a une juridiction

européenne par rapport à laquelle nous devons, pour cheminer convenablement et durablement, être conformes et ça, ça prend du temps.

Aujourd'hui, c'est un point d'étape, j'ai presque envie de dire, plus que l'aboutissement d'une réflexion, point d'étape qui est largement avancé par rapport auquel on doit se conformer.

Je voudrais terminer de manière un peu plus personnelle. Rendre un hommage appuyé et ému à un homme qui a fait de la diaspora l'un des combats importants de sa vie, un travailleur acharné de la cause corse et de la diaspora, je pense bien évidemment à Edmond SIMEONI qui, à travers l'association « Corsica diaspora » qui est toujours active et que je salue vivement, a toujours posé les bases de ce principe que la Corse que nous voulons demain se fera avec les Corses qui vivent en Corse bien évidemment et également avec les Corses de l'extérieur qui, au-delà des caricatures et des postures, nous ne voulons en aucun cas laisser de côté. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Mon Cher Romain, je dois rendre hommage à l'honnêteté intellectuelle et la constance que vous manifestez dans vos prises de position. Mais je crois que le temps est venu de tout se dire, « il faut cesser de prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ».

Je vous cite. « Ce débat arrive maintenant ou il aurait pu arriver un mois plus tard... ». O figlioli ! Reprenons les termes de gens, de fièvre qui anime et les uns et les autres, disons qu'il y a opportunité à ce que ce débat, tel que vous l'abordez, arrive en ce moment. On ne va rien esquiver, on ne va rien diluer dans nos propos, y compris sur le peuple corse puisque manifestement, c'est la porte d'entrée de votre analyse.

Donc, le calendrier, il faut l'assumer.

On parle, par 7 fois vous l'avez dit mon Cher Romain, de diaspora pour un sujet qui n'a aucun fondement juridique, je m'entends, le rapport le cite 33 fois. Ne faisons pas comme si aujourd'hui, on ne s'adressait pas aux Corses de l'extérieur inscrits sur les listes électorales.

Ma Chère Vanina, les travaux en commission, faites-nous l'économie de suggérer que nous n'y participerions pas quand j'insiste à l'occasion de la motion de renvoi sur l'idée qu'il faut aller un peu plus en profondeur qu'une simple commission sur ce sujet, actez, actons ensemble qu'il s'agit d'un sujet complexe, au moins du point de vue technique ; il l'est du point de vue politique. Je pense que ça exigeait un peu plus de temps qu'une simple commission, ne serait-ce que pour répondre à la question fondamentale à laquelle vous n'avez pas pu répondre à ladite commission : combien ça coûte cette affaire ?

J'assistais, plus jeune, à un débat à Paris, c'était José ROSSI qui animait cela, c'était, je cite l'intitulé du colloque : « les Corses de l'extérieur et les Corses à l'extérieur ». Je crois que les actes de ce colloque sont encore en ligne, le sujet est itératif, il n'est évidemment pas nouveau. Après, on lui met des formes juridiques plus ou moins évasives, il y a bien des Corses qui vivent à l'extérieur. C'est acté.

On parle de 500 000, c'est souvent ce qu'on dit « on est 300 000, mais il y a deux fois plus de Corses à l'extérieur ». En gros, le peuple corse dans sa diversité, ce serait un million de personnes. S'il y a 500 000 ou 700 000 qui veulent bénéficier du tarif, est-ce que vous avez une idée, au regard des 5 critères que vous avez posés, on va y revenir, du coût que ça représente ? Si oui, il faut nous le dire, il faut le préciser. Il ne faut pas y aller au pifomètre, parce qu'on n'est pas, à mon avis, sur des nombres à 4 ou 5 chiffres. Je pense qu'on est sur des nombres à 6 chiffres.

Là, on arrive au cœur du problème. Vous dites et on vous remercie de nous livrer les fruits de cette expertise, que l'extension du tarif résident, puisque c'est bien une extension, en tout cas analysée comme telle par le professeur RENUCCI que je veux remercier à mon tour, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger et à l'occasion de laquelle j'ai pu toucher du doigt à la fois son élégance et sa force d'expertise.

Combien ça va coûter tout ça sur la dotation de continuité territoriale à l'instant T et l'instant T+1 ?

A l'instant T, vous avez, à bon droit, raison de rappeler que cette mandature a été l'objet d'économies sur la DCT. Il n'est pas dit que dans l'avenir, on ne revienne pas à une époque où les 187 ou 190 M€, issus de la solidarité nationale, ne suffisent plus à financer le cœur d'activité de la DCT.

Je le rappelle originellement, la DCT, c'était pour faire du bord-à-bord sur du tarif deuxième classe SNCF. C'est comme ça que ça a été imaginé, c'est comme ça et vous aurez bon jeu de dire que ça été dévoyé, c'est comme ça que ça a été fongibilisé au fil du temps. Et on peut faire désormais 3 choses avec cette DCT : organiser la desserte maritime et aérienne ; s'il reste un peu d'argent, les ports, les aéroports, les routes ; et puis, depuis

quelque temps, on peut y compris octroyer la possibilité d'alimenter le comité de massif.

Ne voilà-t-il pas que désormais, vous proposez de financer le tarif diaspora !

Je pose une question, l'année prochaine, s'il reste 10 M€, comment vous allez hiérarchiser ? Vous allez mettre un peu moins dans les aéroports, un peu plus dans le comité de massif, un peu plus dans la diaspora ? Vous comprenez bien que sur ce sujet fondamental, on a besoin de lisibilité. On ne peut pas fonctionner au pifomètre compte tenu, j'insiste beaucoup, sur les échelles dont on parle et compte tenu du fait que si on envoie ce message, ce n'est pas one-shot, ce n'est pas « cette année on vous finance parce qu'il y a des élections », je caricature, je n'irai pas jusqu'au procès. C'est quelque chose qu'on va installer dans le temps, à la fois dans les mémoires et dans les pratiques.

Le coronaire de ma question, si demain il n'y a plus d'économie pour des raisons COVID, crise, tous les tourments qui font la vie financière d'une collectivité, s'il n'y a plus d'économie, qu'est-ce qu'on fait ? On va puiser sur les ressources générales de notre budget pour faire du tarif diaspora ? Alors, je reviens à ce que disait Jean-Charles, la vie politique, elle est faite de choix et donc, de renoncements. Il faut que vous nous disiez ici à quoi vous avez prévu de renoncer si d'aventure, qui n'est quand même pas une projection illusoire, nous arrivons à flottaison de la consommation de la DCT. Première série de questions.

Deuxième série, je vais passer plus vite, puisque Romain a posé les termes du débat, on voit bien que l'objet aujourd'hui de ce dossier (inaudible - coupure micro) et je vous fais crédit d'une certaine sincérité, de répondre à une demande que de poser en filigrane les fondements du peuple corse.

A titre personnel, mon Cher Romain, je n'ai aucune réserve, aucune réserve sur l'existence du peuple corse.

Le peuple corse, ce n'est pas une entité uniforme et d'ailleurs, les 5 critères que vous mettez sur la table montrent qu'il y a dans le peuple corse, des gens qui vivent en Corse, des gens qui vivent à l'extérieur, des gens de l'extérieur, des gens qui ont la faveur des 5 critères que nous l'interprétons, des gens qui ont une sépulture d'un aïeul. C'est ça pour vous le peuple corse !

Souffrez que nous ayons une définition alternative du peuple Corse. Mais en même temps que je dis qu'il existe un peuple corse et ça, c'est une position personnelle, toutes les composantes du peuple corse ne peuvent pas avoir les mêmes droits quant à l'usage qu'on fait depuis cette Collectivité notamment des tarifs. C'est là où on ne va plus être d'accord.

Pour autant...

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Martin, je m'excuse de vous interrompre, mais on ne vous entend plus en visio. Donc, pour que tout le monde vous entende, il faut qu'on relance deux minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ça me permet de prendre un peu de respiration ! Peut-être en ai-je besoin...

M. Hyacinthe VANNI

Vous en avez besoin, j'ai vu que vous étiez à bout de souffle...

Donc, deux minutes et on reprend pour que tout le monde vous entende, c'est important. Vous voyez, comme quoi, on s'intéresse à vos interventions, Cher collègue.

Je m'en excuse encore une fois au nom de l'Assemblée de Corse, c'est très embêtant qu'il y ait ces coupures, mais ce sont les aléas techniques.

Je rappelle aussi qu'il a été décidé hier, en commission permanente, qu'il y ait quinze minutes sur ce dossier, c'est pour cela qu'on laisse le temps aux uns et aux autres de s'exprimer.

Est-ce que tout le monde entend, on a rétabli la connexion ?

Donc, on va reprendre avec l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI. Encore une fois, je prie Jean-Martin de nous excuser pour cet incident, qui n'est pas prévisible quand même, mais en tout cas je m'en excuse quand même.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je n'irai pas jusqu'à douter d'un sabotage technique, ne vous inquiétez pas !

Le problème, c'est que les réacteurs étant coupés, je vais devoir faire un atterrissage forcé, je vais essayer de ne pas me crasher...

J'en étais au message ou en tout cas au signal que, de notre point de vue, vous entendez donner dans ce rapport, sur les critères qui fixent le peuple corse.

Nous, ce n'est pas dans ce débat-là qu'on veut rentrer, on vous le dit très

directement, en s'adossant à ce que dit en synthèse le professeur RENUCCI. C'est là où nous, on veut rentrer dans le champ de la faisabilité, non pas minorer le débat qu'a posé Romain, même s'il est en toile de fond, on ne veut pas l'évacuer.

Le professeur RENUCCI nous dit qu'il y a 2 critères qui peuvent convaincre la Commission européenne. J'ouvre une parenthèse et je la referme aussitôt, il fut un temps où, avant d'aller en commission, on allait tâter le terrain à la Commission européenne en délégation... Parenthèse aussitôt refermée. Ça aurait pris du temps et peut-être ne serions-nous pas dans le même calendrier.

Ces 2 critères, c'est quoi ? En gros, c'est essayer d'identifier le droit à la famille et deuxième critère, mettre en évidence le bénéfice économique en gros que la Corse pourrait tirer de cette clientèle « affinitaire ». Je pèse les mots, mais c'est comme ça que Bruxelles peut jeter un œil bienveillant sur cette question. C'est le fondement de l'amendement qui porte 3 considérations que nous allons vous déposer.

Nous n'allons pas aller jusqu'à ce que vous mettiez en évidence, de façon pour nous parfois irrecevable, la naissance en Corse, l'inhumation, la scolarité obligatoire. Ça, c'est l'extension que vous faites de la notion du peuple corse.

Non pas qu'on est dans un champ plus limité, mais nous, on veut aller à Bruxelles en disant deux choses :

On est d'accord avec votre cinquième critère que nous avons évidemment étendu à la nue-propriété : j'habite sur le continent, j'ai une propriété au sens large, à savoir l'usufruit, la nue-propriété, l'indivision, la pleine propriété, pourquoi pas.

Deuxièmement, on va faire beaucoup plus simple que vous, précisément pour rentrer dans le champ de la faisabilité, on dit : « autres critères, c'est « et/ou », ça peut être ou, « soit en ascendance, soit en descendance de deuxième ligne, je peux justifier de la résidence permanente de mon père, de mon grand-père, de mon fils, de mon petit-fils », en synthèse. Et là, on convoque le droit à la famille.

Donc ces 2 arguments sont pour nous suffisants pour justifier, à ceci près, et c'est l'objet du premier alinéa de l'amendement, c'est là où on a une réserve par rapport à l'expertise que vous ne mettez pas sur la table, nous, on dit « sous réserve des reliquats de l'enveloppe de continuité territoriale ». C'est là où on risque de discorder, c'est que vous, vous ouvrez le champ et après on verra. Nous, on dit « s'il y a des réserves, OK ; s'il n'y a pas de réserves, non ! », étant entendu qu'on fait notre part de l'effort parce qu'on n'est pas loin de penser, à l'instar de ce que disait Jean-Charles, que s'il y a des économies au titre de la DCT, il y a aussi à réfléchir sur la façon dont peut impacter encore, en termes d'effort, le

prix du résident tel qu'il a été imaginé originellement.

Voilà la proposition que nous faisons, qui est une proposition déconnectée du calendrier, qui est une proposition responsable, qui tient compte du fait qu'il y a des gens de l'extérieure qui souhaitent venir en Corse, des Corses de l'extérieur qui pourraient venir au titre de la justification d'une famille résidente ou d'un bien immobilier.

Voilà en gros l'esprit qui nous traverse, qui est un esprit de responsabilité quant à la légitimité d'hommes et de femmes qui vivent à l'extérieur, qui souhaitent venir plus régulièrement en Corse, et une responsabilité quant à l'avenir des finances de cette Collectivité, et je crois que vous montreriez vous-même un signal de responsabilité si vous vous rapprochez de nos positions, au moins sur ce deuxième point.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a Petr'Antò TOMASI qui a demandé la parole et après Pierre GHIONGA. Donc, Petr'Antò TOMASI a la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Il me semble que Pierre GHIONGA avait demandé la parole avant moi, donc s'il le souhaite, je la lui cède.

M. Pierre GHIONGA

Merci Petr'Antò.

M. le Président, Mme la Présidente, je suis un militant de la reconnaissance juridique du peuple corse et, à ce titre, instaurer un statut de membre de la diaspora me paraît discriminatoire.

Comment peut-on justifier que dans une même entité, le peuple corse, il y ait deux tarifs ? D'autant plus que ce tarif me paraît plus facile à obtenir que le statut de résident, parce que la nouvelle clause qui a été introduite depuis le 1^{er} mars de fournir l'avis d'imposition, me paraît réduire le nombre de bénéficiaires du statut de résident.

Alors, je me pose des questions : on veut peut-être réduire le statut de résident parce qu'on a été trop généreux en baissant le tarif ?

Et, pour la diaspora on a un tarif qui n'est pas très attractif, un peu plus que le tarif normal, c'est vrai, mais qui est différent de celui que l'on propose aux résidents et c'est

surement pour compenser les annonces que l'on voulait très généreuses.

Donc, moi je ne suis pas un juriste, je n'ai pas l'honneur de travailler avec le professeur RENUCCI, je travaille avec Françoise RENUCCI, mon épouse, c'est tout et je demande que l'on revienne à la raison et que s'il y a un tarif préférentiel pour les Corses, il soit le même pour toutes et pour tous.

Merci M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA. Jeanne STROMBONI avait demandé la parole avant Petr'Antò, donc la galanterie de Petr'Antò ne fait aucun doute, Jeanne STROMBONI a la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Présidente, pour la clarté de votre présentation.

L'objectif majeur de cette proposition est de faciliter le rapprochement familial et viscéral des Corses qui ont des racines sur notre territoire mais qui vivent sur le continent.

Nous vous remercions, Mme la Conseillère et vos services également de s'être penchés depuis des mois sur cette question qui nous revient régulièrement de la part des membres de notre diaspora et constitue une réelle attente de la part des personnes qui ont parfois été contraintes de quitter, forcément à contrecœur, leur île.

La diaspora est définie comme la dispersion d'une communauté ethnique ou d'un peuple à travers le monde. Nous considérons ainsi implicitement que le peuple corse existe et a vocation à se réunir sur sa terre.

Les mauvais exemples comme ceux donnés par Jean-Charles confirment la règle en fait, ce sont les exceptions qui confirment la règle.

Nous avons tous ici de la famille qui vit sur le continent. Quand ils font le voyage pour venir sur notre île, ils ne disent pas « Je pars pour la Corse. » ou « Je vais en Corse. », ils disent « Je rentre en Corse. ». « Mi ni rientru in casa ». Même s'il ne s'agit que de passer quelques jours, régulièrement, c'est ce sentiment de retour chez soi, dans leur famille, qui est prédominant.

N'en déplaise à certains, il ne s'agit pas là d'une démarche purement électoraliste, mais bel et bien d'une réponse concrète aux attentes d'une partie du peuple corse.

Le calendrier est assumé, ce sujet est sur la table et un travail de longue haleine a été nécessaire, vous l'avez dit, Mme la Présidente. Devons-nous le mettre en attente au prétexte de la proximité d'une échéance électorale qui a l'air de titiller les uns et les autres ? Non, l'Exécutif travaille comme il l'a fait et comme il continuera de le faire jusqu'à son remplacement, ou pas.

Les critères proposés pourront être améliorés afin de permettre à l'ensemble du public de bénéficier de ce tarif, tout en évitant de revenir aux abus qui ont pu être mis en lumière concernant le précédent tarif résident.

La correction de ces abus a engendré un sentiment d'exclusion chez les membres de la diaspora, pourtant très attachés à la Corse, qui doivent aujourd'hui payer le prix cher pour rentrer en Corse et par conséquent, ne pourront y revenir aussi régulièrement qu'auparavant.

Il nous appartient donc aujourd'hui de rectifier cette situation injuste.

La condition de cumul d'au-moins trois critères sur les cinq proposés nous semble pertinente en ce sens puisque suffisamment restrictive.

Bien entendu, il y aura peut-être des individus qui réussiront à trouver une faille dans le système, mais ils resteront marginaux.

Nous souhaitons réellement que les principaux bénéficiaires de cette mesure ne soient pas des touristes occasionnels, mais bel et bien ceux qui souhaitent voir régulièrement leur famille sur notre territoire, et qu'ils puissent le faire à un coût raisonnable est totalement et moralement justifié.

Je ne reviendrai pas sur les précisions techniques détaillées que vous venez de nous donner, mais il est à souligner que la proposition faite ici constitue une phase de test jusqu'en 2022 permettant d'évaluer la mesure et d'effectuer les ajustements nécessaires en vue d'une future intégration à la prochaine DSP aérienne.

Notre groupe regrette malheureusement que nos compétences ne nous permettent pas d'élargir ce dispositif aux membres de notre communauté résidant à l'international. Peut-être que les compagnies pourront faire un effort en ce sens.

C'est pour toutes ces raisons, Mme la Conseillère exécutive, que notre groupe

vous apportera, par son vote, son soutien.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à Petr'Antone TOMASI

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président, de me céder la parole.

Je crois que ce débat, on l'a bien ressenti lors des précédentes interventions, il est avant tout un débat politique sur une question simple : les Corses qui vivent à l'extérieur de l'île, continuent-ils de faire partie du peuple corse et peuvent-ils bénéficier, dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la Collectivité de Corse, des mêmes droits que ceux qui y résident ?

Cette question, je crois qu'on l'a tranchée pour notre part depuis longtemps, publiquement et y compris par le vote : oui, les Corses de l'extérieur sont partie intégrante du peuple Corse et donc ils doivent bénéficier d'un certain nombre de mesures à l'instar des Corses qui vivent dans leur île, même si, nous le disons, la place de ces Corses, elle est évidemment sur leur île et les politiques publiques doivent aussi, à leur niveau, contribuer à pouvoir permettre leur retour.

Alors effectivement la diaspora, ce n'est pas un bloc homogène, il y a de tout, il y a des gens qui ont un lien fort et il y a des gens qui ont un lien beaucoup plus diffus avec la Corse. J'aurais tendance à dire que, vu l'évolution sociologique et démographique de ces dernières années, le peuple corse en Corse, ou en tout cas la population de Corse, n'est plus non plus un bloc homogène. Cela fait partie de faits qui sont objectifs.

Alors oui, Jean-Charles ORSUCCI, il y a des Corses qui sont partis sur leur propre volonté dans les décennies passées comme c'était le cas depuis des siècles, et puis il y a aussi de très nombreux Corses qui ont été contraints de partir, contraints de partir, sauf à considérer que les Corses étaient responsables de l'état de leur pays et de son économie au lendemain des deux conflits mondiaux. Et, parmi ces Corses et leurs descendants, il y en a qui ont choisi de rester sur le continent français et ailleurs.

Il y en a effectivement qui ont choisi de rentrer et puis il y en a aussi qui n'ont pas pu rentrer pour des raisons économiques. Il y en a qui n'ont pas pu rentrer par absence de débouchés professionnelles. Il y en a qui n'ont pas pu rentrer parce qu'ils n'avaient plus de maisons en Corse. Il y en a qui sont rentrés et il y en a aussi dont les enfants ont dû repartir faute d'une amélioration significative de la situation dans notre île, et il y a encore un

mouvement de départ. Il faut arrêter de considérer que l'exil, il s'arrête dans les années 70, il y a aussi aujourd'hui des jeunes Corses, et des jeunes Corses diplômés qui sont obligés de franchir la mer pour vivre conformément aux compétences qui sont les leurs ou tout simplement pour trouver un travail. Et ça, ça fait partie aussi des problématiques que l'on doit avoir en tête et auxquelles nous devons, en tant que responsables politiques, apporter des réponses.

Considérant cela, il nous semble, et on est constant sur le sujet, qu'il faut trouver un dispositif pour permettre aux Corses de l'extérieur de pouvoir être intégrés à certaines politiques publiques. Et on ne le découvre pas aujourd'hui.

Lorsque j'entends dire un débat « c'est un débat qui a une portée électoraliste », Jean-Martin MONDOLONI, oui ça a une portée électoraliste parce que vous et d'autres souhaitez lui donner une portée électoraliste, sauf à considérer que les nationalistes que nous sommes ont un sacré don d'anticipation. Pourquoi dis-je cela ? Parce que ce tarif pour la diaspora, il est fondé sur quoi ? Il est fondé sur un principe, une notion juridique définie par différents critères : le centre des intérêts matériels et moraux. Et, c'est ce qui peut permettre, selon nous, en droit, de réintégrer parmi le peuple corse, parmi les résidents diront d'autres, ces Corses de l'extérieur.

Je disais que, sauf à considérer que nous étions dans une démarche d'anticipation visant à préparer une échéance qui se tient en juin 2021, on ne peut pas nous faire ce procès.

Cette notion de centre des intérêts matériels et moraux, elle apparaît en février 2013 dans les travées de notre Assemblée, en février 2013, le Président du groupe « Corsica Libera », à l'époque Jean-Guy TALAMONI, transmet une note au Conseil exécutif, dans le cadre des travaux relatifs à la question foncière, c'était le fameux groupe 27 du groupe de travail sur le PADDUC qui allait travailler sur le statut de résident, afin d'intégrer pour la première fois cette notion de centre des intérêts matériels et moraux permettant de réintégrer les Corses de la diaspora au statut de résident.

Et puis, en avril 2014, on est encore loin des élections territoriales de juin 2021, voyez-vous, l'Assemblée de Corse approuve ce dispositif dans le cadre de l'adoption du statut de résident, je m'étonne d'ailleurs que notre collègue Pierre GHIONGA ait quelques précautions face aujourd'hui au fait de l'introduire au niveau du transport aérien dans la mesure où la majorité, à laquelle il a appartenu et avec laquelle il était en phase sur ce sujet, l'a précisément avalisé pour permettre de réintégrer les Corses de l'extérieur au peuple corse qu'il l'a lui-même cité.

Février 2013, avril 2014, juin 2017, motion du Président de l'Assemblée de Corse approuvée par l'Assemblée sur l'affectation et la mutation des enseignants en Corse,

celles-ci devant être fondées, conformément à ce qui se fait en Outre-Mer, sur le principe des centres des intérêts matériels et moraux.

Juillet 2020 enfin, motion présentée par le Président de l'Assemblée de Corse et approuvée par notre Assemblée, précisément sur l'instauration d'un tarif diaspora fondé sur les centres des intérêts matériels et moraux et l'instauration de ce tarif diaspora ayant fait l'objet parallèlement de travaux de la part du Conseil exécutif et de la compagnie « Air Corsica ».

Alors, s'il y a une portée électoraliste au débat en lien avec les élections territoriales de juin 2021, ça part quand même de très loin, février 2013.

Donc, nous ce que nous pensons, dans ce débat comme dans d'autres, c'est que cette notion des centres des intérêts matériels et moraux, c'est une notion qui est centrale, qui est cardinale pour définir effectivement ce qu'est aujourd'hui en droit le peuple corse et quels sont ces droits dans différents secteurs : l'accès au foncier, la mutation d'un certain nombre de fonctionnaires qui aujourd'hui sont obligés d'exercer leurs métiers ailleurs, je pense aux enseignants, notamment aux enseignants du second degré, et ici, dans le cas présent, la question des transports ; on viendra certainement également en parler cet après-midi, dans le cadre de la proposition de loi que déposent nos députés.

Voilà les raisons pour lesquelles nous allons voter ce rapport et que nous allons le voter en étant fidèle à ce que nous avons porté depuis des mois et depuis des années.

Donc, ce vote il est politique à titre principal, malgré tout il y a un certain nombre d'éléments techniques qui ont été également soulevés par les oppositions, je pense qu'on peut quand même en dire deux mots.

Il y en a deux à titre principal :

Le premier, c'est la question budgétaire. Le groupe « Per l'Avvene », s'interroge sur le dérapage budgétaire qui serait engendré par cette mesure. Sauf qu'il faut quand même rappeler, et Jeanne STROMBONI l'a dit un petit peu avant moi, qu'il ne s'agit pas finalement de faire bénéficier ex nihilo de ce tarif à la diaspora, mais d'une certaine façon de les réintégrer à la suite du nouveau modèle d'accréditation qui découle des obligations européennes, puisqu'en 2020 il a été manifeste que ce dispositif pouvait conduire, parce qu'il était un petit peu plus rigoureux que le dispositif précédent, à exclure les Corses de la diaspora. Ça veut quoi qui ? Ça veut dire qu'au plan budgétaire, certes il faut affiner, je ne dis pas que l'opération elle est vierge, qu'elle est neutre, mais ça veut dire qu'on revient surtout à la situation qu'on connaissait à n-1 et que donc il ne peut pas, a priori, avoir de dérapages budgétaires et comptables à cet égard. Ça, c'est le premier argument.

Le deuxième, c'est l'argument de droit. On feint de s'interroger sur la liste des critères qui sont formulés pour les CIM, les centres des intérêts matériels et moraux. Sauf que, d'une part, il faut quand même rappeler qu'en droit français, ça existe, ça existait au départ de façon jurisprudentielle et puis il y a une base légale qui existe aussi depuis quelques années, c'est la loi EROM sur l'égalité Outre-Mer, qui prévoit explicitement que ce critère peut être utilisé, notamment pour la mutation de fonctionnaires. Et les critères dont vous parlez, ce sont les critères des centres des intérêts matériels et moraux qui figurent dans la loi française.

D'autre part, vous parlez du droit communautaire, moi je ne veux pas rentrer dans ce débat plus avant, mais j'ai cru comprendre, et je serai corrigé si je me trompe, j'ai cru comprendre en écoutant l'exposé liminaire de la Conseillère exécutive, que du côté de la Commission européenne, la proposition, à cette heure, avait plutôt reçu un accueil favorable.

Donc, voilà les raisons pour lesquelles le groupe « Corsica Libera », votera favorablement ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président.

Juste pour rappeler à nos collègues Jean-Martin et Jean-Charles que les Corses de la diaspora, ce n'est pas exclusivement des électeurs inscrits sur les listes électorales, ce ne sont pas exclusivement des ingénieurs nucléaires, ce ne sont pas exclusivement des avocats à fort pouvoir d'achat, mais ce sont aussi tous ces Corses qui ont été obligés dans les années 60 et même après, avec le déclin du pastoralisme dans nos villages, de s'expatrier pour aider leurs familles.

Ces Corses sont ceux que l'on a plaisir à recevoir au village quand ils viennent voir leurs familles, mais c'est surtout notre famille. Et, notre famille et ces Corses de la diaspora, c'est l'essence même de notre peuple.

Je pense que nous avons un devoir de leur permettre de retrouver leurs familles, car malheureusement ils ne sont pas tous fortunés. Comment peut-on comparer les

investissements routiers, aéroportuaires, avec les nôtres qui malheureusement ne peuvent pas être dans leurs familles.

Notre responsabilité est de travailler pour tous les Corses, les Corses d'origine mais aussi les Corses d'adoption qui ont une famille en Corse.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. LUCCHINI. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

Je voudrais très rapidement, en deux secondes, vous donner une explication de vote qui va concerner mon vote et également celui d'Isabelle FELICIAGGI.

Je voulais vous dire que j'adhère totalement aux derniers propos qui ont été prononcés par M. LUCCHINI. Avant de parler de diaspora ou de Corses qui viendraient simplement en vacances, je pense simplement et modestement, je vais prendre mon exemple, puisque Jean-Charles a pris certains exemples autour de lui, c'est pour ça que je reviens sur les propos de M. LUCCHINI, je vais prendre l'exemple de ma propre famille, j'ai deux filles, une de 22 ans et (inaudible coupure son) pas ingénieur nucléaire, mais qui se destine au monde des traders, de la finances et de la fiscalité et qui ne va pas pouvoir pendant plusieurs années revenir en Corse. C'est un choix qu'elle a fait, même si elle est très attachée à sa famille, à moi-même, à ma mère.

Donc elle, je sais que, personnellement, quand elle va commencer à travailler, elle n'aura pas beaucoup de moyens, de pouvoir vivre sur le continent ça va être également des contraintes très importantes, et je sais qu'elle souhaitera revenir ici le plus souvent possible, si ça peut être une fois par mois, elle fera le maximum pour venir le plus souvent possible.

Donc, il y a un attachement bien évidemment à cette île, il y a un attachement à sa famille, et je sais qu'il est normal pour moi qu'elle ait un tarif préférentiel parce que cet attachement doit être consacré quelque part.

Alors, je ne vous cache pas que je pense également au reste de ma famille, les trois quarts de ma famille vivent entre Marseille et Paris, ce sont des gens qui également viennent au moins 10 fois par an en Corse et essayent d'acheter une maison dans leur village. Eux

aussi, c'est pareil, quand ils viennent, ils ont chacun en général deux et trois enfants, ce sont des tarifs extrêmement importants.

Donc moi, quelque part, s'il n'y avait pas eu l'expertise juridique de M. RENUCCI, c'est vrai que je me serai posée des questions, je pense que cette expertise quand même apporte une plus-value et une garantie.

Je sais également que par rapport à ce que l'Europe vous a imposé quelque part comme critères, j'adhère également à ce qui peut-être, à vous, vous a contraint, mais ce qui pour moi peut correspondre justement, encore une fois, à ce type de personnes à qui va s'adresser ce tarif. Donc, c'est pour cette raison qu'Isabelle FELICIAGGI et moi-même voterons pour ce rapport.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas, donc moi je vais dire juste deux mots au nom de mon groupe pour compléter les interventions de Romain et de Jean-Jacques.

J'ai envie de dire que tout ce qui est fait aujourd'hui, ce n'est que la mise en œuvre de notre projet politique, comme on s'y était engagé dès notre prise de responsabilités.

Tout d'abord, il fallait se donner les moyens de nos ambitions, et ce fameux excédent de la DCT, ce n'est pas tombé du ciel, il a fallu mener des politiques qui nous permettent aujourd'hui vraiment de mettre en place notre projet politique qui est, comme on l'avait annoncé, et je peux rejoindre Jean-Charles sur ce point, déjà un effort considérable pour les gens qui résident sur cette île, de façon à ce qu'ils puissent se déplacer à un prix qui aujourd'hui est un prix convenable Et puis après aussi, notre projet politique c'était de dire que oui, il y a une diaspora, ci sò i nostri zii, i nostri cugini, i nostri parenti chi sò stati obligati à spaisà si à un mumentu datu è chì sta ghjenti custi dinu, ghjè a nostra primura.

Allorà, ùn l'emu micca detta oghje, l'emu sempre detta. Noi naziunalisti, ci sò, a sapete, ghjente chì si sò impignati per sta famosa diaspora, è hè vera chì oghje pudemu fà un forzu ancu per sta ghjente, chì ghjè a nostra primura, l'aghju detta. E eu, sò felice chè pussimu ghjunghje à fà la.

J'ai envie de dire, ça ne tombe pas du ciel, il a fallu, bien entendu, se confronter aux problèmes juridiques et, Mme la Présidente, M. le Président du Conseil exécutif et tout l'Exécutif, s'est attelé depuis 2 ans à lever ces problèmes juridiques. Et, j'ai envie de dire le

lobbying que vous avez fait aussi avec l'Europe, aujourd'hui on arrive à présenter ce projet, ce projet qui nous tient à cœur pour que personne ne soit oublié, personne ne reste sur le bord du chemin.

Et moi aujourd'hui je m'en félicite, je m'en félicite pour le tarif résident pour les personnes qui vivent et je me félicite aussi per i nostri paisani, per i nostre parenti chì possinu dinù benefizià è impegnà si per stu paese, perchè stu paese ùn avanzerà chè incu tuttu u populu corsu, quellu chì stà qui è quellu chì ghjè altrò, è quessa ghjè una primura maiò.

A ringrazià vi, torna una volta.

Voilà Mme la Conseillère exécutive, M. le Président de l'Exécutif, ce que je voulais rajouter et je vous donne la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président, merci à tous pour vos interventions.

C'est un sujet complexe, on l'avait dit dès le début de nos échanges, parfois même de l'émotion dans les propos de certains intervenants.

Je voudrais remercier déjà mes collègues de la majorité, Romain, Jeanne, Petr'Antò, Hyacinthe, Jean-Jacques, des rappels tout à fait justes que vous avez faits sur nos fondamentaux. J'aurais souhaité qu'on n'oppose pas effectivement les gens, comme l'a souligné Jean-Jacques, il n'y a pas les bons, les mauvais, c'est une erreur, à mon avis, monumentale de schématiser tel ou tel profil des Corses de l'extérieur et c'est ce que je ne souhaitais pas. Et en tout cas, c'est précisément ce que nous ne faisons pas dans notre exposé et dans le choix que nous faisons parce qu'effectivement, vous l'avez dit, vous l'avez tous rappelé, Romain particulièrement, il y a la notion de peuple corse que nous assumons, que nous revendiquons et, comme je l'ai dit, effectivement aujourd'hui, c'est vraiment l'aboutissement d'un choix politique.

Je me tourne vers Jean-Charles, merci pour cette intervention Jean-Charles, parce que c'est vrai que lorsque nous nous retrouvons sur des sujets comme le maritime où je vous appelle tous à nous soutenir pour le combat que nous devons mener pour le maintien du service public, où je dis « attention, ne politisons pas tout », là effectivement, en l'espèce, c'est un débat et c'est un choix politique que nous faisons.

Merci pour les progrès et pour le travail qui a été souligné.

Je rappelle quand même, et j'insiste bien, il y a beaucoup de Corses de l'extérieur,

de la diaspora, avec des guillemets ou sans guillemets, qui n'ont pas fait ce choix de vie, qui ont été obligés souvent de partir, qui n'ont peut-être pas pu revenir. Donc, il n'y a pas que ce choix de vie, il n'y a pas que tel ou tel profil. Et donc nous, nous faisons le choix d'essayer d'ouvrir au maximum nos conditions pour que cela puisse aboutir.

En ce qui concerne l'objectif premier de la dotation de continuité territoriale, j'entends vos arguments parfaitement, on avait déjà échangé sur le sujet d'ailleurs lorsqu'il y avait eu le débat sur la baisse du tarif résident dans l'aérien.

Je vous rappelle quand même, mes chers collègues, le tarif résident hors taxes sur le bord à bord, l'aller c'est 21 €. 21 ! Je l'avais dit, je l'avais rappelé, on peut difficilement aller encore plus bas. Je me souviens Jean-Charles lors de nos échanges, vous m'aviez dit, il faudrait qu'ils voyagent gratuitement quasiment, c'est vrai, mais aujourd'hui ça n'est pas possible parce qu'il y a des compagnies délégataires et donc vous connaissez le processus, mais j'imaginai bien que votre intervention allait porter là-dessus, et c'est un choix que j'entends et que je comprends, bon ce n'est pas le nôtre, mais je pense que c'est un débat intéressant à avoir.

Ensuite, vous soulignez les différents efforts que nous pourrions faire, (clubs sportifs...), baisser encore plus. Donc, le résident on ne peut pas, en l'état, le baisser encore plus parce qu'on est déjà au minimum. Il y a des efforts considérables qui sont faits pour les résidents, pour les clubs de sports.

J'en profite pour rappeler que la compagnie « Air Corsica », en collaboration avec le Conseil exécutif, avait fait le choix de proposer une carte commerciale qui s'adresserait à tous, mais là on est dans le geste commerciale, il n'y aucune compensation, elle sera présentée mi-avril, je pense, par la Présidente d'Air Corsica, Marie-Hélène CASANOVA, et ce sera une carte qui s'adressera à tous au départ de Corse, au départ du continent, sur toutes les lignes de la compagnie. C'est une bonne chose, on s'en réjouit, mais il s'agit là exclusivement d'un geste commercial, mais je pense que c'est une très bonne chose puisque cela desservira tous les aéroports qui sont desservis par la compagnie « Air Corsica. »

Alors, il n'y a pas de système idéal, je pense qu'on l'a tous compris, mais pour nous, en tout cas, aujourd'hui, un pas significatif.

Je voudrais dire à Pierre GHIONGA, Cher collègue, la Sardaigne n'a pas été retenue dans l'approche qu'elle a faite sur la proposition que vous soulevez, vous imaginez bien que sinon nous aurions fait de même. Donc, il n'y a pas d'effets d'annonces, il y a un tarif résident qui est le plus bas que nous n'ayons jamais connu.

Donc, pour nous il n'y a pas de retour en arrière, il n'y a pas d'effet pervers, on

n'est pas là pour rattraper quoi que ce soit, nous avons fait un travail considérable d'économie et aujourd'hui, ce travail considérable nous permet, comme le disait Hyacinthe VANNI, d'assumer nos choix politiques, moi je m'en réjouis.

Alors oui, effectivement, il y a un calendrier électoral, j'ai envie de vous dire, mes chers collègues, qu'il y a un calendrier tout court, on est en fin de mandature, il va y avoir des réalisations. Alors, quand on nous dit pendant plusieurs mois « attention, rien ne sort ! Rien ne sort ! » et qu'on vous dit « oui, effectivement, il y a des temps contraints », il y a le temps administratif, il y a le temps de monter les dossiers, vous le savez, et donc aujourd'hui quand on vous présente des projets, bien évidemment, ce n'est jamais le bon timing, mais je pense que de toute façon, ça ne sera jamais de bon timing pour vous.

En ce qui concerne l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI, donc je le disais, pour nous il n'y pas de question de calendrier, c'est l'aboutissement d'un travail. Nous travaillerons, je l'ai dit et j'espère que vous vous associez à ce travail lorsque l'avenant définitif sera rédigé et qu'il sera présenté en commission.

En ce qui concerne le budget, vous avez eu l'évaluation que nous avons faite, elle est très précise, je crois, donc vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu de réponse.

Vous disiez Jean-Martin, lorsque c'était nécessaire, à l'époque, tout le monde allait en délégation auprès de l'Union européenne, je tiens à vous dire qu'en ce qui concerne le dossier maritime, je vous l'avais dit lors de nos derniers échanges, en ce qui concerne le dossier maritime, j'ai demandé à ce que le PV de la dernière session de notre Assemblée soit rédigé en urgence pour pouvoir le présenter auprès de la Commission européenne, pour qu'ils aient connaissance de l'ensemble des débats et de l'intervention de tous les groupes sur le maritime. Et je leur ai dit, effectivement, comme vous l'aviez vous-même proposé, que si cela été nécessaire, tout le monde pourrait se déplacer pour défendre le service public, notamment maritime, auprès de la Commission européenne.

Alors, la continuité territoriale, c'est le cœur de mission, vous avez utilisé de terme, c'est le cœur de mission de l'Office des transports. Donc moi, je me réjouis de pouvoir vous proposer ce type de rapport parce qu'effectivement, c'est le cœur de ma mission.

Ensuite, s'il y a des reliquats et il y en a eu, et là-aussi je m'en réjouis, c'est tant mieux, ils pourront être affectés.

Mais je précise, Cher Jean-Martin, que vous vous interrogez systématiquement : est-ce que vous faites des économies ? Est-ce qu'il y a du reliquat ? Est-ce qu'il faut les mettre sur les routes ? Alors, quand il y a trop de reliquats, ça ne vous convient pas. Quand on fait des économies, vous demandez qu'il y en ait, mais vous ne votez pas quand même les

budgets, ni les dossiers maritimes. Quand on vous demande un avenant pour soutenir le service public en plein Covid, vous ne votez pas non plus, vous vous attaquez au comité de massif parce que vous voulez qu'il y ait des économies, et quand il y en a, vous vous en plaignez.

Pardon, mais nous avons bien compris que si nous, nous sommes au travail, vous êtes en campagne électorale, il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Je vais conclure sur une petite note espiègle, Cher Jean-Martin, j'ai quand même remarqué, avec un peu d'humour, que vous m'interrogez : « comment allez-vous faire l'année prochaine ? ». Alors, pour vous qui êtes en campagne électorale, je pense que c'est de mauvais augure pour le résultat que vous prévoyez sur ces prochaines élections en ce qui vous concerne.

Voilà, M. le Président, j'ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Office des transports pour votre présentation, pour votre implication dans ce dossier, merci bien sûr à l'Office des transports tout entier, mobilisé, merci également aux compagnies « Air France » et « Air Corsica » délégataires, avec lesquelles nous nous sommes entretenus de l'ensemble de ce dossier et merci aux intervenantes et intervenants, les collègues de la majorité et de l'opposition pour la qualité de leurs interventions.

Je voudrais, en complément, revenir sur quelques points qui me paraissent essentiels, notamment pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté chez celles et ceux qui suivent ce débat, qui est, c'est vrai, un débat complexe, qui suscite, et c'est normal, des interrogations quelquefois, des passions aussi.

Je voudrais, en complément de ce qui a été exposé par la Présidente de l'office des transports, revenir sur quelques enjeux qui m'apparaissent fondamentaux.

D'abord poser en préalable que j'accepte la proposition méthodologique de Jean-Martin MONDOLONI, qui a parlé au nom d'un groupe d'opposition, pour dire que ce dont nous allons parler à titre principal aujourd'hui et ce que nous allons voter, ce n'est pas la notion de peuple corse. Bien sûr qu'en arrière-plan, il y a une vision politique qui fait que,

pour ce qui nous concerne, comme dans finalement chacune de nos décisions, nous avons en perspective l'idée qu'il y a un peuple Corse, une communauté historique, culturelle, vivante composée des Corses d'origine, d'adoption. Un peuple corse au service duquel nous inscrivons notre action. Et forcément, comme je l'ai dit d'ailleurs dans la présentation devant le CESEC, cette notion de peuple corse, cette notion de diaspora interfère aussi avec le débat d'aujourd'hui sur ce tarif intermédiaire.

Mais si ce sont des cercles distincts qui ont quelquefois une interpénétration, les 3 débats ne se confondent pas tout à fait. Nous ne sommes pas ici pour définir le peuple corse, nous ne sommes pas ici pour définir juridiquement la diaspora, nous sommes ici pour définir des critères qui, à notre sens, doivent nous permettre aux plans juridique et financier, de mettre en place un tarif intermédiaire, parce que nous pensons, effectivement, que ce tarif intermédiaire est justifié, et je vais vous expliquer pourquoi.

Mais avant cela, un mot là-aussi sur ce qui a été dit, et notamment dans des termes différents, mais avec une convergence totale de vue, par les intervenants des groupes de la majorité.

Oui, nous pensons qu'il y a un peuple Corse, ça ne vous étonne pas, et oui nous pensons que ce peuple corse est aussi composée d'une diaspora qui sont ces dizaines de milliers de Corses qui ont dû partir, et pour la plupart d'entre eux ça été un choix subi, bien plus que recherché, et des dizaines de milliers de Corses avant-hier, hier, des centaines de milliers de Corse qui ont dû partir et qui conservent, certes avec une intensité différente, un lien puissant avec la Corse et qui souhaitent, pour beaucoup d'entre eux, le maintenir et quelquefois le renforcer. Et, nous pensons que notre vocation et notre devoir sont de le maintenir et de le renforcer.

Mais une fois que j'ai dit ça, je dirai aussi que le tarif intermédiaire que nous proposons et qui s'appelle tarif diaspora pour la clarté de l'exposé, a aussi vocation à bénéficier, s'il est adopté, à des gens qui ne feront pas partie de ces dizaines de milliers des personnes qui sont partis au fil des générations. Bien sûr, ils sont la cible essentielle de notre tarif, mais il y a aussi, parmi ces gens, des gens qui auront vécu ici quelques années, qui y sont nés, qui ont leurs parents ou grands-parents enterrés et qui sont partis et qui finalement pour nous aussi, et c'est là que je disais que les choses se regroupent, ont convocation, même s'ils ne sont pas Corses d'origine, même si leurs noms n'est pas Corse, à bénéficier de ce tarif intermédiaire, comme bénéficient aujourd'hui du tarif résident, des gens qui sont nés ici ou qui ne sont pas nés ici.

Et donc, il faut très clairement distinguer notre débat d'aujourd'hui, de la notion sur la nationalité, sur le lieu de naissance pris en tant que tel, etc.

Une fois que j'ai posé cela, je vais vous dire aussi que notre vision politique, c'est de considérer qu'un peuple qui a vocation à aller vers son émancipation, un pays qui a vocation à se construire doit s'adresser à sa diaspora et tous les peuples, quelle que soit la différence de situation, qui ont des diasporas importantes, s'organisent pour les mobiliser au service du projet de construction, qu'il s'agisse d'un projet de construction nationale ou même de construction régionale. La diaspora bretonne est très organisée dans le milieu économique. Mais pour prendre d'autres niveaux d'implication, la diaspora arménienne, la diaspora irlandaise, la diaspora basque, la diaspora palestinienne, la diaspora juive, toutes les diasporas s'organisent et toutes les diasporas sont sollicitées par le peuple et le territoire pour contribuer à l'effort de construction, soit par le biais financier, soit par le biais politique, soit par le biais des échanges.

Et nous, modestement, à la place qui est la nôtre, nous voulons le faire aussi et nous l'avons fait à travers de multiples mesures, sur lesquelles je ne reviens pas, qui sont citées dans le rapport. Par exemple, au plan économique, par exemple dans le dispositif « Mobighjovani », pour se servir des Corses de l'extérieur pour accueillir des jeunes en stage en entreprises, par exemple avec le comité de massifs, le projet « Radiche », « racines », qui consiste, village par village, à mobiliser celles et ceux qui sont partis, autour de souvenirs ravivés, autour d'une œuvre d'intérêt collectif, autour de la représentation de la diaspora au sein du CESEC, qui a été une discussion avec le gouvernement de Manuel Valls, avec un choix qui a finalement été validé par le gouvernement et aujourd'hui Jean DAL COLLETO, qui a contribué aussi à cette réflexion, représente la diaspora au sein du CESEC.

Et puis, à côté de cette réflexion, il y a une réflexion sur le prix des transports et sur la façon de contribuer à renforcer le lien entre ces gens qui sont ailleurs, mais qui ont un lien fort et pérenne avec la Corse.

Et là, et je rentre très rapidement dans le vif du sujet. Lorsque l'on vient nous faire un reproche aujourd'hui de se mettre, en quelque sorte, en situation de risque ou de discrimination, de risque financier ou de discrimination par rapport aux véritables résidents, il faut dire, comme l'a fait Vanina BORROMEI, qu'avant de proposer aujourd'hui un tarif intermédiaire, nous avons dû revenir à une application normale de ce qu'était le tarif résident.

Le tarif résident existe depuis 1995. Le tarif résident, depuis 1995, aurait dû être réservé aux gens qui ont leur résidence principale en Corse, ça c'est l'exigence juridique de base. Et, ce qui s'est passé depuis 1995, et nous le savons tous, c'est que des milliers, des dizaines de milliers de personnes qui n'auraient pas dû bénéficier de ce tarif, en ont bénéficié, y compris en justifiant de pièces qui n'auraient pas dû permettre d'accéder au tarif

résident puisque normalement le caractère probatoire doit se faire à travers une pièce qui justifie de la résidence principale en Corse. Et vous savez qu'on obtenait le tarif résident sur présentation de la carte d'identité, d'un relevé d'identité bancaire, d'une facture téléphonique, etc.

Donc Vanina, je me tourne vers vous, le premier travail qu'il a fallu faire lorsque nous sommes rentrés en négociation pour la nouvelle convention de délégation de service publique, a fortiori dans un contexte où la Commission européenne était beaucoup plus regardante qu'elle ne l'avait été pendant des années, ça été de revenir à une application normale du tarif résident. Et, ce n'est pas nous qui avons posé le critère du domicile fiscal, le critère est posé par la loi, résident à titre principal, c'est le domicile fiscal et c'est l'avis d'imposition.

Et, pour savoir qui est résident et combien ça représente, il fallait bien un système d'accréditation et c'est ce qui a été mis en place. Et donc, sur le fait que l'on conteste aujourd'hui le principe de cette démarche, c'est quand même quelque chose d'extrêmement paradoxal, puisque c'est un retour à la norme. Après que l'on discute éventuellement sur les modalités du retour à la norme, bien sûr, mais sur le principe, personne ne peut le contester.

La difficulté que nous avons eue, c'est que la période de normalisation et de retour à l'application de la règle aurait dû nous permettre de savoir de façon très exacte qui sont les véritables résidents et quel est le différentiel de personnes qui avaient, pendant des années, bénéficié du tarif résident, alors qu'elles n'auraient pas dû pouvoir le faire. Sauf que notre décision s'est télescopée avec la crise du Covid, et un effondrement total du trafic aérien. Et donc, nous n'avons pas les éléments de référence aujourd'hui sur le volume de vols que cela représente. Et, c'est la raison pour laquelle nous disons aussi que de toute façon, il faudra une évaluation et du tarif résident et du tarif intermédiaire, s'il rentre en vigueur, y compris à travers un calendrier, et là je ne reviens pas, qui s'impose à nous.

Le calendrier aujourd'hui, il est en trois temps :

Premièrement, cela a été rappelé par Vanina, par Petr'Antone TOMASI, concernant la diaspora, réfléchir comment on arrive à des tarifs aménagés, ça toujours été notre objectif.

Deuxièmement, il a fallu le faire le faire après avoir régularisé et régulariser ça a été l'entrée en vigueur de la nouvelle SDP. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle DSP, nous avons dit, et Vanina BORROMEI l'a dit au nom du Conseil exécutif, nous allons travailler sur un tarif intermédiaire. Et, c'est ce que nous avons fait pendant 18 mois.

Et, pour travailler sur ce tarif intermédiaire, il fallait, bien sûr, s'assurer de sa

faisabilité juridique, et c'est là que nous avons eu le privilège de pouvoir compter sur le soutien du professeur Jean-François RENUCCI, que nous connaissons pour beaucoup d'entre nous personnellement, que je salue puisque je sais qu'il nous regarde et qu'il nous suit, le professeur RENUCCI qui est une référence en matière de droit européen et qui nous a accompagnés dans notre réflexion juridique.

Donc, une fois que nous voulions aller vers ce que nous nous étions engagés à faire, il fallait essayer de construire quelque chose qui tienne la route au plan juridique. Qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes inspirés de la décision de la Commission qui avait annulé le tarif préférentiel octroyé par la Sardaigne aux personnes étant nées en Sardaigne mais n'y résidant plus, les émigrants Sardes qui avaient donc quitté leur île et qui pouvaient bénéficier, c'était une décision du gouvernement régional sarde, d'un tarif préférentiel.

La Commission a annulé ce tarif préférentiel qui était attribué uniquement sur le critère du lieu de naissance. Autrement dit, on pouvait bénéficier d'un tarif préférentiel, si on était né en Sardaigne et qu'on justifiait avoir quitté l'île. Qu'a dit la commission ? Deux choses extrêmement importantes, d'abord elle a considéré qu'un tarif préférentiel pour les personnes nées en Sardaigne mais n'y résidant pas, pouvait être admissible dans la mesure où la différence de traitement se fonderait sur des considérations objectives indépendantes de la nationalité des personnes concernées et proportionnées à l'objectif poursuivi par le droit national.

Donc elle a dit : attention, pas de discrimination sur le fondement de la nationalité, c'est ce que nous proposons, mais on ne peut pas simplement, à partir du lieu de naissance, considérer qu'on a droit à un tarif intermédiaire, il faut d'autres critères. Et la Commission de préciser : il y a disproportion en l'espèce puisque la mesure est applicable à toute personne née en Sardaigne, mais n'y résidant pas, sans qu'il soit nécessaire de démontrer le lien qui pourrait encore exister, par exemple en termes familiaux, entre la personne concernée et sa région d'origine.

Autrement dit, ce que dit la Commission pour annuler le tarif préférentiel, elle dit : oui, vous pouvez faire un tarif préférentiel, à condition que vous démontreriez, au-delà du simple lieu de naissance, qu'il existe encore un lien, notamment de nature familiale, entre la personne et son territoire d'origine.

Et, à partir de là, nous avons construit, non pas des critères du peuple corse, même si en arrière-plan il y a cette réflexion, non pas des critères de la diaspora corse, même si bien sûr la diaspora est au premier chef concernée par ce travail, mais des critères qui, au regard de la Commission européenne, étaient suffisamment objectifs pour caractériser un lien pérenne, puissant, entre des personnes qui ne résident pas dans l'île, mais qui conservent avec l'île un lien tellement fort qu'il justifie un tarif qui soit un tarif

intermédiaire.

Et comment avons-nous défini ces critères ? Et là, je me tourne vers Jean-Martin MONDOLONI et la proposition d'amendement qu'il fait, votre proposition d'amendement ne nous gêne pas a priori dans le principe, mais nous disons qu'elle nous affaiblit, pourquoi ? Parce que les 5 critères que nous avons proposés, sont des critères qui existent déjà à travers la notion de centres des intérêts matériels et moraux. Nous n'avons pas repris expressément la notion de centres des intérêts matériels et moraux, pourquoi ? Parce que c'est une notion du droit administratif français qui ne s'applique que dans le droit de la fonction publique et que si nous avons visé expressément cette notion en disant : c'est au nom de cette notion que voulons faire le trafic, on aurait pu nous dire du côté de l'Etat « attendez que nous prenions un texte mettant en vigueur cette notion pour la Corse », et on aurait risqué d'attendre longtemps, et on aurait pu avoir une démarche de la Commission européenne disant : mais vous vous prévaluez d'un texte qui en droit français ne s'applique pas pour vous.

Donc, nous n'avons pas visé expressément la notion elle-même, mais nous avons repris les critères parce que ces critères sont doublement légaux, et je parle sous le contrôle du professeur RENUCCI, ils sont légaux parce que premièrement, ils sont validés par le droit national, centres des intérêts matériels et moraux, et deuxièmement, parce qu'ils n'ont jamais été contestés par la Commission européenne lorsque la France l'a appliqué pour ses fonctionnaires.

Et donc, nous avons 5 critères qui sont déjà juridiquement dans le droit positif.

Je viens de recevoir un mail, chacun bien sûr lit ces critères à l'aune de son histoire personnelle, je viens de recevoir un mail de quelqu'un qui dit : moi, toute ma famille, parents, grands-parents sont nés en Corse depuis des siècles, moi j'ai dû partir et je n'ai que deux critères, parce que j'ai une personne de ma famille qui est enterrée en Corse et je n'ai plus personne, mes aïeux, mon père est Corse, moi je ne suis pas né en Corse, je suis profondément Corse, mais je n'ai que deux critères sur cinq, je serai exclu. Il dit : mais je comprends aussi que toute règle, bien sûr, génère sa part de frustration et d'insatisfaction.

Mais à travers la règle que nous proposons de poser aujourd'hui, que nous proposons, parce qu'il faudra discuter, nous avons des critères qui sont objectifs, qui ne sont pas discriminatoires, et ça c'est essentiel, on ne définit pas la notion de Corse, on ne dit pas : untel est Corse et l'autre ne l'est pas, et la Commission nous l'interdirait puisqu'on ne peut pas faire des tarifs sur le fondement de la nationalité, a fortiori d'une nationalité qui n'est pas encore reconnue. Par contre, tous les critères que nous visons sont des critères qui sont validés par le droit français et par le droit européen et qui, si on les applique, permettent très largement de répondre à notre problématique et notamment la problématique de la

diaspora.

Alors, une fois que l'on a dit cela et que juridiquement nous avons sécurisé notre démarche, reste la question fondamentale qui a été posée, notamment par Jean-Charles, politiquement, comment utilise-t-on cette dotation de continuité territoriale ? Là-aussi nous avons vérifié, nous avons le droit de le faire.

Alors, première réflexion : sur le tarif résident, ça été dit par Vanina BORROMEI, ça été rappelé, le tarif résident aujourd'hui, qui est celui qui permet aux gens qui vivent en Corse de se rendre sur le continent, notamment pour participer à l'activité de leur Etat-membre, dans des conditions qui ne seraient pas possible sans tarif compensé parce qu'il y a une situation d'insularité.

Je vous rappelle, ça été dit, qu'il y a eu cette baisse historique du tarif qui est passé de 160 € à 99 € pour le bord-à-bord et de 260 € à 199 € pour la ligne de Paris. Et ça été dit que sur un bord-à-bord, vous avez un coût, un reste à charge qui représente 21 €.

Juridiquement, vous ne pouvez même pas aller plus bas. Ce concept d'élasticité des prix, c'est-à-dire que vous n'avez pas le droit, lorsque vous êtes une collectivité publique, d'assumer l'intégralité du coût du transport. Vous pouvez compenser le coût du transport, mais vous ne pouvez pas le prendre en charge totalement, parce que cela reste une activité qui est une activité privée dans un domaine d'économie libérale. Vous pouvez compenser, mais vous ne pouvez pas subventionner en totalité. Et donc aujourd'hui, nous sommes véritablement à l'épure la plus basse de ce que nous pouvons faire en termes de subvention du tarif résident.

Est-ce que le fait de venir proposer un tarif intermédiaire se fait au détriment des résidents ? Je viens de vous dire : non.

Deuxièmement : avons-nous les moyens financiers de financer ce tarif ? Les premières études que nous avons faites nous disent que oui, ça été exposé par Vanina BORROMEI. Mais comme nous n'avons pas de certitude aujourd'hui, ni sur le volume de ce que représentent les vrais résidents à cause de la crise Covid, ni sur le volume de ce que pourrait représenter les bénéficiaires du tarif diaspora, nous proposons une année au minimum d'expérimentation, à partir de 2022, au terme de laquelle nous verrons si nous avons les moyens d'intégrer de façon pérenne les dispositifs « tarifs intermédiaires diaspora », dans la prochaine convention de délégation de service publique qui va rentrer en vigueur à partir de 2023.

Et, c'est la raison pour laquelle on retrouve encore un calendrier qui nous est imposé par l'ensemble de la démarche que nous avons construite et qui n'a rien à voir avec

le calendrier électoral, même si, et là aussi je l'assume, je pense qu'il est bon pour la démocratie que nous ayons ce débat, puisqu'on voit qu'il y a des options qui sont différentes.

Nous, nous disons que, par rapport à notre vision de la Corse, ce tarif intermédiaire qui va bénéficier très largement à la diaspora se justifie parce qu'il ne pénalise pas les résidents qui sont déjà aidés le plus et le mieux possible, sur le prix du billet. Et deuxièmement, parce que si nous mettons en place ce tarif intermédiaire, il aura d'après nous des retombées positives directes et indirectes énormes. Et là, on n'est plus dans la vision uniquement idéologique ou politique d'un peuple, de sa diaspora, on est dans une approche qui est extrêmement pragmatique.

Première question de base, on sait qu'il y avait des Corses en l'état du non-contrôle du tarif résident, qui revenaient très souvent, au prix de l'ancien tarif résident, alors qu'ils n'y avaient pas droit. Beaucoup de ces Corses nous ont appelé et disent : moi, je ne peux plus rentrer, je rentrais avant trois fois par semaine, maintenant je ne peux pas, c'est 450 €, surtout vous savez que si vous prenez au dernier moment, par exemple l'été, c'est aussi la raison pour laquelle, je dirai, l'offre commerciale ne peut pas se substituer à la réflexion, parce qu'une offre commerciale, plus vous vous rapprochez du moment de la réservation, plus le billet cher, plus vous réservez tard, plus le billet est cher.

Un des avantages forts du tarif résident actuel, c'est qu'il est stabilisé et que lorsque vous y avez droit, quel que soit le moment auquel vous le prenez, quel que soit le vol, eh bien vous payez le même prix.

Si demain nous avons ce tarif intermédiaire, première question à se poser, mais ça on le verra dans l'année à venir, est-ce que la personne qui venait 4 fois avant, un tarif résident auquel elle n'avait pas droit, en retrouvant à travers le tarif intermédiaire, l'ancien tarif dont elle bénéficiait, un tarif préférentiel par rapport au droit commun, est-ce qu'elle va choisir de venir plus souvent ? Moi, je pense que oui, moi je pense qu'aujourd'hui quelqu'un qui vit à l'extérieur, qui va payer mettons 300 € le billet, il ne vient qu'une fois tous les 2 mois, moi je pense, et nous pensons, c'est le pari que nous faisons, qu'en alignant le tarif intermédiaire sur l'ancien tarif résident, ça va induire un comportement de consommateurs, de voyageurs, qui va conduire à dire : puisque c'est moins cher, eh bien plutôt que de venir qu'une fois tous les trois mois, je vais peut-être venir trois ou quatre fois par mois.

Et, ça rejoint aussi, et c'est pour ça que je vous que c'est articulé à une stratégie d'ensemble. Notre vision des aménagements induit dans l'organisation de la vie, du travail, dans le Covid, le post Covid. Peut-être que le Corse de l'extérieur aujourd'hui, qui vit sur le continent, à Paris par exemple, avec sa famille, et qui ne peut pas rentrer régulièrement parce que le tarif est très cher, peut-être qu'avec ce tarif intermédiaire, il va se dire : je vais

organiser ma vie différemment, je vais, par exemple, demander (si c'est l'épouse qui travaille) à mon mari et aux enfants de vivre en Corse et puis moi, je serai sur le continent, et je ferai un aller-retour. Et puis, si on s'organise différemment, si on fait un mois ici, un mois là-bas, peut-être que finalement la maison du village, on n'y va que l'été, mais en mettant 15, 20 ou 25 000 € de travaux, on peut y rester l'hiver et ça nous fait habiter au village.

Et, vous avez peut-être des événements ou des choix positifs en cascade qui vont générer une véritable plus-value.

Alors, la question de la diaspora et de son implication ne sera pas traitée intégralement à travers ce tarif intermédiaire, mais le message que nous fondammentalement, c'est quoi ? C'est un message sécurisé juridiquement, c'est un message qui a sa cohérence. D'abord, nous nous sommes adressés aux résidents, aux gens qui vivent en Corse, aux gens qui vivent ici, quelles que soient leur nationalité et leur origine et qui, lorsqu'ils vont sur le continent, il faut l'entendre, il faut que les gens l'entendent, paient aujourd'hui pour un aller-retour pour Marseille 21 €, le reste du prix, ce sont des taxes qui pour la plupart d'entre elles ne sont pas encaissées par la Collectivité de Corse. Ça, il faut l'entendre. Donc, premier choix, les résidents.

Deuxième choix et deuxième dispositif, un tarif intermédiaire pour toutes celles et tous ceux qui présentent ces critères et auxquels nous disons « nous créons les conditions pour que vous reveniez plus, mieux et souvent. A vous maintenant, de vous impliquer aussi largement que vous pouvez le faire, dans la construction de la Corse ». Ça a du sens aussi par rapport à tout ce que nous vivons, par rapport aux évolutions sociologiques, démographiques, par rapport à la volonté de mobiliser.

Je termine en disant que les critères que nous proposons sont des critères où nous vous demandons un mandat de négociation. Nous nous sommes rapprochés de la DGAC qui est l'autorité qui représente l'Etat dans les négociations et qui a dit que, a priori, la discussion pouvait être ouverte.

Donc, ce que nous voulons, c'est engager cette discussion avec un mandat de l'Assemblée de Corse et puis, en fonction de la discussion, bien sûr nous reviendrons devant vous en vous disant « voilà comment elle évolue, voilà ce que sont les restrictions, voilà ce que sont les points d'accord et nous pourrons en faire évoluer les critères. Avec un mandat clair, avec un vote, avec les décisions politiques qui sont les nôtres, avec la vision d'ensemble, si nous avons ce mandat aujourd'hui, nous pourrons avancer et être dans les clous du calendrier pour, début 2022, pouvoir mettre en œuvre à titre expérimental et regarder combien de personnes ça touche, quel impact cela a et si nous pouvons le faire durablement dans les proportions que nous envisageons.

Voilà pourquoi ce débat vient à son heure, voilà pourquoi à mon avis il est essentiel pour des dizaines de milliers de Corses et voilà aussi pourquoi il porte une certaine philosophie et une vision de la Corse, de son peuple et de la façon dont nous voulons construire et avancer ensemble.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. On peut passer à la présentation des amendements.

Amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'avvene ». Je pense que Jean-Martin va le présenter.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, je vais le présenter, ça me permet, sans relancer le débat, ne vous inquiétez pas, de revenir sur un problème de forme.

Avec ce regard espiègle, Vanina a failli m'aveugler, mais j'ai repris rapidement raison ! Il y a eu une commission, la question vous a été posée. Vous dites « sur la question de l'évaluation de l'impact financier, elle », c'est vous, « s'est engagée à communiquer les chiffres en amont de la séance publique ». Je suis peut-être mauvais lecteur et peut-être pas assez perspicace, moi je n'ai pas trouvé de chiffres. Du reste, le Président vient d'indiquer « nous n'avons pas d'estimation du volume des vols que ça représente ».

Soyons précis à cette heure, si vous avez quantifié le nombre de personnes qui pourraient être bénéficiaires de ces vols... Parce que j'ai compris la rhétorique du Président qui est la vôtre aussi, en gros, si on revient au point initial, avant, pour faire simple, il y avait des gens qui bénéficiaient indument du tarif résident et, à la louche, ça compense. Non, ce n'est pas une expertise ça ! Avec les critères qui sont les vôtres, vous raisonnez à spectre large, vous êtes très large, je ne suis pas convaincu que le volume de personnes touchées soit celui qui initialement prévalait sur le nombre de personnes touchées parfois indûment par le tarif résident. Ça, ce n'est pas une expertise. Je répète qu'on parle de choses qui ne sont pas marginales, mais qui vont impacter dans des proportions qui touchent l'économie générale de notre budget.

Donc, je reviens à l'amendement qui dit trois choses, après je n'y reviendrai plus.

D'abord une question de droit : le tarif diaspora, dès lors que la diaspora juridiquement n'est pas reconnue, on vous propose de parler de tarif affinitaire.

Le deuxième alinéa de notre amendement concerne précisément ce que je viens

d'évoquer. Nous, on dit why not, mais dans le cadre des limites fixées par notre budget, notamment dans le cadre des reliquats de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

Enfin sur les critères, j'ai bien compris aussi la rhétorique et le raisonnement qui a son sens. En gros, vous dites « il y a quelque chose que l'Europe peut entendre, c'est les intérêts matériels et moraux » et vous reprenez la déclinaison des intérêts moraux et matériels du peuple corse. Nous, on dit, non pas dans une version affaiblissante des négociations qui vont s'engager avec Bruxelles, mais dans une approche qui nous semble plus efficiente, qu'il faut ramener ça tout simplement à la résidence permanente en Corse d'ascendants ou de descendants sur première et deuxième ligne et on dit aussi que pourraient bénéficier de ce tarif dit intermédiaire, ceux qui sont propriétaires d'un bien immeuble en Corse, qui du reste, se fonderait sur le paiement d'un impôt local.

Tout ça n'est pas de nature à relancer le débat, mais à cette heure-là, je crois qu'on a besoin de chiffres précis et pas au doigt levé.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de l'Exécutif sur ces trois amendements ?

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

C'est un avis défavorable sur ces amendements.

Jean-Martin, je vous ai donné les chiffres. Je vous communiquerai l'étude que nous avons et j'ai bien précisé bien sûr... Non mais je les ai donnés, vous les avez entendus quand même parce que vous êtes le seul à ne pas avoir entendu les chiffres. Vous pouvez vous chercher toutes les excuses du monde, Cher collègue, vous les entendez, ils vous conviennent, ils ne vous conviennent pas. Moi, j'ai des chiffres, je me base là-dessus. Je vous ai donné des chiffres sur le maritime qui ne vous convenaient pas non plus. A un moment... Des chiffres sont des chiffres.

Donc, nous, nous proposons des études, nous avons des cabinets qui travaillent avec nous. Je fais le choix de leur faire confiance. Ensuite, si les chiffres ne vous conviennent pas, vous ne votez pas et c'est tout. Mais en tout cas, je vous ai donné des chiffres et je les ai communiqués à toute l'Assemblée sur les pax, sur les allers-retours et sur le montant. Je ne peux pas faire mieux.

M. Hyacinthe VANNI

Apparemment, M. MONDOLONI n'a pas les chiffres.

Le Président SIMEONI

Aussi bien la présidente de l'Office des transports que moi-même, nous avons expliqué les difficultés qu'il y a aujourd'hui à évaluer d'une part, le flux du tarif résident et d'autre part et par définition, le flux du tarif diaspora, s'il devait rentrer en vigueur.

Au début de son intervention, la présidente de l'Office des transports, je pense que tous les conseillers et conseillères attentifs ont entendu les chiffres que j'ai notés. Nous faisons une projection qui ne peut être qu'une projection par définition de 35 000 passagers aller-retour par an et un coût d'environ 2 M€ par an. Ce sont les projections qui nous ont été communiquées, mais en l'état d'éléments qui sont des éléments dont nous ne pouvons pas être certains par définition. Donc, ces éléments-là, ils vous sont donnés aujourd'hui à titre indicatif et la période d'évaluation que nous vous proposons vise précisément à voir si cette évaluation est fondée ou pas et si le coût de cette mesure est soutenable ou pas, et dans les conditions que nous vous avons exposées, me semble-t-il, de façon très longue, très complète et très détaillée, et dans l'exposé de la présidente de l'Office des transports, et dans le mien.

Donc, à un moment donné, on propose d'avoir un mandat pour aller négocier la mise en œuvre d'un tarif qui sera un tarif diaspora, un tarif intermédiaire. On vous a donné tous les éléments sur les critères à partir desquels on pourrait obtenir ce tarif, sur les projections du volume potentiel de passagers concernés par ce tarif, sur l'évaluation budgétaire, environ 2 M€ et nous vous disons, pour avoir des certitudes, il faut premièrement avoir le mandat, deuxièmement aller au terme de la négociation, troisièmement décider de mettre en œuvre le dispositif à titre d'évaluation pendant un an à compter de 2022. Je pense qu'on ne peut pas être plus clair et plus précis à ce stade des débats.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, si je résume, avis défavorable sur les 3 amendements.

Jean-Martin, un mot, et je suis gentil !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Comme je suis méchant, on se complète !

Convenons, sans accent polémique à cette heure, que c'est un peu court. Convenons-en. Aiò o ghjente ! On parle d'une mesure dont, si vous permettez, M. le Président, on sait, les uns les autres, qu'elle peut conduire à déraper budgétairement. Nous lancer, eu égard la distraction que nous avons pu manifester en n'écouter pas attentivement Vanina, 35 000 passagers, 2 M€, pour un sujet aussi complexe, on revient à ce que je disais tout à l'heure, tout cela aurait nécessité qu'on aille plus au fond. Soyons au moins d'accord sur ce sujet.

M. Hyacinthe VANNI

Tout le monde s'est longuement exprimé sur ce rapport. Nous avons d'ailleurs prévu en commission permanente de laisser la parole. Avà, ci vole à vutà. Je vais mettre aux voix l'amendement... Est-ce qu'on peut mettre aux voix les 3 amendements en même temps ?

M. Pierre GHIONGA

Président, j'ai demandé la parole pour demander un vote nominal, ce qui est de droit, un vote nominal pour les amendements et pour le rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons désigner Paola MOSCA pour faire l'appel des conseillers.

Je mets aux voix **l'amendement n° 1** déposé par le groupe « Per l'avvene » avec un avis défavorable de l'exécutif.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 1 est REJETE.

13 POUR : « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV : « Andà per dumane » + Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Amendement n° 2 déposé par le groupe « **Per l'avvene** » avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, juste pour préciser, ce que vous appelez l'amendement n° 2, c'est la deuxième partie de mon amendement ou c'est un autre amendement ? Nous n'avons déposé qu'un amendement qui comportait trois parties.

M. Hyacinthe VANNI

C'est l'amendement n° 2 qui propose que : l'article 5 de la délibération est remplacé par la phrase suivante : « *PRECISE que le financement dudit tarif est limité au montant des reliquats de la Dotation de Continuité Territoriale restant après liquidation des DSP maritime et aérienne (tarif résident)* ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

D'accord, c'est donc la **deuxième partie** de notre amendement.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2 est REJETE.

13 POUR : « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + Corsica Libera + PNC

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Amendement n° 3 déposé par le groupe « **Per l'avvene** » qui n'a pas l'avis favorable de l'Exécutif.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 3 est REJETE.

13 POUR « Per l'Avvene »+ Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Nous pouvons passer à la présentation des amendements de l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Je l'ai présenté, M. le Président, pendant la présentation du rapport, mais je redis deux mots.

Il s'agissait d'intégrer au critère 5, la nue-propriété en plus de la pleine propriété, de l'usufruit ou l'indivision et d'intégrer également que le conjoint, le partenaire lié par un PACS ou le concubin, ainsi que les enfants mineurs du demandeur bénéficiaient également du tarif.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 4 présenté par le Conseil exécutif.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

L'amendement n° 4 est ADOPTE.

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

20 NPPV « Per l'Avvene » + « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

On peut mettre aux voix le rapport. S'il y a des explications de vote très brèves, je

peux donner deux minutes de parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En une minute, M. le Président.

Bien que nous soyons un peu consternés par la légèreté avec laquelle vous abordez la dimension financière de ce dossier, nous n'allons pas voter contre, on va faire une non-participation. Ce n'est pas une façon de vous donner mandat, mais de vous conduire à Bruxelles pour vérifier le bien-fondé des analyses des uns et des autres, tout en manifestant pour notre part, je tiens à le souligner, une vraie inquiétude sur la faisabilité matérielle de ce dispositif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. MONDOLONI. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote aussi brèves que celle de M. MONDOLONI ? Non. Donc, je mets le rapport aux voix, avec un vote nominal.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

Le RAPPORT n° 091 ainsi amendé est ADOPTE à la majorité.²

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

1 CONTRE Pierre GHIONGA

20 NPPV « Per l'Avvene »+ « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Mme Vanina BORROMEI me demande de faire passer un rapport. Vous avez la parole.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

² Délibération N° 21/058 AC

*** Raportu n° 057 : Bilanciu di a cunsultazione publica prima di u prugettu d'accunciamentu di l'anziana RT 11 - slivellata di u crucivia di Tragone**

*** Rapport n° 057 : Bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement de l'ex. RT 11 - dénivellation du carrefour de Tragone**

Mme Vanina BORROMEI

Merci. Très vite, M. le Président.

Je vous avais présenté en juillet 2020 le projet de dénivellation du carrefour de Tragone qui avait été validé à l'unanimité dans cette Assemblée.

Aujourd'hui, c'est l'approbation de la concertation préalable.

Très rapidement, je vous rappelle que c'est le rond-point dit « n° 4 ». Il y avait plusieurs solutions qui étaient envisagées. On a eu une trentaine de retours lors de cette concertation. La solution qui a été retenue et c'est également la solution qui est favorisée par les services, est la solution d'un pont au-dessus du giratoire existant. Cette variante consiste à créer un passage supérieur au-dessus du giratoire en conservant celui qui existe déjà.

L'estimation est l'estimation sur les différents scénarii qui est la plus basse à 9,5 M€ TTC. Donc, c'est le compte-rendu de cette concertation préalable.

Nous vous demandons de poursuivre les procédures administratives pour poursuivre ce projet.

Voilà, M. le Président. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il a déjà été présenté en CP. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. On va voter par groupe.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : Les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : Les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Cathie COGNETTI-TURCHINI : Les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 057 est ADOPTE à l'unanimité³.

On suspend et on reprend à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprise à 15 h 30.

M. Hyacinthe VANNI

Si tout le monde veut bien regagner sa place. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 076** : **Regulamenti di l'aiuti per a Cultura**

* **Rapport n° 076** : Règlement des aides pour la Culture

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Je me permets d'ôter mon masque parce que je suis, comme vous pouvez le voir, assez tranquille sur les questions de distanciation physique.

Nous allons, si vous le voulez bien, commencer par la présentation du règlement des aides à la culture, en tout cas de la refonte du règlement d'aide à la culture que vous aviez adopté il y a 3 ans, dans sa nouvelle formule intégrée, et presque 4, dans sa forme

³ Délibération N° 21/059 AC

première.

A ce moment-là, si vous vous en souvenez, certains s'en souviennent peut-être, je m'étais engagée pour revenir devant cette Assemblée puisqu'il y avait un règlement d'aide qui datait de 2005, nous l'avions revu en 2017 et après, la Collectivité unique en 2018, je m'étais engagée à revenir devant vous pour plusieurs raisons.

D'abord, pour mettre à l'épreuve du terrain ce règlement d'aides. Je l'avais présenté à l'époque avec une feuille de route bien précise, la feuille de route des aides à la culture et au patrimoine.

Aujourd'hui, 3 ans plus tard, il y avait une volonté de tenir ces engagements, d'évaluer là où les dispositifs ont fonctionné, d'évaluer ce qui devait être rajusté, d'essayer de réajuster ce qui nous permettrait de répondre aux objectifs.

Puis, par-là est passée une crise, celle que nous traversons encore, où le monde de la culture a été profondément bouleversé, où avec une partie de la population, le Gouvernement français a choisi de le cataloguer dans ce qui était considéré comme des non-essentiels.

Je crois que derrière des langages technocratiques, lorsqu'il y a une crise, les mots ont un sens. Les mots ont toujours un sens, mais ils ont un sens profond lorsqu'il y a une crise. Je crois que le « non-essentiel » pour nous, pour les acteurs culturels, pour notre mouvance politique, et je crois que c'est partagé par beaucoup au-delà de nos bancs, la culture c'est l'essence d'un peuple, c'est ce qui fait sens, c'est ce qui le lie à sa terre, à sa langue, à ses us, à sa musique, à ses traditions. Je crois que l'essence d'un peuple ne peut être, de fait, considérée comme étant un bien non-essentiel.

Il faudra donc réparer, retisser le lien puisque derrière les mots choisis, vous le savez, cela a entraîné des décisions, notamment celle de fermer l'ensemble des lieux de culture, de décider de mettre à l'arrêt durant cette période et encore aujourd'hui, et cela continue, l'ensemble du monde de la culture, même si les acteurs culturels ont su, ils n'ont pas besoin qu'on leur fasse une injonction, d'ailleurs je n'aime pas beaucoup cette injonction, de réinventer, que l'on entend beaucoup. Les acteurs culturels, de fait, se réinventent chaque fois qu'ils créent.

Au-delà, vous le comprendrez, des engagements financiers, il y a une volonté de sens, le sens qui était celui déjà initié dans la feuille de route.

Ensuite, je le disais, une mise à l'épreuve d'un RDA, d'un outil puisqu'un règlement d'aides n'est qu'un des outils d'une politique, il n'est pas la politique. La

politique, elle se déploie à travers notamment cet outil.

Il y a eu la volonté de renforcer un certain nombre d'aspects de la feuille de route qui était déjà bien présents et qui ont trouvé dans la crise une résonance particulière.

D'abord, réinterroger ce lien à la terre qui fonde notre culture, je le disais à l'instant, qui fait ce que nous sommes, qui fait une partie de notre être et de notre essence, a nostra essezza à traversu à i nostri canti, i nostri usii, i nostre musica, u nostru versu, i nostri gesti chì facenu ciò chè no simu, chì a cultura traduce à modu soiu, chì a cultura ci permette di traià su fili trà ciò chì hè tradiziunale è mudernità postu chì mi ricusu, pè contu meiu, di fà sta rumpitura trà tradizione è mudernità, postu chì a tradizione hè su fili chì ci ghjove à tessu u nostru presentu è appruntà u nostru avene di riinventà, di sciappà i codice.

Cette notion était déjà bien présente dans la feuille de route et nous avons voulu la réinterroger par un renforcement des droits culturels qui visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle et qui sont définis par l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité. C'était dans la déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007. Nous avons voulu le renforcer dans cette feuille de route puisque cette crise, peut-être un peu plus que ça ne l'était déjà, a révélé ce besoin de remettre la culture au centre du projet et surtout et finalement pour nous, et c'est pourquoi ça l'était déjà dans la feuille de route, nous avons une culture qui a été minorée, qui a été dans toutes ses formes, y compris par sa langue, pendant longtemps niée, reléguée au second plan. Nous avons donc voulu réinscrire cette continuité entre une culture dite populaire et une culture savante. Là aussi, je n'aime pas beaucoup ce clivage et ces termes. Il était utile de remettre notre culture au centre pour permettre de tisser ce qui nous fait être à l'autre aussi et de nous confronter à l'autre.

Effectivement, c'est pourquoi j'ai voulu pour montrer aussi que nous sommes inscrits dans la continuité de la feuille de route de l'action culturelle, nous avons inscrit à l'époque en préambule, « enfin notre culture en tant que culture, celle-ci en tant que définition de ce que nous sommes, celle-ci ne peut-elle pas tout aussi naturellement disparaître, avalée par des ensemble plus grands, parce qu'elle est partie intégrante de l'humanité, parce qu'elle fait ce que nous sommes, parce qu'elle conditionne notre existence en tant que peuple, composante de l'humanité. Quelle responsabilité avons vous face à la préservation de notre propre culture ? Quelle responsabilité avons-nous en tant que Collectivité garante des intérêts matériels et moraux des Corses ? Aussi, les collectivités doivent-elles, comme on dit, se substituer, protéger exagérément ? ». La réponse était oui et nous avons tous répondu oui à l'époque puisque cette feuille de route avait été adoptée à l'unanimité.

Alors, effectivement, nous avons remis au centre de notre réflexion aujourd'hui, où le lien a été perturbé, cette notion au cœur. Dans cette notion, il y a la langue où là aussi, en 2017, nous disions qu'il fallait pratiquer une coofficialité de fait et que nous pratiquions une coofficialité de fait dans nos dispositifs, que nous avons adopté un certain nombre de bonifications permettant de favoriser ce qui en éducation, en création, en diffusion permettait de valoriser la langue corse dans les œuvres, dans la pédagogie et dans l'ensemble des créations que nous pouvions accompagner dans tous les domaines, que ce soit le théâtre, la musique, le chant, le cinéma.

Force est de constater que malgré des efforts considérables, il nous faut encore accentuer cet effort et un certain nombre de dispositifs ont été renforcés en ce sens et nous avons voulu faire en sorte que cette coofficialité de fait... Une coofficialité de fait, qu'est-ce que ça veut dire pour une collectivité ? Lorsqu'il y a deux langues qui ne sont à pas parité, quande duie lingue ùn sò micca à parù, una cullettività cume a nostra chì vole purtà sa cuufficialità di fattu hà u duveru di mette in opera e misure chì purtessenu a lingua chì ghjè a più debule è a più minurata à l'altezza di quella chì ghjè di sicuru ricunisciuta ind'è u spaziu publicu.

Ghjè a vuluntà chè no purtemu à traversu certi dispositivi chì sò stati rinfurzati à prò in su senza.

Dopu, c'era un elementu maiò dinò di a vuluntà di u fogliu di strada di a cultura, ghjera quella di rimette l'ecunomia di a cultura à u centru cume generatrice d'impieghi, cume generatrice di creatività, cume generatrice di u sviluppu ammastratu. Dunque, aviamu travagliatu, cù l'ADEC è cù l'inseme di e direzzione, per mette a cultura à u core di un prucessu d'ecunomia è d'industrie culturale creative, se ritruvatu dinò ind'è u pianu Salvezza.

Dunque, avemu vulsutu torna di più, l'aghju dettu cuminciendu à prisintà stu raportu, chì a cultura era dinò ghjente, omi è donne chì travaglianu, chì stantanu u so panu è chì facenu campà l'industrie culturale creative è ch'ella ci vulia avè misure ch'eddi pussenu esse rinfurzate d'accumpagnà le in su senza.

L'économie de la culture pour la Corse, c'est un enjeu fort. Il y a des hommes et des femmes qui parient sur des industries culturelles, il y a des retombées économiques fortes et nous nous devons de renforcer les dispositifs pour pourvoir les accompagner.

Et puis il y avait, parce que nous l'avons aussi entendu, une nécessité de simplifier ce règlement d'aides parce que lorsqu'il a été mis à l'épreuve du terrain, il y avait un besoin de mieux communiquer sur ce règlement et sur ces dispositifs de soutien. Parfois, certains acteurs avaient l'impression que celui-ci ne leur était pas destiné et que finalement, la

Collectivité venait en soutien à des structures déjà bien installées. Il fallait effectivement faire un effort de communication, d'assouplissement puisque je disais tout à leur, notamment des enseignements croisés de la crise, on a vu qu'il y avait un besoin d'adaptabilité, y compris des dispositifs de la Collectivité, et nous l'avons fait en ce sens.

La nécessité aussi de rendre plus lisible et de renforcer la proximité, et avec les acteurs, et avec le territoire puisqu'il y a un certain nombre de dispositifs, notamment à l'égard des communautés de communes que nous avons voulu mettre en avant pour les accompagner dans l'intégration de politiques culturelles au plus près des territoires. Ça a été aussi durant ces années, la façon de venir renforcer des territoires qui avaient été considérés comme le PADDUC, le mot n'est pas très beau, à l'époque considéré comme des territoires de dilution des infrastructures culturelles. Nous sommes venus agir sur ces territoires, soit par l'accompagnement de projets auprès d'acteurs dans des milieux ruraux. Là aussi, vous verrez ch'ì i territori muntagnoli, les territoires de montagne sont mis en avant. Il y a des dispositifs accentués pour encourager la créativité culturelle dans ces territoires, de venir renforcer un certain nombre de zones considérées de dilution. Ça a été d'ailleurs ce qui nous a apporté à accompagner fortement, notamment la Plaine orientale considérée comme zone forte de dilution avec le concours de la Collectivité de Corse pour la construction de l'école des arts et de la salle de spectacles de Ghisonaccia, puisque accompagner aussi la culture dans ces dispositifs et dans ces infrastructures, c'était important.

Nous avons voulu également avoir une réactivité. Vous avez voté un certain nombre de dispositifs dès le mois d'avril dernier dans cette période de crise où il fallait maintenir l'écosystème culturel, puisque les acteurs étaient frappés directement dans leur activité. Il y a eu, vous le voyez fleurir sur les journaux, des résidences de création dans les théâtres, dans les lieux de diffusion. Ça a été cette volonté de continuer à faire vivre la culture et à faire que des acteurs, des intermittents puisque certains vivent de la culture et de l'activité culturelle, puissent continuer à engranger des heures qui leur permettront ensuite de pouvoir maintenir leurs droits. C'est aussi une démarche que j'entamerai auprès de la ministre de la culture puisque pour l'heure, pour les intermittents du spectacle, leurs droits prendront fin le 31 août 2021, cette prolongation de l'année blanche. Je crois qu'il faut prendre en compte que, comme nous le constatons tous, cette crise continue et qu'il faudra bien prolonger ces droits.

Ça a été la prise en compte de dépenses de fonctionnement, de frais engagés, une augmentation de l'aide à la création, des appels à projets que vous avez votés, des dispositifs « a Salvezza » pour les soutiens aux filières artistiques impactées et sur la durée, ça a engagé des mutations profondes. Nous pensons qu'il va rester de cette période un certain nombre d'enseignements, notamment l'émergence de projets hybrides, de jeunes qui portent des projets multi esthétiques d'émergence. Nous pensons qu'il faut mieux les accompagner. Ce

sont de nouveaux dispositifs qui viennent muscler le règlement d'aides sur ces aspects.

C'est la question du numérique aussi, puisque le numérique a fait une accélération, il était déjà bien présent, mais il a fait une accélération dans les moyens de diffusion et que nous avons eu la volonté d'accompagner les acteurs dans ces domaines.

Ensuite, bien sûr, il y a eu une volonté de coconstruction, il y a eu une mini concertation qui a été organisée avec les services de la Collectivité de Corse et moi-même, que ce soit avec le CESEC, que ce soit avec les acteurs. Je profite pour m'arrêter quelques instants et remercier, parce qu'ils ont été le visage de la Collectivité de Corse durant cette période aux côtés des acteurs culturels, vraiment les services de la culture dont beaucoup sont ici derrière moi, notamment avec la DGA, la directrice et les chefs de services qui sont ici, leur exprimer la reconnaissance au titre du Conseil exécutif, mais au titre de la conseillère exécutive que j'ai été, pour savoir que j'ai pu compter sur eux et qu'ils ont été le visage de cette Collectivité auprès des acteurs culturels, et je crois que c'était important durant cette crise. Ils ont su faire que la Collectivité de Corse puisse être au plus près des besoins et répondre au monde de la culture et soient à ses côtés.

Les propositions de modification du RDA, je l'ai dit, nous avons renforcé les dispositifs d'éducation artistique, puisque là aussi, lorsqu'on parle d'une nécessité absolue et de remettre la culture au centre du projet, on parle bien entendu d'éducation. Pour la culture populaire, j'en ai parlé au début de mon intervention.

Evidemment, il y a aussi d'autres outils que le règlement d'aides. Les autres outils que le règlement d'aides sont ceux qui sont listés à la fin. Il fallait aussi que la Collectivité soit en capacité de se repositionner. Il vous est donc proposé d'activer un certain nombre d'appels à projets pour que la Collectivité soit présente aux côtés des acteurs par de la commande publique, par des appels à projets, ils vous sont présentés dans l'autre rapport, mais j'anticipe, nous avons appelé « A chjama di l'arte », il y a des projets dans le domaine du livre, il y a des projets dans le domaine de la photographie, il y a des projets dans le domaine des arts plastiques, de la musique et du chant qui permettent à la Collectivité d'impulser une dynamique et d'être aux côtés des acteurs. J'y reviendrai lorsque je présenterai le rapport tout à l'heure.

Sur la création d'un fonds culture, pour l'heure c'est une enveloppe qui serait dédiée à ce dispositif émergent puisque je crois que si cette crise nous a enseigné quelque chose, c'est le besoin de réactivité et d'être au plus près des attentes des acteurs, mais les mutations profondes dont je parlais et que traversent le monde culturel, font que nous avons aussi peut-être, malgré la prise en charge de la création culturelle au sens le plus large, peut-être oublier un certain nombre de choses.

Et que donc, ce fond culture se propose de soutenir de l'émergence, de soutenir la jeune création, d'accentuer sur des projets dans le rural.

Ensuite, vous est proposé la création d'un observatoire à la culture, et j'ai pu le vérifier en mettant à l'épreuve ce règlement d'aides en réel, je dirai, avec les services de la collectivité, d'expertiser auprès des acteurs, d'expertiser auprès du CESEC, dont je salue d'ailleurs la contribution, je remercie sa Présidente ainsi que l'ensemble du CESEC et de la représentation de la commission culture, eh bien on a vu que ce n'était pas si simple d'avoir des critères mesurables et de l'efficience.

Donc, nous proposons de créer un observatoire des politiques culturelles et patrimoniales.

De même, il y a une dimension importante également qui est la mission d'ingénierie et de promotion. C'est extrêmement important là-aussi, puisqu'il faut aujourd'hui, c'est un prolongement là-aussi de la feuille de route à la culture, il faut aujourd'hui inscrire mieux la Corse et avoir une vraie logique de réseau, une vraie logique de lobbying, une vraie logique stratégique d'une internationalisation de la politique culturelle, de l'accompagnement des acteurs, de l'accompagnement des œuvres et des acteurs. Et, avec la direction des affaires européennes, il nous faut vraiment avoir une logique de réseau qui soit accrue et, je dirai, plus efficiente. Donc c'est la mission d'ingénierie et de promotion vers la création d'un véritable outil culturel, puisque c'est un débat sur lequel nous travaillons par ailleurs avec le CESEC.

De la même façon, une plateforme numérique, puisque durant cette crise est remonté le besoin de, quelque part, créer un dispositif où tout ce qui se fait en matière de culture corse puisse être centralisé, puisqu'aujourd'hui lorsque l'on est dans le monde numérique, on se perd un petit peu, et que nos acteurs ont dit : il faut que nous soyons accompagnés sur de la visibilité sur une plateforme où se recoupent les œuvres et les créateurs.

Un plan de formation aux techniciens du spectacle et aux métiers de la culture qui est aussi mis en œuvre et que nous voulons accompagner, j'aurai l'occasion de le présenter dans le rapport tout à l'heure, mais c'est vrai que la formation est un levier indispensable pour l'émancipation d'un pays, dans quelque domaine que ce soit.

Enfin, il y aura aussi des aides au cinéma et notamment aux salles de cinéma qui sont très fortement impactées, très clairement mises en danger, je parlais tout à l'heure des industries culturelles durement frappées, les cinémas en sont une. Et, nous proposons donc un dispositif de soutien aux salles de cinéma.

Je crois que j'ai fait le tour de cette présentation.

Donc, vous le voyez, ce fil toujours gardé, de celui de la feuille de route, des objectifs fixés, qui l'ont été il y a maintenant 4 ans, certains sont en passe d'être atteints, d'autres ont eu besoin de réajustements, et c'est ce que nous avons fait c'était un engagement, comme je le disais en préambule de mon propos, que j'avais pris auprès de vous, de mettre à l'épreuve ce règlement d'aide et de revenir vers vous, une volonté intacte mais réaffirmée à l'aune de la crise de placer cette culture qui est la nôtre, au centre du moteur créatif, puisque la force d'un peuple se mesure à sa capacité de création, la vitalité d'un peuple se mesure à cela, ce n'est moi qui le dis.

Donc, il y a eu le riacquistu, le riacquistu on a considéré qu'il était terminé, moi je pense qu'il continu, qu'il n'est pas figé dans une époque et que maintenant il y a jeune scène, una mossa nova di a cultura, qui émerge, qui se réinvente, qui casse les codes, qui part de cette tradition profonde qui est la nôtre, qui part de la langue et l'amène dans des univers où elle n'allait pas et puis, il y a ce besoin par la culture, d'un échange avec les autres. Hier, l'image de *la filetta*, « ùn vi scurdate di a filetta » était convoqué, *la filetta* c'est effectivement des racines profondes, mais c'est aussi des feuilles bien ouvertes sur le monde, et c'est ces racines profondes qui permettent de s'épanouir, et c'est toujours cette logique qui est la nôtre, une ouverture sur l'Europe et la Méditerranée, et puis bien au-delà. Quoi de mieux que notre culture pour le faire ?

Et c'est aussi l'occasion, je l'ai fait au début et je refais à la fin, d'accompagner un monde culturel troublé, qui est pour nous essentiel et qui doit continuer à vivre dans des temps troublés.

In quant'à noi quì, aldilà di a crisa dunque che no franchemu oghje, avemu sempre a listessa fidda maiò, è ùn hè d'avà. Duvimu ogni ghjorni fà campà una cultura minurata sempre, in statu di gesti, d'usi diversi, di canti, di musica, di a musa è di l'estri chì sò nostri.

Nati è purtati da sta lingua chì ci lea stretta incu a terra corsa. U Riacquistu, a dicia, hà apertu a strada è quelli chì l'anu purtatu anu messu à palesa l'essezza da pudè trasmette.

Ricchi semu oghje di l'attori d'opera pà accumpagnà a mossa nova di a cultura, da fà campà ciò chì face populu, chì ci permette d'esse è di scrive à l'universale ind'è u nostru ambiu naturale, u Mediterraniu, in Auropa è aldilà, di sparte è d'innuvà, da ammaestrà è sciappà i codici, di cuntastà cu l'altri, di scopre l'altri, di purtà a nostra mudernità è d'appruntà l'avvene.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Mme DENSARI, vous avez la parole.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, vous nous présentez aujourd'hui un assouplissement du règlement des aides pour la culture dont une première mouture a été votée en 2017 par notre Assemblée.

Le règlement des aides à la culture, mis à l'épreuve du terrain depuis un peu plus de 3 ans, nous oblige au regard de la crise sanitaire à une adaptation, une prolongation et une pérennisation de celui-ci.

En effet, depuis le début de cette crise sans précédent, la culture est la grande oubliée.

Le Gouvernement français l'a considéré comme non essentiel. Cette considération, j'ai envie de vous dire, est contraire à notre majorité pour qui la culture est un élément constitutif de l'essence d'un peuple, un bien commun.

Le monde de la culture est l'un des secteurs les plus impactés par l'arrêt des activités. Un secteur dépendant largement du public et son accueil physique, pour qui il est devenu difficile de se projeter.

C'est donc tout un pan de l'économie culturelle qui est à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Nous ne pouvons que saluer les efforts de la Collectivité de Corse sur ces secteurs, d'ailleurs permettez-moi, Mme la Conseillère exécutive, de saluer vos services pour la qualité et leur engagement.

Cet assouplissement du règlement des aides pour la culture, dont l'objectif et le souhait est d'être au plus près des besoins des acteurs culturels, doit être souligné et encouragé. Il est le résultat d'un travail concerté entre les acteurs culturels, le CESEC, les différents offices et agences de la Collectivité de Corse, mais également les communes et intercommunalités désireuses de prendre en considération le développement culturel de leur territoire.

Vous nous avez présenté plusieurs dispositifs, comme le renforcement des droits culturels avec une place fondamentale et très importante accordée à la langue corse, un fonds culture pour encourager nos jeunes artistes ne pouvant bénéficier de dispositifs existants, la création d'un observatoire, des encouragements à des dispositifs hybrides, un projet de plateforme numérique pour amener la culture vers les gens, mais également la mise en place d'un plan de formation aux métiers de la culture et du spectacle.

Nul doute aujourd'hui, le monde culturel tente de trouver des moyens pour se réinventer, même si vous n'aimez pas tant cette expression, d'autres façons de se régénérer pour continuer à produire, créer et se développer.

Si une leçon peut être tirée de cette crise sanitaire que nous connaissons et subissons de plein-fouet, c'est que la culture est tout au moins, sinon aussi importante que l'économie car elle permet de donner de l'espoir et finalement mettre de la vie dans le cœur des gens.

J'aimerais vous dire, Mme la Conseillère exécutive, combien nous avons envie de tourner rapidement cette page pour avoir à en écrire une nouvelle permettant au monde culturel de voir l'avenir avec un petit peu plus d'optimisme.

Eh bien oui, j'ai envie d'affirmer que la culture est essentielle, elle est essentielle. Le secteur de la culture est fondamental à notre société, il est donc de notre devoir de lui donner les moyens de se maintenir à flot pour continuer son œuvre.

Je terminerai par une citation de Jean-Paul Sartre qui disait : « *la culture ne sauve rien ni personne, elle ne justifie pas. Mais c'est un produit de l'homme : il s'y projette, s'y reconnaît ; seul, ce miroir critique lui offre son image* ».

Vous l'aurez compris, Mme la Conseillère exécutive, le groupe « Femu a Corsica » votera en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme SIMEONI, vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Je suis désolée, je vais devoir laisser ma caméra éteinte parce j'ai une connexion qui est un peu limitée, donc je suis vraiment désolée de devoir le faire dans ces conditions, ça sera ou l'image ou le son, je pense qu'il vaut mieux avoir le son dans une intervention, ça sera donc le son, évidemment.

Mme la Conseillère, comme vous le rappelez dans votre présentation, ce rapport est le fruit d'un travail de consultation et de co-construction avec les acteurs culturels, dans un contexte compliqué lié à la crise sanitaire.

Malgré les difficultés, vous nous présentez aujourd'hui un rapport important certes, mais aussi innovant dont les objectifs vont au-delà d'un document de gestion des aides.

Vous avez élargi les champs de consultation, collaboré avec les différents offices, agences, CESEC. Vous avez su poser les difficultés avec pédagogies, vous avez su rassembler, accompagner, soutenir les acteurs du monde culturel injustement qualifiés de non-essentiels.

Notre groupe évidemment, votera ce rapport et, pour fait écho à votre introduction, je finirai mon propos sur un extrait de la feuille de route que vous nous proposiez, Mme la Conseillère, en 2017 et qui nous rappelle à quel point la culture, et le monde culturel, est indispensable à nos vies, et pire encore, nous manque terriblement.

« Ce que la culture apporte à l'individu ne peut se quantifier. Elle accompagne les individus dans un domaine qui fait principalement référence à l'émotion. Cette émotion est une richesse qui participe à créer une société harmonieuse, tolérante, curieuse, éveillée, dans laquelle tous les individus peuvent faire appel à leur esprit critique, à leur volonté de s'exprimer pour créer et faire valoir leur individualité. La culture est l'élément fondamental de notre société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun. ».

Ce qui était vrai en 2017, l'est encore plus en 2021 et ce rapport s'inscrit complètement dans la continuité du projet initial. Pour ça, Mme la Conseillère, il convient également de saluer le travail accompli et l'engagement, votre engagement farouche, ainsi que les services de la Collectivité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je donne la parole à Anne TOMASI et après à Vannina.

Mme Anne TOMASI

Il me semble que Vannina avait demandé la parole, je n'ai pas de problème à la laisse parler.

M. Hyacinthe VANNI

J'alterne.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Moi non plus, Chère collègue.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie.

Donc, je vais essayer de ne pas redire ce qu'ont dit les personnes avant moi.

D'abord, je commencerai par un petit point sur l'égalité femme/homme : nous en sommes à trois interventions de la majorité, une Conseillère exécutive, une autre intervention prévue, uniquement des femmes, je ne sais pas si nous devons y voir un lien de cause à effet... Il me semblait que la culture était avant tout un lien humain, qui regroupait tout le monde autour d'un passé, d'une histoire, de nos racines. Je vais répéter comme mes collègues, la culture est essentielle, je l'ai dit hier au moment de mon intervention sur le budget. Notre majorité a montré que, contrairement au gouvernement, d'ailleurs je ne devrais pas dire « notre majorité », je devrai dire « notre hémicycle », a montré que la culture est importante pour nous, ça a toujours fait partie de nos fondamentaux et de nos engagements. Et, je suis contente d'avoir vu hier, au moment du budget, et de voir à nouveau aujourd'hui, que nous tenons nos engagements dans ce domaine-là.

La culture donc c'est le lien humain, social, ça tout le monde le voit, mais c'est également le lien entre les territoires, un lien générationnel qui permet la transmission aux plus jeunes.

La culture, c'est ce qui permet de connaître ses racines, et donc de connaître son identité.

Et, ce sont deux choses qui me semblent indispensables pour envisager son avenir. La culture, c'est ce qui fait une communauté.

Comme je l'ai dit ça toujours été une de nos priorités, il n'y a pas eu le montant que nous attribuons aux actions culturelles lors des budgets, y compris des budgets pré-crise : 23 M€ en fonctionnement et près de 20 € en investissement, ça toujours été un engagement fort. Et, pendant la crise Covid, c'est un domaine qui a été, je n'ai pas trouvé d'expression plus forte que mis-à-mal. Pourtant ça me semble largement insuffisant. Il n'y a eu aucune considération, elle a été complètement oubliée par le gouvernement, mais pas par nous.

Vous n'étiez là hier quand je suis intervenue sur le budget, mais je voudrais vous remercier personnellement pour l'investissement de notre Collectivité envers la culture sur ce budget de crise, vraiment pour moi c'est un signal fort.

Donc cette situation, c'était une situation d'adversité dans laquelle tout le monde, le monde entier, la société entière a été sous pression, et c'est dans les situations sous pression que l'on constate les failles d'un dispositif. Et vous profitez de cette occasion pour modifier notre règlement des aides à la lumière des failles, ou je dirai plutôt des limites constatées du règlement des aides passé. Vous en profitez pour faire un toilettage, d'abord parce qu'il est toujours indispensable de toiletter régulièrement ce genre de document, vous l'aviez dit quand vous avez présenté le précédent document et vous le faites aujourd'hui, c'est très bien. Mais aussi parce que dans une telle situation, l'urgence est urgentissime.

Cette situation d'adversité permet de faire un bilan, et un toilettage va forcément s'orienter autour de trois axes :

Dans un premier temps, cibler les mesures obsolètes et inefficaces, mais il me semble que nous n'en n'avons pas. Finalement nous ne sommes pas si mauvais que ça, nous faisons des choses plutôt bien, c'est une bonne chose.

Deuxièmement, toujours grâce à ce bilan, améliorer les choses qui ont besoin de l'être. Vous avez parlé de simplification, d'améliorer la communication, d'augmenter les appels à projets, mais je parlerai également de l'aide à l'ingénierie qui me semble particulièrement mise en avant dans ce nouveau règlement, l'aide au fonctionnement des structures, le renforcement des liens avec les territoires, la transversalité et quelque chose qui me tient à cœur : le lien avec la langue. La « linguistico-conditionnalité » des aides, je dirai, qui est la preuve que contrairement à ce que d'aucuns auraient pu dire hier, que la langue corse c'est important pour nous. Effectivement, on ne se contente pas d'aider les actions purement linguistiques, on veut que la langue imprègne tous les domaines de la société, c'est ce dont vous avez parlé, la coofficialité de fait, c'est notre vision de la langue. Finalement, notre objectif ce serait que les actions linguistiques deviennent inutiles, parce que la langue serait partout dans notre société.

Enfin, le troisième axe important lors d'un toilettage, ce sont les fameux trous dans la raquette, les mesures auxquelles on n'avait pas pensé au moment de la rédaction du précédent, et qui nous manquent aujourd'hui.

Je suis contente de voir que ce nouveau règlement met un accent tout particulier sur l'adaptation aux mutations du monde. La distanciation nous a obligé à repenser notre lien à tout, notre lien aux humains. Vous avez parlé, quand vous vous êtes installés, de distanciation physique, c'est une expression qui est atrocement gênante pour un être humain qui a forcément besoin de vivre dans une société, mais y compris dans la culture. La culture, je l'ai dit en introduction, qui est censée créer du lien, et comment créer du lien dans une société dans laquelle on ne peut pas s'approcher des gens ? C'est difficile.

Et, vous permettez à ce règlement des aides l'entrée dans le monde numérique, notamment à travers cette plateforme que je trouve particulièrement intéressante, cette plateforme d'accès à la culture en ligne. C'est une aide à l'innovation également importante à travers les nouvelles actions que vous nous proposez.

Mais ce que je trouve particulièrement intéressant également, c'est que vous ne vous intéressez pas juste aux trous dans la raquette que nous avons identifiés, pas seulement l'aide à l'innovation que nous avons imaginée, vous vous intéressez également aux trous que nous n'aurions pas encore identifiés, à travers ce fonds culture qui laisse une place bien plus importante à l'innovation puisque, par définition, l'innovation, c'est ce à quoi nous n'avons pas encore pensé.

En conclusion, je voudrais vous remercier, vous remercier parce qu'à travers ce règlement des aides, vous montrez que nous tenons nos engagements. La culture a toujours fait partie de nos fondamentaux, ça l'a toujours été, nous l'avons dit, mais il ne suffit pas de le dire, il faut le faire et vous le faites. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chères collègues. Vannina BURESI a la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Ghjè difficiule d'intarvene dopu à i me cullegghi, ma veneraghju ghjustu à cumplittà è à dà u nostru parè.

Dì dinò, postu ch'eramu intervenute mi si pare in cummissione, quandu a

cunsigliera esecutiva in carica di a cultura hè venuta à presentà ci issu raportu, dunque l'hà ramintata Josépha GIACOMETTI, a sapemu tutti chì a cultura ghjè stata sminticata di a crisi, diceraghju, à u livellu francese. Ne patte sempre oghje chì, ancu se certi arti anu pussutu riinvità si, cumè a ci hà detta a cunsigliera esecutiva, incu d'altri arnesi da pudde trasmette è sparghe, d'altri ùn anu micca avutu sta scena è ùn la ponu micca sempre avè.

Dunque, u numericu, hè vera, hà datu a pussibilità à certi di pudde si pruce è d'avè dunque una scena da pruce si. E ci felicitemu dinò chì l'aiuti sianu più solfice è più larghi da avè un spaziu di diffusione pà a creazione artistica.

Siamu attenti quantunqua nant'à a qualità è l'arradichera. Mà vi faciu cunfindenza, Cara Cunsigliera esecutiva, cà di a vostra filetta ùn vi ne scurdate mai voi. Dunque, par a qualità, pensu chì sarete attenti voi è i vostri servizii, a pudema ghjudicà.

Stamane, aghju lettu una pensata d'un autore ceccu, chì dicia di manera ghjusta chì per fà sparisce i populi, si cummencià par arrubà li a so memoria, distrughje i so libri, a so cultura è a so storia, eppò d'altri s'incaricheghjanu di scrive d'altri libri, d'insegnà un'altra cultura è di inventà un'altra storia.

Puderiamu aghjustà chì par fà sparisci i populi, s'annega a so lingua dinò. E pensu chì incu su raportu chì ci hè presentatu oghje, videmu, è Anna TOMASI l'hà ramintatu avà, ch'ùn duvemu micca scurdà si di a nostra lingua.

Allora siamu attenti è siamu à fianc'à quelli chì s'impegnenu di fà chì ogni ghjorni a cultura campessi sempre viva, è sia sempre viva.

Allora l'arte hè a libertà di u mondu, mà ùn smintichemu micca chì a cultura nutrisce l'arte è viceversa.

Eccu. A ringrazià vi torna per su raportu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Jean-Charles, vous avez la parole

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je ne devais pas intervenir, je voudrais juste dire 2 mots.

Premièrement, c'est qu'il n'y a pas nécessité à ce que les hommes interviennent lorsqu'ils n'ont pas forcément quelque chose à dire, ce qui est important c'est la qualité des propos, et on fait confiance aux dames qui ont pris la parole pour la qualité de leur propos, et ça c'est la première des choses que je voulais dire.

Dire que nous allons, bien sûr, soutenir ce rapport, je ne comptais pas m'exprimer parce que nous nous y reconnaissons, il va dans le sens de ce qu'il faut faire. En revanche, ça ne va pas vous étonner, je ne peux pas laisser dire de façon systématique et aussi forte qu'aujourd'hui, dans le cadre de cette crise sanitaire Covid, rien n'a été fait pour, je dirai, le monde de la culture.

Je vous dis cela non pas parce qu'il faut systématiquement venir au secours du Gouvernement, je dis ça parce que quand je regarde comment ce qui a été fait en France pour le monde de la culture est apprécié par des acteurs culturels venant d'autres pays et qui ont eu l'occasion de venir en Corse s'exprimer et qui nous disent combien ils auraient aimé être soutenus comme cela a été fait Alors forcément de façon jamais suffisante, forcément vous évoquez vous-même souvent les trous dans la raquette, et on ne peut que le regretter, je pense notamment aux salles de cinéma, je pense aux salles de spectacles, il y a une aide en direction de ces activités qui, j'espère, permettra de les sauver.

Je ne crois pas qu'un pays comme la France, qui est quand même connu et reconnu mondialement pour ce qu'elle fait et ce qu'elle a fait au cours des siècles, et que vous êtes le premier des fois à reconnaître, je pense notamment au Président de cette Assemblée qui maîtrise mieux le sujet que moi et qui, je sais, est un fêru en la matière. Je ne pense pas que ce pays puisse laisser de côté un pan entier de ce qu'il est, de son histoire, et de son économie. Là aussi, je le dis, parce que l'on sait combien la culture, sur l'ensemble du territoire national, joue un rôle essentiel.

Donc, je voulais juste un peu tempérer parce qu'il est souvent de bon ton de taper sur ceux qui dirigent, pas forcément que dans cet hémicycle, et je ne vise pas spécialement que les nationalistes, mais je le dis depuis des mois, je crois que cette crise a quand même permis d'observer que notre pays savait être solidaire et je pense qu'il a été solidaire vis-à-vis du monde de la culture.

Peut mieux faire : sûrement. Fera-t-il mieux ? Je l'espère.

En tout cas, c'était la précision que je souhaitais apporter. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Pierre GHIONGA

Une autre voix masculine, M. le Président.

Donc, simplement pour dire que depuis le début de cette mandature, j'ai toujours soutenu, et souvent avec enthousiasme, les politiques présentées par Josépha GIACOMETTI, et je le referai aujourd'hui, pourquoi ? Parce qu'elle met en application ce que je crois profondément, c'est que la culture c'est ce qui soude les individus et ce n'est pas partisan. Elle le fait depuis de début et c'est pour ça qu'aujourd'hui aussi je la soutiendrai avec beaucoup d'enthousiasme.

Merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci à vous. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais donner la parole à la Conseillère exécutive pour qu'elle réponde.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Merci pour l'enthousiasme et le soutien du dernier intervenant, Pierre GHIONGA. Effectivement, c'est vrai qu'il a été constant à mon égard, en tout cas à l'égard des politiques que je porte pour le Conseil exécutif depuis le début de cette mandature.

Effectivement, la culture, c'est ce qui fait sens, c'est ce qui nous lie entre nous et qui nous empêche de nous diluer complètement dans des ensembles plus grands et s'uniformiser pour ne plus savoir d'où l'on vient et qui on est, et donc, de fait, de ne plus rien avoir à échanger avec l'autre.

Alors, plusieurs intervenants, et je remercie les intervenants de la majorité pour leurs mots.

Vous êtes chacun d'entre vous revenus sur l'essentiel, sur ce qui fait l'essence d'un peuple, vous avez chacun remis l'accent sur la nécessité pour se lier à une terre, je l'ai dit, à ses chants, à ses traditions, à ce qui la constitue.

Vous avez mis l'accent sur la langue qui est élément essentiel de ce que nous sommes, de ce que nous portons, de ce qui nous permet, je l'ai dit et je le répète, d'être à l'autre et d'être au monde, et que nous devons, plus que jamais, défendre puisque nous

savons que tout comme notre culture, les choses sont loin d'être gagnées aujourd'hui et qu'il faut continuer à porter l'effort.

Il a été aussi dit que la culture était un investissement sur capital humain, c'est vrai, c'est un investissement de long terme, je crois que c'est Marie SIMEONI qui l'a dit et qui est revenue, et nous y croyons, et c'est vrai. Et Anne TOMASI portait l'accent sur l'investissement budgétaire maintenu, sur le budget maintenu à la culture, voire augmenté. C'est vrai que ça été un choix avec le Président du Conseil exécutif, le Conseil exécutif, de maintenir ce soutien au monde culturel parce que dans un budget, on n'y lit pas que des chiffres, même si les chiffres sont importants, n'est-ce pas, Chère Anne ? Mais il est vrai que derrière les chiffres, il y a du sens. En tout cas lorsque l'on fait un budget, on élabore, on fait des choix et faire de la politique c'est aussi faire des choix et renoncer, comme on nous le rappelle régulièrement dans cet hémicycle actuellement.

Sur l'égalité femmes/hommes, ça été dit en plaisantant, ça me permet juste de mettre un petit accent, vous avez vu qu'il y a une charte éthique et là, nous travaillons notamment avec la Conseillère exécutive en charge de ces questions-là, Lauda GUIDICELLI, pour mettre dans chacune de nos politiques, et là pour le coup il y en a aussi dans le règlement d'aide, nous avons appliqué et nous déroulons le rapport égalité hommes/femmes qu'elle a porté avec talent le mois dernier.

Donc effectivement, il y a un ensemble de choses. Oui, nous avons voulu faire ce canevas que vous avez bien décrit, celui de cibler, celui d'améliorer et de simplifier, celui d'accentuer sur l'ingénierie, vous avez eu raison de le rappeler, l'ingénierie auprès des communes et des communautés de communes qui veulent s'investir sur des projets culturels et l'ingénierie auprès des acteurs, parce que c'est vrai que c'était une demande de plus en plus importante.

Les tours dans la raquette, eh ben oui, il y en a toujours, on essaye de les réduire le plus possible et nous avons voulu par-là, il est vrai aussi, améliorer les dispositifs pour continuer de dérouler ce fil et ces objectifs, et tenir nos engagements.

Alors Jean-Charles ORSUCCI, vous avez évoqué l'action qui a été portée et ce que la culture est dans un pays comme la France, il y a eu beaucoup de voix pour s'élever, et aussi regretter et déplorer certains choix. Alors, l'investissement financier sur les secteurs de la culture est important, effectivement, mais il y a eu un certain nombre de choses qui ont été reprochées. Moi, je regrette d'abord les termes qui ont été employés, justement vous rappelez que la France est un grand pays de culture, et à juste titre, surtout d'avoir employé ce terme technocratique de « non-essentiel ».

Dans une crise, et vous le savez, il peut y avoir des erreurs, mais qu'elles soient

répétées et remises à chaque fois à l'ouvrage, du « non- essentiel » sur le secteur de la culture et d'ailleurs, sur toute une partie de la population, je pense que c'est très regrettable.

Et puis, il y a aussi aujourd'hui le besoin de revoir, et là-aussi de remettre à l'ouvrage un certain nombre de choses puisque certains des engagements, et c'est une inquiétude grandissante, et je le disais dans mon propos, prennent fin au 31 août 2021. Alors, certainement que le tir va être réajusté, je pense notamment à la situation des intermittents qui continue d'être critique, et pour l'heure, oui effectivement les dispositifs qui ont été pris leur ont permis de traverser la crise, mais pour l'heure, ça va peut-être évoluer : ça s'arrête au 31 août 2021, alors que nous avons une crise qui continue.

Et puis, d'autres pays d'Europe ont fait aussi d'autres choix quant à la réouverture des sites, des musées, des théâtres, des salles de spectacle. Alors, on va me dire que pour certains, ça referme, peut-être, pas pour d'autres d'ailleurs, et que peut-être là aussi, pour un pays de culture, il aurait été bon de faire d'autres choix, je crois, ça aurait été en concordance avec, effectivement, le pays de culture, le grand pays de culture qu'a été la France.

Nous, pour notre part, ça me permet de revenir sur les choix que nous avons faits. Nous avons souhaité, avec le Président du Conseil exécutif expérimenter la réouverture de nos lieux culturels. Pour l'heure, nous n'avons pu que rouvrir les sites, nous continuons à demander la réouverture de nos musées et également pouvoir organiser une représentation-test dans nos lieux culturels. Lorsque l'on est dans une période de crise, il y a aussi la cohérence des choix que l'on fait, au-delà des engagements financiers.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour.

E di sicuru, pè filà a metafora ch'ella hà pigliata Vannina ANGELINI-BURESI, mà dinò Maria SIMEONI è Anna TOMASI, Iè firmemu fidda à a nostra filetta, à l'arradichera chì ghjè a nostra da esse in capacità di fà l'avvene è di fà nazione, postu chì a cultura hè u cimentu chì ci permette dinù di fà nazione.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mette aux voix ce rapport. Un vote par groupe.

Mme Paola MOSCA : les élus du groupe « Femu a Corsica », votent POUR.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica libera** » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » votent **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus du groupe « **La Corse dans la République** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 076 est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant, Josépha vous avez la parole.

* **Raportu n° 092** : **Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti » chjama à prugetti 2021.**

* **Rapport n° 092** : **Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » appels à projets 2021.**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Dans la continuité de la présentation, je vais aller très vite, c'est la présentation des appels à projets « A chjama di l'arti », dans le domaine des arts visuels, « Ghjenti è lochi », c'est un concours photographique ; « U libru di à tò prima scola », dans le secteur du livre. C'est un appel à projets destiné à offrir à chaque enfant qui fera sa première rentrée, a prima scola, donc à la maternelle, d'avoir un livre offert par la Collectivité, que ce livre soit réalisé par des créateurs, dessins, textes et même supports audios.

Alors, on parlait beaucoup de ce qui était, di u nostru sensu, di u nostru estru è di i nostri usi, musiche è canti, ci hè un affare chì ghjè impurtenantissima dinò, sò e fole è e légende.

Dunque una chjama à prugetti « Fola fuletta, dite a vostra, a mea hè detta », c'est un appel à projets qui est un peu plus particulièrement destiné aux adolescents, qui est axé

⁴ Délibération N° 21/060 AC

sur la promotion de la langue, bien sûr, par la pratique des arts de la parole, du conte et de l'oralité. Donc, cet appel à projets aussi, est lancé.

Encore une fois, et pour conclure, vi ringraziu è quì dinò, ça montre là-aussi l'engagement des services qui ont beaucoup travaillé sur ces appels à projets, et j'en profite une nouvelle fois pour les remercier et les saluer, la DGA, les directeurs et les chefs de services qui sont derrière moi. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci. Dans le même esprit que mon intervention précédente, c'est vrai que ces rapports se suivent, Mme la Conseillère, vous employez deux mots dans ce rapport, deux mots qui font presque rêver en fait, c'est « projet et culture ». Deux mots, finalement terriblement essentiels et porteurs d'espoir.

Vous nous expliquez que les conséquences de cette crise sanitaire dans le monde culturel sous toutes ses formes, plusieurs conséquences qui vont au-delà de la possibilité de création et de la valorisation pour les acteurs concernés, ainsi que pour les intermittents, les techniciens et tous ceux qui vivent finalement de la culture, puisque c'est un monde riche.

Vous avez raison de le préciser, le secteur culturel a tout autant souffert que les autres secteurs qualifiés de non-essentiels par l'Etat. Vous proposez donc de maintenir les efforts, de soutenir dans les mêmes conditions qu'en 2020, 4 appels à projets concernant les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du livre.

Inutile de revenir sur le fond, car l'essentiel a été dit et très bien expliqué par vous-même, Mme la Conseillère. Nous ne pouvons que saluer le travail effectué et la volonté tenace du Conseil exécutif, de maintenir le cap malgré les difficultés et les lendemains incertains.

Et puis, j'aimerais profiter, puisque j'ai la parole, pour dire deux mots à l'endroit du monde culturel qui nous écoute, puisque j'ai reçu, juste après mon intervention, quelques messages, je sais qu'ils sont connectés, et c'est normal, puisque ces rapports sont importants pour eux, donc je sais qu'ils nous écoutent et qu'ils sont sensibles à tout ce que nous disons, parce que ce sont des artistes et puis parce qu'ils attendent beaucoup aussi. Donc, ils nous écoutent et je voudrais d'abord les assurer, bien sûr, du soutien de notre groupe, mais je pense en général même au sein de ces bancs, très largement, le soutien de tous, de toute la

majorité en tout cas, de notre groupe donc et de leur dire aussi, comme cela m'a été dit par un message, que nous avons hâte nous aussi de les retrouver et de s'émerveiller encore et encore de leurs créations, d'applaudir et de plonger dans leur folie, de nous laisser embarquer nous aussi. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Un saraghju micca longa. Ghjustu per salutà torna issu raportu, sta chjama à prughjettu chì seguita u filu messu in anda ind'è u primu raportu.

Ste chjame à prughjetti sò tutte e quattru di qualità, mà di sicuru mette appena un puntu in più, se possu di cusì, à u prughjettu chì mi garba assai : ghjè quellu di u libru « Par a me prima scola » è cusì, forse, darà a brama à i ghjovani parenti chi anu i so zitelli chì entrenu par a prima volta à a scola. Se ùn anu micca fattu a scelta di mettele ind'è una filiera bislingua o immersiva, forse chè, ùn si sa mai, è spergu, è ghjè fattu per quessa dinò, chì su libru in lingua corsa darà a voglia è l'idea di scrive dopu u so zitellu ind'è una filiera immersiva o bislingua.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, un mot de la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ghjustu duie parolle.

A ringrazià torna à Maria SIMEONI è Vannina BURESI.

Ne prufittu dinò per salutà Frédérique DENSARI, ch'hà parlatu nanz'ora. E dunque l'aghju messa à mezu à tutte e cunsigliere ch'eranu intervenute, postu chì era ella chì avia parlatu di l'essezza di u populu. Dunque per ringrazià la dinò per a so intervensione.

Allora, ghjustu per di chì sò dui oghjettivi per raportu à a lettura è a lingua : ghjè u fattu di regalà un libru è ghjè dinò un messaghju à fà passà.

A sapete chì oghje, u libru, a lettura è ciò ch'ella pò creà di lea trà i parenti è i zitelli in giru à st'uggettu quì ch'un hè micca solu un uggettu culturale, un pruduttu di cunsummazione, mà chì t'hà un sensu.

Ghjè dinò un messaghju à cantu à di sicuru a vulintà di trasmette, di tramendà a lingua corsa è di fà di manera à ch'ella sia appena un rigalu di a Cullettività di Corsica, un messaghju à sti zitelli chì invianu i so primi passi ind'è u mondu di a scola. Ch'elli i purtessi grazia.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, on va passer au vote.

Mme Paola MOSCA : les élus du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : les élus du groupe « **La Corse dans la République** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 092 est ADOPTE à l'unanimité⁵.

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous allons passer au rapport suivant :

EVULUZIONI ISTITUZIUNALI / ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

⁵ Délibération N° 21/061 AC

*** Raportu n° 086 : Pruposta di lege in quantu à l'evuluzione statutaria di a Cullettività di Corsica in u quattru di a lotta contr'à e speculazione fundiarie è immobiliare in l'isula.**

*** Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île.**

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, nous sommes saisis d'une proposition de loi intitulée « Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île ». Une proposition de loi qui a été déposée par trois députés de la Corse, Jean-Félix ACQUAVIVA, Michel CASTELLANI et Paul-André COLOMBANI, ainsi qu'un certain nombre de leurs collègues parlementaires, élus de plusieurs groupes.

Cette proposition de loi doit être examinée devant la commission des lois de l'Assemblée nationale le 31 mars, et examinée en séance publique le 8 avril 2021. Ceci, dans le cadre de la journée réservée au groupe politique « Libertés et territoires ».

Comme vous le savez, l'article L.4422-16 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'Assemblée de Corse doit être consultée pour avis, dès lors qu'un projet ou une proposition de loi impacte la Corse.

C'est donc dans ce cadre que nous avons été saisis de cette proposition qui s'articule autour de deux thématiques principales : la première, la question foncière et immobilière, plus spécifiquement encore la lutte contre la spéculation foncière et l'augmentation drastique des prix immobiliers à travers, notamment l'institution d'un droit élargi et renforcé de préemption au bénéfice de la Collectivité de Corse. Premier volet de la proposition de loi.

Et deuxième volet de la proposition de loi, un volet concernant le renforcement des pouvoirs normatifs de la Collectivité de Corse et plus particulièrement, la possibilité d'introduire ou de reprendre un pouvoir d'adaptation des normes et d'expérimentation qui

serait conféré à notre Collectivité.

Alors, je vais bien sûr laisser la place au débat de l'Assemblée de Corse et ne pas rentrer à ce stade dans une présentation trop technique.

Je voudrais simplement en quelques minutes, concernant le premier volet, celui de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, rappeler un certain nombre d'éléments que nous avons toutes et tous à l'esprit.

D'abord que cette question est une question essentielle, fondamentale, perçue comme telle par l'ensemble des élus, bien sûr, ici et dans d'autres institutions en Corse, et par l'ensemble des citoyens qui vivent sur cette île. Ce constat de priorité absolue, découle d'une situation que nous connaissons toutes et tous, et sur laquelle je ne reviendrai pas.

Le travail que propose aujourd'hui les députés s'adosse à un certain nombre de rapports qui sont connus, ou d'éléments chiffrés, j'en citerai trois pour mémoire : d'abord le rapport dit CARCASSONNE, du nom du regretté professeur qui, avec Mme MASTOR et Mme BENETTI, avait rendu un rapport consacré à la réflexion sur un statut spécifique de la Corse. Et, dans cette réflexion sur un statut spécifique de la Corse, la nécessité d'envisager des évolutions fortes pour lutter contre la spéculation foncière, notamment à travers la création d'un statut de résidents, avait été objectivée par les rédacteurs.

Deuxième élément que je souhaite citer, c'est le rapport récent de l'INSEE en date d'octobre 2020, consacré notamment à l'analyse du phénomène de surreprésentation des résidences secondaires en Corse par rapport à la moyenne française : 30 % des habitations en Corse sont de résidences secondaires, et dans ces 30 % une très grande partie sont des résidences secondaires souvent spéculatives, en tout cas qui n'ont rien à voir avec la résidence secondaire type maison de village, habitée quelques week-ends ou quelques semaines par an. Pour nous, bien sûr, il est important de différencier ces deux catégories de biens immobiliers.

Enfin, troisième et dernière référence, celle au rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse, rapport rédigé par l'Agence l'urbanisme et de l'énergie, que nous avons examiné lors de la session de juillet 2019. Un rapport qui avait mis des chiffres sur la réalité que nous ressentons tous, à savoir un phénomène particulièrement inquiétant, avec une augmentation moyenne deux fois plus importante du coût du foncier en Corse que sur le continent et quatre fois plus importante du coût du logement entre le continent et la Corse avec, vous le rappelez, des zones entières de l'île qui étaient frappées par ce que nous avons accepté de qualifier de véritable apartheid dans la mesure où une très grande partie de celles et ceux qui vivent dans cette île n'ont pas les moyens, n'ont plus les moyens d'accéder au foncier ou à l'immobilier dans ces conditions.

Alors, eu égard à ce constat dramatique, inquiétant à bien des égards, il y a aujourd'hui une prise de conscience forte en Corse, et je crois même à Paris puisque, même si nous ne sommes pas souvent d'accord avec le gouvernement, notamment ces derniers temps, à plusieurs reprises lors de nos échanges, notamment Mme GOURAULT qui avait plus directement l'occasion de s'occuper du dossier Corse, a souvent reconnu, dans le cadre de nos réunions, de nos échanges ou d'interventions publiques, que la question de la lutte contre la spéculation foncière devait être une priorité, premièrement.

Et deuxièmement, que les dispositifs législatifs et réglementaires actuels ne suffisaient pas à endiguer cette vague, qui est un véritable raz-de-marée, et que dès lors, il fallait réfléchir à des évolutions et des évolutions fortes.

Alors, nous avons, nous, une préférence, je le rappelle pour mémoire, pour une évolution de nature constitutionnelle, notamment à travers le statut de résidents, mais nous sommes aussi, et nous l'avons dit souvent, dans une approche qui est une approche nécessairement pragmatique, puisqu'à partir du moment où aujourd'hui, sur le principe même, la révision constitutionnelle n'est plus d'actualité, il est à craindre qu'une éventuelle révision constitutionnelle, à supposer même qu'elle ait une dimension spécifique consacrée à la Corse, n'arrive que dans 3, 4, 5, 7, peut-être 8 ans, et que si nous laissons faire les choses, à l'allure où elles vont, entre aujourd'hui et dans 5, 6, 7 ou 8 ans, à supposer même qu'une mesure arrive à ce moment-là, peut-être qu'elle sera trop tardive pour infléchir la tendance.

Il y a donc urgence à agir. Il y a bien sûr la nécessité de croiser les dispositifs. Je ne crois pas, et nous l'avons dit là encore, qu'il puisse y avoir une seule réponse, il doit y en avoir plusieurs qui se combinent, qui se renforcent mutuellement et qui toutes concourent à la lutte contre la spéculation foncière et immobilière ou, c'est une autre déclinaison, à organiser un accès au foncier et à l'immobilier qui se fasse dans des conditions inférieures au prix du marché actuel.

Alors, dans cette multiplication de mesures, la Collectivité de Corse a commencé à prendre sa part activement : je cite pour mémoire, par exemple, notre politique du logement, y compris du logement social ou encore le règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Et puis, dans ce panel de mesures, existant ou à créer, intervient aujourd'hui cette proposition de loi portée à titre principal par les trois députés ACQUAVIVA, CASTELLANI et COLOMBANI, que je tiens aujourd'hui bien sûr à remercier, aussi bien pour cette initiative que pour l'ensemble du travail parlementaire remarquable qu'ils fournissent. Je remercie également, bien sûr, les députés qui se sont joints à eux, dans la diversité de leurs opinions respectives, pour cosigner cette proposition de loi.

Alors, cette proposition de loi, elle propose d'organiser un droit de préemption renforcé au bénéfice de la Collectivité de Corse, un droit de préemption qui viendrait s'inscrire en complémentarité de celui déjà reconnu aux communes et un droit de préemption qui serait financé à travers une taxation nouvelle, une taxation prévue pour venir, en tout cas c'est le projet, la mouture initiale de la loi, dégager des ressources fiscales sur des opérations dépassant un certain seuil et à travers un certain nombre de critères qui pourraient d'ailleurs être fixés, y compris à l'échelon communal, pour choisir sur quel type d'opération on préfère faire porter l'effort fiscal, tout en adaptant cet effort fiscal en fonction des situations, et notamment des situations patrimoniales.

Je ne vais pas plus avant dans la description du dispositif puisque d'une part, il a vocation à évoluer au gré de la discussion parlementaire à Paris, et puis surtout il a, je crois, vocation à être commenté, éventuellement amélioré par la voix de l'avis que rendra l'Assemblée de Corse. Et, je précise que les députés, dans le cadre des auditions qu'ils ont menées, dans le cadre des échanges qu'ils ont engagés, sont tout à fait preneurs des suggestions, propositions, éventuelles critiques qui pourraient être formulées par votre Assemblée.

Deuxième volet de cette proposition de loi sur laquelle, bien sûr, sur ce deuxième volet en tout cas, peut peser, y compris une discussion sur une éventuelle inconstitutionnalité. Je dirai simplement sur cette question qu'il me semble qu'à ce stade, nous n'avons pas à nous autocensurer par rapport à un risque éventuel de constitutionnalité ; le législateur français, pour le coup, se positionne, l'Assemblée de Corse, en amont, rend un avis et puis si le législateur le souhaite, demain la proposition de loi deviendra la loi, et éventuellement, cette loi pourra être déférée à la censure du Conseil constitutionnel. C'est le processus normal, mais je crois qu'à ce stade, y compris les dispositions innovantes relatives au droit à l'expérimentation, peut être débattue et améliorée à travers les suggestions que votre Assemblée pourrait venir faire.

Ceci me permet de dire que sur le principe du droit de préemption, et sans déflorer les débats parlementaires à venir, sur le principe d'un droit de préemption renforcé, les échos que nous avons de la part des porteurs de la loi, sont des échos extrêmement favorables sur le principe. Sans préjudice, bien sûr, de ce que pourrait être in fine, au plan technique, la loi votée ou non, sur le principe cette porte d'entrée, à travers un droit de préemption renforcé, à travers une fiscalité adaptée, ne pose aucun problème ou aucune prévention insurmontable.

En l'état de ce processus qui, là encore, commence à travers l'examen en commission des lois le 31 mars, une première lecture à l'Assemblée nationale le 8 avril, un processus qui commence, qui a vocation à être enrichi, notamment à travers la navette

parlementaire, ce que propose le Conseil exécutif de Corse à votre Assemblée, c'est d'approuver le principe de cette proposition de loi.

En ce qui concerne la majorité territoriale, rappeler aussi que, y compris les propositions de renforcement du pouvoir d'expérimentation, sont pour nous des initiatives, certes intéressantes, mais qui ont vocation à s'inscrire dans l'objectif institutionnel que nous poursuivons, un objectif institutionnel qui passe nécessairement par une révision constitutionnelle, c'est-à-dire une autonomie de plein-droit et de plein-exercice qui nous semble être la réponse adaptée aux enjeux pour la Corse.

Voilà ce que je voulais vous dire pour introduire le débat qui va maintenant avoir lieu devant votre Assemblée sur cette proposition de loi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Donc, j'ouvre le débat. Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

M. le Président.

Je voudrais un tout petit peu analyser surtout les articles qui concernent le droit de préemption, l'article concernant la taxation des résidences secondaires.

Déjà, je voudrais vous interpeller sur le titre même, le titre I de la proposition de loi « lutter contre les phénomènes de spéculation foncière et immobilière en Corse ».

Un droit de préemption, c'est un instrument de planification, c'est un instrument d'harmonisation d'un territoire. On ne peut pas parler de droit de préemption et de spéculation, c'est illégal. Certaines collectivités ont été condamnées, des collectivités qui justement ont préempté dans le cadre de spéculation et ont été condamnées lourdement.

Donc, déjà le titre I m'interpelle. Même si je comprends que ça sous-jacent, mais le titre m'interpelle.

Ensuite, j'ai besoin de certaines précisions sur l'alinéa 1.

Donc, la Collectivité va pouvoir préempter sur tous transferts entre vifs. Un transfert entre vifs, pour moi en tant que juriste, c'est une donation. Un transfert à titre onéreux, c'est une vente. Donc déjà, ça m'interpelle.

Ensuite, vous parlez de droits sociaux où vous allez pouvoir préempter. Les droits

sociaux, ça correspond à quoi ? Est-ce que c'est un apport à une société, est-ce que c'est une cession de parts ? Donc, on a besoin de précision.

Ensuite, vous parlez d'un seuil donc, où la préemption de la collectivité ne pourra pas s'exercer en-deçà de 350 000 € ou à hauteur de 350 000 €.

Une exonération également en matière de donation en ligne directe et en ligne collatérale jusqu'au 4^{ème} degré, c'est-à-dire le petit neveu. Très bien.

Le 2^{ème} alinéa, vous dites « voilà la Collectivité de Corse va pouvoir préempter, pourquoi ? Parce qu'on a besoin de logements, on a besoin de loger des Corses et de façon décente. On a besoin également d'encourager le développement économique. Très bien.

Alors ce droit de préemption, que vous voulez mettre en place dans le cadre de cette PPL, serait un droit de préemption de 4 mois, une fois que les autres droits seront purgés, c'est-à-dire que vous faites référence à l'article L210-1 du Code de l'urbanisme.

Je vais vous prendre un exemple, M. le Président.

En tant que professionnelle, quand j'ai une vente, je regarde, dans le cadre d'un certificat environnemental, si la commune a instauré un droit de préemption. Si la commune a instauré un droit de préemption, je vais ouvrir ce droit de préemption à la commune, c'est-à-dire que je vais proposer en priorité la vente à la commune en indiquant, dans le cadre d'un document, le nom du vendeur, le nom de l'acquéreur, la désignation et le prix. La commune va avoir 2 mois pour préempter.

Si dans le délai de 2 mois, elle me donne une réponse en disant « je ne préempte pas », je ne peux toujours pas instrumenter parce que le délai de 2 mois est contraint. C'est-à-dire qu'il faut attendre le terme des 2 mois, parce que la commune peut revenir sur sa décision. Donc, première chose, j'ai la préemption de la commune à purger.

Mais après la préemption de la commune, je peux avoir une SAFER, une SAFER c'est 2 mois. Donc, 2 mois + 2 mois, ça fait 4 mois. Sauf que la SAFER, quand vous ouvrez le droit à une SAFER, elle a une possibilité de vous demander un complément d'information. Et quand elle vous demande un complément d'information, le délai repart. Donc, nous sommes à 4 mois. Donc 2+4, ça fait 6.

Supposons, on va aller jusqu'au bout, qu'il y ait le droit de préemption du Conservatoire du littoral, 3 mois ; ça fait 9.

Et là, j'arrive au super droit de la Collectivité, 4 mois ; ça fait 13 mois.

Comme j'arrive au super droit de la Collectivité, je vois que vous indiquez, parce que contrairement à une SAFER, quand on vous ouvre le droit, vous n'aurez pas de possibilité de réviser le prix, c'est-à-dire que vous allez être tenus d'acquérir le bien au prix proposé. Et là, je lis « à défaut d'accord, cette valeur est fixée comme en matière d'expropriation ». Là, je vous dis non parce qu'un droit de préemption, c'est un contrat gracieux, c'est un contrat entre 2 personnes qui sont d'accord sur la chose et sur le prix. L'expropriation, c'est contentieux, ou alors vous voulez dire que quand on va nous soumettre le droit de préemption, nous, Collectivité, on va saisir le juge d'expropriation qui va à ce moment-là fixer le prix. Mais moi qui suis vendeur, je peux dire « à ce moment-là, je retire mon droit de préemption », je peux le faire.

Hier, le Président BIANCUCCI, dans le cadre du budget, nous a fait voter les droits d'enregistrement, les droits de publicité foncière. Vous nous avez fait voter le taux, M. le Président. Vous avez dit que le taux sera de 4,50 %. Ce taux-là, ces droits de mutation sont perçus quand nous faisons des ventes. Si au bout de 13 mois, le vendeur retire sa vente, c'est une perte sèche de recettes pour la Collectivité et pour les communes.

Pourquoi je vous dis tout ça ? Parce qu'en fait, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de subdélégation de droits, c'est-à-dire qu'on est obligés de purger tous les droits qui sont là. En Corse, c'est vrai qu'on a des problèmes entre la loi montagne, le littoral. C'est pour ça qu'on peut avoir des chevauchements de différents droits à purger.

Donc, ce sont mes premières interrogations.

Sur l'article 2, concernant la taxation des résidences secondaires. Là, je dois dire que je ne vois pas très bien... Déjà, la dichotomie entre résidence principale... La résidence principale, très bien. La résidence secondaire, où ça me gêne, c'est « les résidences secondaires familiales des Corses ». Vous avez mis un seuil de 350 000 €. Je suis assez sceptique là-dessus.

Vous exonérer de la taxation, je vois que vous visez le décret sur la publicité foncière du 4 janvier 1955, dans son article 28, ce sont, je suppose, les biens qui ne sont pas titrés. Je suppose que c'est ça, M. le Président ? Ces biens-là ne seront pas soumis à taxation. Cette taxation qui serait donc de 1 % sur la valeur vénale.

Je voudrais savoir, M. le Président, comment vous allez déterminer une valeur vénale. Moi, une valeur locative, je sais ce que c'est, parce que sur une valeur locative, il y a une taxe foncière. Une valeur vénale, je ne sais pas comment vous allez arriver à la déterminer.

Ensuite, dans son alinéa 3, il y a, je pense, un oubli très important, « sont soumis à

cette taxe les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France, ainsi que celles qui n'ont pas leur domicile fiscal en France », ça veut dire que toutes les sociétés qui sont propriétaires de résidences secondaires, et en Corse Dieu sait s'il y en a, seront exonérées de cette taxe.

Il y a d'autres outils. Une commune, par exemple, elle peut demain, dans le cadre d'une délibération, instaurer une taxation sur les terrains qui sont devenus constructibles dans des délais de 18 ans, et c'est la première cession, et elle perçoit une taxe de 10 % sur 3/4 du prix. Ce n'est pas rien, c'est une ressource. Ça, c'est factuel ! Et ça existe.

Ce droit de préemption, vous allez le mettre en vigueur quand le PADDUC aura déterminé les zones qui seront préemptables. Ça me gêne un peu parce que j'estime qu'un maire sur sa commune, il connaît son territoire et il sait comment il va façonner son territoire. Pourquoi remonter toujours à la Collectivité et ne pas faire confiance aux maires qui, jusqu'à aujourd'hui, avec les outils... Ils n'ont pas toujours les outils, mais il faut peut-être leur donner les outils.

Ensuite, la question que je me pose : vous allez préempter, est-ce que vous avez quantifié à quel moment toutes ces préemptions que vous allez faire vont avoir une incidence sur le prix ? Pardon de vous rappeler une chose, M. le Président, il y a eu une préemption à Cavallo, est-ce que vous pensez que ça a changé la spéculation à Cavallo ? Je me pose des questions.

Moi je lis, je trouve que ça va être difficile à mettre en place. Je me place du point de vue du professionnel, mais aussi du point de vue politique. Il y a beaucoup de carences dans cette proposition de loi. Je pense que cela nécessite un gros travail en amont. Il y a beaucoup de manques.

Je vais terminer par quelque chose qui me tient à particulièrement cœur. Avant, je voudrais vous rappeler qu'il y a quand même des outils qui existent et j'ai l'impression qu'on est autiste dans cette Assemblée.

J'ai parlé du bail réel solidaire, bon nombre de territoires mettent en musique ce bail réel solidaire, mais il y a un autre outil qui sur le territoire pourrait être intéressant, c'est le démembrement de propriété et la vente d'un usufruit temporaire. Je vous explique un peu le fonctionnement.

Vous pouvez avoir une maison de village, les héritiers n'ont pas les moyens de la rénover. On vend temporairement l'usufruit à une personne, ça peut être un entrepreneur, mais ça peut être aussi un particulier qui a les moyens. Cet usufruit est vendu pendant dix ans, donc la maison est rénovée, elle est louée. L'amortissement se fait avec le loyer. Au

bout de dix ans, le nu-propiétaire récupère cet usufruit sans aucune fiscalité. Ça, ça a du sens, c'est des mesures ! Et ça, on peut le faire même à une échelle beaucoup plus importante, un petit programme où vous avez par exemple une personne qui est à dix ans de la retraite, mais qui n'a pas les moyens d'acheter la pleine propriété d'un bien, elle achète la nue-propiété, l'usufruit peut être acheté par un office social pendant dix ans et au bout de dix ans, cette personne récupère son bien sans aucune fiscalité et ça lui fait une poire pour la soif pour sa retraite. Donc, il y a des mesures qui existent.

Je voudrais terminer pour l'agriculture puisqu'on parle d'une proposition de loi, le droit de préemption.

En janvier, j'ai porté une motion sur le contournement du droit de préemption de la SAFER. Je n'ai pas été trop entendue. Il y a eu une petite commission, mais bon, je n'en dirai pas plus... Il y a sur le bureau de l'Assemblée nationale quelque chose qui existe, c'est une loi qui est portée par un député qui s'appelle SEMPASTOUS et qui parle de la financiarisation du foncier agricole.

Pourquoi nos députés n'ont pas pris le chemin là pour aider nos agriculteurs ? Oui, M. BIANCUCCI, on peut parler de certaines choses, on peut travailler. Donc, on peut dire « voilà les difficultés que nous avons en Corse en matière agricole ». On ne peut pas installer des jeunes agriculteurs parce qu'on n'a pas suffisamment de terres, parce qu'il y a des contournements en droit de préemption de la SAFER.

Donc, il y a une loi aujourd'hui qui est sur le bureau de l'Assemblée nationale, on peut travailler avec tout le monde. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Vous avez explosé votre temps de parole, mais je n'ai pas voulu vous interrompre, la politesse me l'interdisait, mais je tiens quand même à vous le signaler.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Très brièvement, sur cette proposition de loi, je vais rejoindre les propos de Mme PIERI.

D'abord je trouve qu'aujourd'hui, dans cette session, les élections approchent, effectivement, c'est le déroulé du programme électoral. Donc, on a la spéculation foncière, on a la diaspora, on a tous les clichés. Je trouve cela tout à fait normal, il n'y a pas de difficultés là-dessus. Je trouve quand même que, quand on fait des propositions telle que celle-ci, il faudrait qu'elle soit un petit peu plus aboutie ou en tout cas qu'elle passe en commission. Mme PIERI qui est une spécialiste vient de démontrer point par point la proposition qui a été faite d'un point de vue juridique. C'est un petit peu dommage, parce qu'on pourrait vous accompagner sur la nécessité de lutter contre la spéculation immobilière bien sûr, la nécessité aussi de préempter certaines parcelles.

Ce que je déplore principalement dans cette proposition, c'est qu'on exclut, et ça c'est une fâcheuse tendance que vous avez, que je remarque souvent, les communes. Encore une fois, je pense qu'il faut plutôt aider les communes à exercer leur droit de préemption, parce qu'elles ont ce droit de préemption, mais parfois et souvent, c'est difficile. Les communes n'ont pas de foncier et le droit de préemption à mettre en œuvre, c'est parfois compliqué. J'ai pu le faire sur ma commune, mais ça a été quelque chose d'assez compliqué. Je crois que plutôt d'essayer de préempter vous-même les terrains, il faudrait plutôt permettre aux communes de le faire pour ensuite mettre en place la politique qu'elle souhaite mettre sur son territoire. Ça me semble plus juste et plus pertinent. Je ferai cette proposition-là.

Ensuite, sur la taxation des résidences secondaires, les communes ont cette possibilité. Certaines communes ont cette possibilité. J'avais déjà fait cette proposition ici, c'est de permettre que toutes les communes de Corse puissent le faire, parce que vous savez que sur la taxe d'habitation, les communes peuvent faire une taxe majorée sur les résidences secondaires quand on est dans une zone à flux tendu. Toutes les communes de Corse, bizarrement ne sont pas dans une zone à flux tendu. Je pense qu'il faudrait permettre que toutes les communes de Corse puissent être dans cette zone à flux tendu et laisser par conséquent, la liberté aux communes qui le souhaitent de mettre en place cette majoration. Ça me semble préférable plutôt que de vouloir encore une fois se substituer aux communes.

C'est une position qu'on pourrait évoquer ensemble en commission pour essayer d'apporter des alternatives à cette proposition qui arrive un petit peu trop rapidement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. ORSUCCI a la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

C'est vrai que je vous ai invité à regarder un peu à gauche. D'un autre côté, galanterie oblige, je comprends, il était normal de laisser la parole à ces dames, même si, et je bisque, parce qu'elles ont déjà avancé des arguments que je vais reprendre et que je vais faire miens, et pour cause.

En préambule, à la différence de Valérie, je dirai que cette préoccupation n'est pas la préoccupation seule de la majorité territoriale. Je me souviens avoir participé de 2010 à 2015 à un certain nombre de réflexions et à l'époque, avoir été, inversement d'ailleurs, soutenu par la majorité territoriale qui était dans l'opposition, pour appréhender cette question-là. J'ai en tête les discours de François-Xavier CECCOLI qui semble totalement en phase avec ce souci, et d'autres dans cet hémicycle, de l'inflation des prix en matière foncière en Corse, qui pose un vrai problème notamment vis-à-vis des personnes les plus précaires qui veulent accéder au logement.

Cette inflation des prix bien sûr pénalise les Corses qui veulent pouvoir être propriétaires, qui veulent pouvoir se loger dignement, qui engendre aussi des difficultés à l'acquisition du foncier, pour y compris y construire des logements sociaux ; domaine dans lequel nous sommes largement défaillants.

Donc, sur cette question-là, on peut partager la préoccupation de la majorité territoriale. Je la partage, nous la partageons et il faut l'appréhender, mais surtout, j'espère qu'on va se rejoindre là-dessus pour être efficaces.

Sommes-nous efficaces avec ce qui nous est présenté ?

Premièrement, je m'étonne sur la forme, pourquoi l'Assemblée de Corse est sollicitée dans le cadre de la PPL ? Pourquoi on n'a pas d'abord travaillé tous ensemble, pourquoi les députés nationalistes ne sont pas venus travailler avec nous préalablement pour que les remarques qui sont faites par les uns et les autres ne soient pas aujourd'hui une critique ? Moi, je veux bien donner mon avis, alors vous me direz, « vous êtes là, c'est le cas, c'est le moment ». Je pense qu'on aurait pu le faire en amont. Ça aurait été plus pertinent, plus logique, plus efficace plutôt que de le faire aujourd'hui, avec en plus la difficulté de savoir si nos amendements seront portés par les uns et les autres.

Au-delà de la forme, rentrons sur le fond.

Sur le droit de préemption, c'est pour ça que je bisque que Valérie l'ai déjà dit, mais les communes l'ont ce droit de préemption. Président, mon souci aujourd'hui, ce n'est pas d'exercer le droit de préemption, c'est lorsque des amis sont venus me voir dernièrement, de la diaspora, vivant je ne sais où, en me disant, « Jean-Charles, tu comprends, notre fils ne veut plus venir. L'appartement à Bonifacio, tu ne veux pas l'acheter

? ». D'ailleurs, je n'ai même pas eu besoin de faire jouer mon droit de préemption, « la mairie ne voudrait pas l'acheter ? ». J'ai dit « oui, je voudrais bien, mais combien tu le vends ton appartement en haute-ville à Bonifacio ? ». Il est magnifique, deux étages, 600 000 €.

Mon souci, aujourd'hui, j'entends parler d'outils, Marie-Anne, ce n'est pas l'outil qui me manque, sò i soldi ! C'est ça qui m'intéresse.

Je vais vous dire mieux, Gilles SIMEONI, s'il veut, je lui promets maintenant que je fais jouer mon droit de préemption sur tous les appartements de la Haute-Ville de Bonifacio, est-ce qu'il s'engage ici, ce soir, à me faire le chèque ? C'est la seule chose que je lui demande.

J'ai en visu mon ami, président de la communauté des communes. Lorsque justement j'ai vu dernièrement Jacqueline GOURAULT, en visite à Bonifacio il y a un an, je la récupère à Porto-Vecchio, on part à Bonifacio, qu'est-ce que je lui demande ? Je demande de l'arrêter en pleine ville à Bonifacio pour l'amener devant un immeuble où justement, aujourd'hui, je connais ce problème.

Qu'est-ce qui se passe ? Derniers étages, les gens avec de l'argent qui ont acheté pour la vue sur la mer, etc. Premier étage, commerces, et les deux étages intermédiaires, si je vous sors les photos que j'ai dans mon iPad, vous allez dire que ce n'est pas possible qu'en 2021, il y ait dans la vieille ville de Bonifacio des appartements dans cet état-là.

J'ai dit « Mme la Ministre, faites-moi venir, il est sous votre tutelle, le ministre du logement. Il faut qu'on mette SIMEONI, l'Etat et nous, les communes, communautés des communes autour d'une table pour savoir comment on trouve des moyens financiers pour faire jouer ce droit de préemption et pour que dans la haute ville de Porto-Vecchio, à Figari, à Monaccia, on soit capables de constituer ce foncier ». Je le dis, pas seulement pour faire du logement social, je le précise, il en faut, il est indispensable, mais déjà faisons en sorte qu'il y ait des maisons principales et que des gens vivent à l'année. Moi, je n'ai pas les moyens et honnêtement, un de mes engagements de campagne en municipal de mars était de préempter avec les moyens de la commune. Je sais bien que je n'y arriverai pas.

J'ai reçu dernièrement, je crois que Jean-Christophe les a reçus dans la foulée, on en a parlé, on va travailler ensemble, je crois que c'est la Caisse des dépôts et consignations, si je ne dis pas de bêtise, ils m'ont dit « M. le Maire, ce que vous voulez faire, c'est formidable. Mais je ne suis pas sûr que la dimension, ce soit la commune ». J'ai dit « écoutez, on va aller voir Jean-Christophe, on va discuter. Est-ce que c'est l'Interco ? » Honnêtement, mon interlocuteur doutait que ça puisse se faire à l'échelle de l'intercommunalité. Effectivement, elle est peut-être de dimension régionale, mais j'y reviens, ce n'est pas le droit de préemption qui pose problème, c'est : est-ce qu'on a les

moyens ? Jusqu'où on va aller ? Comment on va faire ?

Je vous invite plutôt aujourd'hui à mettre ça sur la table, y compris avec l'Etat pour qu'on soit efficaces. Ce qui m'intéresse, c'est d'être efficace. J'ai un droit de préemption aujourd'hui communal, je ne suis pas capable de l'exercer parce que je n'ai pas les moyens financiers. C'est celle-là la vraie question qu'on doit se poser. Ça, c'était le premier point. J'ai envie de vous dire de mémoire, de 2010 à 2015, la majorité à laquelle j'appartenais avait fait une proposition qui allait dans ce sens. Donc, philosophiquement, je ne suis pas contre. Mais je le dis ici dans un souci de pragmatisme. Je ne crois pas que c'est un nouveau droit de préemption qui règlera le problème de la spéculation foncière en Corse. C'est : est-ce qu'on a les moyens aujourd'hui de le faire jouer efficacement ? Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, la taxe sur les résidences secondaires. Là aussi, je bois du petit lait, encore une fois, je regarde mon président de communauté de communes. Pourquoi je le regarde ? Parce qu'il y a un ou deux mois, nous nous sommes retrouvés tous les deux dans son bureau à parler de cette problématique. Valérie dit qu'elle avait fait la remarque, je ne vous cache pas que je suis déjà intervenu fortement auprès du Gouvernement, de Matignon, pour dire « regardez, le dernier rapport de l'INSEE, c'est clair, la Corse entière est en zone tendue ». Jean-Christophe me dit « Jean-Charles, qu'est-ce que tu attends pour faire jouer la taxe sur les résidences secondaires à Bonifacio ? Ça va te rapporter 500 000 € ». J'ai failli l'embrasser. J'ai dit « c'est incroyable, il me faut justement aujourd'hui 500 000 €. J'en ai vraiment besoin parce que ma capacité d'autofinancement commence à être en grande difficulté et c'est exactement la somme dont j'ai besoin ». J'ai dit, « écoute, je rentre, je vais appuyer sur le bouton, c'est fait ». Je rentre, je vois mon DGS, il me dit « Jean-Charles, on n'a pas le droit à Bonifacio de la mettre en place cette taxe, elle n'est possible qu'à Ajaccio et Bastia. Les autres communes de Corse sont exclues du dispositif, même si on est en zone tendue ». J'ai dit « mais elle est là la vraie solution ». Voilà ce qu'il faut qu'on fasse et que Porto-Vecchio et Bonifacio puissent faire. Moi, je n'ai pas d'état d'âme, je vais appuyer sur le bouton.

Deux petites choses.

La première, c'est que je ne vois pas pourquoi cette taxe irait au profit de la Collectivité de Corse. Je vous le dis, déjà sur ce principe-là, je suis contre. Aujourd'hui, il y a des territoires, des communes. Parfois, elles sont pointées du doigt, parfois on dit que ce n'est pas bien, etc. Elles ont fait le choix de la maison secondaire, accordez-leur au moins un avantage, qu'elles puissent au moins aujourd'hui en tirer bénéfice. Que pour refaire mes remparts, je puisse au moins trouver un peu d'autofinancement en taxant la maison de M. Tartempion, à Sperone, à Cavallo, où vous voulez. Mais laissez-moi par contre cette

recette, parce qu'elle est souvent fustigée la maison secondaire, mais j'aimerais bien en tirer profit. Des choix ont été fait il y a 30 ans, pas par moi, aujourd'hui, je veux en tirer profit au profit de la commune de Bonifacio.

Je vais plus loin, dans la discussion dans notre groupe, encore en relation avec la question de la diaspora, après si le maire de Levie n'est que face à des maisons secondaires, mais qui appartiennent à des Corses et qu'il ne veut pas le faire, eh bien, il lui appartiendra le droit – j'ai pris l'exemple de Levie parce que c'est mon village - de ne pas la mettre en œuvre. Moi, j'ai fait le choix de taxer, y compris sûrement la maison secondaire de M. ORSUCCI vivant à Dunkerque ou à Saint-Nazaire.

La solution idéale, je ne l'ai pas. Peut-être qu'il participera ainsi aussi à l'effort collectif pour développer sa ville. Donc, sur la taxe de résidence secondaire, je ne vais pas vous dire que je suis contre, mais je vous le dis, par contre je suis fortement contre que les subsides que je vais récupérer aillent au profit de la Collectivité de Corse. Je tiens à ce qu'ils restent au sein de la commune. Je tiens aussi à le décider en tant que maire, je ne vois pas pourquoi c'est Paul GIACOBBI hier, Gilles SIMEONI aujourd'hui qui va décider de mettre en place cette taxe aujourd'hui à Bonifacio. Je suis assez « grand » pour le décider.

Toujours dans le même état d'esprit, votre proposition concernant la différenciation entre maisons secondaire et maison principale, era ora, j'ai envie de vous dire. J'ai un adjoint à l'urbanisme qui a saisi en son temps, et je vous demande de me croire sur parole, Patrick TAFANI avait saisi les députés nationalistes pour qu'au moment de la loi ELAN, on fasse inscrire la capacité des communes dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme, de la différenciation entre la maison principale et la maison secondaire. Il l'avait fait d'ailleurs auprès du sénateur PANUNZI qui était intéressé.

Factuellement en tout cas, cette proposition n'a jamais prise, demandée, mise en œuvre. Or, je vous le dis, malheureusement, il m'arrive d'avoir quelques soucis, quelques tensions avec les associations locales pour l'environnement, mais j'ai remarqué lors d'une discussion tripartite avec elles, que c'est vraisemblablement le point de consensus. Je suppose que parfois, il y a peut-être autre chose que la préservation de l'environnement qui est dans leurs gènes, et je peux le respecter, mais c'est peut-être ce point d'équilibre qui fait qu'à un moment donné, si dans un territoire, on a la certitude que c'est de la maison principale qui va être construite, il y a un consensus qui est beaucoup plus général.

Je le dis là encore, pourquoi vous voulez enlever cette capacité aux maires de le faire ? Je le dis ici, je l'assume, je l'ai même dit à Jean-Christophe, je suis plutôt pour le PLUI. 30 ans après les lois de décentralisation, les lois de 1981, je pense que la bonne échelle, c'est le territoire intercommunal. C'est à ce territoire-là qu'il faut laisser le choix, lui laisser la main pour la maison principale et la maison secondaire.

La petite expérience qui est la nôtre, j'ai sollicité ici Jean BIANCUCCI, sur la définition des zones urbanisées dans le cadre du PADDUC pour pouvoir élaborer enfin nos PLU. Il ne veut pas mettre le doigt, Jean BIANCUCCI, il nous l'a dit une fois, il nous l'a dit deux fois, il nous a renvoyés justement au SCOT. En droit, il a raison, je ne peux pas dire le contraire. En droit les SCOT peuvent le faire. Je suis pour qu'on le fasse, mais pourquoi on va ajouter dans le PADDUC, et on voit comme il est difficile, il a fallu 30 ans pour en faire un de PADDUC, on a du mal à le toucher parce qu'on sait très bien que c'est compliqué dès qu'on va mettre le doigt dans tel ou tel objet. Je ne crois pas que ce soit la bonne solution.

Oui, vous avez raison, il faut différencier les zones où on construit des maisons principales et des zones où on construit des maisons secondaires. Je ne pense pas qu'il faille le faire à l'échelle régionale, je pense qu'il faut le faire à l'échelle intercommunale. Ça me paraît être le bon échelon. Communal, certains le revendiqueront ici, mais c'est en tout cas ce que je crois. Je crois effectivement, je vous le dis assez souvent, je l'ai dit dernièrement à des ministres, après le jacobinisme parisien et je vous rassure, ce n'est pas un tacle à l'attention de la majorité territoriale actuelle, vous êtes tout simplement atteint du même syndrome qu'on observe sur la France entière parce que vraisemblablement, vu les sourires que ça a suscité auprès de mes interlocuteurs, dans ces grandes régions françaises aujourd'hui, après le jacobinisme parisien, il y a un jacobinisme régional et une tentative de reprise en main au niveau régional. C'est une erreur. Aujourd'hui, il faut laisser d'autres collectivités infra avoir des responsabilités, c'est ce qui me paraît être important.

Je termine en disant que malgré tout, est-ce que vous avez la garantie aujourd'hui que les mesures que vous mettez en avant, certaines sont bonnes, d'autres ? Je vous le dis comme je le pense, je ne suis pas certain qu'elles vont permettre la limitation de la spéculation foncière.

Je vous le dis, sur le droit de préemption, à moins qu'on ait de gros moyens et il faut y réfléchir, peut-être. Sur les zones principales et les zones secondaires, oui, je pense que c'est quand même le meilleur outil, c'est mieux que « on ne fait plus rien », parce que grosso modo, en ce moment, c'est « on ne fait plus rien ». Petite parenthèse d'ailleurs, je n'arrête pas de le dire aux associations pour l'environnement, quand on est dans cette logique-là, c'est que je ne connais pas un modèle économique au monde où la raréfaction des terrains à engendrer une diminution du prix. On fait un choix, on l'assume ensemble collectivement, politiquement, raréfaction : augmentation du prix, je vous le dis.

Les maisons à Bonifacio, il y a 40 %, j'ai lu des chiffres qui viennent de sortir, effectivement avec la lecture drastique des services de l'Etat, les recours et les référés qui tombent à *piulate*, là encore, je pense que j'ai au moins sur mon territoire des tas d'exemples qui le montrent. Je peux vous dire que ma taxe d'aménagement est passée de 300 000 €

à 70 000 € en quelques mois. Donc, on a beaucoup moins de constructions, tant mieux. Mais je ne suis pas sûr que ça stoppe la spéculation.

Si on est honnêtes, petit espoir, c'est que grâce à la spéculation, la taxe sur les transferts de propriétés va augmenter, on n'aura à mon avis pas stoppé le processus. C'est sûr, on aura écarté les Corses de l'accès au logement, ça c'est certain, le verdict va tomber.

Aujourd'hui, je vous invite à un vrai travail collectif qui devra être transparent, qui devra vraiment nous amener, on a commencé à le faire, je veux bien y croire, mais ne nous trompons pas d'outils, cherchons l'efficacité et cherchons la bonne échelle.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue.

Nadine NIVAGGIONI a la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je comptais intervenir sur la commune de Sotta qui est un très mauvais exemple en matière d'urbanisme, mais finalement je vais aller sur celle de Bonifacio parce que j'ai les chiffres en tête et Jean-Charles, tu n'en es pas responsable, je te le dis tout de suite, puisque c'est une politique qui remonte à de nombreuses années.

Nous avons travaillé sur des chiffres qui relèvent de la Conservation des hypothèques, donc ce sont des chiffres qui sont diffusés et tout à fait accessibles. On a travaillé sur les micromarchés sur les territoires.

Je prends la valeur immobilière moyenne de Bunifaziu, 7 400 € le m² bâti. C'est une moyenne. Quand on est sur le plateau en haut de la campagne bonifacienne, il est à 4 500 € et quelque. Quand on descend sur Piantarellu, on est à 10 000 € et quelque. Quand dans Piantarella, on descend à Sperone, quand on descend sur Piantarella, on est à 20 000 € le m².

Donc, il y a urgence d'intervenir. Et quand j'entends Mme PIERI, je suis étonnée parce qu'il y a des contradictions. C'est une spécialiste, effectivement, et je n'irai pas sur la technicité, mais politiquement, il y a des contradictions.

Quand j'entends, « ça va trop vite, il faut absolument !... ». Il faut que les Corses

sachent parce qu'on n'a pas toujours cette information et nous-même qui nous sommes penchés sur la question, avons été stupéfaits par les tarifs qui sont aujourd'hui sur le marché. 20 000, 30 000, 35 000 € le m².

On a battu tous les records sur un exemple à Pinarellu où le m² a atteint le paroxysme, 106 000 € le m² d'une maison d'une maison de 180 m² et vendue 20 M€. On a atteint le summum.

Donc, vous voyez bien qu'il est urgent de faire quelque chose. On ne peut plus rester dans cette situation, ça n'est pas possible. C'est un constat, il est partagé par tout le monde.

Vous l'avez dit, il y a des outils qui existent, vous y faites référence régulièrement, le bail réel solidaire. Le bail réel solidaire est la preuve, c'est pareil, vous ne pouvez préempter qu'à hauteur de la valeur marchande. Ce qui fait que sur des terrains qui sont déjà sur une valeur spéculative très haute, comment voulez-vous, derrière, pour pouvoir retomber sur vos investissements, produire des logements sociaux ? Ce n'est pas possible, vous n'y trouverez pas la rentabilité et vous le savez.

Donc, ce ne sont pas forcément des solutions qui sont adaptées dans ces excès, sur ces surestimations de biens. Donc, il faut que nous inventions d'autres systèmes.

Evidemment, nous avons à y réfléchir, à y travailler et à y affiner les choses. Sur les délais, je suis d'accord avec vous, nous devons essayer de les diminuer et passer de 4 mois à 2 mois pour accélérer notre temps. En revanche, nous ne pourrions pas intervenir sur le temps qui est déjà attribué aux communes ou intercos qui pourraient intervenir, ou à la SAFER. Mais par contre, sur le nôtre, nous pourrions faire une proposition de réduction de 2 mois. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est toujours ça de gagné.

Sur la valeur vénale ou locative, là aussi, je suis de votre avis, il y a quelque chose qu'il faut creuser davantage parce que justement, lorsqu'un bien et nous le savons, toutes ces grosses villas qu'on évoquait tout à l'heure sur Sperone ou Piantarella, mais la liste est longue, ça va de Bunifaziu en passant par Lecci, Zonza, Purtivechju, Grosseto-Prugna, Pietrosella, etc. La liste des communes est longue qui ont des grosses villas où des gens ont investi pour spéculer, qui louent 35 000 € la semaine. Ces gens-là, il faut bien les taxer et il faut les taxer à la valeur locative. Donc, je pense qu'effectivement, il faut que nous réfléchissions un petit peu. Il y a une proposition sur la valeur vénale, mais il faut réfléchir sur cette valeur locative parce qu'il n'y a pas de raison que ces grosses villas aux revenus spéculatifs énormes ne soient pas taxées d'avantage.

Gros revenus, grosse taxation, selon moi, c'est vers là qu'il faut aller.

Il y a des points sur lesquels nous pouvons nous rejoindre. Mais la taxe sur les résidences secondaires est indispensable.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus rester dans cette situation, il faut absolument que nous arrivions à essayer de freiner la tendance, puisque nous voyons que certaines communes aujourd'hui, ont plus de résidences secondaires que de résidences principales et la tendance n'est pas en train de se freiner, bien au contraire. Donc, faisons vite, allons dans le sens des propositions de nos députés, soutenons ensemble, nous avons encore quelques jours à y travailler pour affiner certains points, mais allons dans ce sens-là.

Un dernier point aussi, lorsque nous proposons ce droit de préemption, certains nous ont dit « il y a atteinte à la propriété ». Pas du tout puisqu'en contrepartie, il y a un droit de rétrocession si nous n'allions pas au bout de cette demande de préemption.

Voilà en quelques mots les éléments, mais mon collègue va continuer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. MINICONI, vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Merci, M. le Président.

Je vais vous donner l'avis général de notre groupe sur cette proposition de loi.

Cette proposition nous amène à plusieurs réalités qui constituent les enjeux majeurs pour la Corse ; enjeux pour lesquels il est un devoir de se montrer collectivement à la hauteur. Quand je dis collectivement, je ne parle pas ici que des élus de la Corse. Cela englobe l'ensemble des décideurs jusqu'au plus haut de l'Etat.

Les réalités évoquées sont celles de la spéculation foncière et immobilière sur notre territoire, celle de l'accès à la propriété pour notre peuple et nos enfants, celle de la nécessité pour notre territoire de bénéficier d'un statut spécifique vis-à-vis de la France.

La Corse est un territoire d'exception qui suscite les convoitises de nombreuses personnes extérieures. S'il convient de concéder que la vie en Corse est un privilège dont nous bénéficions comparativement à d'autres territoires beaucoup moins attractifs et agréables, nous ne pouvons accepter que ce territoire soit en proie à la bétonisation massive et que ses habitants puissent, petit à petit, en être chassés.

Diverses études, notamment celle de l'Office foncier de la Corse puis celle de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse, ont mis en lumière des données éloquentes sur les évolutions des prix de l'immobilier sur notre territoire qui traduisent les difficultés toujours plus importantes pour les Corses d'accéder au logement et à la propriété. Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette fatalité. Nous devons nous battre et trouver toutes les voies légales possibles pour enrayer cette spirale infernale qui n'a pas vocation à s'enrayer d'elle-même. Il en va de l'avenir de notre peuple, de nos enfants et de nos petits-enfants.

L'implantation de résidences secondaires nombreuses et l'installation de nouveaux arrivants de manière disproportionnée n'est pas sans engendrer un certain nombre de problématiques qui vont au-delà de l'unique problématique foncière. Nous pouvons citer tous les désagréments liés à une urbanisation non-maitrisée et anarchique donnant lieu, par exemple, aux récurrentes inondations connues, entre autres dans la région d'Aiacciu.

Nous pouvons aussi évoquer la nécessité d'une montée en charge structurelle de l'ensemble de nos équipements qui ne se justifie que pour une période saisonnière relativement brève. Les exemples sont nombreux, on ne s'y attardera pas plus que ça, cela fait partie des combats fondamentaux de notre mouvement.

La question qui peut alors se poser réside dans les moyens dont nous disposons pour parvenir à contrer le système spéculatif et de la dépossession foncière.

Si plusieurs pistes sont évoquées et peuvent être mises en place, cela passe essentiellement par l'action publique. C'est en ce sens d'ailleurs que nous avons accompagné l'Exécutif dans la révision du dispositif d'aide aux primo-accédants de la Collectivité de Corse. Il s'agit là d'une pierre à l'édifice, c'est une fondation solide, mais ça n'est pas suffisant. Nous devons pouvoir activer bien plus de leviers, si nous voulons une action globale efficiente et efficace.

Cela passe obligatoirement par des compétences élargies en la matière pour la Collectivité de Corse et ses élus.

Les propositions sur lesquelles nous devons nous prononcer aujourd'hui constituent une première réponse. Nous remercions les députés de « Pè A Corsica » et leur groupe parlementaire de porter ce débat au sein de l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Cela est nécessaire de porter et faire connaître les revendications de notre peuple devant cette institution. On sait que nos députés s'y attèlent sans relâche depuis le début de leur mandat. D'autant plus nécessaire que nos problématiques ne nous sont pas propres. Des élus d'autres territoires peuvent aisément s'y reconnaître, se les approprier et les enrichir

afin de leur donner plus de poids. Je pense notamment aux territoires bénéficiant d'une façade littorale, bénéficiant d'un climat plus agréable ou aux territoires de haute montagne, très prisés par les vacanciers et particulièrement concernés par les problématiques liées aux résidences secondaires et, de ce fait, à la pression spéculative foncière et immobilière.

Les deux mesures phares envisagées, à savoir la taxe sur les résidences secondaires et la possibilité pour la CdC de préempter des biens lorsque les opérations dépassent certains montants, en complément des autres collectivités ou institutions susceptibles d'exercer ce droit de préemption, nous paraissent cohérentes. Quelques ajustements techniques sont peut-être à trouver, mais nos parlementaires ont toute notre confiance pour parvenir à la meilleure proposition possible. En effet, il convient de s'assurer, par exemple, d'exclure du dispositif les résidences dites secondaires des résidents locaux.

Dès lors, si le recours à l'expérimentation législative est invoqué et constitue l'angle d'attaque choisi pour porter ces mesures, il n'en demeure pas moins nécessaire d'aller bien au-delà, en ce qui nous concerne, dans les dispositions législatives pouvant permettre à la Corse de se protéger au mieux des appétits spéculatifs.

De ce fait, ne nous y trompons pas, l'intérêt majeur pour notre territoire demeure dans la construction d'un statut spécifique d'autonomie dédié. C'est ce qui nous permettra d'activer au mieux les leviers visant à lutter efficacement contre la spéculation et la dépossession. Il en va de l'avenir de notre peuple qui n'a pas vocation à finir parké dans des logements locatifs à bas coût, pour ceux qui auront eu la chance de ne pas être contraints à l'exil.

Les discussions en ce sens semblent au point mort, elles n'en sont pas pour autant achevées, du moins pour notre part. Nous rappelons que des dispositions sont d'ores et déjà actées pour d'autres territoires, notamment les ultra-marins, et que la Corse dispose de spécificités qui font qu'elle ne peut raisonnablement rester éternellement dans une impasse constitutionnelle qui n'en tient que très partiellement compte.

Vous l'aurez compris, nous sommes bien entendus favorables aux propositions parlementaires qui constituent l'objet de ce rapport, nous espérons qu'elles connaîtront un certain succès au palais Bourbon et surtout qu'elles amorceront de nouvelles avancées législatives pour la Corse.

Nous remercions encore une fois les trois députés de la Corse portant ce projet de loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue.

La parole est à Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Avant de débiter mon intervention au titre du groupe, d'abord 2 deux mots en qualité de président de la commission pour l'évolution statutaire et en l'absence de son rapporteur, Jean-François CASALTA, pour vous signifier que la commission s'est réunie et a émis un avis favorable au rapport de l'exécutif ; avis favorable des groupes de la majorité « Corsica libera », « Femu a Corsica » et « PNC », avec une non-participation des groupes « Andà per dumane », « Per l'avvene », « la Corse dans la République », à l'exception de Stéphanie GRIMALDI, étant absent.

Un point de forme avant de rentrer dans le fond, certains de nos collègues de l'opposition ont regretté qu'aucun travail n'ait pu avoir lieu en commission d'une part, d'autre part que cette proposition de loi arrive dans la précipitation sans un travail de préalable devant l'Assemblée de Corse. Enfin, ils ont soulevé l'argument massue de la portée électoraliste de la proposition.

D'abord, je voudrais rappeler que les commissions dédiées se sont réunies à deux reprises, bien en amont de la session et que l'ensemble des groupes était représenté. Nous avons auditionné à la fois les trois députés et le Président du Conseil exécutif et avons laissé un délai raisonnable pour faire remonter l'ensemble des observations.

Je voudrais faire remarquer ensuite que l'organisation de ces commissions a été déclenchée dès que les députés ont eu connaissance de l'existence d'une niche parlementaire pour le groupe auquel ils appartenaient et dès que la proposition de loi avait pu être a minima formalisée.

Enfin, je rappelle que le processus ne s'arrête pas ce soir puisque la commission des lois de l'Assemblée nationale examinera la proposition de loi le 31, ainsi que ça a été rappelé par le Président du Conseil exécutif, la proposition de loi sera ensuite examinée en séance publique le 8 avril, étant entendu que d'ici l'examen en commission des lois, le rapporteur qui n'est autre que le député ACQUAVIVA a toute latitude afin de déposer de nombreux amendements à cette proposition. Je souhaitais quand même l'évoquer puisque ces aspects avaient fait l'objet d'interventions précédemment.

Certainement le plus important, j'en viendrai au fond.

Jean-Charles ORSUCCI disait « bientôt le verdict va tomber pour les Corses qui seront privés de l'accès à la propriété ». Je ne suis pas, pour ma part, convaincu qu'il faille employer le futur quand bien même s'agirait-il d'un futur proche. Le verdict est déjà tombé dans de nombreuses zones et l'onde de choc continue à se répandre toujours plus loin et sur l'ensemble de la Corse, en matière de spéculation foncière et immobilière et en matière de hausse des prix. Ça a été démontré par le rapport de l'Agence de l'urbanisme de la Corse dont nous avons débattu, + 138 % en dix ans d'augmentation sur certaines terres. Ça a été démontré y compris par ailleurs, je fais référence à un article qui est paru dans un journal de la presse spécialisée en matière économique qui titrait ou sous-titrait en 2019 ou 2020 « l'anomalie corse ». Dans tous les territoires, le nombre de constructions étant à la baisse, alors que la Corse connaissait une forte augmentation.

J'ai sous les yeux les chiffres récents de la proportion entre résidences secondaires et résidences principales sur certaines communes ; chiffres qui datent du début de l'année 2020. Par charité chrétienne, je ne citerai pas ces communes, mais je vois que dans certaines d'entre elles, et on ne parle pas de résidences patrimoniales, la proportion va de 24 %/76 %, 24 % de résidences principales, pour 76 % de résidences secondaires.

Si vous ajoutez à tout cela la hausse exponentielle des prix, son niveau beaucoup plus élevé qu'ailleurs, la corrélation de ces 2 données avec le fait que nous ayons en Corse des salaires inférieurs à la moyenne des territoires compris au sein de l'Etat français et un niveau de pauvreté qui bat tous les records, un écart entre les revenus les plus modestes et les revenus les plus aisés qui est le deuxième de ces dits territoires après Paris. Cette corrélation évidemment est un élément aggravant.

Nous étions en commission des lois, mercredi, auditionnés par le député ACQUAVIVA, avec Nadine NIVAGGIONI qui expliquait le phénomène en reprenant l'image d'une contamination des prix par cercles concentriques. Je vais redire ce que j'ai dit devant la commission des lois, c'est d'actualité puisqu'on parlait hier d'un certain nombre de commémorations en cette année 2021. Ce qu'a dit Nadine NIVAGGIONI est juste et je crois qu'aujourd'hui, ces cercles concentriques, pour les Corses qui souhaitent se loger, ressemblent en tout point aux cercles de l'enfer de Dante. Malheureusement, ce phénomène, si nous ne prenons pas les mesures politiques et juridiques appropriées, ne pourra que s'aggraver.

Je voudrais vous dire pourquoi nous sommes favorables à ce dispositif et dans quelle mesure, dans quel état d'esprit nous l'appréhendons.

D'abord, un point de vue très politique. Nous ne voyons pas cette proposition de

loi comme étant substitutive ou alternative de mesures de fond pour lesquelles nous nous battons. Les propositions faites en matière d'évolution statutaire ne remettent pas pour nous en cause l'objectif d'un véritable pouvoir législatif, tout autant que le droit de préemption et la taxation ne sont pas conçus comme étant alternatifs et donc comme marquant l'abandon de notre revendication en matière de statut de résident, qui nous semble toujours à l'heure où nous vous parlons, la mesure la plus appropriée afin de lutter contre la spéculation foncière et immobilière. Nous la voyons comme la matrice de cette politique autour de laquelle bien sûr sont appelés à s'agréger d'autres outils, les outils existants (PLU, SCOT, cartes communales), les outils que nous souhaitons créer (droit de préemption de la Collectivité), les outils qui existent aussi en matière de préemption urbain et autres, la taxation sur les résidences secondaires, mais ça reste pour nous l'objectif de base.

Cette proposition de loi, pour nous, c'est un jalon qui nous permet de progresser à droit constitutionnel constant vers ce que sont nos objectifs politiques in fine.

Je souhaiterais organiser dorénavant mon exposé en 2 points à l'instar de la proposition de loi : les dispositifs relevant de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière d'une part, et les mesures liées à l'évolution statutaire d'autre part.

D'abord, le droit de préemption. Notre collègue Jean-Charles ORSUCCI s'interrogeait sur le point de savoir pourquoi ce droit de préemption devrait relever de la Collectivité de Corse. Eh bien, je crois que celui qui a apporté la meilleure justification pour répondre à la question présente, pourquoi ce droit de préemption doit-il relever de la Collectivité de Corse, c'est Jean-Charles ORSUCCI lui-même. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, je repose la question mais vous y avez répondu, est-ce que les communes, et vous n'êtes pas la commune la plus à plaindre, vous avez cité Monaccia, Nadine NIVAGGIONI a cité SOTTA, il y en a d'autres qui ont un petit moins de moyens que Bunifaziu, est-ce que ces communes aujourd'hui ont la capacité financière de pouvoir tâcher de réguler le marché foncier et immobilier par le biais de la préemption comme un outil parmi tant d'autres, est-ce qu'elles en ont les ressources ? Non, elles n'ont pas les ressources financières. La Collectivité, est-ce qu'elle a plus de ressources financières ? Oui, un peu plus quand même. Donc, ça nous semble un niveau qui est plus approprié sans compter que la Collectivité a une compétence générale en matière de planification.

Enfin, pour faire le lien avec la taxation, pourquoi il faut que la taxation revienne à la Collectivité de Corse ? Parce que nous sommes sur une position de fond qui est très claire, la Collectivité de Corse et la puissance publique de façon générale, n'a pas vocation et nous disons que ce serait même immoral, elle n'a pas vocation à courir après la spéculation immobilière avec les deniers publics qui émanent des contribuables corses.

Donc, l'idée c'est bien que si on instaure ce droit de préemption, il faut qu'il soit

financé en allant taxer la spéculation foncière et immobilière à la source. C'est la raison pour laquelle de notre point de vue, il y a une cohérence à corrélérer la première mesure et la seconde, celle qui porte sur cette taxation.

On retournera peut-être en commission pour analyser les amendements.

Simplement sur la question du prix soulevé par Mme PIERI et ses questionnements sur la possibilité d'avoir recours au juge de l'expropriation en termes de légalité. Je crois que par parallélisme avec ce qui existe pour le droit de préemption urbain, avec le DPU, le principe est simple, y compris (inaudible - coupure son) pour un certain nombre de décisions qui seraient défavorables à des communes qui auraient été volontaristes dans l'usage de leur droit de préemption, nous croyons qu'elles ont plutôt eu raison. Nous croyons d'autant qu'elles ont plutôt eu raison que, y compris dans le cadre de la possibilité de leur faculté à proposer aux vendeurs un prix qui soit un prix inférieur à ce qui était proposé initialement, de mémoire, y compris le Conseil d'état nous dit que le caractère inférieur ou insuffisant du montant proposé par la commune est sans incidences sur la légalité de la préemption. Je crois que si on l'applique par parallélisme ou au droit qui est proposée par nos députés, mais il y a certainement quelque chose à creuser ou à préciser en la matière, nous avons là un outil parmi d'autres qui peut nous permettre d'intervenir sur la planification et sur l'aménagement d'un territoire parce que le droit de préemption, il est aussi cela, il est aussi une arme pour réguler les processus spéculatifs qui relèvent pour nous d'un modèle de planification que nous rejetons.

Je reviens sur la taxe, juste un instant. Le principe de cette taxe est la distinction entre les résidences secondaires patrimoniales et les résidences secondaires dites spéculatives, nous l'avons porté y compris devant le Gouvernement, au lendemain de l'échec de nos propositions d'article constitutionnel portant statut d'autonomie en disant la chose suivante : nous, on ne change pas d'objectif. Si dans l'immédiat, il n'y a pas de statut d'autonomie pour la Corse, néanmoins, il faut régler le problème. Comme mesure transitoire, on est prêt à envisager ce type de taxation en faisant la différence, je le redis, entre ces deux types de résidences secondaires qui n'ont rien à voir dans leur principe, dans leur esprit, dans leur philosophie et je crois qu'ils n'ont pas du tout la même destination et qu'ils méritent d'être traités de façon différente. Nous n'avons pas eu de réponse à l'époque, nous n'avons eu aucune réponse.

Là, on a un élément de réponse qui est mis au débat. Nous allons faire des propositions, y compris pour tâcher de l'améliorer sur deux points.

D'abord, très rapidement, je l'ai un peu annoncé ce matin, nous souhaiterions d'autant que les députés y font référence dans l'exposé des motifs, réintroduire comme éléments de définition de l'assiette et/ou des exonérations qui seraient définies par la

Collectivité de Corse, par l'Assemblée de Corse pour être plus précis, la notion de centre des intérêts matériels et moraux pour permettre d'apporter un critère supplémentaire à cette distinction entre les résidences spéculatives et les résidences patrimoniales. Ça, c'est le premier aspect.

Le deuxième aspect vise à rajouter un deuxième critère d'exonération. Il y a les critères sociaux qui sont mentionnés dans la présente proposition de loi, nous, nous souhaiterions ajouter également des exonérations sur les critères géographiques. Et cela me permet aussi de réagir à une partie du propos de Jean-Charles ORSUCCI, sur l'idée qui consisterait à dire : finalement pourquoi est-ce qu'on ne va plutôt sur une généralisation de la surtaxation ? Ce n'est pas une taxe sur les résidences secondaires, c'est une surtaxe sur la taxe d'habitation qui frapperait les résidences secondaires. Pourquoi est-ce qu'on ne va pas sur une généralisation ? Après tout, à Levie, il y a surtout des résidences patrimoniales, si le maire de Levie ne souhaite pas l'activer, il est libre de le faire, et moi sur Bunifaziu, puisque j'ai une part plus importante de résidences spéculatives, eh bien j'aurai le libre choix de l'activer.

Sauf que les choses sont un petit plus complexes que cela, certainement dans vos territoires respectifs, mais également à l'échelle de la Corse. D'abord, y compris sur vos territoires respectifs, ça été dit par le maire de Bunifaziu, la mesure peut aussi conduire à taxer les Bunifazinchi qui, pour X ou Y raisons, n'habitent pas temporairement ou plus longuement sur la commune. Et, peut-être faut-il y songer, mais ça renvoie à notre débat de ce matin, ça vaut pour Bunifaziu, ça vaut pour ailleurs, puisqu'ici nous sommes à l'Assemblée de Corse, peut-être faut-il prévoir que l'Assemblée de Corse, puisque c'est elle qui gèrerait la taxe dans le cas présent, puisse envisager un certain nombre d'exonérations, par exemple, sur critères sociaux ou autres, comme c'est présenté.

Et puis, surtout pourquoi est-ce que la proposition de généraliser la surtaxe à distance, pourquoi elle ne semble pas appropriée ? Parce qu'à la limite Livia et Bunifaziu, ce sont deux communes qui sont relativement homogènes, d'un côté beaucoup de résidences patrimoniales, de l'autre beaucoup de résidences secondaires dites spéculatives. Mais, je ne suis pas persuadé que si l'idée est que cette taxe, comme vous le proposez, frappe indistinctement les deux types de résidences secondaires, les spéculatives et les patrimoniales, je ne suis pas persuadé, par exemple, je ne veux pas parler à sa place, mais que le nouveau maire de Zonza trouve tout à fait juste de taxer indistinctement les villas luxueuses de Pinarellu et les résidences secondaires patrimoniales de Paccionitoli ou de Carabona.

Vous interpelliez tout à l'heure le nouveau maire de Portivechju, je ne suis pas persuadé que le nouveau maire de Portivechju et son nouvel adjoint trouvent tout à fait juste

de taxer de la même façon la résidence secondaire de Santa Giulia et celle d'Agnarona, de Cartalavona ou de l'Ospedale, je ne pense pas, en tout cas nous, nous ne le pensons pas. Et cet exemple, étant donné la structure d'un certain nombre de nos communes, avec une partie balnéarisée et une partie de montagne qui connaît la situation de tous nos villages de montagne de l'intérieur, je pense que ça nécessite aussi que l'on rajoute ce critère et que l'on aille plutôt vers une taxe qui soit une taxe de type de celle qui est proposée par les députés et non pas sur une généralisation de ce qui peut exister aujourd'hui dans les zones urbaines qui sont concernées par la sur-taxation sur les résidences secondaires.

Deux mots sur l'évolution statutaire, ce qui est proposé va dans le bon sens, et je crois qu'il faut que nous le soutenions. Il y a des contre-arguments en constitutionnalité ou en inconstitutionnalité, il y a eu quand même un certain nombre de mouvements à cet égard depuis 2002-2003, notamment une révision constitutionnelle de mars 2003 qui permet aujourd'hui des expérimentations au niveau des collectivités territoriales, ce qui n'était pas le cas précédemment. Il y a une loi organique qui vient d'être votée qui permet la différenciation en matière expérimentale. Donc, je crois que les députés ont raison de proposer un dispositif qui soit un dispositif propre à la Corse. Pareil sur la demande de réponse du Premier ministre quand on sait le sort qui est réservé aux propositions votées par notre Assemblée.

Nous, nous croyons qu'il peut y voir aussi, même si cela ne remplacera pas un nouveau statut pour la Corse de niveau constitutionnel, nouveau statut d'autonomie qui a droit constitutionnel constant, un certain nombre d'éléments aussi que l'on pourrait améliorer, on en cite un que l'on souhaite soumettre également aux députés, sur lequel nous avons eu l'occasion de débattre à la fin de l'année 2020 : c'est la question des doublons qui persistent entre l'administration déconcentrée et l'administration territoriale. On avait débattu du cas de la DIRECCTE, sans que notre demande soit couronnée de succès.

Je crois qu'à la fois ça manque totalement de pertinence en termes d'efficacité des politiques publiques, que c'est contraire à la fois au principe d'autonomie et de décentralisation. Je fais remarquer que cette simplification était au départ prévue par les ordonnances sur la Collectivité unique et que l'Etat s'y est refusé au moment de la discussion.

Donc nous croyons, puisqu'on parle d'adaptation des normes dans cette proposition de loi, qu'il faudrait aussi se pencher sur les difficultés de mise en œuvre de celle-ci, qui sont complexifiées par le maintien d'administrations déconcentrées là où la compétence est entièrement ou quasi entièrement transférée à Collectivité. Est-il bien logique que nous ayons toujours une DRAC, quand nous sommes compétents depuis 2002, de façon quasi exclusive, en matière de culture et de patrimoine ? Nous pensons l'inverse et

cet exemple peut être décuplé à d'autres secteurs.

Voilà, je m'excuse d'avoir été peut-être un peu long, vous comprenez qu'à cette heure, ce sera le cas en fin de course, notre avis est favorable sur cette proposition de loi, et que nous déposons des amendements pour intégrer, à la fois des propositions pour préciser le droit de préemption, pour intégrer les centres des intérêts matériels et moraux, pour intégrer la notion de critères géographiques ou encore pour proposer cette dernière amélioration au niveau de l'évolution statutaire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. Je crois que Marie-Thé MARIOTTI avait demandé la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, je voulais intervenir 5 minutes, mais si vous êtes d'accord, je vais juste céder mes 3 minutes, même pas 5, à Annette PIERI qui a juste une précision à faire. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, mais c'est vraiment exceptionnel.

Mme Marie-Anne PIERI

Je ne sais pas, mais j'ai reçu un mail de Chantal PERETTI qui nous avise, en fait, que suite aux auditions en commission des lois à l'Assemblée nationale, l'article 2, l'article 3 et l'article 4 ont été jugés anticonstitutionnels et font l'objet d'une opposition de la part du Gouvernement et des services techniques de l'Assemblée nationale.

Donc, je tenais quand même à le dire, je ne sais pas si tout le monde est informé, si tout le monde a vu sur sa boîte mail ce message.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, est-ce que je peux apporter une précision à ce sujet ?

Simplement pour vous dire d'abord qu'à cette heure, il n'y a pas d'avis du

gouvernement puisque l'examen en commission des lois a lieu à la fin du mois et l'examen en séance publique a lieu au 8 avril.

Simplement, à ce stade, le rapporteur a mené un certain nombre d'auditions, nous avons été, les Présidents des commissions de l'Assemblée, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil exécutif, auditionnés par le rapporteur.

Le rapporteur a également eu un certain nombre de contacts, de ce que j'en sais, avec le Gouvernement qui émet un certain nombre de doutes de constitutionnalité sur certains des articles. En général, lorsqu'il y a une volonté de s'y opposer, on sort soit le bouclier de Bercy sur l'aspect financier, soit le bouclier constitutionnel. Très bien, et on peut discuter aussi de ces arguments et je pense que l'on a des choses à dire, y compris pour argumenter en sens contraire.

En revanche, ce message que je souhaitais faire passer aussi aux commissaires : nous avons demandé à ce que des amendements remontent, moi je crois qu'à l'heure où nous sommes, à l'heure avant la commission des lois de l'Assemblée nationale, à l'heure où nous allons rendre un avis sur la proposition de loi qui nous est soumise, je pense que nous n'avons pas, dans le rôle qui est le nôtre, à anticiper une hypothétique saisine du Conseil constitutionnel et à anticiper surtout une hypothétique censure de celui-ci. Ce n'est pas notre rôle.

Je crois qu'il faut que nous, comme les parlementaires, exercions pleinement notre rôle de parlementaires corses de l'Assemblée de Corse et de parlementaires corses ou autres à l'Assemblée nationale à Paris, tout en argumentant en droit sur les différentes dispositions, mais je ne crois pas, pour l'heure, que nous devons renoncer à amender sur cette base-là, même si effectivement, manifestement, et je parle avec le conditionnel, manifestement, en prenant toutes les précautions d'usage, à cette heure, il y aurait des réticences du Gouvernement sur un certain nombre d'articles, pas sur tous d'ailleurs.

Voilà à ce stade les précisions que je souhaitais vous apporter au titre de la commission.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Tout a été dit quasiment, donc je vais être extrêmement court à cette heure avancée de nos travaux. Et pour essayer, si vous me le permettez encore une fois, de convoquer le contexte politique générale davantage que celui technique qui a été avancé, sans doute de manière tout à fait légitime, mais replacer notre réflexion dans le contexte plus général politique.

Les chiffres ont été dits, mais je voudrais une dernière fois les énumérer avant, sans doute, la prise de parole du Conseil exécutif.

Le coût du logement a augmenté deux fois plus vite en Corse que sur le continent : 68 % contre 36 %.

Le coût du foncier a augmenté en quelques années de 138 %.

Il y a en Corse, il faut qu'on se le redise encore une fois, 37 % de résidences secondaires contre 9,6 % sur le continent ! 37 % en Corse, 9 % sur le continent et certaines communes, qui ont été citées, avoisinent un taux de 70 %, pas très loin de cet hémicycle, ce que maintenant d'aucuns appellent « la rive sud d'Aiacciu », Grosseto-Prugna par exemple, plus connue sous le nom de Portichju, près de 70 % de résidences secondaires. Donc, je crois que face à cette question-là, dans cet hémicycle, on doit non pas commencer par la fin, mais s'accorder sur l'essentiel.

Hier, un membre éminent de l'opposition au détour d'une intervention, je crois concernant le budget, a parlé de folie spéculative. Alors là, il y a plusieurs médecins dans cet hémicycle, lorsque l'on constate qu'il y a une folie, en principe les médecins que font-ils ? Ils discutent entre eux des différents traitements à administrer lorsqu'on constate ce qu'il est plus commun d'appeler la folie.

Mais moi, ce dont j'ai peur, c'est que cet hémicycle soit la caisse de résonance d'une technicité, d'une complexité accrue par rapport au sujet et que cette technicité masque non pas nos divergences sur les différents traitements à administrer face à cette folie spéculative, mais tout simplement sur le seul fait de devoir administrer quelque chose.

Et, je crois qu'il faut absolument que, collectivement, puisque c'est aussi ce qui nous est demandé aujourd'hui... Nous, nous ne faisons pas la loi depuis cet hémicycle en l'occurrence, on émet un avis sur une proposition de loi, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Là, il y a un acte politique, excusez-moi du peu, qui est majeur et on nous dit, « encore une fois, ça arrive de manière tout à fait opportune dans le calendrier », mais excusez-nous encore une fois, il faut dire la vérité aux Corses. Il y a une niche parlementaire,

dans le cadre de cette niche, les groupes de l'Assemblée nationale à Paris peuvent faire des propositions de loi, et la loi veut que notre Assemblée les examine et émette un avis. Ne venez pas nous reprocher ici, dans l'hémicycle, qu'il y aurait encore un enjeu électoraliste de notre part. Lorsque l'on demande à modifier la loi, on est vilipendé, pour ne pas dire autre chose, et lorsque l'on est légaliste et que l'on vient ici émettre un avis, on nous dit : oui, mais c'est d'un point de vue électoraliste.

Donc accordons-nous sur l'essentiel, sur le fait que nous devons administrer un traitement face à cette folie spéculative.

Et nous le traitement, d'un point de vue de l'intention, c'est simplement et à travers l'avis que l'on doit émettre par rapport à cette proposition de loi, c'est celui de devoir agir.

J'avais déjà, lorsque nous évoquions le rapport en 2019 de l'AUE sur l'augmentation des 138 %, convoqué Henri Lacordaire, je vais le refaire si vous me le permettez, « *Entre le fort et le faible, c'est la loi qui libère et la liberté qui opprime* ». Et là manifestement, la liberté spéculative est oppressante à l'égard du peuple Corse et à l'égard des Corses qui ne peuvent plus se loger.

Et nous, ce que nous demandons ici, à travers l'avis que l'on s'apprête à mener, c'est simplement de pouvoir intervenir à travers l'arsenal législatif et juridique, en faveur d'une meilleure accession à la propriété des Corses et pour lutter, encore une fois, excusez-nous du peu, contre la spéculation.

Est-ce que cette loi, dans le cadre du processus qui est amorcé, est parfaite ? Non, elle est perfectible et c'est ce que les députés nous ont dit, c'est ce que nous avons redit aujourd'hui et c'est tout le travail important, je crois, que nous avons pu mener en commission et que sans doute nous allons continuer.

Donc oui, set perfectible. Et, est-ce que cette loi va permettre de régler définitivement et tout le problème de la spéculation de manière exclusive ? Bien évidemment que non !

Mais par rapport à ces seuls prétextes, devrions-nous ne pas intervenir et ne pas y mettre un avis politique ? Parce que hier, M. ORLANDI, et sans doute à juste titre, rappelait dans le cadre qu'il n'y avait pas les bons élus d'un côté et les mauvais élus de l'autre. Il n'y aura pas, encore une fois, quel que soit le vote des uns et des autres, les bons élus et les mauvais élus. Mais il y aura quand même un avis face à un problème politique majeur, qui est celui de la spéculation.

Est-ce que cette Assemblée, puisque cet avis va remonter, par la voix de nos députés, sur Paris, est-ce que cette Assemblée émet un avis positif quant au fait de lutter contre la spéculation ? Je crois que la question elle est là.

Après les questions techniques, on peut en débattre en commission, il n'y a pas de souci, elles ont toutes leur légitimité. Mais la seule question qui vaille aujourd'hui c'est : quel est le message que cette Assemblée, la représentation légitime du peuple Corse, envoie face aux Corses qui aujourd'hui sont littéralement dépossédés de leurs terres et n'ont plus accès au logement de manière décente ? Quel message collectivement envoyons-nous ?

Alors, on peut toujours prétexter un cas particulier, on peut toujours dire que tel levier n'est pas activé, on peut toujours dire que ça ne va pas suffire. Oui, mais quel message collectivement envoyons-nous ? Je crois que la question elle est là.

Je terminerai en disant simplement qu'on ne peut pas nous dire d'un côté, alors qu'on le demande politiquement et démocratiquement une évolution statutaire dans le cadre d'une future autonomie, « non, ça n'est possible ». On demande une évolution constitutionnelle, on nous dit : « ça c'est peut-être possible », mais parce qu'un garde du corps de Emmanuel MACRON participe à une usurpation d'identité, on nous dit « *on stoppe le processus constitutionnel* ». Vous voyez, encore une fois, à quoi cela tient !...

Après on dit « mais là donc, on s'inscrit à droit constant », on nous dit « oui, mais vous comprenez, ces dispositifs, techniquement, ce n'est pas réalisable ».

Soyons sérieux collectivement, envoyons un message clair à l'appui de nos députés qu'ils puissent faire valoir la position de l'Assemblée de Corse et nous travaillons techniquement dans un processus évolutif en commission, avec le Conseil exécutif et auprès de nos députés. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher Romain. Donc, M. LACOMBE, mais vous avez pulvérisé votre temps de parole.

M. Xavier LACOMBE

Oui, si nous faisons le comptage de tous les groupes, je crois que nous ne sommes pas...

M. Hyacinthe VANNI

M. LACOMBE, je vais vous donner la parole, mais si on fait le compte de tous les groupes, votre groupe, j'ai été très conciliant, a explosé son temps de parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement et j'en appelle à la sagesse du Président de l'Exécutif parce que je voudrais en quelques mots et très brièvement, et je vous remercie encore une fois de me donner la parole, replacer un peu ce rapport dans le contexte.

Nous avons de forts doutes sur cette PPL d'un point de vue constitutionnel. Nous venons de recevoir, mais je le dis de manière objective, ni politique, ni électoraliste, mais sur le fond, et je dirai même sur le sérieux, le travail, puisqu'on est appelé à donner un avis aujourd'hui, ce soir, sur ce rapport au moment même où une fiche technique, synthétique certes, vient de nous être transmis où deux articles sont jugés anti constitutionnel, un rejeté sur les cinq. Donc, ce qui veut dire que plus de la moitié de ces articles, aujourd'hui ne semblerait pas être retenue. Et nous allons poursuivre nos débats et donner un avis aujourd'hui sur quelque chose où nous savons pertinemment, et nous, nous en avons la conviction, que ça n'aboutira pas en l'espèce.

Maintenant, après modifications, évolution et discussion, retour en commission et travail, comme l'a proposé Jean-Charles, sur l'ensemble des groupes avec même une commission uniquement dédiée à cela, et j'y suis favorable et j'y participerai suivant les conditions des plannings.

Aujourd'hui objectivement, et en toute responsabilité dans cet hémicycle puisqu'il faut, je reprends les propos de Romain COLONNA, dire la vérité aux Corses, alors disons la vérité aux Corses. On nous appelle aujourd'hui, à travers ce rapport, à donner un avis alors que l'on sait déjà que c'est une PPL mort-née.

Alors, soyons sérieux, disons la vérité aux Corses.

Je vous demande, M. le Président de l'Exécutif, de sursoir à ce rapport, nous revenons devant l'Assemblée le mois prochain, après à votre souhait, à votre gré, cela vous appartient, M. le Président de l'Assemblée, puisque c'est le Président de l'Assemblée qui présente, pardon, les rapports, nous travaillons entre-temps, nous affinons, nous évoluons, accord, désaccord, échanges, contradictions, point d'accord comme le disait Nadine, sûrement, très certainement, puisque nous sommes conscients de la difficulté du logement pour les Corses, pà i Corsi, qui aujourd'hui est devenu inaccessible, et pour cause.

Mais attention, encore une fois, sans revenir sur le fond, la raréfaction, c'est le principe de Keynes, l'offre et la demande : moins il y en a, plus c'est cher. C'est comme le temps, moins on a de temps, plus le temps est cher.

Voilà donc, je vous formule cette demande en toute objectivité.

Je vous en remercie, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

J'ai deux demandes de parole, Nadine et Anne TOMASI, è dopu basta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Simplement pour répondre à M. LACOMBE, à qui il doit manquer quelques épisodes, et c'est dommage parce ça avait été porté par un membre de votre groupe, et Mme PIERI le sait très bien.

Lorsqu'il s'est agi de la prorogation des droits successoraux, c'était inconstitutionnel, pourtant nous les avons obtenus, pourquoi ? Parce que le débat a été décidé, d'un point de vue politique, de se faire au niveau du Parlement, et c'est ainsi que ça été décidé, il n'y a pas eu d'avis du Conseil constitutionnel.

Donc, ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Nous, nous y mettons toutes convictions pour aller au bout de cette démarche, peut-être qu'elle ne sera pas acceptée, pour autant, le débat est ouvert. C'est la première fois que nous parlons de ce sujet de façon pointue, détaillée, sur la Corse, c'est une fenêtre. Tous les députés de la France aujourd'hui connaissent et connaîtront la situation spéculative de la Corse, connaîtront les revendications qui sont celles de l'Assemblée de Corse, ne loupons pas ce rendez-vous, faisons en sorte que nous puissions le porter ensemble le plus haut possible.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Anne TOMASI, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi. Je vais être aussi brève et aller en fait dans le même sens que Nadine.

U corsu dice : dumendà hè legge, et franchement je trouve que c'est u dettu chì casca bè ind'è a cunversazione.

C'est le travail des députés, ils ont été élus pour ça, c'est le travail des députés de proposer les lois et de les voter. Nous, notre travail, c'est de défendre les intérêts du peuple Corse, et le travail du Conseil constitutionnel, c'est de s'assurer de la constitutionnalité des choses. N'anticipons pas les choses, faisons ce qui nous est demandé, notre travail, émettons un avis sur un projet de loi qui nous est présenté.

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi à voi. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On va aller en commission, je voudrais répondre très brièvement, que les choses soient tout à fait claires dans nos esprits.

La proposition de loi porte sur deux points principaux, un point qui est consacré au renforcement du droit de préemption à travers la création d'une recette fiscale nouvelle, et un deuxième point qui est consacré au renforcement et à l'extension du droit d'expérimentation.

Sur ce deuxième point, il y a eu effectivement un débat qui est un débat informel, qui n'a pas donné lieu à un vote ou à une décision, qui a laissé penser qu'une majorité des interlocuteurs de nos députés considère que ce deuxième volet est susceptible d'être inconstitutionnel.

Au moment où on parle, cet avis et cette analyse sont probables, mais ils ne sont pas certains. Donc, à l'évidence, cela ne nous impose absolument pas de donner un avis sur cette deuxième partie, dont l'anti-constitutionnalité sera peut-être évoquée par anticipation, y compris par les députés, pour refuser d'examiner cette partie de la proposition. Si les députés font cela de façon majoritaire au moment de la commission des lois ou au moment du débat devant l'Assemblée, ils écartent ce deuxième volet et les choses n'iront pas plus loin, et ils auront été saisis d'un avis de l'Assemblée de Corse, disant « on était plutôt pour », « on était plutôt contre », et ils prendront leur décision.

Donc, pour répondre directement à votre question, je pense qu'y compris si de façon probable, d'après les échanges qu'ont eu les députés et qu'ils nous ont loyalement retranscrit, ils auraient pu ne pas nous le dire, ils nous ont dit, et une fonctionnaire de l'Assemblée de Corse a fait une fiche technique, nous en a informé, en disant que probablement il n'y aura pas de majorité ont sein de la commission des lois pour soutenir ce

deuxième volet. Dont acte.

Mais l'interprétation a contrario, de cette alerte, c'est que sur le premier volet qui a quand même concentré l'essentiel de notre réflexion et de notre discussion, c'est-à-dire le droit de préemption, alimenté par la ressource fiscale nouvelle, de ce côté-là les jeux restent totalement ouverts et il n'y a eu aucune prévention de nature anticonstitutionnelle, et le débat va se nouer.

Donc, moi je me tourne, encore une fois, un peu sur le même registre, mais peut-être de façon plus apaisée, vers les collègues de l'opposition, et notamment vers Marie qui a pris la parole en premier et qui connaît particulièrement bien la matière. Moi, je n'ai rien entendu dans ce que vous avez dit qui m'ait choqué et je n'ai rien entendu avec quoi je sois fondamentalement en contradiction, et je le reprends très brièvement.

D'abord, sur l'objectif général il me que l'ensemble des interventions disent : oui, il y a un problème énorme, premièrement.

Deuxièmement, il faut faire évoluer les dispositifs, alors peut-être plus de fiscalité, peut-être plus les communes, peut-être pour les intercommunalités, mieux articuler, mais on est d'accord sur l'objectif.

Et troisièmement, vous l'avez dit, par exemple le bail réel solidaire, je me tourne vers Juliette PONZEVERA puisqu'elle est Présidente de l'OPH de la Corse, Rosa PROSPERI notamment, et il y a d'autres administrateurs, un des objets essentiels de la convention que nous venons de passer entre la Collectivité de Corse et l'OPH de la Corse, c'est de pouvoir mettre en place le bail réel solidaire que vous aviez évoqué comme une solution intéressante. Donc, de ce côté-là, il n'y a aucun problème.

Deuxième exemple, on s'est battu, y compris pour supprimer des avantages fiscaux qui avaient été contournés. Quand vous avez eu des propriétaires de résidences secondaires qui ont bénéficié indûment du crédit d'impôt sur le meublé tourisme, on était tous d'accord pour dire que ça n'était pas normal, que ça faisait une concurrence déloyale. Nos parlementaires sont montés au créneau, on a réussi à le faire supprimer.

Troisième exemple : il y a aujourd'hui un détournement de certaines dispositions législatives, par exemple d'incitations fiscales, où on sait que l'on peut bénéficier d'un certain nombre d'exonérations à condition de mettre à disposition des logements qui doivent devenir des logements principaux et qui sont en fait détournés et qui deviennent des logements touristiques. On est d'accord pour dire qu'il faut aller contre cela, parce que ça alimente la spéculation et ça ne participe pas de ce texte. Mais ceci pour dire : nous devons croiser les regards.

Pour revenir sur les critiques que vous avez émises, certaines à mon avis sont déjà en voie de règlement. Par exemple, vous avez souligné que la computation des délais ou l'adjonction des délais faisait qu'on aurait une opération très longue, je sais que la proposition qui a été faite c'est de réduire de 4 à 2 mois. Je pense que ça, c'est louable, etc.

Deuxièmement, nous sommes au début d'un processus législatif, et là je peux rejoindre ce que vous dites, moi je pense que, y compris de façon formelle ou informelle, les députés continuent d'être demandeurs d'améliorations, et notamment d'améliorations qui seront apportées par des collègues qui sont également des professionnels du droit. Que vous sachiez aussi que sur le principe, les deux associations de maires ont soutenu la proposition de loi.

Ce qui est fondamentale à mon avis, notamment dans les critiques que vous avez émises et celles de Jean-Charles, je crois qu'on ne doit pas opposer, mais au contraire chercher à articuler le mieux possible le droit de préemption des communes, des intercommunalités et de la Collectivité de Corse. Et dans ce domaine, moins que dans tout autre, nous ne pouvons envisager qu'il y ait une sorte d'omnipotence de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse doit intervenir là où les communes ne peuvent pas le faire, soit, qu'elles n'aient pas les moyens financiers de le faire, soit qu'elles n'aient pas la possibilité institutionnelle et quelquefois même la capacité à faire face à un certain nombre d'enjeux qui peuvent dépasser. Il n'y a pas que les communes de la taille de Bunifaziu, de Bastia et d'Aiacciu ou même de Peri ou la vôtre Valérie, on sait qu'il y a des très petites communes, on sait qu'il y a des communes qui n'ont pas de PLU, on sait qu'il y a des communes ne peuvent pas aller vers un droit de préemption ou un droit de préemption renforcé.

Donc, on peut très bien réfléchir à tout cela et améliorer les choses. Et d'ores et déjà, ça a commencé à être fait parce que, par exemple, la ressource nouvelle qui est envisagée par la proposition de loi, pour répondre à Jean-Charles, il n'est absolument pas prévu par les rédacteurs du texte, qu'elle bénéficie uniquement à Collectivité de Corse. Elle pourra être utilisée pour des opérations qui seront portées par les communes, par les intercommunalités et mêmes par les associations type bail foncier solidaire. On sait que certaines communes, y compris de votre intercommunalité, y réfléchissent, et moi je souhaite, bien sûr, que la Collectivité de Corse soit partenaire de ces opérations.

Donc vraiment, là encore plus qu'ailleurs, n'opposons pas les communes, les intercommunalités, Collectivité de Corse, et réfléchissons à une articulation qui soit une articulation efficace.

Au bénéfice de ces explications, je reviens, je dirai, à l'objectif essentiel du rendez-vous d'aujourd'hui, on est au début d'un processus législatif, ça a été dit. Ce que l'on demande à la Collectivité de Corse, à votre Assemblée, c'est un avis sur l'esprit de cette loi, sur ses objectifs, sur ce qu'elle vise à faire. Un avis qui peut également être étayé de préconisations techniques ; l'Assemblée de Corse, à ce stade, ne peut pas faire œuvre de législateur à la place du législateur. Par contre, et on va le voir en commission, il est tout à fait envisageable que l'on attire l'attention du législateur sur un certain nombre de problématiques que nous avons identifiées, qu'il s'agisse de la majorité ou de l'opposition. Et, si nous faisons cela, à mon avis, nous soutenons une démarche, et je termine par-là, qui est quand même une chance pour la Corse.

Le calendrier, on le redit encore une fois, il est dicté par la vie parlementaire française : il y a des niches, dans ces niches parlementaires les groupes d'opposition peuvent avoir l'occasion de s'exprimer. Il se trouve que le groupe « Liberté et territoires », avait cette niche ; il se trouve qu'à la suite d'arbitrages internes, c'est la proposition portée par les députés de la Corse qui a pu être inscrite et, comme le disait Nadine tout à l'heure, c'est une chance pour nous. Pour la première fois, on va pouvoir avoir un vrai débat dans l'Assemblée nationale, autour d'un problème que nous avons tous porté à bout de bras, et je pense que, quel que soit le sort réservé à la proposition de loi, très sincèrement je pense qu'elle peut se transformer en loi, en tout ou en partie.

Mais si nous faisons ça, nous n'aurons pas réglé le problème de la spéculation, mais nous aurons quand même attiré l'attention du Parlement, Assemblée nationale et Sénat, sur une problématique essentielle et nous aurons créé les conditions pour que, par le dialogue ici et le dialogue avec Paris, nous fassions évoluer la loi. Et, comme je l'ai dit la dernière fois, lorsque j'ai été entendu par la commission des lois, j'ai dit : vous savez, nous, on sait qu'on vit une situation en Corse particulièrement douloureuse et particulièrement insupportable, mais on sait que ça se vit ailleurs aussi. Si demain on peut contribuer, à travers nos propositions, à faire avancer un débat, y compris au plan national, au plan français global, si les préconisations que nous proposons, y compris grâce à des améliorations que vous apporterez, qui seront apportées par les parlementaires, que nous aurons le temps de faire, parce que je vous rappelle que s'il y a un vote en première lecture, il y aura un processus de navette, devant le Sénat, ça reviendra devant l'Assemblée nationale, donc nous avons le temps de travailler ensemble, y compris dans le cadre de commissions et nous pourrions améliorer ce qui doit l'être.

Donc, très sincèrement, moi je dis : envoyons un message qui est un message de principe positif, faisons valoir les remarques qu'il y a à faire valoir en demandant au législateur de se pencher sur cette problématique et puis continuons à travailler ensemble parce qu'il vaut mieux faire un petit pas quand la marche est longue, que de se dire : la

marche est tellement longue, qu'il vaut mieux faire dix pas d'un coup. Moi, je préfère qu'on fasse un pas, et puis un autre, et puis un autre.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je vous propose d'aller en commission, qu'un certain nombre de personnes restent dans l'hémicycle ou connectées et qu'on avance sur les autres dossiers. Donc un ou deux par groupe en commission.

Salle 5, mais 1 ou 2 personnes par groupe, pas plus.

On vérifie si nous avons le quorum, puis nous donnons la parole à Josépha GIACOMETTI.

Est-ce que les gens qui sont en Teams et pas en commission peuvent s'annoncer ?

Brouhaha.

Nous allons procéder à l'appel nominal des Conseillers pour voir si le quorum est atteint.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des Conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, le quorum est atteint, on va pouvoir passer au rapport suivant.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

* **Raportu n° 075: A furmazioni prufizionali in Corsica : imbuschi è strategia.**

* **Rapport n° 075 : La formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie.**

M. Hyacinthe VANNI

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président. En quelques mots et en quelques, je dirai, morceaux choisis, puisque c'est un rapport dont vous savez qu'il est assez volumineux, quoi qu'on en a eu des pires, mais je crois qu'il est assez dense, en tout cas.

Donc, c'est un rapport sur la formation professionnelle, comme vous le savez, ses enjeux et la stratégie que nous voulons mettre en œuvre. Je dis que « nous voulons mettre en œuvre », non pas parce que nous partons de zéro, parce que la stratégie en matière de formation professionnelle, vous l'avez d'ailleurs adoptée à l'unanimité dans cette Assemblée, mais parce que le choc économique que nous vivons aujourd'hui, accompagnant la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, impacte violemment notre île dans tous les secteurs et que, parmi toutes les mesures que nous pouvons mettre en œuvre et qui sont mises en œuvre par notre Collectivité, afin de relancer le plus rapidement possible et l'activité des entreprises, mais aussi et au-delà l'ensemble des publics hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, la formation professionnelle constitue un levier essentiel.

Alors ce rapport a trois objectifs, celui de rappeler nos compétences et nos engagements puisque, comme je le disais, nous ne partons pas de rien et déjà de nombreux engagements sont pris, y compris des engagements financiers ; de démontrer la nécessité aujourd'hui de définir une stratégie nouvelle pour les années à venir si nous voulons que notre Collectivité soit en capacité, je le disais tout à l'heure pour la culture, mais c'est valable aussi pour la formation professionnelle, si nous ne savons pas faire preuve de réactivité, de souplesse, nous nous ne serons pas en capacité d'accompagner au mieux les changements et les mutations profondes qui s'imposent, et dans le domaine de la formation d'autant plus, en tout cas autant que dans beaucoup d'autres.

Donc, une nouvelle stratégie pour les années à venir, et donc qui dit nouvelle stratégie, dit nouvelle organisation et nouveau mode opératoire plus agile et plus efficace.

Alors, je le disais, derrière des rapports et des acronymes, il y a des réalités, les réalités des entreprises corses aujourd'hui qui sont impactées, les réalités d'hommes et de femmes, jeunes et moins jeunes, les réalités des organismes de formation, la réalité de tous ceux qui se retrouvent dans des situations précaires, qui sont touchés par le chômage, par la perte d'emploi, par la nécessité de se réorienter, par tous ceux qui souhaitent, malgré tout, se projeter vers la création d'une entreprise ou d'une activité avec tous ceux qui souhaitent reprendre une entreprise ou une activité, avec tous ceux qui souhaitent la transmettre.

Je dis « derrière des acronymes » parce que dans ce rapport, comme souvent dans beaucoup de rapports que nous présentons, il y a des dispositifs, des cadres qui nous éloignent, en tout cas dans les appellations et dans les chapitres, de la réalité de la matière

humaine que nous avons la responsabilité d'accompagner. Nous l'avons dit souvent durant cette session, l'investissement sur capital humain, et nous le croyons, est l'investissement le plus précieux.

Alors, ce rapport il est traversé par des exigences de justice sociale, il rappelle les orientations stratégiques qui sont les nôtres et il essaye de coller au mieux aux besoins des publics, aux besoins des organismes de formation et aux besoins des entreprises.

Alors, je le disais, une nécessité absolue d'être plus souple et réactif, une nécessité de repenser ce système complexe, de coordonner les acteurs parce que la Collectivité, notre Collectivité, a un rôle de coordinateur important. Nous savions que c'était déjà une nécessité pour nous, elle s'est accrue aujourd'hui avec la crise.

Une réactivité aussi plus grande et une proximité plus importante avec le terrain, avec les territoires, au plus près des territoires, des EPCI là aussi, également des partenaires, chambres consulaires et différents organiques de formation, et la nécessité aussi de repréciser un certain nombre d'orientations stratégiques.

Bien sûr, ce rapport il s'inscrit dans un cadre global qui est celui de l'action de la Collectivité dans l'ensemble d'un système éducatif allant du premier degré à l'enseignement supérieur et à la recherche, même si aujourd'hui le focus est fait sur la formation professionnelle, il ne faut pas cloisonner ce rapport et le dissocier de l'ensemble de la politique en matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur et de recherche que nous portons, puisqu'il y a une nécessité de penser un continuum évidemment, dans nos orientations stratégiques, dans les parcours que nous essayons de construire, la nécessité de mailler au plus près les partenaires investis.

Alors, ce rapport se découpe d'abord par un rappel, je le disais, de nos compétences, et elles sont larges dans le domaine de la formation professionnelle. Alors rappel de compétences, vous les connaissez, je ne vais pas les redétailler, mais je vais quand même faire un focus sur l'impact qu'a pu avoir la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Nous avons en son temps alerté, nous avons alerté par la voix de nos députés, j'avais moi-même alerté la Ministre du travail sur ces questions, il y avait eu différents échanges notamment avec un certain nombre de ses collaborateurs. Tous les arguments que nous avons pu avancer à l'époque, notamment l'absence de prise en compte des spécificités de la Corse, de ses CFA, des branches professionnelles dont très peu sont constituées parce que la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, elle repose beaucoup sur les branches.

Nous avons appelé à la vigilance parce que nous étions convaincus que cette loi n'arriverait pas à prendre, dans sa complexité et dans sa spécificité, notre île dans toute la

complexité et également la réalité de nos entreprises, vous le savez, dont le tissu entrepreneurial est composé à 98 % de PME et TPE.

Effectivement, c'est un rapport en suite de la loi, puisque toutes nos préconisations avaient été rejetées, c'est ensuite un travail qu'a mené le CESEC, notamment Mme Dubreuil qui préside la commission formation/emploi, et qui a formulé un rapport sur ce sujet dont nous avons intégré un certain nombre de préconisations.

Nous voyons qu'aujourd'hui beaucoup des inquiétudes que nous avons formulées à l'époque se ressentent, notamment pour le financement, et je sais que certains élus y sont sensibles pour avoir échangé avec eux et sur tous les bancs, si je puis dire, en tout cas derrière les écrans, notamment sur la prise en compte de nos petits CFA, sur la question du financement aux contrats et sur la question du financement d'un certain nombre de contrats d'apprentissage, puisque la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel là où elle a eu un impact, c'est sur l'apprentissage. Alors, on nous avait dit à l'époque : mais vous n'avez pas plus de compétences que d'autres régions sur l'apprentissage, puisque c'est la loi de 83 sur l'apprentissage, sauf que nous avons signalé que ça consistait en un détricotage de la compétence globale puisqu'en matière de formation, d'enseignement et d'éducation, nous avons des compétences beaucoup plus élargies que les régions de droit commun.

Ça n'avait pas été entendu et aujourd'hui nous nous retrouvons à devoir pallier un certain nombre de difficultés.

Alors, les schémas et les plans, j'aurais tendance à dire, Chers conseillers, vous savez que nous en présentons beaucoup, que nous en présentons parfois trop et que sous toutes mandatures et sous toutes couleurs politiques, nous sommes amenés à présenter des schémas et des plans, et nous avons voulu, celui-ci en tout cas, humblement, le détailler jusqu'à son opérationnalité sur le terrain, le détailler jusqu'à ses acteurs et ses partenaires pour montrer, au-delà d'un plan et d'un schéma, la nécessité de la mise en œuvre. Et c'est pourquoi, il a aussi un aspect assez détaillé sur l'opérationnalité, parce que si ça ne prend pas corps sur le terrain et la nécessité de concerter, ça ne sert pas à grand-chose, ça reste au titre de déclaration de bonnes intentions.

Alors, nous voulions aussi rappeler les différentes adaptations qui ont été prises lors du plan Salvezza, parce que c'est vrai que nous avons pris un certain nombre de dispositifs, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'aides d'urgence et nous avons su être réactif ; je salue d'ailleurs le travail des services ici représentés pour leur réactivité dans une période qui a été compliquée. D'abord, afin de permettre la continuité du service public dans les meilleures conditions, mise à disposition de plateformes, mise en place d'une aide individuelle sur les apprentis, j'en avais notamment discuté avec Cathy COGNETTI qui connaît bien la question, destinée aux apprentis en rupture précoce de contrat ne leur

permettant pas d'accéder à une allocation chômage, maintien de la rémunération des stagiaires en cas de suspension de la formation et des formations à distance.

La formation professionnelle a déjà dû évoluer très vite pour mettre en place un certain nombre de modules et de dispositifs de formation pour s'adapter à la demande des entreprises, management à distance, télétravail, soft skills, un certain nombre de remontées qui nous ont été faites et où cela nous a demandé une capacité d'adaptation rapide, mais aussi des échanges avec les organismes de formation, les entreprises, les consulaires puisque nous avons travaillé étroitement, notamment avec les chambres consulaires qui nous ont fait, par des enquêtes flash, remonter un certain nombre de besoins.

Ces besoins, comme vous le voyez et comme à chaque fois sur la question de la formation, sur les besoins des entreprises en coordination, bien sûr, avec les dispositifs ADEC, ils viennent sur les publics les plus fragilisés, les plus éloignés de l'emploi, quel que soit leur âge, puisque nous avons la responsabilité de la formation tout au long de la vie, et ils viennent également sur, je dirai, ce que nous qualifions de frein périphérique à la formation, c'est-à-dire les aides à la mobilité, les aides à l'hébergement, les aides au logement, les mesures de soutien qui permettent à tous, en tout cas nous essayons d'être le plus exhaustifs possibles, dans les meilleures conditions, avec les moyens que nous avons, d'avoir un accès égal à la formation.

Bien évidemment, je le disais, à l'aune de ces enseignements, nous avons eu un financement important et constant de la Collectivité, parce que je crois qu'il était essentiel de le faire et il est essentiel aussi de rappeler l'investissement financier important de la Collectivité, il est rappelé dans le rapport, plus de 27 M€ par an sont engagés en moyenne pour la formation professionnelle infra-bac et les formations sanitaire et sociale.

Il est aussi nécessaire aujourd'hui de nous adapter, mais ça j'en ai déjà parlé rapidement puisque le contexte nous l'impose, puisqu'il y a, nous le voyons, des transformations de l'environnement économique et social qui s'accélèrent, fortement impactées par les enjeux du numérique, de la transition énergétique, de l'adaptation des compétences professionnelles et de l'élévation du niveau général, et qu'il y a un certain nombre de facteurs de risques, vous le voyez, sur un tissu déjà structurellement fragile qui sont à éviter.

Ces risques-là sont listés dans le rapport. Et, il nous faut agir et tenter de compenser ces risques structurels et conjoncturels puisque, je le disais, nous avons déjà un tissu économique fragile, je n'y reviens pas, nous avons souvent l'occasion d'en parler ici.

Alors, la stratégie à repenser pour faire face à un risque d'accroissement du chômage structurel, un risque d'accroissement des entreprises surendettées, et donc en

découle un certain nombre de restrictions en termes d'emplois et de formation.

L'accroissement de la polarisation des marchés du travail, trois des nombreux risques, puisque de ceux-ci découlent d'autres risques forts, trois pistes peuvent être évoquées dont notamment le choix de l'investissement sur le capital humain, le plan de retour massif à l'emploi à travers la formation.

Au-delà des diagnostics, puisque nous avons diagnostiqué, et vous l'avez adopté dans Salvezza, nous avons diagnostiqué des filières clés, des filières souveraines, des filières d'avenir, c'est détaillé dans le rapport, donc :

-filières clés : tourisme, commerce, service de proximité, BTP, transports, logistique ;

-filières souveraines : santé, silver économie, énergie, développement durable, agriculture, industrie agroalimentaire ;

-cinq filières d'avenir : industrie culturelle et créative, numérique, aéronautique, nautisme, cosmétique.

Donc, l'enjeu de la formation va être de consolider et transformer les dispositifs structurels, accélérer la transformation des « Plans de Filières », faire « matcher » le fameux besoin en compétences, donc organiser la remontée des besoins, j'y reviendrai, même si elle s'est mieux organisée, nous avons pu le constater durant cette crise, réaliser des prévisionnels de formation et nécessairement adapter les contenus de formation, et c'est ce à quoi nous travaillons notamment avec les différents organismes de formation.

Pour ce qui est de la remontée des besoins :

Alors, avant la remontée des besoins, il y a aussi une nécessité de proximité, d'un maillage plus fort du territoire, je l'ai dit et je n'y reviens pas, la lutte pour venir agir sur les freins périphériques, accentuer la notion de parcours, parce que souvent, on le voit dans le domaine de la formation, notamment de la formation professionnelle que nous avons des personnes qu'il faut faire revenir vers la formation et vers l'emploi ensuite.

Et pour cela donc, je le disais, il nous faut organiser la remontée des besoins, vous savez qu'il y a, pour l'avoir adoptée ici dans cette Assemblée il y a maintenant quelque temps, la mission stratégique et transversale d'analyse et prospective qui collecte et diffuse les informations relatives à l'offre de formation, qui observe et analyse la relation entre la formation et l'emploi, et qui accompagne la professionnalisation des acteurs et opérateurs.

Cette mission d'analyse se coordonne avec le secrétariat permanent du CREFOP, instance quadripartite dédiée pour les questions de formation et d'emploi.

Et, bien évidemment, nous arrivons à la nécessité de la refonte de la carte des formations professionnelles. Mais je disais en préambule de mon propos que ce rapport devait mis dans l'action globale que nous portons dans le domaine de l'éducation et de la formation, et je crois, bien sûr, que la refonte de la carte des formations est un impératif indispensable et nous comptons, bien évidemment, j'ai déjà saisi les autorités compétentes dans ces domaines pour entamer ce travail, pour articuler mieux l'écosystème de formation.

Donc, l'adaptabilité de l'offre de formation est extrêmement importante. Compte tenu des analyses précédentes, l'action de la Collectivité aussi doit être renouvelée. Vous savez que nous portons un plan régional de formations, je crois qu'il va falloir revoir et son système de montage et les dispositifs de formation qui en découlent en profondeur.

Enfin, et bien sûr, il y a la question de l'orientation et nous avons dans ce domaine, autour du service public territorial de l'orientation, mené et nous menons toujours, le site Corsica Orientazione en est la vitrine, une action auprès de tous les publics en formation, des plus jeunes aux seniors. Nous essayons d'accentuer, par un travail coordonner avec les acteurs, notre présence dans les établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs dédiés et vous savez que, durant cette crise, un numéro vert a été mis en place, il est maintenu, pour pouvoir répondre au plus près des besoins de personnes qui auraient besoin de renseignements dans le domaine de l'orientation.

La question, bien sûr, du décrochage scolaire où, je le rappelle, nous n'avons pas la compétence de détection, c'est-à-dire que pour qu'un jeune ne devienne pas un décrocheur, nous savons aujourd'hui qu'il y a des signes avant-coureurs et qu'il nous faut travailler étroitement, et ce sont des échanges que je peux avoir avec le rectorat sur ces questions, pour travailler étroitement à ce que les dispositifs de décrochage, je devrais dire, n'aient pas besoin de se mettre en place, qu'on puisse attraper ces jeunes avant. Je crois que là-aussi, il y a vraiment une possibilité en Corse parce que nous avons une petite académie, un petit territoire, de faire mieux et de faire bien et je le dis, pour tous.

Donc, aujourd'hui en revanche, nous avons eu une avancée puisque nous avons pu enfin obtenir la liste des décrocheurs, nous demandions cela avec insistance et au Ministère de l'Education nationale, j'en avais fait la demande également à la rectrice qui avait relayé, et à la ministre du travail puisque nous avons eu des échanges, avec les représentants des régions, avec la ministre du travail sur certains points.

Cela été entendu, nous avons obtenu la liste des décrocheurs parce que pour être plus pratique, et je sais que certains connaissent bien le système, nous recevions des listes

anonymées pour faire du marquage à la culotte, donc c'est compliqué. Pour coordonner les acteurs et pouvoir les faire travailler ensemble, c'est complexe lorsque l'on n'a pas les listes réelles des décrocheurs.

Ensuite, nous travaillons également sur l'obligation de formation des 16-18 ans, qui est une compétence nouvelle. Je crois que le terme « obligation » est un peu inadapté, je crois qu'il y a vraiment un accompagnement nécessaire pour la prise en charge des jeunes le plus précocement possible, et vers des parcours de formation qualifiant.

C'est extrêmement important de pouvoir suivre et de pouvoir accompagner ces jeunes qui sont souvent très éloignés, sur des parcours de formation qualifiants et très qualifiants. Ça nous semble essentiel.

Ensuite, sur les secteurs identifiés, se mettent en place aussi les contrats territoriaux d'objectifs, pour pouvoir être au plus près des besoins, et nous en mettons un certain nombre en place dans les domaines de l'agriculture notamment, dans les domaines des métiers du spectacle, dans les domaines du patrimoine et dans certains domaines de l'artisanat, pour pouvoir être au plus près de la demande et des besoins en formation des entreprises notamment et des publics.

Concernant les entreprises, nous travaillons bien sûr en amont, la remontée des besoins elle est essentielle. Je crois qu'il y a un maillage encore plus resserré et il faut maintenir l'effort là-dessus, puisqu'un chef d'entreprise aujourd'hui ne peut pas qualifier ses besoins et les transformer en compétences sur 3 ans, sur 5 ans et parfois même pas sur du court terme, et c'est à la Collectivité d'accompagner.

Et je crois que nous avons vraiment amélioré le système, et nous avons pu le vérifier. Alors, il y a toujours des améliorations à avoir et je suis la première à le dire.

Voilà, il nous faut construire aujourd'hui un système qui soit durable pour notre île. Il conviendra de toujours mesurer les politiques, parce qu'elles doivent toujours se mesurer, s'évaluer pour tenter de s'améliorer, et celles-là n'échappent pas à la règle.

Il y a des enjeux de rentabilité propre à chaque acteur économique, et c'est bien normal. Nous, nous conjugons ces besoins en capital humain puisque la formation professionnelle est plus que jamais un outil stratégique qui peut nous aider, face aux résistances économiques, aux résistances sociales. Je vous ai expliqué nous voyons les risques qui sont diagnostiqués, et nous savons donc que l'investissement sur le capital humain, je le répète car c'est important, par l'éducation, la formation, afin d'assurer une montée aux compétences sont des clefs de développement pour notre île et sont des garanties pour l'avenir de notre île, des jeunes bien sûr, et en premier lieu, je serai tentée de

dire, mais aussi des moins jeunes qui souhaitent continuer à se former et se perfectionner dans leur domaine.

Et je crois que pour la Corse, si nous arrivons à avoir un système de formation toujours plus performant, averemu fattu qualcosa di bè.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Dossier très important.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je pourrais prendre la parole, M. le Président ?

Mme Rosa PROSPERI

Président, je souhaiterais intervenir avant de retourner en commission pour un amendement que je soutiens, si vous le permettez, Cathy ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Oui, s'il n'y en a pas pour longtemps parce que je n'ai presque plus de batterie.

Mme Rosa PROSPERI

Non. Je dois retourner en commission et donc, ça ne sera pas long.

Je ne suis pas très familière de ce sujet et je sais que dans cette Assemblée, il y a grand nombre de conseillers qui sont beaucoup plus des techniciens de la formation que je ne le suis. Il n'en demeure pas moins que ce rapport pose surtout des enjeux stratégiques. Et en le lisant, il m'est apparu qu'il était important de souligner un certain nombre de choix pertinents, il y a très peu de choix novateurs, révolutionnaires quoi qu'on en dise.

Je parlerai de choix pertinents et judicieux qui consistent principalement à ne pas proposer un catalogue de formations aussi large soit-il, aussi intéressant soit-il, mais plutôt de s'attacher tout d'abord à une analyse du terrain et de la structure, des mutations que subit notre système économique et social et de décliner à partir de ces éléments, un certain nombre d'enjeux stratégiques.

Je m'explique rapidement. Le rapport fait d'abord un rapide focus sur la structure de notre économie que tout le monde connaît, elle est principalement axée sur 2 piliers : une écrasante majorité de PME et de TPE et un fort caractère saisonnier. Mais le rapport tire

aussi les enseignements de la crise du COVID, non pas en ce qu'elle a permis de réaliser ou ce qu'elle a empêché de réaliser, mais en ce qu'elle a été, pour l'avenir, un accélérateur de transformation de la société et un accélérateur de la mise en exergue des vulnérabilités de notre société.

Accélérateur de la transformation parce qu'à l'occasion de la crise COVID, on a vu se développer de nouveaux moyens de consommation, de nouveaux moyens de rapport dans l'entreprise, de nouvelles façons d'enseigner et d'éduquer qui seraient peut-être intervenues dans une ou deux décennies, mais qui par l'effet de cette crise, sont aujourd'hui des éléments prégnants sur lesquels on doit se baser et qui, sans doute, ne se modifieront pas tant que cela dans l'avenir.

Donc, accélérateur de la transformation de la société, accélérateur des vulnérabilités parce que cette crise a révélé un nombre plus important de précarité, de pauvreté. Elle révèle d'autant plus la difficulté dans laquelle se trouvent les gens qui sont dépourvus de formations, dépourvus de compétences. Le but a été, me semble-t-il, de rechercher un équilibre au niveau de la formation entre les formations existantes, ce que d'aucuns appellent « le monde d'avant » et que je ne reprendrai pas parce qu'en matière de formules qui ne veulent rien dire, celle-là se pose là. Donc, un équilibre entre les formations existantes et les formations que l'on devra prioriser pour les secteurs d'avenir dont on voit la carte se dessiner, encore une fois au regard de l'accélérateur de la crise.

La nouveauté, c'est surtout d'avoir compris que le prisme qui découle de tout cela est que la formation est certes un outil pour l'entrepreneur et est un outil permettant de pourvoir l'emploi, mais c'est avant tout un outil d'intégration sociale parce que si le système social est déstructuré, aucun développement économique n'est possible. C'est quelque chose qu'il faut entendre de façon pérenne et définitive.

Ce principe que je considère comme étant à la fois judicieux et vertueux étant posé, un certain nombre de réponses sont apportées, notamment dans le PRIC, affreux acronyme pour Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, sur deux axes, en tous les cas ce sont les deux axes que j'ai relevés.

D'abord, construire les compétences nécessaires dans les filières qu'il conviendra de développer, elles sont listées (le numérique, énergies renouvelables, tourisme durable). Beaucoup de points ont été d'ailleurs évoqués dans le rapport sur le développement durable que nous avons examiné hier. Donc, construire les compétences nécessaires dans ces filières nouvelles et surtout, transférer les emplois des filières anciennes ou classiques vers les filières nouvelles.

Vaste programme, me direz-vous, parce que quand les gens ne sont pas

suffisamment formés, quand ils ne sont pas suffisamment informés aussi, c'est difficile parce qu'on verra aussi peut-être plus d'emplois plus techniques, mais donc plus qualifiés et donc, peu susceptibles d'être pourvus par un public qui est, lui, dépourvu de formations.

C'est la raison pour laquelle la partie qui traite de la formation professionnelle tout au long de la vie me semble particulièrement fondamentale parce que ces transferts de compétences sur les filières d'avenir, on ne pourra les réaliser qu'en formant, tout au long de la vie, parce que les mutations dont je parlais tout à l'heure, de mon point de vue, vont continuer à se poursuivre au cours des décennies qui vont suivre, de façon constante, la société évoluant très vite. Ça, ce sont les réponses.

J'ai listé également un certain nombre de moyens qui me paraissent intéressants : l'identification des filières porteuses ; l'accompagnement de la professionnalisation et de l'orientation parce que souvent, on ne connaît pas les filières et la formation n'est pas portée notamment jusqu'aux jeunes dans le cadre de leur orientation scolaire ; gérer les reconversions, ça va être fondamental parce que quand on dit mutation, c'est conversion et forcément, reconversion également. J'ai noté aussi la problématique de l'illettrisme électronique qui va devenir aujourd'hui central dans les modèles sociaux, sociétaux et forcément dans la formation.

Voilà ce que je voulais dire en notant, pour terminer, une proposition qui m'a paru assez judicieuse qui a été formulée par le CESEC qui consiste dans la création de plates-formes de compétences mutualisées, une sorte de formation d'intérim. L'entreprise ne serait pas contrainte, et quand on sait qu'on a un tissu majoritairement formé de très petites entreprises, l'entreprise ne serait pas contrainte de former en interne, mais pourrait ponctuellement aller chercher ailleurs la compétence dont elle a besoin de façon ponctuelle sur ces plates-formes.

Même si je suis loin d'être spécialiste de la question, franchement ça me paraît une idée à creuser parce qu'on le disait, la société évolue, la crise a accéléré ces évolutions et aujourd'hui, les réponses ne pourront être que dans le sens de la fluidité et de l'adaptabilité des formations et des emplois. On sait que nos parents avaient un emploi pour toute leur vie, nos enfants ou nos petits-enfants exerceront peut-être 4, 5, 6 emplois. Cette idée également de fluidité et d'adaptabilité sur la base de l'intégration sociale, les éléments que je viens de vous donner me paraissent fort pertinents.

Le travail est immense. Je ne peux que souhaiter qu'il reste à notre conseillère exécutive suffisamment de force pour le mener à bout.

Je vais aller en commission et j'indique aux services que Marie SIMEONI portera mon pouvoir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue.

La parole est à Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Je souhaitais d'abord féliciter Mme la Conseillère exécutive et je le lui ai dit en commission, car durant cette mandature, elle s'est efforcée d'être à la fois au cœur des dispositifs, au plus proche des centres et des différents acteurs, et notamment des territoires.

La formation professionnelle, c'est une formation tout au long de la vie, un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences. Les actions de continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles.

Elle inclut les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis. Tous les adultes, aujourd'hui, peuvent alterner des périodes de formation et des périodes d'activité professionnelle dans une perspective d'évolution tout au long de la vie.

Les objectifs de la formation professionnelle sont nombreux. C'est offrir à ceux qui sont entrés tôt dans la vie active, une nouvelle chance d'accéder aux diplômes ou à un titre professionnel, prendre en compte les savoirs, les savoirs-être, les savoir-faire, les personnes en reprise d'études, leur épargner ainsi du temps, favoriser l'alternance et le développement de l'apprentissage.

La conseillère exécutive le sait, lorsque la Collectivité a perdu la compétence de l'apprentissage, la Corse, les Corses, les jeunes ont perdu beaucoup et cette crise doit nous faire prendre conscience que nous devons nous adapter beaucoup plus aux besoins et aux attentes du territoire et des jeunes.

La Collectivité de Corse doit maintenir son effort sur la formation et faire remonter les projets des centres car au sein des centres de formation, les jeunes se présentent systématiquement, comme c'est le cas des missions locales, et font des remontées autres que celles au niveau des Pôle Emploi.

Vous l'avez dit, Mme la Conseillère, c'est un soutien qu'il faut porter aux filières

clés et d'avenir, c'est une lutte contre le décrochage. C'est surtout aider les acteurs de la formation. Vous avez participé grâce à votre aide, lorsqu'on vous a sollicitée pour la prise en compte des apprentis qui étaient en rupture durant cette prise, les apprentis qui ne trouvaient pas de contrat, à mettre en place une indemnisation pour les aider au niveau financier pour trois mois. Ce qui faudrait faire peut-être aussi, vu la continuité de la crise actuelle, faire en sorte que des parcours de pré-professionnalisation, tels que nous avons précédemment, puisse être mobilisés avec une rémunération car les jeunes de nos jours ont d'énormes difficultés financières et les familles ne peuvent pas y faire face.

Vous l'avez dit, la formation est l'essence de tous succès et la Collectivité de Corse doit vraiment renforcer son action dans son domaine.

Je vous remercie encore pour l'écoute que vous avez eue sur le territoire et sur les centres de formation. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue.

Mme COMBETTE a demandé la parole, elle l'a.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Effectivement, tout le monde s'accorde à le dire, la formation professionnelle est un sujet majeur dans le développement économique de notre région. Ses enjeux et sa stratégie sont donc incontournables pour le monde économique. Les compétences de la Collectivité de Corse sont extrêmement larges pour ne pas dire une autonomie quasi complète.

Il y a 2 ou 3 ans, dans son argumentaire concernant la promotion de la charte pour l'emploi local, le Président TALAMONI avait fait un constat très juste de la situation économique et de l'emploi de notre région. Il pointait du doigt d'une part, le manque de qualification, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises, l'important recours à la main d'œuvre déplacée et le poids de la saisonnalité. C'est un constat que nous partageons même si la solution qu'il proposait était pour nous inadéquate. Le dénominateur commun à tous ces écueils est bien la formation professionnelle.

Sur ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui, les constats ne divergent malheureusement pas, la crise les a même accentués. En revanche, les solutions que vous apportez sont différentes. On y trouve de bonnes intentions, avec notamment une ouverture indéniable au monde économique et une volonté de co-construction que vous affichez réellement, à travers l'intérêt porté au CREFOP dont la mission est d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation instaurés dans la région. Cet outil est pour nous la clef de voûte d'un travail collectif, efficient et pragmatique.

Par ailleurs, il existe encore, mais vous l'avez souligné, quelques réglages à opérer. Je prendrai juste l'exemple des Comités Locaux de Formation qui sont normalement de véritables relais d'information et de mise en œuvre, mais qui ne sont pas encore opérationnels ou alors, comme vous l'avez reconnu également, la carte des formations professionnelles qui n'est pas encore partagée. Nous espérons que vous trouverez rapidement un moyen de les rendre opérationnels.

En préambule, Mme la Conseillère exécutive, vous avez dit ne pas partir de zéro. Mais ce soir il existe quand même une concertation et un pragmatisme qui pour nous sont nouveaux et que vous avez placé au centre de votre rapport sur la formation professionnelle.

C'est pour cela que nous vous accompagnerons et voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Muriel FAGNI et Pierre GHIONGA.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, ce plan concerne les fondamentaux de la formation, mais comme l'a si brillamment rappelé notre collègue Rosa, il faut, et vous l'avez dit également, innover, repenser les concepts, donner du sens au savoir, revoir également les pratiques de la formation, la digitalisation, l'enseignement modulaire, etc. Beaucoup de choses.

Donc, il y a vraiment beaucoup de dispositifs et vous allez les rendre encore plus efficaces.

Comme vient de le rappeler Christelle, on compte beaucoup sur la mise en place de ces comités locaux de formation qui sont vraiment le relais nécessaire et essentiel.

Mme la Conseillère exécutive, je sais que vous avez répondu, mais comme vous le savez, j'assiste au conseil d'administration de l'ATC, ainsi que Christelle, et j'ai participé également à des ateliers du travail concernant le travail saisonnier. Nous avons beaucoup de remontées des professionnels du tourisme qui se plaignent du manque de professionnalisme du personnel qu'ils recrutent.

Je sais qu'il faut parfois aussi prendre la mesure des demandes de ces employeurs, mais du moment que c'est récurrent, je pense qu'il faut vraiment trouver une solution à ce problème. Je sais qu'à travers le PRIC, vous avez lancé donc ce pacte régional d'investissement pour les compétences, vous avez déjà mis en expérimentation, notamment en Corse-du-Sud, certaines formations et c'est bien pour apporter une réponse concrète comme l'a dit Christelle, parce qu'il faut aussi avoir du concret, et là, vraiment c'est en lumière à travers ceci.

Vous savez, Mme la Conseillère, je trouve que la mesure notable dans votre plan, c'est la mise en place de ce PADS de suivi et d'appui aux décrocheurs. Vous le savez, ça a toujours été ma marotte, j'ai longtemps échangé avec vous sur le sujet, j'ai posé d'ailleurs une question orale, et je dirai à la lecture de ce plan, era ora ! Enfin, ces fameuses listes de gens qui ont quitté le milieu scolaire, listes que nous avons tant attendues et nous arrivons enfin à les obtenir de l'Education nationale.

Mme la Conseillère, ces listes sont-elles bien exploitables ? Est-ce que le nom, le prénom, l'adresse et même le numéro de téléphone apparaissent vraiment ? Si c'est vraiment important, c'est parce que j'ai travaillé dans le monde du travail et quand je voyais arriver à Pôle emploi ces jeunes qui avaient quitté, par exemple à 16 ans, le milieu scolaire et qui arrivaient 2 ans après, mais 2 ans, c'est beaucoup. Donc, il faut vraiment répondre le plus rapidement possible à ce décrochage afin de ne pas les laisser sans solution.

Vous avez repris mon expression que j'emploie souvent, c'est « les marquer à la culotte », j'en suis contente parce que c'est vraiment ça qu'il faut faire et il faut vraiment que ces personnes restent en formation dès le moment où elles ont quitté l'école.

Ce plan est vraiment ambitieux. J'espère que nous allons tous le réussir ensemble.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue.

La parole est à Anne TOMASI et Pierre GHIONGA après, la galanterie de Pierre que je connais très bien...

Mme Anne TOMASI

La galanterie de Pierre GHIONGA sans même la lui avoir demandée... Je vous remercie, et lui, et vous.

Je vais avoir une intervention qui va ressembler à celle que j'ai eue tout à l'heure sur le règlement des aides de la culture parce que personnellement, je vois dans ce rapport, un petit peu la même philosophie.

C'est un plan, je dirais, prêt à l'emploi, concret qui nous montre vraiment comment, vous avez parlé d'opérationnalité, qui nous montre vraiment comment il va être mis en place de manière réelle. Je trouve que c'est une bonne chose.

Il est le résultat de la réflexion sur la période COVID. Encore une fois, pour moi, c'est la preuve de la capacité des services de la Collectivité de Corse, de nos services, à se remettre en question et à remettre en question leurs pratiques, mais c'est également la preuve de leur volonté d'évoluer pour être en phase avec les besoins.

En matière d'évolution, ne pas avancer, c'est déjà un petit peu reculé. Vous les avez félicités pour leur réactivité, je souhaiterais en plus de leur réactivité et leur adaptabilité, les féliciter pour leur volonté d'évoluer et d'être sans arrêt à la pointe de ce dont la Corse a besoin.

Dans ce rapport, je perçois trois axes majeurs.

Le premier, suite à la crise COVID, une volonté encore plus prégnante de cibler les publics en difficulté, les plus fragiles, les moins diplômés.

Le deuxième axe, toujours suite à la crise COVID, c'est exactement comme je l'ai perçu dans le règlement des aides à la culture, l'adaptation au numérique, avec des appels à projets, avec des plateformes numériques, que ce soit Corsica orientazione ou les plateformes de e-learning. Je note d'ailleurs que vous vous êtes appuyée sur les moyens et les compétences qui existaient déjà, la plateforme d'e-learning de l'AFPA, mais aussi celle de la région Occitanie qui offrait une certaine innovation. J'apprécie donc cette mise en

synergie qui nous permet de voir que nous mettons tous les acteurs en lien et nous avons une approche globale.

Enfin, réduire la fracture numérique. C'est quelque chose qui m'a toujours tenu à cœur parce que je vois dans les écoles et j'ai eu l'occasion de voir encore plus pendant la période de confinement de l'année dernière que malheureusement, nous ne sommes pas tous égaux face à l'accès aux nouvelles technologies. Lors du plan Salvezza, nous avons pris la précaution de parler de la nécessité de réduire la fracture numérique et c'est là qu'on en voit toute l'importance.

Le troisième axe que je perçois, c'est l'adaptation aux besoins du terrain et des territoires, d'abord par une stratégie de filières. Comme mes camarades avant moi, je mettrai ça en lien avec le rapport n° 77, le PRIC, avec des appels à projets expérimentaux et innovants qui vont nous permettre de travailler sur les métiers en tension et donc de gagner en stabilité en évitant une économie trop spécifique.

Ce que j'apprécie encore plus, c'est la réflexion par bassin de territoires. Dans le rapport du règlement des aides à la culture, vous avez fait mentir Pierre GHIONGA en montrant que la langue corse était vraiment transversale dans nos préoccupations et irriguait toutes nos politiques. Aujourd'hui, dans ce rapport-là vous faites mentir Jean-Charles ORSUCCI en prouvant que nous ne faisons pas du jacobinisme régional, nous nous adaptons aux besoins du territoire et ce, pour un principe de réalité bien plus important, c'est que ùn vulemu micca zappà l'acqua.

En conclusion, je dirai que vous avez un plan ambitieux. Dans sa réalisation, il devra perpétuellement s'attacher à entretenir le réalisme de ses mesures, à rester en lien avec les besoins des territoires et des entreprises, surtout face aux défis économiques majeurs qui nous attendent.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. La parole est à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Josépha, je suis tout à fait d'accord avec ce plan, cette stratégie que je trouve adaptée à la situation de la Corse.

Je voulais préciser un point sur les formations souveraines. On parle dans cette

stratégie de santé et de silver économie. Je voudrais connaître quel est le périmètre de la formation en matière de santé. Tu sais, ou tu ne sais pas, je milite depuis très longtemps pour la création d'une école de formation aux métiers de la santé, formation primaire et secondaire, qui me paraît très importante.

Je prends un exemple personnel : actuellement, je suis médecin coordonnateur de l'HAD de Corte, j'ai besoin d'une formation. C'est très compliqué de trouver une formation adaptée et j'aurais donc aimé que l'on ait à l'université une école de référence où l'on puisse faire de l'e-formation par exemple. Je voudrais savoir si cette stratégie répond à une problématique comme la mienne qui n'est pas unique puisque tous les médecins de Corse cherchent à se former pour être plus efficaces et les formations sont souvent des formations pour un public très restreint. C'est le premier point que je voulais évoquer.

Le deuxième point, ça concerne le PRIC. Je voudrais déposer un amendement pour qu'on le transforme en PTIC. Merci.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. le Président, est-ce que vous pourriez m'autoriser à intervenir, parce que je vois que tout le monde a parlé du PRIC et comme apparemment, les deux rapports sont liés, je souhaitais intervenir.

M. Hyacinthe VANNI

On ne l'a pas encore présenté l'appel à projets. On donne la parole à Mme Nadine NIVAGGIONI qui veut dire un mot.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Le secteur touristique, comme vous le savez, a été fortement impacté par la crise. Nous avons échangé beaucoup au moment des auditions avec les professionnels du tourisme. Ce qui nous paraissait intéressant à mettre en œuvre, peut-être que vous l'avez rajouté depuis, mais nous avons réfléchi à un schéma régional de formation du secteur touristique, avec un comité d'évaluation et d'orientation qui permette de regrouper les professionnels, la direction de la formation et les organismes de formation une fois par an pour poser les orientations et définir les besoins. C'est quelque chose qui est réclamé depuis longtemps.

En matière de saisonniers, j'y viendrai tout à l'heure dans le cadre du PRIC.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole pour répondre.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci à tous pour ces interventions intéressantes qui sont venues enrichir le rapport-même, puisque j'ai noté un certain nombre d'informations qui seront intéressantes à intégrer.

Pour revenir en quelques mots sur l'intervention de Rosa PROSPERI, elle a abordé l'équilibre entre les formations existantes et les formations à prioriser et ensuite, cette nécessité des transferts entre secteurs. Je les lierai quasiment puisqu'il va falloir que nous soyons en capacité de transformer en profondeur certains secteurs eux-mêmes, puisque certains secteurs eux-mêmes se transforment. On est toujours dans les mêmes métiers, mais on n'est plus du tout dans les mêmes méthodes, dans les mêmes compétences, et pourtant on reste aussi dans le même métier. Donc, il y a aussi cette transformation-là à opérer.

Effectivement, l'identification des besoins, des filières porteuses. Par filières porteuses, celles, vous l'avez évoqué, qui sont des filières traditionnelles où il peut y avoir une volonté aussi de les conserver et de les valoriser même si l'air du temps nous encouragerait à ne pas le faire, mais que les orientations stratégiques qui sont les nôtres nous encouragent en revanche à les maintenir. Je pense notamment à certains métiers liés à l'artisanat, mais pas exclusivement, et autour des métiers du patrimoine au sens bâti où il y a des métiers émergents, des métiers de niche qui passent sous les écrans radars et qui pourtant sont des métiers qui seront porteurs et qui, dans notre vision des choses, sont importants à maintenir.

Aussi, la volonté et ça a été dit par différents intervenants, d'aller chercher ceux qui sont le plus vulnérables, les plus jeunes et les moins jeunes. Il y a vraiment une importance de mailler le territoire avec l'ensemble des acteurs pour aller chercher ceux qui ne se tournent pas vers la formation. Il y a des publics qui n'ont même pas l'idée de se tourner vers la formation pour trouver une porte de sortie. C'est ceux-là qu'il faut aller chercher, à tout âge.

Sur la question du CESEC et de la plateforme de compétences mutualisées, effectivement c'est un échange long qu'on a eu avec le CESEC et qui semble correspondre, on commence à regarder cela, à nos tissus d'entreprises qui fait que certaines entreprises ne vont pas créer un emploi pour certaines compétences parce que, soit elles vont en avoir besoin sur un court terme, soit ça demanderait un investissement qui ne serait pas rentable. Alors, cette mutualisation peut être intéressante.

Et évidemment, le maître mot, l'adaptabilité et la fluidité puisqu'aujourd'hui, nous n'occupons plus un emploi pour toute une vie, on va parfois avoir plusieurs emplois dans une vie et il faut être en capacité de répondre à cela aussi.

Merci à Cathy COGNETTI pour ses mots. C'est vrai que nous avons eu l'occasion de travailler ensemble, il y a eu un dialogue et un échange avec les territoires et certains EPCI, avec les organismes de formation et les CFA pour tenter de coller au plus près aux besoins. Dans un dialogue, il faut être deux et j'ai su chaque fois, la trouver dans nos échanges pour un même objectif, celui d'essayer d'agir au plus près de notre jeunesse et d'aller chercher, vous l'avez rappelé, lorsqu'il a fallu mettre en place de manière très rapide, un dispositif pour des apprentis qui se retrouvaient dans des situations difficiles puisqu'en rupture de contrat au regard de situation de crise.

La perte de la compétence apprentissage, c'est quelque chose que l'on partage, je l'ai dit, je ne vais pas redévelopper là-dessus. Je pense que c'est vraiment une erreur que de ne pas avoir entendu nos arguments qui aujourd'hui, sont valables pour la Corse mais aussi pour des régions françaises. Certaines régions ne se retrouvent pas dans la réforme puisque celle-ci ne prend pas en compte la spécificité de certains territoires, notamment en termes de tissu entrepreneurial et en termes d'organisme de formations. Je crois savoir d'ailleurs que lorsque vous évoquez la nécessité de faire remonter le projet des centres, que l'organisme France compétences, qui est censé aujourd'hui financer l'apprentissage, je crois savoir, mais je demanderai précision, que tous les centres de formation ont fait remonter les appels à projets et que visiblement, aucun n'a été retenu, et ce, sans aucune justification. On a simplement dit « vous ne correspondez pas aux critères » en rappelant tous les critères des appels à projets. Je dois le dire, c'est très problématique pour les centres.

Comme aujourd'hui, c'est France compétence qui est censé financer l'apprentissage, c'est un problème.

Effectivement être toujours au plus près des acteurs de la formation et maintenir au cœur de nos orientations, la notion de parcours pour accompagner au mieux et pour essayer, comme cela tient à cœur à Muriel FAGNI, de marquer à la culotte l'ensemble de ceux qui sont éloignés de l'emploi et aussi des décrocheurs, vous l'avez évoqué. Je sais que c'est un échange que nous avons eu souvent toutes les deux. D'ailleurs, je l'ai bien entendu puisque j'en ai tenu compte. Je vais répondre à ce que vous demandez sur la question les listes, vous avez raison, il y a encore un travail à affiner.

Merci à Christelle COMBETTE pour cet encouragement. C'est rare et donc, ça vaut d'être souligné ! Merci à elle. Vous m'avez dit que vous avez cette fois trouvé de la concertation et du pragmatisme. « Cette fois », alors, écoutez, ça a toujours été ma volonté, mais j'ai peut-être fait preuve aujourd'hui de plus de pédagogie puisque je dis que chacun

doit s'écouter et se remettre en question. J'ai peut-être fait preuve de plus de pédagogie puisque concertation et pragmatisme, ça a toujours été ma volonté de faire les choses en concertation, de co-construire, et de le faire avec pragmatisme.

Effectivement, nous avons des compétences larges de notre Collectivité. Vous avez rappelé à juste titre ce qui avait été pointé dans le diagnostic de la charte pour l'emploi local, les constats : le manque de qualifications, l'inadaptation des formations, le recours à de la main d'œuvre étrangère. Effectivement, la formation professionnelle est un levier important et je crois qu'il nous faut vraiment articuler tous les outils.

Le CREFOP, vous connaissiez mes préventions sur ce qui peut constituer quelque chose, pas contre les partenaires qui y siègent, je l'avais expliqué, mais j'avais l'impression que nous étions dans une usine à gaz, que les choses avaient du mal à s'articuler. C'est d'ailleurs un certain nombre de préconisations qui reviennent dans le CESEC. Je crois que nous avons réussi à améliorer les choses, que les ateliers travaillent, qu'il y a des échanges. Ma volonté, ce n'était pas d'écarter, mais d'investir le CREFOP dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues et essayer de s'en servir au sens positif du terme comme un espace où tous les acteurs sont réunis et où la concertation peut être opérante. Il faudra continuer à l'améliorer en ce sens.

Muriel, je reviens à vous. Nous avons parlé de la liste des décrocheurs. A aujourd'hui, et c'est encore un combat, puisque nous avons gagné une première bataille, c'est qu'on nous délivre enfin une liste nominative, mais nous n'avons pas encore gagné la guerre dans ce domaine. Parfois, on a les noms et les prénoms, mais pas encore les adresses. C'est encore un peu désordonné, mais nous sommes sur le coup puisque je ne renonce pas. On a déjà réussi à l'obtenir, on a demandé à ce qu'il y ait des critères obligatoirement mentionnés pour que ça puisse être efficace.

Ensuite, sur les comités locaux de formation, vous vous rejoignez d'ailleurs avec Christelle COMBETTE, il faut améliorer puisque ce sont vraiment des outils de concertation d'acteurs et là aussi, de partenaires au plus près du terrain. C'est bien ça qui est important.

Anne TOMASI, effectivement, la philosophie est un peu la même que dans le précédent rapport sur le RDA culture, ça ne vous étonnera pas à plusieurs titres que la philosophie se déroule dans l'ensemble de l'action.

Les trois axes majeurs que vous avez ciblés : les publics, l'adaptation au numérique et l'adaptation aux besoins pour mettre en place une stratégie cohérente. Oui, comme quoi, la Collectivité unique est en capacité d'être près du territoire et du terrain et qu'elle est en capacité d'aller au plus près des acteurs et de faire un maillage cohérent.

Comme quoi, on peut être Collectivité de Corse et être proche du terrain, de ses acteurs, de ses élus et de l'ensemble des partenaires qui œuvrent ici dans le secteur de la formation.

Pour répondre également à Nadine NIVAGGIONI et à Muriel FAGNI sur les questions du tourisme. C'est une question qu'on a beaucoup abordée sur laquelle nous travaillons notamment avec la présidente de l'Agence du tourisme. Nous sommes en cours de traitement sur les infos tourisme puisqu'il y a des enquêtes flash qui sont réalisées. Il va y avoir une présentation qui va être faite aux partenaires sur les besoins de formations existantes. Je ne sais pas si j'arriverai à le faire avant la fin de la mandature, mais l'objectif avec Marie-Antoinette MAUPERTUIS, c'était de présenter un plan de court, de moyen et de plus long termes, notamment sur des stratégies selon les niveaux de formation, selon les besoins, selon ce qui est existant et ce qu'il faut améliorer. On s'est livrés à un diagnostic, et des filières existantes, et des enseignements dispensés, et des besoins des acteurs de la profession.

Notre objectif est de le présenter dans le cadre de Rilanciu, en tout cas dans ses grands axes, j'espère que nous pourrons tenir cet objectif.

Pour Pierre GHIONGA, effectivement, nous sommes là aussi en discussion sur la question, mais ça me permet de le dire, mais ça ne répond pas totalement au cœur de votre demande, d'une école des cadres de santé, nous discutons avec l'université. Mais nous avons aussi des discussions qui sont ouvertes puisque nous pouvons l'ouvrir de manière plus étroite entre l'ordre notamment et l'université.

Vous avez évoqué des formations continues pour les médecins, on peut agir de cette manière, mais aussi nous pouvons mettre en oeuvre un certain nombre de métiers du médical et de formations aux métiers du médical et paramédical. Nous sommes à l'évaluation du schéma des formations sanitaire et social pour agir en ce sens. Donc, je pourrai revenir vers vous avec de plus amples informations d'ici peu. Mais c'est effectivement une des questions et c'est pourquoi, nous l'avons inscrit dans ce plan.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des orateurs, en tout cas sur les points les plus forts.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos échanges. Je ne doutais pas que la nécessité d'avoir une formation de qualité était un objectif partagé. Je vois que le plan qui est proposé opérationnel, je le répète, Anne TOMASI est revenue, je la remercie parce que oui, c'est la volonté d'être opérationnel pour ne pas faire un énième plan et un énième schéma.

Je suis heureuse que celui-ci soit partagé aussi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

Le rapport n ° 075 est ADOPTE à l'unanimité⁶.

On peut passer au rapport suivant.

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

*** Raportu n° 077 : Chjama à prughjetti Pattu Regionale d'Investimentu in Cumpetenze (PRIC) Corsica - Pianu Salvezza è Rilanciu**

*** Rapport n° 077 : Appel à projets Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse - Plan Salvezza et Rilanciu**

⁶ Délibération N° 21/062 AC

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Le rapport suivant découle un petit peu de celui-ci, puisque ça ne peut pas être déconnecté de l'opérationnalité du plan que nous venons d'adopter ensemble.

Dans le cadre plus plan régional d'investissement, Cher Pierre, je ne vous ai pas répondu sur la proposition d'amendement pour le transformer en PTIC, mais c'est une demande que j'ai déjà formulée. De temps en temps, de notre propre chef, nous mettons PTIC dans le rapport, mais pour l'instant, ça n'a pas encore été adopté. Vous avez raison, on aurait pu le mettre. Nous le mettrons dès aujourd'hui partout.

Dans le cadre de ce plan, la Collectivité de Corse devra engager en 2021 plus de 21 M€ et suivront des financements 2022. Ces crédits permettront de financer des actions de formations réalisées notamment dans le cadre du conventionnement AFPA et dans celui de la commande publique. Comme vous le savez, je ne vais pas revenir sur le fond, il nous faut réorienter les compétences vers les filières porteuses en permettant le développement de compétences en cohérence avec les besoins des territoires et des entreprises, en particulier vers les métiers d'avenir. Cela fait écho à une des fiches du plan Salvezza.

Il s'agit notamment de pouvoir soutenir les actions innovantes et expérimentales permettant de favoriser l'évolution du système tel que souhaité au bénéfice de la Corse et soutenir des projets d'accès à l'emploi novateurs proposés par les bassins d'emplois et les territoires.

Il s'agit vraiment de simuler l'initiative territoriale et pour la Collectivité, de favoriser les remontées de projets innovants remontant des territoires, des organismes de formation, des acteurs, tout type d'acteurs, publics ou privés, qui s'adressent prioritairement aux publics les plus fragiles comme les demandeurs d'emploi, les jeunes sans formation et/ou les bénéficiaires du RSA.

C'est vraiment une action en faveur des publics les plus fragilisés et les plus précarisés.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Mme COGNETTI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour reparler de l'ambition du plan d'investissement dans les compétences et les défis qu'il propose : former les jeunes, les demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés, accélérer la transformation du système de formation professionnelle. Les pactes régionaux ont été faits en ce sens.

La Corse devait bénéficier de l'Etat d'une dotation de 26 M€ au titre du pacte signé et la Collectivité devait mettre 52 M€. Sans mettre le travail qui est réalisé au quotidien par Mme la Conseillère et par la Collectivité, ma question est simple, je voudrais connaître la ventilation des sommes du PRIC pour les différents acteurs de la formation professionnelle et comment ces acteurs vont pouvoir répondre aux appels à projets ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme COMBETTE a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

C'est un rapport qui est très proche de celui qui vient d'être traité sur les enjeux et la stratégie de la formation professionnelle.

La Corse a été très touchée par la crise et le manque de qualification s'en ressent d'autant plus après cet épisode. Il a fallu donc s'adapter à cette crise et l'appel à projets vise justement à expérimenter d'autres solutions innovantes qui répondent aux besoins du monde économique. L'intérêt que vous portez à ces besoins réels des entreprises est clair.

Ce que je voudrais poser comme question, c'est surtout m'assurer que vous avez envisagé un plan de communication suffisamment large pour recevoir un maximum de porteurs de projets et de propositions, surtout un petit peu plus qu'il y en a eu pendant la dernière de 2018 à 2020.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dans le cadre régional de l'innovation, de nombreux produits de formation ont déjà été élaborés, inventés et d'autres vont venir dans le cadre de cet appel à projets, je pense qu'il est désormais indispensable de travailler à une labellisation régionale. C'est mon dada, je le propose depuis déjà plus d'un an. Pour l'instant, ça n'a pas d'écho, mais c'est indispensable.

Il y a des produits de formation qui dépendent du référentiel national et pour lesquels il n'y a pas de souci de qualification. Pour d'autres qui sont créés localement, ça serait dommage qu'à la fin d'une session de formation, ces stagiaires qui sont parfois loin de la qualification, n'aient pas une qualification régionale. C'est indispensable et ça serait un label qui, non seulement valoriserait les compétences acquises de ces stagiaires, mais donnerait aussi une force supplémentaire à la région. Je pense qu'il ne faut pas le négliger. Il y en a de plus en plus, par exemple sur la langue et il va y en avoir encore certainement. Les langues dites régionales ne seront jamais référencées au niveau national, donc donnons-leur la possibilité d'avoir une labellisation régionale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président. Merci de nouveau aux intervenants.

Pour répondre à Cathy COGNETTI, lorsque les appels à projets vont être publiés, on ne peut pas aujourd'hui déterminer comment se fera la ventilation entre projets, mais effectivement les centres peuvent faire remonter des projets. Il y a une enveloppe globale pour les appels à projets que l'on peut estimer aujourd'hui à environ 4 M€. On peut aller jusqu'à un maximum de 600 000 € par projet, au regard de l'aspect innovant, de la réponse aux critères qui seront publiés, je crois qu'il y a une note d'intention qui vous a été donnée avec l'appel à projets type. Il y a un certain nombre de critères qui sont listés.

Enveloppe globale à 4 M€ et plafond maximum de 600 000 € par projet. Il peut y avoir des projets qui coûtent beaucoup moins, ça ne veut pas dire que ça va être 600 000 € pour chaque projet, c'est le plafond maximum. La ventilation se fera au regard de la sélection des appels à projets.

Pour répondre aussi à Christelle COMBETTE, effectivement l'intérêt d'un appel à projets, c'est d'activer les remontées de terrain et faire en sorte que le maximum d'acteurs, et parfois des acteurs qui ne sont pas forcément des partenaires identifiés, parce que c'est aussi ça l'intérêt, qu'ils le deviennent, c'est intéressant aussi. Pour ça, vous avez raison, il faut avoir une communication efficace. Et, effectivement, cet appel à projets sera largement diffusé et communiqué pour que nous puissions atteindre des objectifs.

Sur la question de la labellisation, je partage effectivement ces besoins de référencement parce que l'exemple de la langue a été pris, mais on peut aussi avoir un certain nombre de savoir-faire à l'inverse qui, du coup, peuvent être référencés et valorisés

et peuvent être aussi un bénéfice pour la Corse, des formations qu'on ne développerait qu'ici, ou avec une certaine expertise et un certain savoir-faire. C'est un chantier que nous avons ouvert mais sur lequel nous avons pris un peu de retard, mais qu'il faudra concrétiser parce que, effectivement, c'est un objectif intéressant.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Catherine RIERA : les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

Le rapport n ° 077 est ADOPTE à l'unanimité⁷.

Merci, Mme la Conseillère exécutive, vous avez terminé vos dossiers.

Je demande au Président du Conseil exécutif si on examine les amendements ? Si tout le monde les a reçus, sinon on peut passer d'autres dossiers.

Le Président SIMEONI

On peut passer d'autres dossiers.

⁷ Délibération N° 21/063 AC

M. Hyacinthe VANNI

A votre convenance !

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

*** Raportu n° 080 : Raportu d'infurmazione nantu à u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 080 : Rapport d'information sur le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Le Président SIMEONI

Rapport donc n° 080, c'est celui auquel je faisais référence dans la réponse hier sur le budget à notre collègue et ami Pierre GHIONGA.

Je vais donner un chiffre plutôt que de lire le rapport.

En gros, je pense que c'est un rapport qui est complet, qui essaye d'être le plus lisible possible, avec des chiffres actualisés qui mettent en perspective les différentes situations.

Je vous rappelle la trajectoire. Aujourd'hui, si on regarde depuis la fusion du 1^{er} janvier 2018, nous avons un effectif global de moins 5 agents ; la diminution aurait été plus significative si nous étions restés à isopérimètre, puisque nous avons eu 29 intégrations suite à l'intégration d'associations qui étaient auparavant rattachées au conseil départemental. Donc, une baisse de 5 agents.

Comme je vous l'ai dit hier, on constate dans les phénomènes de fusion que les premières années, non seulement les effectifs ne baissent pas, mais en général ils augmentent, à tel point que certains se demandent si le principe sur lequel la fusion permet de faire des économies, notamment sur les dépenses salariales, est véritablement fondé. La question, me semble-t-il, je parle sous le contrôle du DGA, n'est pas véritablement tranchée, il y a un doute sérieux. Mais en ce qui nous concerne, nous avons essayé de maintenir et nous avons réussi à maintenir une trajectoire globalement vertueuse puisque nous avons diminué de 5 postes. Nous n'avons pas dégradé, mais au contraire, amélioré les conditions de travail des agents et amélioré également la qualité du service public qui est fourni aux usagers et aux Corses.

L'autre élément important, on en a parlé hier, c'est l'augmentation du nombre de CDD, 150 CDD en plus, qui est corrélé d'une part, à la crise COVID et d'autre part, à la nécessité de répondre dans l'urgence à des besoins dans le domaine de l'aide sociale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Monsieur le Président, dans la présentation du rapport, vous avez pratiquement répondu à mes interrogations.

Je vous avais alerté à plusieurs reprises sur la dimension humaine, avec notamment un malaise ambiant que l'on rencontrait dans certains services. Cela s'est vérifié par des arrêts maladies. Il y a eu des difficultés d'affectation, les agents ne connaissaient pas trop leur mission. C'est sur le bon chemin.

Aujourd'hui, ce soir à cette heure-ci, c'est de la dimension budgétaire qui est à prendre en compte. D'habitude c'est M. LACOMBE qui s'en occupe, ce soir ce sera moi, plus rapidement puisqu'hier, nous avons travaillé sur la trajectoire financière de notre Collectivité.

J'ai rapproché ce rapport, Président, avec l'annexe du budget primitif qui faisait état des effectifs dans les agences et offices. C'est présenté en détail, la répartition des agents par catégorie et statut, et je vous remercie.

Tous les offices y figurent à l'exception de l'ODARC, je pense que c'est peut-être un oubli et si vous avez le nombre d'agents à ce jour au sein de l'Office agricole, je suis intéressée pour en disposer.

J'ai fait ce rapprochement comparatif avec les effectifs pourvus dans les agences en 2015 laissant apparaître un niveau de personnel sensiblement égal, vous l'avez dit, un peu plus élevé en 2020. Donc, on n'a pas exactement à ce jour le volume global des offices puisqu'il manque celui de l'ODARC.

Sur ce rapport portant sur la maison mère, c'est-à-dire sur l'ensemble de la

Collectivité, nous avons à ce jour, 4 420 agents en situation de permanents, non-permanents, titulaires et non-titulaires.

Au compte administratif 2018, le premier exercice budgétaire qui a suivi la fusion des 3 collectivités, vous affichiez 4 419 agents. Je prévoyais que vous alliez me parler de vertu, c'est le cas, mais c'est vrai, vous avez maintenu un volume constant.

J'ai une autre approche un peu différente puisque lorsque je siégeais sur les bancs du conseil départemental, lors de sa dernière mandature, il nous avait été expliqué à grand renfort de chiffres, de courbes et autres, qu'il était question de faire des économies substantielles en fonctionnement et en ressources humaines, par la fusion des services dont certains étaient concurrents. Rappelez-vous, c'était le fameux « mille-feuille administratif » qui devait être allégé et tout allait être idéal. L'optimisation organisationnelle avait été avancée et prônée. Les départs à la retraite jugés importants ne devaient pas être remplacés, mais je ne pense pas que ça a été le cas.

Certes, je reconnais, il y a des besoins, notamment en ce moment en période de crise sanitaire. Nous vous avons accompagnés sur ces besoins, notamment vis-à-vis de l'aide sociale à l'enfance et de la PMI.

Président, je vais conclure.

Ces quelques postes créés à ce titre-là ne justifient pas cette situation. Force est de constater que les objectifs initiaux de cette fusion n'ont pas été mis en œuvre et de fait restent non atteints.

Néanmoins, sur ce sujet complexe à appréhender, je pense que l'œuvre d'optimisation n'a pas produit les fruits escomptés. J'espère et je ne doute pas que cette fusion va être efficace et qu'à l'occasion des prochains exercices, nous pourrions se satisfaire de cette fusion et voir enfin des économies de faites.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je reviens toujours sur le nombre de contractuels et je ne suis pas convaincu quand je lis vos chiffres, 2018 : 36 contractuels 2021 : 324, soit 800 %

d'augmentation, j'ai calculé.

Est-ce que c'est à-peu-près 250 personnes qui ont été mis dans le social ? Moi, j'en doute.

Voilà, ce que j'avais à dire, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en pas, M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Le doute est salubre, mais j'ai du mal à le lever autrement que par des explications, ce n'est pas 324, c'est 281, ça fait effectivement une augmentation de 155, d'après les chiffres qui me sont communiqués. Et, je vous répète une fois encore, de mémoire, c'est 100 par rapport à la crise Covid et 50 dans les secteurs sociaux, pour répondre à des situations d'urgence, et je peux vous dire que l'urgence continue, que ça soit sur les CDI ou sur les CDD de remplacement. D'ailleurs, vous verrez que tout à l'heure dans les postes que l'on crée, les seuls postes que l'on crée de façon sèche, sans suppression corrélative, c'est 13 postes dans l'action sociale où on a un besoin.

Alors, je pense vous avoir répondu, je ne sais pas si je vous aurai convaincu, mon Cher collègue, mais les chiffres sont ce qu'ils sont et les explications traduisent la réalité.

Pour répondre à Chantal, l'approche statique sur les chiffres, elle permet de voir s'il y a des dérapages importants ou des contractions importantes. Vous avez vu que nous sommes restés à moins 5, donc en gros on est resté sur une trajectoire qui est rectiligne.

Ceci étant, il y a des mouvements telluriques là-dessous, qui montrent aussi qu'il y a un autre travail à faire, c'est monter en compétence et en compétence qualitative, beaucoup des recrutements que nous avons fait sont des recrutements de catégorie A, dans des secteurs stratégiques et où nous avons aussi besoin d'améliorer le niveau d'efficacité de notre Collectivité. Donc, ça peut se faire par la promotion interne, par les concours, ça peut se faire par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ça se fait aussi par le recrutement.

Je vous rappelle que l'on a trouvé aussi des situations qui étaient très différentes dans les services. Par exemple, dans les services informatiques, il y avait dans une des collectivités qui a fusionné, beaucoup plus de cadres de catégorie A qu'il n'y en avait dans

un autre conseil départemental. Ça c'est un exemple des difficultés que nous avons à résoudre et qu'il va falloir résoudre progressivement.

Moi ce que je retiens quand même, c'est que, oui il y a eu des difficultés, et on le verra, c'était la raison du questionnement, et notamment de notre collègue et ami Xavier LACOMBE lors d'une session précédente, qui m'a conduit à demander la formalisation assez rapide du rapport sur la gestion des risques psychosociaux, etc.

On sait qu'une fusion, c'est toujours un évènement qui comporte une part qui est dérangeante, voire traumatisante pour un nombre incompressible d'agents, donc autant de situations humaines difficiles, des contraintes à gérer, une organisation à repenser.

Mais moi, ce que je retiens quand même aussi, c'est que beaucoup de ce qui a été fait, a été bien fait, que globalement il me semble qu'après des premières semaines, des premiers mois de difficulté extrême, grâce à la mobilisation de toutes et de tous, bien sûr des DGS et DGA, mais aussi des cadres intermédiaires et de l'ensemble des agents, on va aujourd'hui vers le mieux.

Et ce que je retiens enfin, c'est que la Collectivité de Corse a quand même su répondre globalement de façon puissante et efficace à une crise qui était une crise sans précédent, notamment dans le domaine sanitaire. Alors, bien sûr il y a eu des difficultés sanitaires, économiques, sociales, la crise du Covid, bien sûr il y a eu des difficultés notamment dans le domaine du social, pour un certain nombre de raisons qui ont été expliquées et débattues avec les syndicats.

Mais je crois que cette crise aussi, nous a fortifié en tant qu'institution, aussi bien celles et ceux qui travaillent au sein de l'institution que les élus comme nous, les élus notamment des instances paritaires ont été extrêmement assidus, majorité et opposition, il y a eu un dialogue de qualité, il y a eu aussi des épisodes difficiles, il y a peut-être des choses à améliorer, il y a un certain nombre de comportements ou en tout cas de prises de position qui, sur la forme, m'ont dérangé, et j'ai eu l'occasion de le dire aux syndicats, mais après tout, tout cela c'est aussi la vie d'une institution.

On me fait passer un papier sur l'ODARC, mais on vous donnera le détail, 115 CDI, je demanderai au Président de l'ODARC de nous donner le détail des personnels employés au sein de cet office.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie pour votre contribution.

M. Hyacinthe VANNI

Merci M. le Président.

Je vais mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » votenu **À PRÒ.**

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR.**

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « PNC », votent **POUR.**

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR.**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus du groupe « Andà per Dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 080 est ADOPTE⁸.

Rapport suivant, vous avez la parole, M. le Président.

* **Raportu n° 089** : **Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi.**

* **Rapport n° 089** : **Modification du tableau des effectifs.**

Le Président SIMEONI

On me dit que le rapport précédent était un rapport d'information qu'il ne fallait pas voter, pour une fois que j'avais l'unanimité, il ne fallait pas voter, ghjè a storia di a mo vita...

Donc, on va essayer maintenant, le rapport 089 sur la modification du tableau des effectifs.

⁸ Délibération N° 21/064 AC

Donc, vous l'avez vu, il y a un rapport et un amendement, l'amendement c'est pour créer 4 postes supplémentaires dans le domaine des affaires financières européennes et des relations internationales, mais je vous rassure, Xavier : donc, 37 créations + 4 = 41, mais il n'y a que 13 créations qui sont des créations sèches, je dirai, qui interviennent toutes dans le domaine de l'action sociale, et qui sont la poursuite des postes qui ont été demandés dans des conditions, vous le savez, de grève et de mobilisation par les différents syndicats.

Donc, des créations qui sont véritablement indispensables, notamment pour répondre à l'explosion du volume des affaires qui sont traitées et 13 postes qui correspondent aussi à une identification des besoins les plus prégnants et les plus urgents.

Donc, je rappelle que la majorité et l'opposition s'étaient publiquement prononcées en faveur des syndicats et des personnels mobilisés, en demandant un renforcement des moyens. Une première phase a été organisée le mois dernier, la deuxième phase, c'est celle-là.

Sur tous les autres postes, il y a 28 créations de postes, il y a 28 suppressions corrélatives, en fait soit des départs à la retraite, soit des postes où la personne mute et on supprimer le poste.

Donc, on est dans une logique qui, encore une fois, est une logique de contention des créations de postes, en ne créant que ce qui est véritablement strictement indispensable, et ensuite en redistribuant par ailleurs.

Je vais vous prendre l'exemple de l'amendement. Pourquoi un amendement dans le domaine de la DGA en charge des affaires financières, européennes et relations internationales ? C'est Alexandra FOLACCI qui était là hier, lorsqu'elle a vu que les 4 postes, dont nous parlons-là, n'avaient pas été mentionnés, c'est vrai qu'elle a été extrêmement contrariée. Aujourd'hui, on est sur un effectif chez elle de 41 personnes dans sa DGA, son effectif cible est de 71. On n'atteindra jamais l'effectif cible, c'est sûr, mais par exemple pour le budget, en fait ils sont 4 à travailler sur le budget, imaginez avec la complexité, l'importance du travail...

Il y a des directions comme ça qui sont aujourd'hui véritablement en souffrance, et ça crée des situations qui participent aussi, après au niveau individuel, à mettre des agents en situation soit de rupture, soit de volonté de changement d'affectation, soit d'exaspération, etc.

Donc, vraiment, je vous assure, nous essayons d'arbitrer. Alors, pour des postes qui sont créés, il y a en a beaucoup qui sont demandés et qui sont refusés, comme par exemple, à cette heure-ci, Josepha est encore là, elle me sollicite souvent sur des besoins

importants dans le domaine de la formation, où il y a des crédits en plus et où donc la présence de personnels est indispensable pour ne pas perdre les crédits.

Donc, on ne peut pas faire comme nous voudrions faire, on essaye de faire au mieux et de trouver des points d'équilibre. Et, je pense que le rapport qui vous est présenté ce soir, à cet égard, constitue véritablement un point d'équilibre entre des impératifs contradictoires, difficiles à concilier.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Vous pouvez présenter votre amendement, vous avez commencé à le faire, comme ça on ouvre le débat sur le rapport et sur l'amendement

Le Président SIMEONI

Compte tenu de besoins urgents qui ont été identifiés au sein des services de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales, il est nécessaire de procéder à la création de 4 postes au titre de l'année 2021.

Il est précisé que pour chaque procédure de recrutement, créée en compensation d'un départ, sera adossée la suppression corrélative d'un poste vacant sur le même cadre d'emplois.

Ainsi, l'ensemble de ces créations de postes, les 4 visés par l'amendement, est neutre financièrement et n'implique pas de création supplémentaire au tableau des effectifs.

Donc, une opération qui est neutre et qui vise à réallouer des ressources humaines dans le cadre du fonctionnement de la DGA.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?
M. LACOMBE

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement.

Sur la présentation, l'explication on peut être convaincu, mais il y a quelques réserves quand même, puisque là vous parlez de contention, mais on se rend bien compte qu'au fil du temps, aujourd'hui l'effectif de la Collectivité de Corse, tant décrié par certaines prises de position, aujourd'hui c'est du remplacement 1 pour 1, et on se retrouve in fine,

même s'il y a des besoins et on sait que ce n'est pas toujours facile de recruter, il y a des besoins et on se pose toujours des questions. Mais en fin de compte l'effectif de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, avec les deux départements, je ne reviendrai pas sur les critiques du passé, encore une fois, mais on se rend compte in fine que l'effectif final au total, entre les titulaires, les contractuels, ne diminue pas, il ne diminue pas, bien au contraire, si on regarde bien.

Mais je ne veux préjuger de rien parce qu'il faudrait arriver en fin de mandature total et faire le compte exact. Donc, vous voyez bien que je reste prudent. Ça ne diminue pas, alors que préalablement, et ça avait été dénoncé, le recrutement, le favoritisme et le clientélisme. Moi, je veux bien tout entendre sur les gestions passées, même si je ne peux pas aujourd'hui, moi, personnellement Xavier LACOMBE, les assumer. Mais in fine aujourd'hui, quand on fait le compte, 5, 6 ans plus tard, on se rend compte que nous n'avons pas diminué.

Alors après, on va tout nous expliquer, et on l'entend puisqu'on gère aussi des collectivités, qu'elles soient communales ou intercommunales, il y a aussi de nouvelles contraintes ; pour la plupart des EPCI, de nouvelles compétences ; pour les communes aussi qui évoluent, qui se développent et en termes d'efficience on peut l'entendre, et j'entends même qu'au service financier, la DGA des finances et surtout relations européennes, il y a aussi des besoins. Alors, l'effectif cible : 70, après tout pourquoi pas ? Puisqu'il y a un effectif cible, mais c'est toujours la même chose.

Ce qu'il y a, je le répète et je me répète encore une fois, in fine, au final encore, il n'y a pas eu de diminution, donc les frais de personnels, au 012, le GVT, sont en augmentation permanente.

Alors, tout à l'heure je me suis un peu égaré par mes pensées, je me suis dit « mais je suis au conseil municipal de Bastia », et puis je me suis ressaisi auprès du Président, j'ai dit : non, ce n'est pas Bastia ici. Mais, à un moment donné, il faut assumer.

Donc, nous voterons non-participation à l'amendement, tout simplement. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M Hyacinthe VANNI

Merci. M. LACOMBE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Le Président SIMEONI

Je peux répondre ?

M Hyacinthe VANNI

M le Président, bien sûr, je ne doute pas...

Le Président SIMEONI

Juste une réponse, vous avez dit « sur une période de 6 ans, vous n'avez pas diminué ». Je vous réponds : 2 X 3 ans, là où je pouvais diminuer, 2015, 2016, 2017, 2016 et 2017 : moins 42 et moins 23 à la Collectivité de Corse, les 3 premières années de la Collectivité nouvelle, on ne peut pas diminuer parce que ceux qui partent sont remplacés, mais ce ne sont pas des remplacements poste pour poste, ça vous été dit, il y a une montée en puissance, et notamment un effort pour monter en puissance d'un point de vue qualitatif pour restructurer, etc. Donc, il y a un risque permanent de décrochage du 012, etc. c'est la vérité, mais on est là-dessus.

Ensuite, sur les CDD : les CDD, c'est aussi la conséquence. Par exemple, quand à l'aide sociale, vous avez des gens qui sont sur-sollicités, à un moment donné en sous-effectif, par exemple parce qu'il y a des maladies, par exemple parce qu'il y a des gens qui sont partis, par exemple parce qu'on n'a pas réussi à cause du Covid à pourvoir les postes qui ont été ouverts et qu'on n'a pas pu mettre en place les recrutements, à un moment donné, il y a en a qui décroche, on prend des gens qui viennent le temps du remplacement, qui sont des CDD, et ça augmente mécaniquement notre nombre de CDD.

J'ai noté aussi que vous aviez choisi de ne pas participer, donc je l'interprète aussi, vous avez fait vos remarques et je comprends qu'en tant qu'opposition, vous les fassiez, mais je vous dis, de ce côté-là on est quand même serein, même si j'ai conscience de la complexité de la tâche.

L'un dans l'autre, si on ne compte pas les 29 personnes en plus que l'on a pris par rapport à des intégrations, on aurait diminué de 35 postes par rapport au départ, il y a 3 ans.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, je ne sais pas si on a convaincu Xavier LACOMBE.
Acqua in bocca !...

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » votenu **À PRÒ**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent

POUR.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « Per l'Avvene » : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI : **POUR**. Les 4 autres : **ABSTENTION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement est adopté.

Absent : Le groupe « Andà per Dumane ».

Je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » votenu **À PRÒ**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : l'eletti di « Corsica Libera », votenu **À PRÒ**

Mme Anne TOMASI : l'eletti di u gruppu « PNC », votenu **À PRÒ**.

M. Xavier LACOMBE

Président, sur ce rapport, même si nous avons fait non-participation sur les amendements, puisque souvent on nous taxe d'être toujours opposés et de s'opposer à tout et à n'importe quoi. J'ai même entendu ce matin qu'on était pour la DCT, mais pas pour le reliquat, mais pas pour les économies... J'entends un peu tout.

Dans le contexte actuel, après réflexion, au vu en plus du volet social, parce que nous avons cette fibre en nous aussi, et je dirai le monopole du social, de la Corse et de l'amour de la Corse, de ce que nous sommes, tout simplement, nous avons débattu sur la formation et sur la culture, l'avemu in noi, semi nati ancu a cultura, et quand j'entends parler de Riacquistu, j'ai envie de vous dire : sò natu « riacquistatu ».

Donc, nous allons, même si nous avons fait une non-participation, dans le contexte actuel, prenant en compte la situation qui dure et qui perdure malheureusement, mais nous ne jetons et nous n'incriminons personne, nous voterons **POUR**.

M Hyacinthe VANNI

Merci, M. LACOMBE, je vois que l'heure est propice à la sagesse.

Le groupe « Andà per Dumane » ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Nous aussi, dans le cadre du Riacquistu, nous voterons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA un vote un peu différent encore une fois.

Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI, Valérie BOZZI Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI : **POUR**

Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**, parce qu'il maintient ses chiffres.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n ° 089, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité, moins une abstention⁹.

Merci. A ringrazià vi à tutti.

Le Président SIMEONI

Je n'ose pas le dire, M. GHIONGA, mais avec la neige derrière, on dirait Hibernatus ! A être seul à vous abstenir, vous êtes l'homme des cavernes, mon Cher collègue, dans vos montagnes cortenaises.

M. Pierre GHIONGA

Je le revendique, M. le Président !

Le Président SIMEONI

Je le sais, je vous taquine...

M. Hyacinthe VANNI

Il reste un rapport.

⁹ Délibération N° 21/065 AC

* **Raportu n° 088 : Raportu d'infurmazione in quantu à a situazione di a prevenzione di i risichi professionali à a Culletività di Corsica.**

* **Rapport n° 088 : Rapport d'information relatif à la situation en matière de prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est un rapport vraiment intéressant, et je remercie donc déjà M. VALENTINI et ses équipes de l'avoir préparé, mis en forme, rédigé, il était prévu, bien sûr, que nous l'évoquions, mais sa présentation devant l'Assemblée de Corse a été accélérée par l'intervention de notre collègue Xavier LACOMBE lors d'une de nos sessions, à l'occasion de laquelle vous m'aviez interpellé en disant que vous étiez saisi par un certain nombre d'agents qui faisaient part des difficultés au travail. Et bien sûr, je vous avais dit qu'on aurait l'occasion d'y revenir.

Donc, je conteste le fait qu'il y ait des agents qui puissent être en situation de souffrance. Il y en a, malheureusement, n'en y aurait-il qu'un ou une, ça serait déjà un ou une de trop.

Je vous ai dit qu'on aurait l'occasion d'évoquer ce débat au fond. Je regrette que l'organisation de nos travaux fasse que ce rapport vient à une heure tardive où forcément nous sommes fatigués, et peut-être nous ne pourrions pas y consacrer, en tout cas ce soir, tout le temps et l'attention qu'il mériterait, mais je dirai qu'on initie le débat, on a ce rapport et puis on pourra y revenir que ce soit en session ou dans d'autres instances, ou dans un cadre plus informel pour en parler.

Donc, sur la question de la prévention des risques professionnels, vous dire que ça a été un des axes identifiés comme essentiels de notre politique de gestion des ressources humaines, depuis le 1^{er} janvier 2018 et même en amont de la fusion stricto sensu, puisque cette question avait fait l'objet d'un intérêt particulier et d'un suivi spécifique dans le cadre de la préparation de la fusion.

Alors plusieurs points, rapidement : une démarche, intégrée cohérente, une vision d'ensemble dans le dialogue, bien sûr, avec les organisations syndicales et avec les agents, avec aussi une administration qui s'est organisée pour avoir des interlocuteurs spécialisés, identifiés, sur différentes problématiques : d'abord la problématique de prévention des risques professionnels, ensuite la problématique de prise en charge des risques psychosociaux, enfin l'accompagnement des agents dans leur quotidien et leur vie professionnelle.

Et puis, un mot aussi parce que ça participe quand même de la prévention de la réalisation du risque, l'action sociale qui vise à créer, je dirai, un contexte qui est un contexte harmonieux pour les femmes et les hommes qui travaillent au sein de notre Collectivité.

Alors, sur le premier chapitre : la prévention des risques professionnels au sein de la direction de la qualité de vie au travail, il y a un service dédié à cette prévention des risques professionnels, composé de 8 conseillers de prévention qui se consacrent entièrement et exclusivement à la prévention des risques professionnels. Ces 8 conseillers de prévention travaillent dans une relation de proximité avec les agents et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Alors, ce travail avec ces 8 têtes de pont est bien sûr alimenté par un dialogue social que l'on essaye le plus nourri et le plus qualitatif possible, notamment à travers le dialogue au sein du CHSCT, présidé par Hyacinthe VANNI qui, de par son expérience passée de syndicaliste, a forcément une appétence particulière pour la matière, donc avec également des élus, je l'ai dit, qui sont très présents, majorité et opposition comprises, et avec les organisations syndicales qui jouent le jeu pleinement.

Vous dire aussi, M. VALENTINI me montrait un rapport pour le prochain CHSCT, il y a une production qualitative et quantitative importante, encore accrue par la nécessité de répondre à la situation née de la crise Covid, il y a des réunions quasi hebdomadaires qui ont lieu durant la crise sanitaire, notamment avec les représentants des organisations syndicales, membres du CHSCT, également des commissions thématiques : par exemple la commission document unique ou la commission RPS.

Au-delà des obligations réglementaires qui fondent quand même un corpus très conséquent vu la taille de notre Collectivité, vu son périmètre géographique, vu également la diversité des compétences métiers qu'elle regroupe, il y a un certain nombre de projets structurants qui sont portés afin de compléter le dispositif.

Alors notamment, sur la santé, l'installation des défibrillateurs automatisés externes sur tous les sites comportant 10 agents ou plus, plus la formation mise en place à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, sur les interventions rapides en cas de malaise cardiaques, en partenariat avec notamment le corps médical et les pompiers 2A et 2B, que je salue les uns et les autres, ainsi que les présidents et vice-présidents, l'informatisation du document unique, la création et l'animation d'un réseau d'assistants de prévention et enfin la mise en place d'actions de prévention ciblées, par exemple : identification des risques d'addiction, formation sur les risques routiers, la question de la maladie de Lyme avec les tiques, etc., maladie de Lyme notamment pour nos agents qui sont sur le terrain, vous le savez, il s'agit d'APE, il s'agit des FORSAP, agents sur les routes, etc.

Deuxième chapitre, rapidement, excusez-moi, je suis un peu long, mais c'est quand même très important et je sais que ça nous tient toutes et tous à cœur, donc les risques psychosociaux.

Alors, les risques psychosociaux, bien sûr, c'est un item particulièrement important dans un contexte de fusion.

Alors, cette problématique a été considérée comme un sujet à part entière dès 2018.

Alors une mission dédiée au sein de la direction de la qualité de la vie, avec à sa tête un responsable formé et certifié pour intervenir dans ce domaine. Des procédures de saisine originales ont été élaborées et des communications régulières sont diffusées auprès des agents aux fins de les sensibiliser à la possibilité d'activer ce dispositif dès qu'un malaise se fait sentir.

Alors, ensuite de cette décision initiale, plusieurs éléments concrets. Premièrement : une commission dédiée aux RPS au sein du CHSCT, action novatrice que peu de collectivités ont mise en œuvre.

Deuxièmement, une prestation de services conçue et achetée auprès d'un service spécialisé, un cabinet de psychologues du travail.

Troisièmement, un plan de prévention primaire pour juguler ces risques à la source, basé sur des formations disposées à l'ensemble de l'encadrement de la Collectivité.

Quatrièmement, une gestion pluridisciplinaire transversale des RPS, intégrant les différentes directions RH, la médecine de prévention, la commission RPS du CHSCT, le service juridique et tous les services qui ont vocation, à un titre ou à un autre, à intervenir dans le traitement de ce type de situation.

En termes de chiffres, vous donner quelques statistiques : la mission RPS a pris en charge 176 agents sur la période 2018-2020, soit 59 agents par an en moyenne, environ 1,3 % de l'effectif total.

Alors bien sûr, ce qui est important c'est de savoir quel est le chiffre « noir », autrement dit quels sont les personnels qui souffrent et qui restent en dehors du radar, parce qu'on n'a pas identifié leur situation de souffrance. C'est un des objectifs, je dirai, de la direction en charge de cette question que de repérer les situations et de mettre en place les procédures qui permettent, soit spontanément par la personne en souffrance, soit par des signalements ou des informations qui remontent, de prendre en charge.

Mais en ce qui concerne la prise en charge effective, premièrement un nombre qui reste limité et diffus et en-dessous des ratios d'alerte pour les collectivités identiques à la nôtre. Et deuxième indicateur qui n'est qu'un indicateur statistique, mais qui est quand même important, c'est la baisse des signalements par année, puisqu'il y a eu d'abord en 2018 : rien du tout, ensuite 113 en 2019 et 55 en 2020. Alors, il faudra bien sûr un peu plus de temps pour savoir s'il s'agit de variations conjoncturelles qui ne reflètent pas une tendance ou si on va effectivement vers une amélioration significative.

Alors, le rapport qui sera présenté en CHS est tenu à votre disposition et, comme je vous le disais, je reste bien sûr, ainsi que les services, à votre écoute et à votre disposition, les élus de l'Assemblée de Corse, pour faire, y compris, une réunion thématique sur cette question, si vous le souhaitez.

Troisième et dernier volet complémentaire des deux premiers : l'action sociale.

Alors vous connaissez les principes de l'action sociale : affirmer et renforcer les principes d'équité en rendant l'action sociale accessible à tous les agents de façon équitable sur les territoires, c'est-à-dire que tout le monde a droit à l'action sociale, mais dans des proportions différenciées en fonction, bien sûr, de la situation financière ou de la situation familiale, en favorisant les revenus les plus modestes, et c'est bien normal.

Deuxièmement : favoriser le lien social au sein de la Collectivité de Corse.

Enfin, améliorer les conditions de vie des agents et leur donner les moyens de faire face aux aléas de la vie.

Pour mémoire, et là encore pour donner des chiffres, le budget de l'action sociale : 9 100 000 €, une enveloppe fermée, avec un ajout de 800 000 € par rapport au montant cumulé des trois dispositifs d'action sociale avant la fusion.

Donc, une volonté claire de renforcer ce dispositif qui a fait l'objet d'une révision en 2019, soit un an après sa mise en place, grâce à un dialogue social qui a été de qualité.

Je vous rappelle enfin que nous avons, au-delà du soutien financier, des assistantes sociales en interne, qui animent les commissions d'attribution d'aides sociales pour les personnels, qui sont en fait à l'écoute permanente des agents en souffrance ou leur famille, afin de les accompagner, les assister et les orienter concernant notamment toute problématique liée au travail.

Voilà donc ce que je voulais vous dire par rapport à la politique de gestion des risques sociaux qui a été mise en place.

Je considère, et je voudrais rendre un hommage public, parce que le service RH est un service qui est souvent au centre des critiques, notamment dans les périodes de fusion, c'est vrai, ça ne va jamais assez vite, il y a des bugs, il y a des situations dont on estime qu'elles pourraient être traitées différemment, mais j'insiste aussi sur la complexité de l'exercice, et donc je voulais rendre cet hommage public à Matthieu VALENTINI et à l'ensemble de ses équipes.

Réaffirmer aussi, en notre nom à tous et à toutes, je crois pouvoir le faire, notre fierté d'être élus aux côtés de ces femmes et de ces hommes qui font vivre la Collectivité et qui permettent de mettre en œuvre et de déployer son action.

Rappeler aussi, un dernier mot, et j'y tiens beaucoup, qu'être agent de la Collectivité de Corse, c'est avoir des droits et il est de notre responsabilité d'élargir ces droits et de permettre qu'ils soient exercés et ce sont aussi des devoirs, j'y insiste beaucoup. Il y a peut-être là-aussi comme ailleurs des améliorations à apporter, ça va se faire, ça se fait, ce sont les instructions qui sont données. Ça se fait notamment par le dialogue, mais ça se fait aussi par le respect des règles, y compris les règles hiérarchiques par exemple, y compris les règles d'assiduité, etc., je ne vise personne et je ne pointe personne du doigt, mais je dis qu'être agent de la Collectivité de Corse, travailler au service de la Collectivité de Corse et donc de la Corse, c'est une chance, c'est un honneur et que celles et ceux qui ont la chance de pouvoir le faire, et bien, doivent être à la hauteur des responsabilités, à charge pour nous de respecter toujours plus et toujours mieux leurs droits.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

M. Pierre GHIONGA

Je voulais prouver au Président que la neige n'altérait pas mes facultés, et je voulais le féliciter pour ce rapport parce que la prise en compte des risques psychosociaux, c'est très important.

Et, je voulais étendre un peu la discussion : qu'en est-il pour les agences et offices ? Parce que moi j'en ai souffert quand j'étais Président de l'Office de l'environnement de la Corse, il y a eu une grève très dure, et le service n'était pas organisé.

Je voulais savoir si depuis, quelque chose a été mis en place et s'ils vont appliquer

à-peu-près les mêmes mesures que ce que l'on est en train de mettre en place à la CdC ?

Voilà, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, la qualité de votre travail, la gestion des risques psychosociaux, comme vient de le dire Pierre GHIONGA, tous les points que vous avez dits sont très importants, et comme vous l'avez aussi bien redit, surtout dans un contexte de fusion. Et moi, pour avoir vécu, dans le cadre de mon travail, une fusion, et pas des moindres, celle de l'assurance chômage et celle de l'ANPE, je sais qu'une fusion, c'est toujours très douloureux et difficile.

Alors, merci à vos services.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais dire un mot en tant que Président du CHSCT, déjà pour remercier les élus, Chantal bien sûr, qui est toujours présente, Paul MINICONI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, tous les élus du CHSCT et surtout pour féliciter aussi les partenaires sociaux qui sont toujours là et très constructifs, il faut le dire, et je parle sous le contrôle de mes collègues qui siègent avec moi, qui nous rapportent quelquefois des situations très difficiles.

Et aussi pour dire, et je pense que quand les choses sont bien, comme disait le Président, il faut les dire.

Sous la houlette de M. VACCAREZZI, toute l'équipe, de la santé, sécurité au travail est disponible, à l'écoute, réactif, en tout cas, c'est ce que nous nous voyons au CHS, et quelquefois nous allons aussi sur le terrain visiter quelques sites et apporter aussi un peu notre soutien aux personnels qui sont en souffrance et aux structures qu'il faut améliorer, et quelquefois on a des rapports de 800 pages. Et, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de difficultés, mais c'est toujours dans un climat apaisé, dans un esprit de construction.

Je voudrais le dire publiquement, et remercier tous ceux qui y participent, des

partenaires sociaux aux élus, en passant, bien entendu, par M. VALENTINI qui prend de son temps, qui est toujours disponible. On a fait des dizaines de CHS compte tenu de la crise actuelle, à tout heure, à tout moment, improvisés, pour ajuster nos PCA, pour essayer de protéger nos agents.

Et, j'ai envie de dire que je pense que la Collectivité de Corse est l'une, pour ne pas dire LA Collectivité, qui a fait tout ce travail pour protéger ses agents, et je tiens à remercier, alors ce n'est pas souvent que je le fais, je sais qu'il est un petit peu gêné, le DGA, Matthieu VALENTINI, que je cite, et ses services, pour la disponibilité et le travail qu'ils ont fait, parce que depuis un an, je vous assure, pour le voir avec nos collègues, c'est un travail considérable, de tout instant.

Et tout ce travail-là, c'est pour protéger les agents, ils ne manquent ni de masques, ni de gel, ni de tout ce qui peut les protéger. Et, au-delà de ça, toutes ces personnes, des centaines de personnes en éviction, des gens recensés, qui sont est éviction, que l'on protège, on fait en sorte de les protéger du mieux que l'on peut.

Donc, c'est un rapport très important. Il reste encore beaucoup à faire, parce qu'il encore des gens qui sont en souffrance, mais en tout cas, c'est déjà beaucoup, c'est déjà bien.

Vous êtes disponible, réactif, quelle que soit l'heure et au fur et à mesure que la situation s'aggrave, et nous sommes, c'est dans une situation qui est préoccupante, et je pense que dans jours qui viennent, il faudra sûrement réagir et réunir un autre CHS pour ajouter notre PCA si les conditions continuent de la sorte.

En tout cas, encore une fois, je vous félicite et je vous rends hommage pour le travail qui a été fait depuis un an, un travail épuisant et je pense que vous méritez que tout le monde vous porte quand même un regard très attentif, parce que ce qui a été fait, c'est vrai que ce n'est pas facile et je vous sens un petit peu épuisé quelquefois, mais je tiens à vous apporter notre soutien et à vous rassurer.

Je vous donne la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre soutien, et merci pour vos mots, pour celles et ceux qui ont pris la parole et globalement, je pense que nous sommes dans une démarche qui a le soutien unanime, en son principe en tout cas, de l'ensemble des élus. Et, je m'en réjouis pour nos personnels et pour l'institution.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois qu'il faut prendre acte, il n'y a pas de vote, c'est un point d'information.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport n° 088¹⁰.

Nous pouvons passer au rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 095 : Dirittu di andà in ghjustizia 21REC13.**

* **Rapport n° 095 : Droit d'agir en justice 21REC13.**

M. Hyacinthe VANNI

Il faut voter l'urgence, il faut que vous motiviez l'urgence, on la vote et après vous présentez le rapport.

Le Président SIMEONI

Motiver l'urgence : il y a eu la notification de l'arrêt confirmatif de la cour d'appel qui a condamné la Collectivité de Corse de façon lourde, vous le savez. Nous avons, bien sûr, introduit immédiatement un pourvoi en cassation et, de la même façon, nous avons introduit une requête aux fins de sursis à exécution de l'arrêt de la cour administrative d'appel nous condamnant. Et pour blinder parfaitement la procédure, nos conseils en cassation nous ont demandé d'avoir une délibération spéciale m'autorisant à agir en justice dans ce cadre.

Donc, dès qu'ils me l'ont demandé, nous avons saisi la Collectivité de Corse au visa de l'urgence pour pouvoir régulariser au plus vite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets aux voix l'urgence.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » : vutemu À

¹⁰ Délibération N° 21/066 AC

PRÒ.

M. Pierre José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** » votent **POUR.**

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** » votenu **À PRÒ.**

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » votent **CONTRE.**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** » : votent **POUR.**

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR.**

M. Hyacinthe VANNI

L'urgence est ADOPTÉE.

La parole est au Président.

Le Président SIMEONI

Il s'agit de m'autoriser à régulariser le pourvoi assorti d'une demande de sursis à exécution introduit devant le Conseil d'Etat, tendant à l'annulation et la suspension des arrêts du 12 février 2018 et du 22 février 2021, l'arrêt avant-dire-droit du 12 février 2018 et l'arrêt se prononçant sur le quantum de l'indemnité mise à notre charge en date du 22 février 2021 ; une indemnité, je vous le rappelle, d'un montant en principal de 86 304 183 €.

Donc, nous avons introduit une double action en justice contre cette condamnation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, je mets aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » vutemu **À PRÒ.**

M. Pierre José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent

POUR.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** », vutemu **À PRÒ**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 095 est ADOPTE à l'unanimité¹¹.

Nous pouvons passer au dossier suivant :

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

*** Raportu n° 094 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu di cuntrollu missu in baddu da a cunvenzioni di sternalizzazioni di l'attività à carattaru culturali, spurtivu è d'asgiu à prò di l'agenti di a Cullittività di Corsica à l'associu « Cunitatu di l'opari suciali di a Cullittivà di Corsica ».**

Rapport n° 094 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de surveillance instauré par la convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse » (COSCdC).

M. Hyacinthe VANNI

Il me faudrait un représentant par groupe pour u Cunitatu di l'opare suciale di a Cullettività di Corsica.

¹¹ Délibération N° 21/067 AC

Donc, pour « Femu a Corsica », ce sera moi.

Pour « Corsica Libera » : Petr'Antone TOMASI.

Pour le PNC : M. Paul MINICONI.

Pour « Per l'Avvene » : Mme Chantal PEDINIELLI.

Pour « Andà per Dumane » : Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Pour « A Corsica indè a Republica » : M. Pierre GHIONGA.

L'Assemblée de Corse valide les désignations¹²

Rapport suivant :

*** Raportu n° 093 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à l'Usservatoriu di a prutezzioni di a zitiddina di a Cullittività di Corsica.**

*** Rapport n° 093 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse.**

M. Hyacinthe VANNI

Pour « Femu a Corsica » : Mme Véronique ARRIGHI.

Pour « Corsica Libera » : Marie SIMEONI.

Très bien. Nous avons fini les désignations.

Nous pouvons revenir au rapport n° 086 avec l'examen des amendements.

**(Suite) Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île
Examen des amendements au rapport**

M. Hyacinthe VANNI

¹² Délibération N° 21/068 AC

*** Amendement n° 1, déposé par le groupe « Corsica Libera ».**

Qui le présente ?

M. Petr'Antone TOMASI

Président, l'amendement a été en grande partie présenté durant la discussion générale. C'est un amendement global, qui propose de joindre à l'avis favorable, qui est celui de notre Assemblée, quelques propositions et suggestions de précisions complémentaires, portant en premier lieu sur le droit de préemption afin de préciser l'origine des donations.

Portant en second lieu, sur la taxation pour rajouter à la fois la notion de centres des intérêts matériels et moraux, qui nous semble une notion centrale dans la définition de la taxe, de l'assiette d'exonération.

L'idée d'un zonage géographique aussi pour ces exonérations.

Et enfin, un aspect qui relève plutôt de l'évolution statutaire, proposant, puisque la proposition de loi a trait à l'adaptation des normes, d'envisager aussi la mise en œuvre de la norme par une simplification de l'administration, notamment en supprimant les doublons de l'administration d'Etat, lorsque la Collectivité de Corse dispose d'une compétence transférée.

Voilà pour l'amendement de Corsica Libera qui a fait, je crois, l'objet d'un sous-amendement rédactionnel.

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable de la commission à l'amendement, sous-amendé. Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 1, ainsi sous-amendé.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica », vutemu À PRÒ.

M. Pierre José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **Andà per Dumane** » : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 1 est adopté.

*** Amendement n° 2 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».**

Qui le présente ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Premièrement, nous avons changé le montant de la valeur. Dans le texte initial, le montant de la valeur de la transaction était estimé supérieur ou égal, à 350 000 €. Là, nous proposons que le seuil de valeur et le zonage géographique soit défini par le Président de l'Exécutif annuellement, et que ce soit voté devant l'Assemblée de Corse chaque année. Et, que ce seuil soit fait après consultation des communes et des adhérents. Voilà, ça c'est le premier point.

Le second, portait sur le délai. Le délai était initialement de 4 mois, nous l'avons réduit à 2 mois.

Le troisième point de l'article 2 portait sur le paragraphe 2 où il était évoqué les personnes physiques, nous avons rajouté les personnes morales.

Et enfin, toujours dans l'article 2 du paragraphe 2, on reprenait pour la valeur, les 350 000 €, exactement la même formulation, on remplace les 350 000 € par « le seuil de valeur et le zonage géographique fixé annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président de l'Exécutif après consultation des communes et des intercos ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 2.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » vutemu **À PRÒ**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « Corsica Libera » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « Partitu di a Nazione Corsa », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « Per l'Avvene », **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Les 4 autres : **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2 est ADOPTE.

Absent : le groupe « Andà per Dumane ».

* **Amendement n° 3 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».**

Mme Nadine NIVAGGIONI

L'amendement 3 est relatif à la délibération.

Suite à l'Article 1, nous rajoutons un second article demandant aux députés cosignataires de la proposition, de bien vouloir prendre en compte les propositions émises par la Collectivité de Corse et formulées dans le chapitre III du rapport du Président du

Conseil exécutif relatif à ladite proposition de loi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 3.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » vutemu **À PRÒ**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « Partitu di a Nazione Corsa », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « Per l'Avvene » : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**. Les 4 autres : **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 3 est ADOPTE.

Absent : le groupe « Andà per Dumane ».

Donc, je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé, sauf si l'Exécutif veut dire un mot.

Le Président SIMEONI

A ce stade, non merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci à vous. Donc, je mets le rapport, ainsi amendé, aux voix.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » vutenu **À PRÒ**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Bien évidemment, on partage la problématique foncière et l'accèsion à la propriété, mais on ne pourra pas vous suivre dans le vote de cette PPL, parce qu'il y a vraiment trop d'errements juridiques et puis le résultat ne paraît pas escompté.

Donc, les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **CONTRE**.

M. Pierre GHIONGA Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Les 4 autres : **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 086, ainsi amendé, est ADOPTE.

Pour : 43 ; Contre : 10 ; Non-participation : 4 ; Absents : 6 (Andà per Dumane).

M. Xavier LACOMBE

Président, je pense que Cathy doit avoir un petit problème, ça serait bien de la contacter, c'est surprenant qu'elle ne participe pas.

M. Hyacinthe VANNI

On va attendre un peu.

Résultat du vote :

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à la majorité¹³.

POUR : (43) « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle

¹³ Délibération N° 21/070 AC

FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

CONTRE : (10) « Per l'Avvene »

NPPV : (4) (Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

ABSENTS : (6) « Andà per Dumane » (*)

(*) *vote rectifié, voir fin séance.*

Nous allons passer aux motions.

La motion déposée par Jean-Guy TALAMONI est retirée.

Nous passons donc à la motion déposée par Mme PONZEVERA, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Vous avez la parole pour présenter votre motion.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2021/O1/013** déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » : **Baisse de la Dotation Horaire Globale : Demande d'élaboration d'un cadre normatif spécifique**

Mme Juliette PONZEVERA

Merci Monsieur le Président,

Encore une fois, certains établissements publics du secondaire insulaire ont vu leur dotation horaire globale baisser considérablement.

Un grand nombre d'enseignants et de parents d'élèves jugent ces nouvelles dotations insuffisantes pour garantir un enseignement de qualité, et l'ont fait savoir : en témoignent les différentes motions adoptées en conseil d'administration des structures concernés.

Alors que le manque de moyens pour l'éducation sur notre île est déjà important, cette situation met en péril la continuité pédagogique et rabaisse le niveau de l'enseignement... D'autant plus en cette période déjà compliquée par la crise de la COVID-19. Plus que jamais les élèves ont besoin d'être accompagnés.

Au-delà de ça, cette réduction pourrait entraîner des fermetures de classe et menacer l'avenir des petits établissements ruraux de proximité et ainsi le développement de nos territoires.

Ces revendications sont justes.

La réduction de l'offre académique menace le fonctionnement des établissements et aura inévitablement des conséquences sur la diversité et la qualité de l'enseignement. Or, nous ne voulons pas pour nos élèves d'un enseignement à deux vitesses !

Malheureusement cette problématique n'est pas nouvelle.

Cela fait quelques années maintenant que les établissements insulaires voient leur DHG se réduire et entraîner la contestation des équipes pédagogiques et des parents d'élèves. (Nous nous souvenons d'ailleurs de la mobilisation à Vicu en février 2019.)

U troppu stropia !

Cette situation pourrait pourtant être évitée si toutes les parties prenantes étaient sollicitées.

À ce titre, nous soulignons que la Collectivité de Corse détient un pouvoir décisionnel en la matière assorti d'un pouvoir de négociation, et que depuis au moins 2009, le Président du Conseil exécutif de Corse n'a pas été consulté à ce sujet.

Le bon fonctionnement de ces établissements ne peut et ne doit pas se réduire à une seule lecture comptable et financière.

Nous constatons donc, encore une fois, que le système éducatif actuel, ne prenant pas assez en compte les spécificités du territoire, est à revoir.

Il nous faut trouver une solution pérenne.

La mise en place d'un cadre normatif spécifique, à la hauteur des besoins des établissements afin de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île est nécessaire.

Ainsi, par cette motion, nous réitérons cette demande, qui avait déjà été formulée par cette Assemblée en 2007, puis en 2017 et 2019.

Nous mandatons le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes démarches et initiatives afin qu'une discussion soit ouverte entre l'ensemble des acteurs, partenaires et

l'autorité académique.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un pour, un contre.

Mme Anne TOMASI

Pour, mais en fait, M. le Président, je vous demandais la parole pour vous présenter un léger amendement.

Je suis désolée de donner un peu plus de travail aux élus de cette Assemblée à cette heure-ci, mais un petit amendement que nous avons déposé conjointement avec Vannina ANGELINI-BURESI en 2019. C'était une motion qui allait exactement dans le sens de Juliette. Donc, je ne serai pas l'intervention contre parce que je partage à 2 000 % sa demande.

Le début de mon amendement vise à insérer dans les visas, la fameuse motion.

Par ailleurs, je souhaiterais légèrement modifier la demande n° 3, « réaffirme la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements » et je rajoute : « en tenant compte séparément des spécificités des filières bilingues et standard » et je poursuis de manière inchangée, « et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île ».

Ceci s'explique par une considération purement mathématique, que je vais expliquer par un exemple très concret que je connais un petit peu puisqu'il s'agit du collège de Baleone.

Au collège de Baleone, chaque année, nous avons un effectif qui tourne autour de 160 élèves par niveau, plus ou moins quelques élèves. Le Rectorat, pour déterminer la dotation horaire global, fait une simple division : 160 divisé par 6 niveaux, égal tant d'élèves par niveau.

Imaginons qu'une année, nous ayons un petit bourrelet générationnel, avec 170 élèves. Si on divise par 6, ça fait 28 élèves par classe, c'est tout à fait gérable ; 7, ça ferait 24 élèves par classe, c'est peu. Donc, le Rectorat va nous donner 6 divisions.

Sauf que, si sur les 170 élèves, nous avons les 25 élèves de la section sportive, une classe ; les 50 élèves de la section bilingue, 2 classes ; il nous reste 95 élèves en standard pour 3 classes, ça fait une moyenne de 32 élèves par classe.

Réciproquement, si on a une filière bilingue, toujours les 25 élèves de la section sportive, une filière bilingue à 65 ou 70 élèves, c'est trop pour 2 classes et pas assez pour 3.

C'est pourquoi depuis de nombreuses années, les enseignants, les syndicats enseignants et nous-mêmes ici, il y a deux ans, lors de la motion que nous avons déposée, nous demandions à ce que les effectifs bilingues et les effectifs standard soient comptés séparément au moment de la dotation horaire.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Que dit la porteuse de la motion ?

Mme Juliette PONZEVERA

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Que dit l'Exécutif ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

M. Pierre GHIONGA

Président, j'ai demandé la parole.

Je vais expliquer pourquoi je ne participerai plus aux motions.

J'ai accepté à deux reprises de reporter ma motion sur la Collectivité unique. On m'avait promis de m'inviter à la commission sur les compétences législatives. Je constate

que sur ce sujet-là, quand ça n'émane pas de la majorité, ça gêne.

Je pense que c'est un manque de respect vis-à-vis de moi. J'ai quand même été conseiller exécutif. Je ne participerai donc plus aux motions.

Bonne soirée !

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA. C'est vrai qu'il y avait une commission à la Chambre des territoires qui traitait de cette problématique.

Mme Anne TOMASI

Juste une petite remarque : l'amendement est déposé par moi-même mais au nom du groupe « PNC », ça fait déjà quelque temps que je ne participe plus au groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « PNC », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : je reprends le relais. Pour Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

La motion ainsi amendée est ADOPTEE à l'unanimité des présents (43 POUR)¹⁴.

Nous passons à la motion suivante. Mme ANTONINI, vous avez la parole.

¹⁴ Délibération N° 21/071 AC

Motion n° 2021/O1/014 déposée par Mme Danielle ANTONINI du groupe « Femu a Corsica » : **Implantation d'un scanner au Centre Hospitalier de SARTÈ**

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Pour présenter et expliquer cette motion, je commencerai par répondre à cette question : comment est venue l'idée de l'implantation d'un scanner à Sartè ?

Tout d'abord et probablement, en raison de mon expérience professionnelle avec une installation certes sur Aiacciu depuis bientôt 30 ans, mais des vacations mensuelles à l'hôpital de Sartè pendant près de 15 ans. Donc, je pense avoir une bonne connaissance du terrain.

Ensuite, mon activité syndicaliste qui m'a fait m'intéresser tout naturellement à la réforme qui s'appelait « Ma santé 2022 », qui a été portée par Mme BUZYN, et qui avait prévu de labelliser entre 500 et 600 hôpitaux de proximité pour, je cite, « prendre en charge les patients au plus près de leur domicile et renforcer l'accès aux soins grâce à des coopérations étroites avec les professionnels libéraux ».

Il était également envisagé de créer un espace numérique de santé intégrant un système de télé médecine.

Enfin, mon mandat politique qui m'a permis de participer à différentes réunions, avec notamment l'ARS, sur le plan régional de santé 2018/2023 et son COS (comité d'orientations stratégiques).

Dans ce rapport, l'objectif stratégique n° 4 notait la nécessité d'assurer un accès de proximité à un système de santé gradué et de qualité. L'objectif opérationnel n° 1 indiquait qu'il fallait garantir l'accessibilité à l'imagerie médicale centrée sur le patient.

J'ajouterai d'autres raisons que sont les contraintes graves et permanentes de la Corse en raison de son insularité et de son relief, la faible densité démographique de l'île, la fragmentation de l'habitat rural, le vieillissement de la population plus important chez nous qu'en France, la forte précarité, l'absence de CHU, l'isolement du CH di Sartè, avec 2 heures de route en moyenne pour rejoindre l'agglomération ajaccienne, en fonction du feu rouge d'Olmeto, l'augmentation notable de la population estivale sur le territoire Valinco-Taravo-Sartinese et Alta-Rocca.

Pour conclure, comment ne pas prendre en compte la situation sanitaire actuelle

qui rend encore plus flagrant l'offre de soin insuffisante, la vétusté de nos infrastructures hospitalières et le mal être, voire la détresse du personnel soignant.

Voilà tous les motifs qui font qu'aujourd'hui, l'Assemblée de Corse réaffirme sa volonté de lutter contre les déserts médicaux en facilitant l'accès aux soins dans l'île, et mandate le Président de l'exécutif pour entamer des discussions avec l'ARS de Corse et mettre tous les moyens en œuvre pour doter u spidale di Sartè d'un scanner, comme il l'est écrit dans le PRS 2018/2023.

Juste une petite phrase pour dire que Fanfan BENEDETTI m'a demandé d'associer son groupe à cette motion.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, à vous.

Y a-t-il des interventions contre ? Il n'y en a pas. On note que « Corsica libera » s'associe à la motion.

Avis de l'Exécutif ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre la motion aux voix, enrichie de l'association de Corsica Libera.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43 POUR)¹⁵

Motion suivante. M. LUCCHINI, vous avez la parole.

* **Motion n° 2021/O1/015** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Femu a Corsica » : **Reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles**

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président.

C'est une motion qui est déposée aujourd'hui pour soutenir la reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles de Corse.

Chaque année, au mois de janvier, une forte inquiétude s'empare des agents des lycées agricoles de Corse qui ont des contrats de travail en CDD ou en CDI et qui n'ont pas encore le statut d'agent titulaire.

Ces agents voient leurs postes passer à la mobilité nationale et si un agent titulaire en provenance d'une autre région se positionne, il devient prioritaire et le poste lui est attribué.

Cette situation met ces agents dans une situation d'instabilité permanente. De plus, les lycées de Borgo ou Sartè proposent des formations différentes et nos enseignants, s'ils perdent leur poste, n'auront d'autres choix que de quitter la Corse ou de démissionner de l'enseignement agricole car ils n'ont pas de possibilité de mobilité en raison de l'insularité.

Cette situation nuit aussi à la stabilité des équipes pédagogiques et au suivi des projets et donc, à un enseignement de qualité. Ces agents font vraiment partie d'un projet d'établissement, que ce soit pour le lycée agricole de Borgo ou celui de Sartè.

De plus, il faut savoir qu'un agent contractuel en CDD ne peut passer en CDI qu'au bout de 6 ans, surtout que les concours de titularisation ne sont pas ouverts tous les ans. De nombreux agents sont d'ailleurs dans l'attente d'inscriptions au concours de titularisation.

Cette problématique est récurrente et entraîne des tensions très fortes. Il y a un peu

¹⁵ Délibération N° 20/072 AC

plus d'un an, nous avons connu un blocage et une grève au lycée agricole de Sartène avec une occupation de la DDTM. Cela avait entraîné une solution négociée qui avait permis à nos agents contractuels de conserver leur poste en attendant de passer le concours. Sur les 4 agents qui étaient concernés, les 4 ont pu passer le concours, 2 ont réussi et 2 vont le repasser cette année.

Aujourd'hui, les services du ministère de l'agriculture n'acceptent plus ça. Il n'y a plus aucune négociation.

Donc, nous, Assemblée de Corse, réaffirmons notre soutien total aux enseignants contractuels des établissements d'enseignement agricole, comme nous l'avions déjà fait par le passé par une motion et comme l'ont fait aussi sous forme de courrier au ministre de l'agriculture, les députés COLOMBANI et CASTELLANI.

L'Assemblée de Corse demande l'ouverture de concours pour les enseignants concernés.

Demande la mise en place d'un dispositif concerté pour la sécurisation des parcours professionnels des enseignants contractuels concernés.

Demande la prise en compte des intérêts moraux et matériels des agents contractuels et l'impossibilité de retrouver une affectation à une distance acceptable du fait de l'insularité.

Demande que la situation insulaire soit prise en compte comme c'est le cas à l'Éducation nationale.

Demande, pour chacun des postes concernés, un moratoire de deux ans avec comme objectif de permettre à ces agents de passer les concours (ce qui avait été obtenu lors du conflit qu'il y avait eu au lycée agricole de Sartène).

Demande l'organisation d'une discussion entre les différents partenaires et la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, afin de prendre en considération la spécificité insulaire de la Corse dans les mouvements de postes et de sécuriser les parcours professionnels des personnels contractuels.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des interventions contre ?

M. Pierre-José FILIPPETTI

Pour, bien sûr.

Juste une remarque pour rebondir sur la motion de Juliette avant, que ce soit au niveau de la DHG dans le système éducatif dit « traditionnel » où les DHG diminuent, où les filières sont diluées, que ce soit en matière de personnels, comme Jean-Jacques vient de le dire ici, au niveau agricole, mais également dans le système éducatif traditionnel.

La solution, c'est uniquement le transfert entier de la compétence éducative à la Collectivité de Corse. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de l'Exécutif ? Favorable. Je mets aux voix la motion.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43 POUR)¹⁶

On peut passer à la motion suivante qui est déposée par moi-même.

* **Motion n° 2021/O1/016** déposée par M. Hyacinthe VANNI du groupe « **Femu a Corsica** » : **Pour la reconnaissance des vaccins contre la COVID-19 comme bien public mondial**

Je vais vous éviter les considérants. Je vais vous faire une petite synthèse en remerciant mes collaboratrices, qui m'ont quand même bien aidé dans la rédaction de cette

¹⁶ Délibération N° 20/073 AC

motion.

La pandémie que nous connaissons depuis plus d'un an maintenant, nous semble interminable, malgré la mise en place des politiques de vaccination. Nous voulons tous aujourd'hui en sortir. Cependant, il s'agit d'une pandémie mondiale, donc pour éradiquer définitivement cette pandémie, il est nécessaire de disposer d'un vaccin qui puisse être administré à tous les habitants de la planète, que leurs pays aient pu contribuer ou non à la recherche.

La production actuelle de vaccins par une poignée de laboratoires pharmaceutiques ne permet pas de répondre à la demande mondiale et de nombreux pays n'ont pas encore reçu la moindre dose de vaccin contre la COVID-19, alors que les pays les plus riches sont en voie de vacciner l'ensemble de leur population.

C'est en ce sens que de nombreuses démarches, notamment au niveau international (ONU, UNESCO) ont été mises en place pour demander que les vaccins contre la COVID-19 soient reconnus comme un bien public mondial. C'est d'ailleurs le cas de « l'appel de Paris », lancé le 11 mars 2021 et signé par le Président du Conseil exécutif de Corse.

La population mondiale dans son ensemble doit avoir accès à ces vaccins, et nous vous présentons cette motion car le principe d'égalité entre tous les peuples est pour nous extrêmement important.

Nous vous proposons donc de soutenir l'initiative lancée dans le cadre de l'« appel de Paris » du 11 mars 2021, de demander solennellement que les vaccins contre la COVID-19 soient considérés comme un bien public mondial afin qu'ils soient accessibles à tous, en dehors de toute logique marchande, et de mandater le Président du Conseil exécutif de Corse pour, dans le droit fil de sa signature de l'« appel de Paris », faire valoir cette position à l'échelle nationale et internationale.

Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? C'est quelque chose de très important.

Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Simplement pour vous dire que j'avais été sollicité, notamment par notre ami le docteur François PERNIN, qui fait partie de la liste des signataires, que parmi de nombreuses personnalités qui ont d'ores et déjà signé cet appel, figurent plusieurs médecins,

intellectuels, des ONG, des syndicats, notamment Médecins du monde, Sidaction, l'ex-ministre et directrice générale d'Oxfam France, Cécile DUFLOT, qui a toujours eu un regard extrêmement attentif sur la situation politique en Corse, ou encore Laurent ZIEGELMEYER qui est le représentant de la CGT SANOFI.

Au-delà de la qualité et de la diversité des signataires, même si l'heure est tardive, cette notion de bien commun, qui a vocation à inclure les vaccins, est une notion centrale pour le monde, que nous essayons modestement de contribuer à construire. On voit bien que derrière l'accès au vaccin réside la question fondamentale du droit à la santé pour tous. Il y a des enjeux financiers colossaux qui font que certains pays et certaines populations sont totalement exclus de l'accès au vaccin dans le cadre de la crise du COVID-19, mais plus généralement pour beaucoup de maladies mortelles.

Donc je pense qu'à l'instar des positions qu'elle a prises dans des dossiers brûlants d'actualité internationale, ou sur des projets de société, ou sur une vision du monde, notre institution, votre Assemblée, l'Assemblée de Corse s'honore et s'honorera en participant à des appels ayant ce type d'objet.

Je crois que nos amis de l'opposition ne sont pas là, je ne sais pas ce qu'aurait été leur position, mais je sais que quelquefois, sur des questions du même type, ils regardent ça avec un œil un peu détaché et amusé en considérant que ça ne rentre pas directement dans nos compétences. Mais au-delà des compétences qui sont dévolues par la loi ou par les textes à la Collectivité de Corse, je crois que ce type de position éclaire un engagement politique, et notre engagement à nous toutes et à nous tous est fondamentalement politique.

Pour moi, ça fait sens que de participer à ce type d'appel.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je vais mettre aux voix cette motion.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43 POUR)¹⁷

Je vais vous donner le résultat de tout à l'heure, puisque nous avons eu Cathy COGNETTI sur le dossier présenté (**Rapport n° 086**) :

POUR : 43 ; CONTRE : 10 ; NPPV : 10

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon week-end.

Bon retour pour ceux qui rentrent ! À prestu !

La séance est levée à 21 h 25.

¹⁷ Délibération N° 20/074 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS****PROPOSITION DE LOI RELATIVE
A L'EVOLUTION STATUTAIRE
DE LA CdC DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE
LES SPECULATIONS FONCIERE
ET IMMOBLIERE DANS L'ILE***Rapport n° 086***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Les propositions énoncées ci-après font notamment suite aux débats en commission.

Article 1 : Droit de préemption

La proposition de loi exclut de l'application du droit de préemption, les donations en ligne directe ou collatérale jusqu'au 4ème degré.

Cette exception devrait être réservée aux donations qui sont destinées au règlement anticipé des successions, et ont notamment pour effet de résorber les situations d'indivision.

En conséquence, il apparaît opportun de prévoir que seront exclues de ce dispositif, les donations destinées à régler les successions de manière anticipée, lesquelles contribuent à la résorption des situations d'indivision et à la transmission apaisée des patrimoines familiaux.

Article 2 : Taxation sur les résidences secondaires

a/ L'intégration au dispositif du concept de Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) comme critère de définition de l'assiette et/ou des exonérations relative à cette taxation.

L'objectif demeurant de circonscrire la taxation aux résidences secondaires spéculatives sans frapper les résidences patrimoniales qui ne sont pas habitées à titre principal, mais ne relèvent aucunement de la lutte contre le phénomène spéculatif.

La notion de CIMM évoquée à l'exposé des motifs de la PPL est connue depuis fort longtemps, en France, de la jurisprudence administrative. La loi EROM de 2017 sur l'égalité outre-mer a permis de lui donner une base légale. En outre, une PPL déposée devant l'Assemblée Nationale le 2 juillet 2019 entend « clarifier les critères caractérisant les CIMM des fonctionnaires originaires des outre-mer ».

En Corse, sur une proposition initiale de Jean-Guy Talamoni, alors Président du groupe Corsica Libera, l'Assemblée de Corse a introduit, dans sa délibération du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier, la notion de CIMM comme l'un des critères ouvrant droit au « statut de résident ». La reconnaissance d'une base législative au concept de CIMM pour la Corse revêt une importance majeure tant au soutien de l'objectif poursuivi par ce projet de taxation que pour clarifier le régime juridique applicable aux Corses entretenant un lien historique, culturel, familial et économique avec l'île dans le cadre de la mise en œuvre d'autres politiques publiques (accès au foncier, tarif spécifique dans les transports, règles d'affectation et de mutation en Corse).

b/ L'ajout d'une faculté pour l'Assemblée de Corse de déterminer par délibération, non seulement les « exonérations sur critères sociaux » mais également sur « critères géographiques », tant dans certaines communes les disparités de situation peuvent être notables à l'échelle infracommunale entre une partie littoral touchée par des phénomènes de balnéarisation et de spéculation et une partie montagneuse souffrant des mêmes maux que l'ensemble des zones de l'intérieur et de la montagne corse. En conséquence, l'introduction de ce critère complémentaire participe à la poursuite de l'objectif poursuivi par la loi, à savoir la taxation des seules résidences relevant d'une logique spéculative.

Titre 2 : Dispositions relatives à l'évolution statutaire

Dans l'attente d'une évolution du statut de la Corse conforme à l'objectif d'obtention d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, un certain nombre d'améliorations et de consolidations du statut actuel méritent d'être menées à droit constitutionnel constant, à l'instar des dispositifs proposées par la PPL en matière d'effectivité du pouvoir d'adaptation des normes.

En ce sens, sur le versant de la mise en œuvre des normes et politiques publiques de la Collectivité, la survivance de doublons entre l'administration territoriale et l'administration déconcentrée d'Etat dans le domaine des compétences transférées à la CdC ne relève d'aucune pertinence, elle est par ailleurs préjudiciable à la simplification de l'action publique et contraire à l'idée d'autonomie, voire même d'une simple décentralisation. La création de la Collectivité de Corse n'a pas permis d'y remédier alors que les ordonnances de 2017 prévoyaient expressément un objectif de simplification en la matière. De surcroît, l'exemple récent de la réforme des ex DIRECTTE dénote plutôt une volonté de l'Etat de maintenir cette dualité (cf. avis de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020). Il semble donc opportun de pouvoir corriger cette situation à l'occasion d'un véhicule législatif

consacré à la Corse.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE
A L'EVOLUTION STATUTAIRE
DE LA CdC DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE
LES SPECULATIONS FONCIERE
ET IMMOBLIERE DANS L'ILE**
Rapport n° 086

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Avant la Conclusion

RAJOUTER :

III – Propositions de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse propose au député dépositaire de la Proposition de loi N°3928, ainsi qu'aux députés co-signataires de celle-ci, de prendre en compte les précisions suivantes :

- Au paragraphe 1 de l'Article 1 de ladite proposition de loi, il serait nécessaire de remplacer « d'un montant au-dessus ou égal à 350 000 € » par « une transaction dont le seuil de valeur et le zonage géographique sont fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse » ;
- Au paragraphe 2 de ce même article, il est proposé de réduire « le délai de 4 mois » à un délai de 2 mois ;
- Au paragraphe 2 de l'Article 2 de la proposition de loi précitée, il semble nécessaire d'ajouter aux « personnes physiques » les « personnes morales » ;
- Au même paragraphe 2 de cet Article 2, après « celles-ci dépassent », il est proposé de remplacer « 350 000 € » par « le seuil de valeur et le zonage géographique fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse ».

La numérotation de la partie suivante « Conclusion » est modifiée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

PROPOSITION DE LOI RELATIVE
A L'EVOLUTION STATUTAIRE
DE LA CdC DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE
LES SPECULATIONS FONCIERE
ET IMMOBLIERE DANS L'ILE

Rapport n° 086

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la suite de l'Article 1^{er} de la délibération

RAJOUTER :

Article 2 :

DEMANDE aux députés de bien vouloir prendre en compte les propositions émises par la Collectivité de Corse et formulées dans le III du rapport du Président du Conseil Exécutif relatif à ladite proposition de loi

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS****MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS***Rapport n° 089***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Compte tenu de besoins urgents qui ont été identifiés au sein des services de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales, il est nécessaire de procéder à la création de 4 postes au titre de l'année 2021.

Il est précisé que pour chaque procédure de recrutement, créée en compensation d'un départ, sera adossée la suppression corrélative d'un poste vacant sur le même cadre d'emplois.

Ainsi, l'ensemble de ces créations de poste est neutre financièrement et n'implique pas de création supplémentaire au tableau des effectifs.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dans le rapport, page 7 :

APRES « Au sein de la direction générale adjointe en charge du patrimoine de la collectivité, des moyens généraux et de la commande publique, direction des moyens généraux Cismonte,

- 1 poste de chef de service achats transversaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour anticiper le départ à la retraite du titulaire du poste ; le cadre d'emplois sera automatiquement supprimé lors du départ effectif de l'agent titulaire. »

AJOUTER

« Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales,

- 1 poste de chef de service de la prospective financière et du budget, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services en charge des infrastructures d'enseignement relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;
- 1 poste d'analyste financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services sociaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;
- 1 poste de chargé de mission coordination financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein du service questure relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;
- 1 poste de chargé de mission optimisation financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services formation sanitaire et social relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ».

2/ Dans la délibération :**a / Remplacer**

L'article 9 actuel

PAR**« ARTICLE 9 :**

Approuve, au sein de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales :

- 1 poste de chef de service de la prospective financière et du budget, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
- 1 poste d'analyste financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;
- 1 poste de chargé de mission coordination financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;
- 1 poste de chargé de mission optimisation financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

DECALER la numérotation des articles 9 à 15 qui deviennent respectivement les articles 10 à 16

b/ **APRES** « Approuve, les suppressions suivantes :

(.....)

- 1 poste de chargé de mission auprès du DGS relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux. »

AJOUTER

- « 1 poste d'attaché au sein des services en charge des infrastructures d'enseignement relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'attaché au sein des services sociaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'attaché au sein du service questure relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'attaché au sein du service formation sanitaire et social relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ».

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES**

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENNE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Aux articles 1, 2, et 3 de la délibération, ainsi que dans le titre du rapport et de la délibération, les mots « tarif Diaspora » sont remplacés par les mots : « **tarif affinitaire** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENNE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

L'article 5 de la délibération est remplacé par la phrase suivante : « ***PRECISE que le financement dudit tarif est limité au montant des reliquats de la Dotation de Continuité Territoriale restant après liquidation des DSP maritime et aérienne (tarif résident) ».***

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARSPROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES*Rapport n° 091*

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENNE**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 10 du rapport, les cinq critères énumérés ainsi que le principe d'éligibilité conditionné à la réunion de trois d'entre eux sont supprimés et remplacés par les phrases suivantes :

« Le bénéficiaire dudit tarif est conditionné :

- **Soit par la résidence permanente en Corse d'ascendants ou de descendants du premier ou du 2^{ème} degré.**
- **Soit par la propriété (nue-propriété, usufruit, indivision, pleine-propriété) d'un bien immeuble en Corse, sur le fondement du paiement d'un impôt local établissant ce lien patrimonial. »**

*** AVIS DE LA COMMISSION***** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

PRUGETTU DI TARIFFA DIASPORA
INTEGRATU A E DSP AEREE
PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 11 le critère 5 devient :

« 5. Possession en pleine propriété, nue-propriété, usufruit ou indivision d'un bien immeuble en Corse par le demandeur ».

Rajouter à la suite de « la réunion d'au moins trois critères donne automatiquement le bénéfice du tarif Diaspora » :

« Le conjoint, ou le partenaire lié par un PACS, ou le concubin, ainsi que les enfants mineurs du demandeur bénéficient du tarif intermédiaire. »

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

--

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**LA BAISSÉ DE DOTATION HORAIRE
GLOBALE : DEMANDE D'ELABORATION
D'UN CADRE NORMATIF SPECIFIQUE**

Motion n°2021/O1/013

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Anne TOMASI au nom du Groupe « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

INSERER après le 4^{ème} visa « VU la délibération de l'AC du 27 janvier 2017 donnant mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse pour négocier auprès du ministre de l'éducation nationale la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse » ; le visa suivant :

« VU la délibération 19/062 AC de l'Assemblée de Corse adoptée à l'unanimité le 22 février 2019 portant adoption de la motion relative aux dotations horaires globales »

REPLACER le troisième dispositif de la délibération « Réaffirme la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île » par le dispositif suivant :

« REAFFIRME la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements en tenant compte séparément des spécificités des filières bilingues et standards et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**



CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021****N° 2021/O1/017****MOTION
AVEC DEMANDE DE RENVOI EN COMMISSION****DEPOSEE PAR : LE GROUPE "PER L'AVVENE"****OBJET : EXTENSION DU TARIF RESIDENT AU PROFIT DE LA DIASPORA.**

CONSIDERANT l'article 65 du Règlement Intérieur adopté par l'Assemblée de Corse le 16 janvier 2018 (délibération N° 18/006 AC) en vertu duquel cette motion de renvoi en commission est déposée,

CONSIDERANT que cet article prévoit les modalités de dépôt des « *motions de renvoi en commission, mises aux voix avant la question principale inscrite à l'ordre du jour* »,

CONSIDERANT le travail juridique de qualité effectué par le Professeur Renucci, laissant la voie à une possible extension du tarif résident au profit de personnes ayant un lien affinitaire ou mémoriel avec la Corse dans le cadre d'une tarification préférentielle intermédiaire,

CONSIDERANT le choix de l'exécutif de faire reposer cette possibilité sur le concept de diaspora qui n'existe pas en droit, et sur la combinaison de critères dont certains sont trop extensibles, d'autres contestables, ou encore de nature à permettre le contournement d'un lien effectif,

CONSIDERANT que préalablement à la présentation précipitée de cette

démarche, il aurait été préférable de solliciter la Commission européenne pour en étudier la faisabilité et l'acceptation de principe, dans le cadre d'une délégation associant l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que la réduction du tarif résident dans l'aérien, unanimement validée, était une priorité désormais accomplie qu'il ne faudrait pas mettre à mal par une extension dont le périmètre s'avère à ce jour incertain et le coût non estimé,

CONSIDERANT que globalement la Dotation de Continuité Territoriale, capée à 187 M€, assume à ce jour les montants annuels de compensation dans le maritime à hauteur de 92 M€ et dans l'aérien pour un volume financier de 84 M€ correspondant au tarif résident établi dans le cadre de la DSP, et qu'il ne resterait alors que 11 M€ mobilisables, lesquels sont déjà préemptés eu égard à la déspecialisation de l'enveloppe,

CONSIDERANT que les difficultés budgétaires de notre collectivité nous laissant peu de marges de manoeuvre, il est impératif de disposer d'une évaluation financière de la mise en place de ce nouveau tarif intermédiaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE de renvoyer le rapport 91 en Commission du Développement économique.

MANDATE une délégation composée du Président du Conseil Exécutif de Corse, du Président de l'Assemblée de Corse, de la Présidente de l'Office des Transports de la Corse, et des présidents (ou leurs représentants) des six groupes composant l'Assemblée de Corse pour faire valider le principe et les modalités dudit tarif par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la Commission européenne.

PRECISE que ce n'est qu'une fois la faisabilité actée que le rapport pourra à nouveau être étudié en commission puis en séance publique.

* * *

REJETEE à la majorité
lors de la Session de l'AC de Mars 2021.
(Délibération N° 21/057 AC du 26 Mars 2021)

* * *